

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**  
**POUR L'EXERCICE 2018**

# SOMMAIRE

<b>I. AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES</b>	<b>p.3</b>
<b>II. LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION</b>	<b>p.41</b>
<b>1. Pilier 1 : un passeport pour chaque jeune Réunionnais</b>	<b>p.41</b>
<b>2. Pilier 2 : engager la 2ème génération des grands chantiers réunionnais</b>	<b>p.70</b>
<b>3. Pilier 3 : libérer les entreprises, libérer les énergies</b>	<b>p.112</b>
<b>4. Pilier 4 : libérer la terre réunionnaise</b>	<b>p.145</b>
<b>5. Pilier 5 : notre identité, notre culture, not' fierté</b>	<b>p.183</b>
<b>6. Pilier 6 : plus d'égalité des chances pour les familles</b>	<b>p.229</b>
<b>7. Pilier 7 : cap sur le monde, cap sur l'océan Indien</b>	<b>p.252</b>

# I – AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

## COMMISSION N°1 : COMMISSION AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES (CAGF)

### CHAPITRE 1<sup>er</sup>

La région Réunion devra agir en 2018 dans un environnement économique et financier international que les experts de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) analysent ainsi : « Le retournement actuel de la conjoncture devrait aider la croissance du PIB mondial à se hausser à un taux légèrement supérieur à 3½ pour cent d'ici 2018 [...] avec un renforcement de l'intensité d'échanges commerciaux de la croissance. »

Ce contexte de très **modeste reprise économique** est immédiatement tempéré, car l'OCDE considère également que « la consommation privée resterait modeste, compte tenu de la progression limitée des salaires et des revenus. » Ces perspectives, ainsi exprimées, seront aussi, de toute évidence, un des facteurs sur lequel notre collectivité devra compter dans le cadre de l'élaboration de ses hypothèses de recettes du budget 2018, notamment pour ses fiscalités indirectes, basées essentiellement sur l'activité économique.

Par ailleurs, le président de la République, lors de la Conférence nationale des territoires (C.N.T.) du 17 juillet dernier, a annoncé : « C'est un pari que nous faisons ensemble. Je vous fais confiance. [...] Les collectivités locales, toutes leurs composantes, feront pour 2018 la part de ce qui leur revient de baisse de dépenses de fonctionnement et d'investissement ».

Deux mois plus tard, cette confiance est rompue. À l'occasion du congrès des régions de France qui s'est tenu le 28 septembre, le premier ministre, lors de son discours aux 13 présidents de région, a clairement annoncé, que l'effort demandé aux régions ne porterait pas uniquement sur la maîtrise de leurs charges.

Alors que le président de la République et le premier ministre s'étaient engagés à ne pas diminuer brutalement les ressources des collectivités locales en 2018, le premier ministre a confirmé que le fonds de soutien exceptionnel de 450 M€, compensant le transfert de la compétence économie, ne serait pas inclus dans la base de calcul de la fraction de TVA qui va remplacer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des régions. Ainsi, est remis en cause, non seulement l'engagement du premier ministre de l'époque, mais surtout la volonté du législateur, puisque cette attribution a été votée en Loi de Finances 2017 pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les régions subiront ainsi une perte sèche de ressources évaluée à environ 350 millions d'euros.

Tel est dorénavant le cadre dans lequel la collectivité régionale devra évoluer à partir de l'année prochaine. Les intentions gouvernementales recouvrent une palette de dispositifs de nature financière ou organisationnelle imposés, en toute méconnaissance des principes républicains, voire constitutionnels, de libre administration des collectivités. Régions de France engagera une procédure juridique par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) si cette décision du gouvernement devait être maintenue.

Les diverses politiques mises en œuvre par la Région devront donc s'accomplir dans un environnement exposé à une série d'incertitude. Aussi, l'évolution des besoins constatés, tant au niveau des charges récurrentes de fonctionnement que des crédits de paiement pour les investissements programmés, justifie une **redéfinition de la stratégie budgétaire** adoptée jusqu'ici.

## **1. LE PACTE FINANCIER PLURIANNUEL ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES COLLECTIVITÉS**

Lors de la CNT précédemment évoquée et dans le Projet de loi de finances 2018 (PLF), **le gouvernement a annoncé un objectif d'économies de 13 milliards d'euros sur les dépenses locales en s'appuyant sur une stratégie d'incitation à la modération salariale jusqu'en 2022.** Cependant, ces économies pourraient ne pas se traduire par une perte financière sèche comme dans le précédent dispositif mis en œuvre, mais les modalités d'application précises de cette mesure ne seront connues qu'en décembre prochain.

Toutefois, cette modalité qui touche à l'environnement général des collectivités devrait être accompagnée de dispositions plus spécifiques selon le niveau de collectivité. A cet égard, une refonte de la fiscalité locale a été annoncée.

Le véhicule choisi par le gouvernement pour appliquer ce programme sera un **Pacte Financier Pluriannuel** passé avec les instances représentatives nationales des collectivités locales, vers la fin de cette année. Ce pacte sera précédé de concertations avec les élus locaux dans le cadre d'une mission confiée à une personnalité désignée par le gouvernement. À ce jour, et compte tenu des annonces faites par le premier ministre aux congrès des régions de France, les exécutifs régionaux envisagent fermement de ne plus participer à la Conférence nationale des territoires CNT.

Il a été annoncé que les **319 principales collectivités locales françaises**, qui représentent 80 % de la dépense locale, devront s'engager sur une diminution de leurs dépenses de fonctionnement et que ce seront les préfets qui seront chargés de les négocier.

Ainsi, les collectivités devraient effectuer « volontairement », en 2018, une première étape de quelques milliards d'économies et celles qui n'y parviendraient pas seraient sanctionnées. Ces sanctions ne sont pas encore précisément déterminées : elles pourraient se traduire par une baisse de dotations en 2019. **Le critère retenu pour mesurer l'atteinte des objectifs serait la capacité d'autofinancement (épargne) dégagée en 2018.**

Parallèlement, le premier ministre a indiqué que les « chantiers du renforcement de la formation professionnelle, de l'ouverture de l'assurance chômage aux démissionnaires et aux travailleurs indépendants et de la refonte de l'apprentissage », sont mis en réflexion à partir d'octobre prochain pour un projet de loi et un plan d'actions au printemps 2018.

En conséquence de ces différentes annonces, l'élaboration du Budget 2018 sera donc soumise à cette série de contraintes dont la nature et l'ampleur sont pour le moment difficilement mesurables.

Cependant, pour mémoire, **les masses budgétaires impactées par ces annonces sont ainsi chiffrées au Compte Administratif 2016** de la Région Réunion :

- Dépenses de personnel : 139,3 M€
- Dépenses de formation et d'apprentissage : 114,7 M€
- Autres dépenses de fonctionnement : 149,5 M€

## **2. L'IMPACT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**

Sans que les perspectives de conjoncture de l'OCDE soient nécessairement représentatives de la dynamique économique locale, il est néanmoins constaté que la collectivité est actuellement exposée à une volatilité de ses recettes fiscales indirectes dont la base était censée traduire la santé économique du territoire de la Région.

Ainsi, la taxe d'Octroi de Mer et la taxe sur les carburants subissent des mouvements de repli dont la persistance est impossible à estimer à ce stade de la réflexion budgétaire. Dans une moindre mesure, la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules est également en perte de vitesse.

**L'évolution des recettes d'Octroi de Mer et de taxe sur les carburants témoigne d'un rendement faible au regard de la dynamique économique**, mesurée soit par le PIB, soit par la consommation des ménages.

**En ce qui concerne l'Octroi de Mer, la collectivité a fait le choix d'une pression fiscale réduite** par une taxation à zéro pour la quasi-totalité des productions locales et de larges exonérations pour les intrants. Ces éléments conduisent au prélèvement fiscal le plus bas des quatre régions d'Outre-mer, inférieur de 25 % à celui constaté en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

Cependant, le poids croissant du secteur des services, non soumis à cette taxe, l'assiette réduite sur laquelle elle repose [prix CAF (Coût Assurance Fret) hors marges] constituent des données structurelles qui pèsent sur la croissance de cette recette et, dès lors, ne suit pas la croissance de la richesse produite sur le territoire.

	2005	2010	2016
Part des recettes totales d'Octroi de Mer et d'Octroi de Mer Régional/PIB	2,65 %	2,39 %	2,24 %

Au-delà de ces éléments structurels, la recette d'octroi de mer régional a connu de juillet 2016 à juin 2017 une légère diminution (stoppée depuis cette date) alors que la croissance économique estimée par l'INSEE s'est élevée à 3,1 % en 2016, avec une consommation des ménages particulièrement dynamique, et le maintien d'une conjoncture favorable au premier semestre 2017 : une telle situation est inédite.

**Quant à la taxe sur les carburants**, dont la recette est uniquement dépendante de la consommation de carburant, puisqu'aucune modification de taux n'a été opérée, **la stagnation des volumes mis à la consommation routière ne semble pouvoir s'expliquer**, au regard de l'augmentation continue du parc automobile et de la dynamique économique, **que par une diminution structurelle de la consommation unitaire liée au progrès technique et au renouvellement du parc ancien**.

Il conviendra donc d'analyser de manière approfondie l'évolution de ces taxes, qui sont soumises à des facteurs structurels qui affectent soit leur dynamique (assiette de l'OMR sur les produits hors marges commerciales et hors services), soit conduisant à une stagnation (parc automobile plus économe en carburant).

Il pourrait en être de même en ce qui concerne l'évolution des recettes de certificats d'immatriculation, qui pourraient avoir d'autres causes que la conjoncture économique.

En outre, dans ce domaine également, le Gouvernement a une vision nationale sur la neutralité carbone pour 2050 avec la convergence de la fiscalité de l'essence et du diesel d'ici la fin du quinquennat ; à cette fin, une loi dite de transition énergétique est aussi mise en chantier.

Seule note constructive dans ce volet de l'analyse de la situation financière, et s'agissant de nos ressources d'emprunt, les tendances des marchés financiers indiquent que l'index de référence CMS (Constant Maturity Swap) 10 ans continue à connaître une diminution constante ; ainsi, entre le début de la crise de 2007 et mi-2016, il est passé d'environ 4,5%/an à environ 0,5%/an. À ce jour, cet index oscille entre 0,8% et 0,9%/an.

Dans ce contexte, pour 2018, il n'est pas envisagé une rapide remontée des taux longs. Par conséquent, l'index devrait rester dans la fourchette 0,8%/an à 1,0%/an, mais avec plus de volatilité. À cet égard, une

étude de la Banque Centrale Européenne, sur le 2ème trimestre 2017, a montré une amélioration de la distribution de crédits à l'économie, et prévoit, de plus, une poursuite de cette amélioration.

Pour mémoire, **les masses budgétaires impactées** par ces phénomènes **sont ainsi chiffrées au Compte Administratif 2016** de la Région Réunion :

- Octroi de Mer Régional : 95 060 274,39 €
- Taxe sur les carburants : 125 080 897 €
- Taxe sur les certificats d'immatriculation : 23 174 753,21 €
- Encours de dette au 31/12/2016 : 825,3 M€
- Annuité de la dette 2016 : 32,46 M€
- Dépenses d'investissement : 528,2 M€

**Les conséquences de ces réformes et évolutions de ressources, qui devraient intervenir à compter de 2018, devront être intégrées dans une stratégie régionale visant à pérenniser les ressources et les diverses politiques actuelles de la Région.**

À cette fin, la réalisation des engagements pluriannuels par la Région supposera le maintien d'une conception budgétaire alliant un haut niveau d'investissement, tout en assumant ses dépenses obligatoires courantes, y compris certaines charges de fonctionnement nouvelles dont la montée en puissance s'exercera encore sur les exercices 2018 et suivants.

Enfin, la réflexion doit être poursuivie afin de rendre aux collectivités régionales une part de l'autonomie fiscale perdue du fait de précédentes réformes.

### **3. HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE (Art. L. 4312-1 du CGCT)**

#### **3.1. Le budget de la Région (budget principal) :**

**3.1.1. analyse rétrospective :** en mouvements réels, les évolutions sur la période 2012-2016 peuvent être résumées comme suit :

BUDGET principal	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
recettes réelles de fonctionnement	509 176 471,79	522 350 226,34	558 363 514,30	560 089 281,86	509 388 216,66
charges courantes de fonctionnement	360 599 975,27	362 847 139,83	385 282 935,38	386 738 354,04	403 649 086,48
épargne de gestion	148 576 496,52	159 503 086,51	173 080 578,92	173 350 927,82	105 739 130,18
épargne brute	137 182 797,40	149 413 213,58	163 897 851,99	164 891 868,70	94 488 015,61
épargne nette	10 267 660,15	30 713 841,01	53 413 514,82	80 621 810,41	42 525 985,81
recettes réelles d'investissement	244 181 969,57	252 846 157,81	256 914 182,54	475 775 585,55	513 878 741,43
total ressources d'investissement	254 449 629,72	283 559 998,82	310 327 697,36	556 397 395,96	556 404 727,24
dépenses réelles d'investissement (hors 16)	315 648 716,50	281 004 587,61	440 484 255,76	590 047 627,75	528 286 370,28
fonds de roulement final	157 674 501,96	160 229 913,17	34 378 466,62	728 234,83	28 846 591,79

Fin 2016, l'endettement de la Région est de 825,3 M€ soit 8,7 années d'épargne brute tel qu'indiqué dans le rapport de présentation du Compte Administratif pour l'exercice 2016.

#### **3.1.2. Budget 2017 et réalisation à mi-parcours :**

Le Budget Primitif 2017 a été équilibré, en dépenses et recettes et en mouvements réels, à 1 086,0 M€, selon la répartition suivante :

	dépenses		recettes
	AP/AE	CP	
fonctionnement	292,4	431,7	544,3
investissement	337,2	654,3	541,7
<b>total</b>	<b>629,5</b>	<b>1 086,0</b>	<b>1 086,0</b>

(en M€)

Il a été amendé en juin dernier, par un Budget Supplémentaire/Décision Modificative n°1, portant la prévision budgétaire 2017 à 1 442,2 M€ en mouvements réels.

La structure budgétaire en dépenses est de 69 % en investissement et 31 % en fonctionnement. En recettes, elle est de 61 % en investissement et de 39 % en fonctionnement.

À fin août, les réalisations en dépenses et recettes sont les suivantes :

		<b>Dépenses 2017 (en M€)</b>		
		<b>prév.</b>	<b>réal.</b>	<b>r/p</b>
fonctionnement	AE	310,0	245,3	79,1%
	CP	451,2	293,2	65,0%
investissement	AP	588,1	142,2	24,2%
	CP	991,1	408,9	41,3%
<b>total</b>	<b>AP/AE</b>	<b>898,1</b>	<b>387,4</b>	<b>43,1%</b>
	<b>CP</b>	<b>1 442,3</b>	<b>702,1</b>	<b>48,7%</b>

**En dépenses**, les prévisions d'engagement sont réalisées globalement à 43,1 % soit 79,1 % pour la section de fonctionnement et 24,2 % pour la section d'investissement.

Les prévisions de crédits de paiement sont réalisées globalement à 48,7 % dont 65,0 % en fonctionnement et 41,3 % en investissement.

À fin 2017, hors opérations financières et liaison avec les budgets annexes, les perspectives de réalisation sont d'environ 1 215 M€ (en mouvements réels) compte tenu d'un mandatement traditionnellement plus important en investissement au second semestre.

**En recettes**, les prévisions sont réalisées à fin août à hauteur de 635,8M€ soit 44,08%.

À fin 2017, hors opérations financières et liaison avec budget annexe, les perspectives de réalisation en recettes sont de 943,79M€ sans intégration à ce stade du recours à l'emprunt (Cf. tableau ci-dessous).

Le recours à l'emprunt en fin d'exercice étant mesuré par rapport au besoin réel d'équilibre du budget, le résultat de l'exercice 2017 devrait être très faible comme en 2016.

		<b>Recettes 2017 ( en M€)</b>		
		<b>prév.2017</b>	<b>Réal.2017</b>	<b>r/p</b>
fiscalité		377,95	392,45	103,83 %
	<i>directe</i>	63,14	90,97	144,06 %
	<i>indirecte</i>	314,81	301,48	95,77 %
dotations		139,07	139,08	100,00 %
subventions		305,25	242,47	79,43 %
	<i>FEDER</i>	121,34	83,88	69,13 %
	<i>FSE</i>	64,91	41,75	64,31 %
	<i>ETAT + autres</i>	118,99	116,84	98,19 %
produits		6,46	7,52	116,44 %
recettes diverses		62,00	61,50	99,19 %
Résultat 2016		100,77	100,77	100,00 %
emprunt		450,75	0,00	0,00 %
<b>total recettes fin 2017</b>		<b>1 442,25</b>	<b>943,79</b>	<b>65,44 %</b>

### 3.1.3. Programmation pluriannuelle et analyse prospective :

Conformément au règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil Régional, le budget de la Région s'inscrit dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement (PPI/PPF).

Cette programmation pluriannuelle est remise à jour régulièrement : ce fut le cas en 2016 en tenant compte du programme de la nouvelle mandature.

Comme précédemment, l'ampleur des besoins nécessite un éclairage sur la capacité de la collectivité à financer ce programme, en tenant compte des contraintes précédemment mentionnées, éclairage fourni par la trajectoire d'équilibre dont l'actualisation sera finalisée à très court terme.

À cet égard, hors opérations objet du Protocole de Maignon et Très Haut Débit, il doit être rappelé que les autres dépenses d'investissement de la collectivité devraient s'élever à 172 M€/an sur la période 2017-2021.

Pour leur financement, au-delà des ressources propres (épargne et recettes de transfert), le recours effectif à l'emprunt se ferait à un niveau élevé dans le cadre des contrats de réservation mis en place en 2013-2014 et compatible avec les équilibres budgétaires à moyen et long terme.

Ainsi, l'actualisation de la TE doit prendre en compte :

- les contraintes nationales de réduction des dépenses de fonctionnement ;
- la couverture des AP engagées antérieurement : 3,3 milliards d'euros ont été engagés sur les 5 dernières années, de 2012 à 2016 ;
- les engagements de la région vis-à-vis de ses partenaires financiers :
  - l'emprunt contracté auprès de la BEI pour le financement de la NRL prévoit en son article 6.12 que : « *la capacité dynamique de désendettement (définie comme le ratio de l'encours de la dette divisée par l'épargne brute annuelle) ne dépasse pas 12 années d'épargne brute annuelle pendant deux exercices consécutifs et son épargne de gestion annuelle ne soit pas inférieure à 1,4 fois l'annuité courante en principal et intérêts de sa dette pendant deux exercices consécutifs* ».
  - l'emprunt contracté auprès de la BEI pour le financement de la Route des Tamarins prévoit en son article 6.07 que « *l'emprunteur s'engage à ce que pendant la durée du prêt son épargne de gestion annuelle soit au moins égale à 1.5 fois l'annuité (principal et intérêt) de sa dette et que l'encours de sa dette ne dépasse pas 8 fois son épargne brute annuelle pendant plus de deux exercices consécutifs* ».

Bien que les deux contrats, signés avec le même prêteur, comportent des clauses différentes, ce dernier estime nécessaire de procéder à des mesures correctrices dès que la capacité de désendettement dépasse 8 ans. Entre 8 et 12 ans, la Banque se réserve le droit de renégocier les termes du contrat voire d'y mettre fin en dernier ressort.

Pour mémoire, les ratios de la collectivité en 2016 étaient les suivants :

- épargne de gestion : 105,9 M€
- épargne brute : 94,6 M€
- annuité de la dette : 63,3 M€
- capacité de désendettement : 8,4 années

### 3.1.4 gestion de la dette :

En application des dispositions de l'article L. 4312-1 du CGCT, un rapport spécifique élaboré par notre conseil « Financière Collectivités Locales » sur la gestion active de la dette de notre Collectivité est joint au présent rapport.

À cet égard, les éléments suivants sont relevés : au 31/12/2016, la dette de la Région s'élève à 825,3 M€ avec un taux moyen de 2,04 % et une durée de vie moyenne de l'encours de 8,5 années. Pour 2017, la Région Réunion reçoit pour cet encours et sa gestion une notation de A2 selon les critères de l'agence Moody's.

La structure de cette dette est de 60 % à taux fixe (forte sécurisation) et de 40 % à taux variable, selon la répartition détaillée suivante :

Répartition de l'encours de dette	Encours au 31/12/2016		Taux estimatif	Simul. au 31/12/2017		Taux estimatif
	En K€	En %		En K€	En %	
Exposition à taux fixe	498 948	60 %	2,46 %	474 463	60 %	2,45 %
Taux fixe classique	498 948	60 %	2,46 %	474 463	60 %	2,45 %
Exposition taux variable	326 373	40 %	1,35 %	314 963	40 %	1,39 %
Taux variable classique	96 373	12 %	0,40 %	84 963	11 %	0,43 %
Livret A	230 000	28 %	1,75 %	230 000	29 %	1,75 %
Total	825 321	100,00 %	2,04 %	789 426	100 %	2,05 %

*Simulation au 31/12/2017 sans prise en compte des nouveaux emprunts, et coût 2017 selon anticipation de marché du 04/09/2017*

Cette dette est concentrée sur 4 établissements : Banque Européenne d'Investissement, Caisse des Dépôts et Consignations, DEXIA et Agence Française de Développement.

Dans la classification Gissler, l'intégralité de la dette de la Région est en 1-A, c'est-à-dire la classe d'emprunts classiques sur indice de la zone euro avec des taux fixes ou des taux variables simples.

Pour contribuer au financement de son programme d'investissement compatible avec la trajectoire d'équilibre à l'horizon 2021, la Région a réservé les enveloppes nécessaires auprès de la CDC, de la BEI et de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

La gestion de trésorerie est assurée par des lignes souscrit notamment auprès de la CEPAC/BFT/Crédit Agricole.

Enfin, la Région a accordé sa garantie pour des prêts, notamment dans le domaine du logement social, représentant à fin 2016 une annuité de dette garantie de 19,09 €. Ce montant, ajouté à l'annuité de la dette propre de la collectivité, représente 3,5 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **3.1.5 le besoin de couverture des Autorisations de Programmes engagées antérieurement:**

Comme indiqué dans l'état normalisé sur la gestion pluriannuelle annexée au compte administratif 2016, les engagements de la collectivité à fin 2016 sont ainsi évalués :

**en investissement :** les mandatements qui resteraient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 2 015,8 M€, soit environ 3,8 années de mandatement sur la base des réalisations 2016.

**en fonctionnement :** les mandatements qui restaient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 399,6 M€, soit moins d'une année des réalisations 2016.

Pour la préparation du BP 2018, il conviendra de mesurer les besoins de crédits de couverture à fin 2017. Pour chacune des sections, ces besoins constituent réglementairement des dépenses obligatoires et impacteront l'ouverture des nouvelles capacités d'engagement.

C'est dans ce contexte que doit s'élaborer le projet de Budget pour l'année 2018 :

- Un Budget conforme à une stratégie de réduction des dépenses face à des recettes fiscales devenues atones ;
- Un Budget qui maintient un haut niveau d'investissement pour participer significativement au soutien de l'activité économique ;
- Un Budget qui répond aux exigences imposées par l'État (plan d'économie négocié, renforcement de la formation professionnelle, refonte de l'apprentissage, transition énergétique) qui affecteront la structure de ses dépenses voire de ses recettes ;
- un Budget qui répond aux exigences liées aux conditions du financement des grands projets de la mandature (Protocole de Matignon).

## Chapitre 2

### **2. LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **2.1. Les informations réglementaires (Article 107 de la loi NOTRe et décret n° 2016-841)**

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 107 et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, la collectivité régionale doit établir un rapport à présenter à l'organe délibérant sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

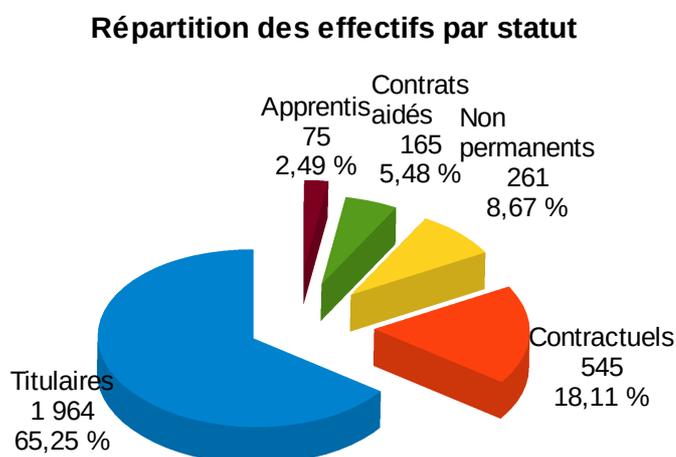
Ce rapport précise, au titre de l'exercice en cours, ou le cas échéant du dernier exercice connu, les informations relatives :

- à la structure des effectifs,
- aux dépenses de personnel comportant des éléments de rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- à la durée effective du travail.

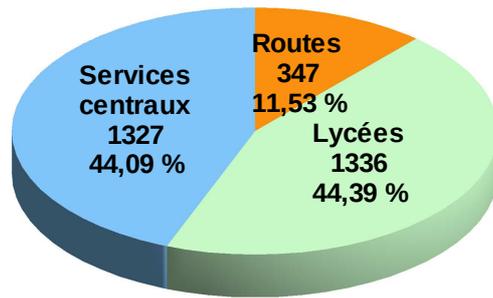
Il présente par ailleurs l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

##### **2.1.1. Les effectifs**

L'effectif total rémunéré au 31 août 2017 est de 3 010 agents tous statuts confondus. Cet effectif est réparti comme suit :



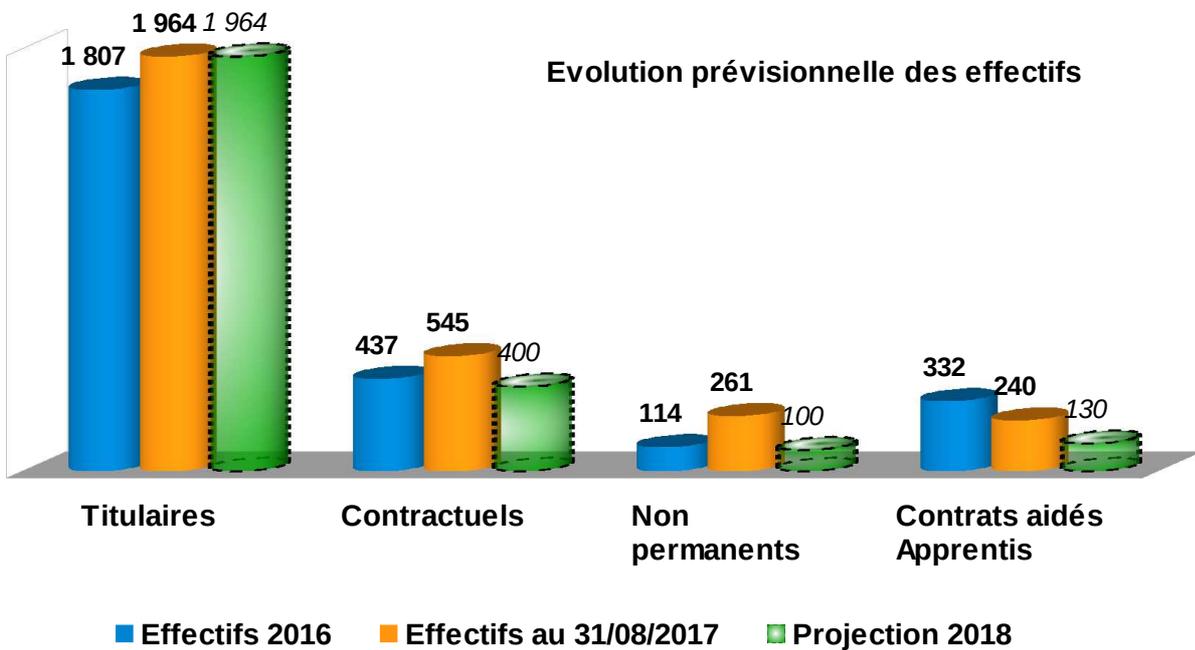
### Répartition des effectifs par structure



### Répartition des effectifs permanents par catégorie



### Evolution prévisionnelle des effectifs

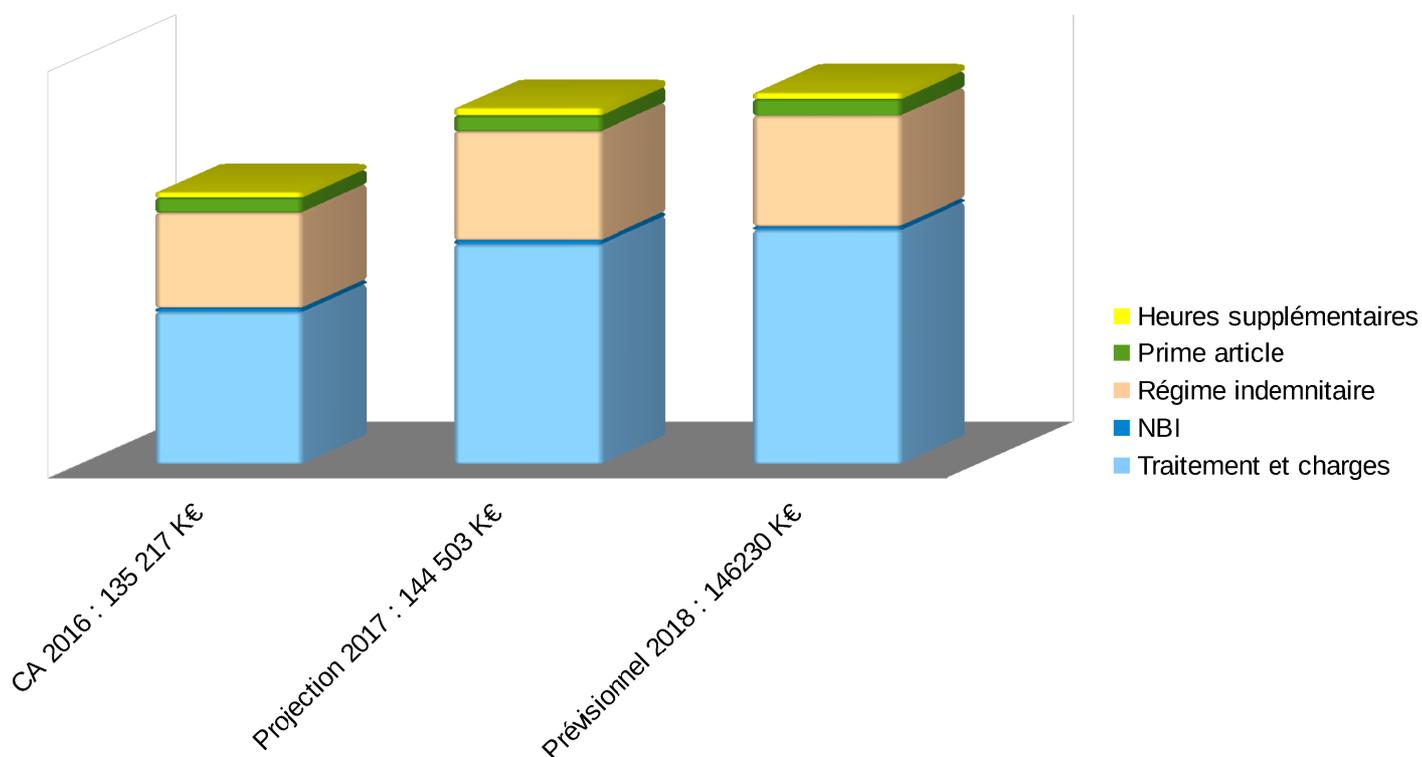


## 2.1.2. Les dépenses de personnel

Le montant des crédits affectés au personnel inscrits au BP 2017 s'élève à 137 000 000 €.

Les dépenses de personnel (**hors frais annexes**) sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexes)	CA 2016 (K€)	Projection 2017 (K€)	Prévisionnel 2018 (K€)
Traitement + Charges	121 933	129 419	131 000
NBI	433	430	430
Régime indemnitare	10 550	12 048	12 200
Prime article 111	1 625	1 725	1 800
Heures supplémentaires	676	881	800
<b>Total</b>	<b>135 217</b>	<b>144 503</b>	<b>146 230</b>



Exercice	Masse salariale (€)		
	Brut	Charges	Total
2016	98 592 900	34 453 291	133 046 191
2017	105 360 000	36 820 000	142 180 000

Les prévisions pour 2018 sont établies en prenant en compte les éléments suivants :

- l'effectif en poste au 31/08/2017 ainsi que les postes actuellement vacants au sein des services ;
- les incidences liées au « Glissement, vieillesse, technicité » (GVT) issu du déroulement de carrière des agents ;
- la poursuite de la mise en œuvre du dispositif relatif à l'amélioration des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) pour l'ensemble des agents et notamment des revalorisations indiciaires applicables en 2018 ;
- la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire applicable à l'ensemble de la fonction publique (RIFSEEP) ;
- les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- la poursuite des opérations de pérennisation de la situation des agents contractuels ;
- les transferts des agents du Département dans le cadre du transfert à la Région de la compétence en matière de transport interurbain à la Région.

Enfin, il convient de prendre en compte également les dernières annonces gouvernementales sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités avec un impact sur les futures dotations attribuées aux collectivités.

Enfin, les recettes de fonctionnement en lien avec la gestion du personnel ont, comme prévu, connu une forte augmentation en 2017 grâce notamment au remboursement des charges liées à la rémunération des assistants techniques des fonds européens pour la période 2014-2017. Compte tenu de la régularisation de la situation des paiements en 2017, le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2018 devrait se situer à un niveau légèrement plus faible.

### 2.1.3. Avantages en nature :

#### **1 / Logements**

#### **Établissements d'enseignements**

Type de concession	Personnel de l'Etat	Personnel Territorial	Total logements affectés
Nécessité Absolue de Service	229	81	310
U	10	0	10
COP	5	4	9
<b>Total occupés</b>	<b>244</b>	<b>85</b>	<b>329</b>
Logements affectés à autres établissements en cité scolaire	9	0	9
Dérogations	30	3	33
Logements vacants			0
<b>Cas particuliers</b>	<b>39</b>	<b>3</b>	<b>42</b>
<b>Logements non affectés</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>284</b>	<b>88</b>	<b>372</b>

U : Utilité de service

COP : Convention d'Occupation Précaire

## Services centraux et routes

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	5
<b>Total occupés</b>	<b>5</b>

## 2 / Véhicules

Dans le cadre de la mise en œuvre des précédentes préconisations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des véhicules, la collectivité a opéré en 2017 un travail de fiscalisation des véhicules affectés aux agents et aux élus dès lors que l'utilisation de ces véhicules représentait un avantage en nature du fait du remisage à domicile.

160 agents bénéficient d'un véhicule de service qui sont donc fiscalisés dans le cadre des dispositions applicables aux avantages en nature.

### **2.1.4. Temps de travail**

Temps plein	Temps partiel			ETP
	de 90% à moins de 100 %	de 80 % à moins de 90 %	moins de 80 %	
2 570	6	74	102	<b>2 696,25</b>

## **2.2. Les orientations pour 2018**

La gestion des Ressources Humaines sera impactée par plusieurs mesures en 2018 tant dans le domaine des dispositions réglementaires, avec par exemple la poursuite du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, mais également en matière d'amélioration de la situation des agents avec l'extension des titres restaurants aux agents des lycées. Enfin une attention particulière sera portée sur la Qualité de Vie au Travail des agents.

### **2.2.1. La mise en œuvre des mesures statutaires**

#### **LE PPCR (PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS)**

Le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) prévoit plusieurs mesures de revalorisation de la situation des agents publics. Ces dispositions ont été mises en œuvre depuis 2016 et seront applicables progressivement jusqu'en 2020.

Outre le rééquilibrage entre la part indiciaire et les primes, le PPCR se traduit sur la période 2016-2020 par :

- Une augmentation des indices de début et de fin de carrière,
- Une amélioration des déroulements de carrière et une durée unique d'avancement d'échelon,
- La possibilité pour chaque fonctionnaire d'effectuer une carrière sur au moins 2 grades,
- Une reconnaissance du niveau de qualification et des missions exercées par les personnels sociaux de catégorie B par leur passage en catégorie A à compter de 2018.

## **MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP**

Le décret n° 2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'État est transposable aux fonctionnaires territoriaux.

Il a pour objectif de supprimer toutes les primes et de créer une « prime unique » à terme (suppression de la PFR, de l'IPF, des IFTS, IEMP, IAT, PSR, ISS, et remplacement de toutes autres primes liées aux fonctions et à la manière de servir par l'IFSEEP) s'appliquant à tous les fonctionnaires. Cette prime unique comporte deux parts :

- L'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE), lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;
- Le complément indemnitaire annuel (part facultative), versé selon l'engagement et la manière de servir de l'agent.

Si le décret du 20 mai 2014 pose le principe de la généralisation du RIFSEEP, le nouveau régime entre progressivement en vigueur à l'État par des arrêtés interministériels qui fixent la liste des corps et emplois bénéficiant du RIFSEEP.

Ce décret, transposable aux collectivités territoriales en vertu du principe de parité, nécessitera de prendre une délibération, notamment pour définir les critères d'attribution. Les collectivités sont dans l'attente de la publication des derniers arrêtés ministériels pour certaines filières (adjoints techniques des établissements d'enseignements, culture, sport...).

Préalablement à la validation du dispositif par l'Assemblée Plénière, des séances de travail seront organisées avec les organisations syndicales notamment dans le cadre du Comité Technique.

## **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TRANSPORT ROUTIER NON URBAIN**

Troisième et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a posé le principe du transfert de la compétence « Transports inter-urbains » aux régions à compter du 1er janvier 2017.

Des échanges ont été engagés avec le Conseil Départemental dans le cadre de la Commission Locale d'Évaluation des Ressources et des Charges Transférées (CLERCT) animée par la Chambre Régionale des Comptes. Des discussions sont en cours sur les conditions financières de ce transfert qui s'accompagnera du transfert de 9,5 ETP. Sept agents du Département travaillent déjà en étroite collaboration avec les services de la Région et seront affectés au sein de la Direction des Transports et des Déplacements de la Région début 2018. Les postes vacants seront compensés.

### **2.2.2. Des mesures permettant l'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) des agents**

#### **Poursuite de la politique de pérennisation de la situation des agents contractuels**

Dans le cadre de la loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires promulguée le 20 avril 2016, le dispositif de titularisation de la loi « Sauvadet » du 12 mars 2012 a été prolongé jusqu'en mars 2018.

Au-delà de ces dispositions législatives ponctuelles, la collectivité a engagé un processus de pérennisation de la situation des agents contractuels avec notamment la stagiarisation des agents de catégorie C disposant d'une certaine ancienneté et sous réserve d'un avis favorable des supérieurs hiérarchiques sur la manière de servir des agents.

De la même manière, la collectivité veillera à procéder à la nomination des agents lauréats des concours de la fonction publique en fonction des postes disponibles et des besoins des services.

### **L'attribution de titres restaurant aux agents des lycées**

Les représentants du personnel ont régulièrement sollicité l'extension du dispositif des titres restaurant aux agents des lycées en faisant remarquer que cette modalité offre davantage de souplesse par rapport au statut actuel des commensaux. Ce statut offre la possibilité aux agents des lycées de déjeuner au sein des établissements à un tarif minoré. Par ailleurs, les agents des lycées bénéficient déjà d'un carnet de 17 tickets par an compte tenu de l'absence de restauration pendant les périodes de permanence.

Dans un souci de garantir un traitement équilibré à l'ensemble des agents de la collectivité, les personnels des lycées bénéficieront des titres restaurants à compter de 2018. Les modalités pratiques (nombre de carnets, temps de pause...) seront arrêtées après échanges avec les représentants du personnel.

### **Poursuite de la mise en œuvre du décret sur le télétravail**

Suite à la publication du décret du 11 février 2016, la collectivité a adopté le principe du télétravail. Au titre de la délibération du 8 novembre 2016, sont éligibles au télétravail les activités qui remplissent les conditions suivantes :

- x Utilisation primordiale des moyens TIC dans la réalisation des tâches,
- x Autonomie de l'agent (réalisation des tâches sans lien avec la communauté de travail, avec un public ou des bénéficiaires internes),
- x Absence de caractère confidentiel des dossiers à traiter.

Ce dispositif a été mis en œuvre en 2017 et sera poursuivi l'année prochaine. Des mesures d'accompagnement des services sont envisagées, notamment en matière de formation, afin de permettre aux agents et aux responsables de services de mieux appréhender ce nouveau mode d'organisation du travail.

### **Protocole de gestion des événements graves**

Afin d'accompagner les services dans la gestion des situations difficiles, la Direction des Ressources Humaines a engagé un travail de formalisation des procédures. Dans ce cadre, un protocole « Alcool » a été diffusé aux services afin de leur communiquer toutes les informations utiles en cas de situation d'alcoolisation des agents sur le lieu de travail et permettre ainsi une gestion tant médicale que disciplinaire de ces situations.

Sur le même modèle, un protocole de gestion des événements graves sera élaboré en collaboration avec les psychologues du travail du Centre de Gestion de La Réunion.

Les nombreux événements graves (accidents de circulation graves, voire mortels) auxquels sont confrontés les agents et plus particulièrement ceux qui travaillent sur les routes rendent nécessaire la formalisation d'une procédure afin de minimiser les impacts de ces situations sur les agents.

Une démarche sur 3 niveaux de prévention est envisagée :

- La prévention primaire vise à évaluer et limiter l'exposition aux risques ;
- La prévention secondaire vise à limiter le risque et à contenir les conséquences éventuelles (sensibilisation de la chaîne hiérarchique, mise en place d'ateliers pour les encadrants et les personnes ressources qui auront à accompagner les agents exposés) ;
- La prévention tertiaire consiste à organiser des entretiens d'écoute avec des spécialistes en psychologie (d'abord téléphonique, en face à face en cas de nécessité et, le cas échéant, orientation en consultation spécialisée).

### **Poursuite de la réalisation des documents uniques d'évaluation des risques**

Le décret du 5 novembre 2001 fait obligation à l'employeur de transcrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ce document comporte un inventaire des risques professionnels par unité de travail. Il liste, hiérarchise et préconise des actions visant à réduire les risques voire à les supprimer.

Un travail d'élaboration des documents uniques a été lancé en priorisant les services présentant les risques les plus élevés. Ainsi, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail a été amené à examiner les DU des Subdivisions Routières Sud et Est. Ce travail sera poursuivi tant au niveau des autres Subdivisions Routières que des services de la collectivité.

### **La dernière année de mise en œuvre du Plan Handicap**

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté du 11 février 2005 a apporté des évolutions favorables aux personnes handicapées. Elle a réaffirmé l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés et institué le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Avec la mise en place d'un plan handicap à la fin de l'année 2015, la Région a démontré sa volonté de mener une politique volontariste d'intégration des personnes en situation de handicap.

Cette volonté a été renforcée par la signature en novembre 2015 d'une convention de partenariat avec le FIPHFP pour la période 2016-2018. Ce conventionnement constitue un cadre permettant de structurer de manière visible des actions, d'obtenir des financements préalables (396 850 € sur trois ans) et de favoriser la mobilisation de tous les acteurs.

La collectivité a élaboré un plan d'actions pluriannuel qui s'articule autour de quatre axes :

- La structuration du dispositif :

Le dispositif de gestion des situations de handicap, reposant sur un réseau structuré d'interlocuteurs tant en interne qu'en externe, sera poursuivi en 2018. Le traitement pluridisciplinaire des situations sera privilégié afin de rechercher des solutions de compensation adaptées.

La Région sollicitera les partenaires externes tels que le SAMETH (Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés) pour un soutien sur l'analyse de situations complexes et fera appel aux prestataires spécialisés le cas échéant. Elle participera aux rencontres organisées par la plateforme Handi-Pacte Réunion qui permet des échanges de pratique entre employeurs publics et de poursuivre une réflexion collective sur la thématique du handicap.

- Le maintien dans l'emploi
- Des actions diversifiées à destination des agents reconnus travailleurs handicapés seront mises en œuvre, dans la continuité de celles engagées depuis 2016, pour leur maintien dans l'emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail :

- aménagement, adaptation des postes de travail
- auxiliaires de vie professionnelle pour aider les agents dans les tâches rendues difficiles
- prothèses/orthèses
- aides au transport dans le cadre des activités professionnelles
- formations adaptées aux besoins des agents sur leur poste aménagé
- prestations ponctuelles spécifiques

- La formation et l'information :

Des formations et des actions de sensibilisation seront poursuivies en 2018 avec pour finalité le changement de regard sur le handicap. Elles s'adresseront en priorité aux encadrants et collègues des personnes en situation de handicap.

- Le recrutement :

La Région s'attachera à favoriser l'accueil des travailleurs et des apprentis en situation de handicap notamment dans le cadre du dispositif PREKAP'R qui permet d'accompagner les candidats à la recherche d'un emploi par la voie de l'apprentissage.

Un premier bilan des actions engagées a été présenté au Comité Local du FIPHFP du 13 juin dernier et a démontré l'investissement de la collectivité en faveur de son personnel en situation de handicap.

L'amélioration du taux d'emploi est le résultat le plus probant de cette politique (2,9 % au 1er janvier 2015 et 4,13 % au 1er janvier 2016, la contribution au FIPHFP de l'année en cours étant calculée sur les effectifs n-1). Au 31 décembre 2016, plus de 100 agents sont recensés comme Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE), soit un doublement de cet effectif par rapport à 2015.

L'année 2018 sera également l'occasion de procéder à une évaluation de cette première période de conventionnement et d'engager les discussions avec le FIPHFP en vue de la signature d'une nouvelle convention.

### **L'ouverture d'un portail RH sur le site internet de la Région**

Les agents de la Direction des Ressources Humaines, sollicités le plus souvent par téléphone, sont aujourd'hui le principal canal d'information des services ayant des interrogations sur les dispositions statutaires. Néanmoins, et de manière complémentaire, à l'heure de la dématérialisation, il est envisagé l'ouverture en 2018 d'un portail RH à destination de tous les agents, y compris ceux des lycées qui n'accèdent pas encore à l'intranet de la Région.

Ce moyen de communication présente plusieurs intérêts. Les agents ainsi que leurs représentants dans les instances de dialogue social ont en effet souvent exprimé un besoin d'être davantage informés sur le corpus réglementaire (droits et obligations, etc.). Par ailleurs, grâce à la dématérialisation, l'actualisation des informations diffusées sera plus rapide.

Les informations mises en ligne pourraient être de plusieurs ordres :

- Les informations d'ordre général permettant de rappeler aux agents les textes en vigueur qui leur sont applicables ;
- Les règles d'organisation du travail mises en œuvre par la collectivité après examen dans les instances de dialogues social (ex. : règlement des horaires variables, protocole alcool, protocole de gestion des événements graves...) ;
- Communication dans le cadre de la politique de ressources humaines en matière de qualité de vie au travail (Plan Handicap, accompagnement social, action sociale, etc.).
- Accès des agents aux avis émis dans les instances de dialogue social (Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

### **2.2.3. Le dialogue social**

La collectivité veille à préserver avec les représentants du personnel un dialogue social de qualité basé sur des échanges constructifs au sein des instances de concertation avec le souci d'améliorer le fonctionnement des services et la situation des agents dans le respect des possibilités budgétaires.

La collectivité veillera à poursuivre ces échanges avec les représentants du personnel.

Il est à noter que la fin de l'année 2018 sera marquée par le renouvellement des instances de dialogue social : Commissions Administratives Paritaires et Comité Technique (et de manière indirecte le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail dont les représentants du personnel sont nommés par les organisations syndicales en fonction des résultats obtenus à l'élection au Comité Technique). Par ailleurs, en application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée par l'article 52 de la loi du 20 avril 2016 (« loi déontologie »), les premières Commissions Consultatives Paritaires qui concerneront les agents contractuels seront mises en place.

## Chapitre 3

### **3. LE PATRIMOINE IMMOBILIER**

Dès 2010, la décision a été prise de faire du patrimoine un centre de profits. En effet, par anticipation d'un cadre financier contraint marqué par une progression limitée des recettes de fonctionnement, les orientations budgétaires pour le patrimoine et l'immobilier se sont inscrites dans une dynamique de gestion patrimoniale active.

Au vu de la rareté des recettes propres de la Région Réunion, celles issues de la gestion patrimoniale doivent contribuer à l'amélioration de l'autofinancement. Elles doivent donner des marges de manœuvres nouvelles nécessaires au financement des opérations d'investissement. Une amplification des revenus locatifs du patrimoine a été demandée ainsi qu'un effort constant sur la diminution des charges de fonctionnement locative et d'assurance affectant le patrimoine régional.

D'autres objectifs de gestion clairs ont été fixés, à savoir :

- régler prioritairement les situations d'occupation du patrimoine par des tiers, situations qui exposaient la Région à des risques juridiques et pénaux sévères ;
- identifier les conditions d'occupation du patrimoine régional.

L'objectif principal pour 2018 est d'optimiser la gestion des locaux administratifs de la collectivité au travers d'une politique volontariste d'acquisition ou de construction permettant de faire diminuer très notablement à terme les dépenses de fonctionnement de ce secteur.

#### **3.1. L'augmentation des recettes issues de la gestion patrimoniale**

Deux actions fortes ont été entreprises depuis 2010 :

##### **3.1.1. Sur les loyers et redevances générés par le patrimoine**

Il a fallu, dans un premier temps, donner un caractère certain à la gestion des baux et des redevances. Ainsi la Région a sollicité une étude sur le recouvrement des loyers et des redevances. Cette étude a conduit à modifier la gestion administrative des baux, des redevances et l'émission des titres de recettes.

Le résultat de cette décision s'est traduit par l'encaissement de recettes au titre de l'année 2012 de plus de 900 000 euros, pour 2013 de plus de 925 000 euros, et, pour l'année 2014, d'environ 3 200 000 euros, niveau jamais atteint pour l'encaissement des recettes générées par le patrimoine.

Pour 2015, on atteint la somme de 850 000 euros et pour 2016, la somme de 705 000 euros (fin du bail de l'OGEC et d'un logement).

Pour 2017, l'effort entrepris sur ce poste de recettes a été maintenu :

- en appliquant les révisions des loyers pour les baux qui n'auraient pas été révisés ;
- en demandant aux organismes et autres entités occupant les biens de la Région la régularisation de leur situation par le paiement de leurs loyers ;
- en établissant des conventions avec les organismes pour les biens immobiliers de la Région mis à leur disposition.

Les recettes 2017 ont ainsi retrouvé le niveau de 2016 et devraient se maintenir en 2018.

La gestion M.R.S.T. a réintégré le giron régional, la DL s'occupe de l'entretien et de la maintenance et la DPI gère la situation administrative et financière. Les locaux libérés sont occupés par les services régionaux. La Région a décidé de valoriser la mise à disposition des locaux du CPOI aux centres de formation en subventions en nature inscrites au budget de la DFPA. Il n'y aura donc pas de recouvrement de redevance.

Pour 2018, la Région va continuer ses efforts :

- sur l'application des baux (révisions, renouvellements, assurances) ;
- dans le suivi des impayés des redevances ;
- en établissant des conventions avec les organismes pour les biens immobiliers de la Région mis à leur disposition à titre gratuit ou onéreux.

#### Estimation des recettes attendues en 2018 :

– loyers : 525 400 € (COT/AOT/BAC)

– redevances : 91 830 € (dont Budget Annexe ENERGIE pour les centrales photovoltaïques installées sur les toits des lycées, gymnases)

### **3.1.2. Sur les cessions de biens immobiliers**

La valorisation du patrimoine par la cession des biens immobiliers propriétés de la Région a été conduite au titre d'une bonne gestion.

Le tableau ci-dessous donne par année depuis 2010, le produit des recettes issues de ces cessions et illustre concrètement l'effort réalisé pour dynamiser ce poste.

<b>Années</b>	<b>2010 à 2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017 – 2018</b>
<b>Produit des cessions en €</b>	7 845 820 euros	2 655 700 euros	Estimées à 6 millions d'euros

Les recettes pour 2017 et 2018 sont globalisées compte tenu du fait que certaines transactions ne devraient voir leur réalisation financière qu'en 2018.

Ces recettes concernent principalement :

– la cession d'un foncier à la SHLMR sur St Denis pour une opération de logements (1 million d'euros environ) ;

– la cession d'un foncier au groupe Apavou sur St Gilles (1,8 millions d'euros) ;

– la cession d'un foncier de plus de 5 000 m<sup>2</sup> sur le boulevard Sud à un investisseur immobilier pour une opération de commerces et de bureaux (2,9 millions d'euros).

Il est proposé au titre des OB 2018 de renforcer la politique volontariste de valorisation et notamment de cession du patrimoine régional afin d'atteindre l'objectif d'une recette croissante.

### **3.2. Les charges locatives, d'assurances, d'impositions et des autres charges de fonctionnement du patrimoine**

La diminution des charges de fonctionnement générées par le patrimoine a aussi été prise en compte dans les objectifs de gestion fixés. Cette diminution contribue comme précisé ci-dessus à l'amélioration de l'autofinancement.

Trois postes ont été principalement identifiés :

#### **3.2.1. Les charges locatives**

Le patrimoine immobilier, dont la Région est propriétaire, ne permet pas de couvrir la totalité de ses besoins en raison de leur superficie, des normes techniques et architecturales incompatibles avec l'accueil des services publics.

Depuis de nombreuses années, la location a été la réponse face aux besoins de locaux pour les services administratifs de la Région ; Cette option a permis de faire face aux besoins de recrutement et aux différents transferts de compétences de l'État vers la Région (Éducation, Formation professionnelle, Routes...).

Depuis 2010, il a été décidé de mettre fin à cette option et de trouver une solution pérenne pour répondre aux besoins de la Collectivité par le lancement :

- **d'un programme de travaux** sur le patrimoine de la Région dans le but d'accueillir les services affectés dans des locaux loués. Deux types de travaux ont ainsi été réalisés :
  - les travaux relatifs à la rénovation d'un patrimoine de la Région, chemin Lebon à Saint-André pour l'Antenne Est ;

– et les travaux d’extension et de rénovation de l’Hôtel de Région pour le regroupement des services administratifs.

Ces travaux concourent fortement à faire diminuer les charges locatives ;

- **d’un programme d’acquisitions de locaux** qui permet de répondre aux besoins nouveaux engendrés par le transfert des routes nationales à la Région. Ce programme d’acquisitions doit aussi permettre de mettre fin aux baux des comités consultatifs et de donner aux archives régionales des locaux adaptés et attendus depuis de longues années.

Avec la livraison de ces investissements, la perspective de diminution des frais de locations immobilières pour 2016 est d’un peu plus de deux millions d’euros. La Région se rapproche ainsi de la moyenne des régions par habitant pour cette dépense.

Ainsi, l’année 2014 voit une première diminution des charges locatives de l’ordre de 110 000 euros.

La concrétisation de cette politique apparaît en 2015 avec une diminution de l’ordre de 500 000 euros. Cette baisse aurait pu être plus importante mais les nouvelles compétences de la Région notamment en termes d’Autorité de gestion des fonds européens génèrent de nouveaux besoins en terme immobilier.

Pour 2016, les dépenses locatives restent constantes de l’ordre de 2 650 000 euros suite notamment aux besoins liés au sinistre sur le CPOI.

En 2017, le transfert de nouvelles compétences de l’État (loi NOTRe) a engendré la création de nouvelles directions et les besoins en locaux. De nouveaux baux ont été signés et les charges ont augmentées également.

Pour 2018, le prévisionnel reste constant. L’opportunité de faire une opération immobilière propre, pour installer les réserves muséales actuellement à Saint-Louis et répondre aux besoins de locaux pour nos services, pourrait permettre une baisse des dépenses de fonctionnement. Sur le nord, des pistes d’acquisition de locaux sont étudiées finement afin de juger de leur opportunité qui permettraient la aussi d’impacter ce poste de dépenses.

### **3.2.2. Les polices d’assurances des biens immobiliers et de la responsabilité civile de la collectivité**

Pour garantir les risques auxquels sont exposés les bâtiments (incendie, dégâts des eaux...), la Région Réunion fait appel à des assureurs. Au moment du renouvellement des marchés pour la période 2010 à 2014, des efforts ont été faits afin de diminuer le montant de cette prime tout en gardant les mêmes garanties pour la couverture des risques.

Dans le cadre des garanties « dommages aux biens » et « responsabilité civile », un marché a été conclu au 1er janvier 2015 pour quatre années :

- 1- le contrat d’assurance « dommages aux biens » attribué à la Société BTA INSURANCE / Assurances Emile Isautier a donné lieu au paiement d’une prime d’un montant annuel de 289 382,20 € .
- 2- le contrat d’assurance « responsabilité civile » attribué à la Société ZURICH INSURANCE / Gras Savoye Océan Indien a donné lieu au paiement d’une prime d’un montant annuel de 76 306 €.

L’augmentation depuis 2016 de l’assiette du patrimoine et du nombre d’agents a impacté à la hausse l’enveloppe dédiée aux assurances (locations CPOI, acquisition Cimendef, transfert des CREPS, nouvelles locations, ...).

#### Dommages aux biens

2015 : 285 546 € pour 906.343 m<sup>2</sup>

2016 : 289 382,20 € pour 910.287 m<sup>2</sup> (906.343 m<sup>2</sup> + 3944 m<sup>2</sup>)

2017 : 291 683,33 € pour 913.083 m<sup>2</sup> (910.287 m<sup>2</sup> + 2796 m<sup>2</sup>)

### Responsabilité civile

2015 : 76 306,52 € pour une masse salariale de 78 131 682 €  
2016 : 76 306,52 € pour une masse salariale de 78 131 682 €  
2017 : 76 306,52 € pour une masse salariale de 78 131 682 €  
dont réajustement 2015 : 13 480,10 € (91 850 500 €)  
dont réajustement 2016 : 19 984,79 € (98 594 478 €)

Pour 2018, il est prévu pour la garantie « dommages aux biens » et pour la garantie « responsabilité civile ».

Les résultats obtenus ont été les suivants (données 2010) :

	<b>2006-2010</b>	<b>2010-2014</b>	<b>2015-2018</b>
<b>Superficie assurée</b>	735.423 m <sup>2</sup>	869.865 m <sup>2</sup>	906.343 m <sup>2</sup>
<b>Limitation contractuelle d'indemnité (LCI)</b>	10.000.000€	15.000.000€	15.000.000 €
<b>Taux appliqué par m<sup>2</sup></b>	0,82 HT	0,48 HT	0,28 HT
<b>Cotisation annuelle TTC</b>	639.818€	445.000€	285.546 €

Comme le montre le tableau ci-dessus, pour une superficie assurée et des garanties en augmentation, la cotisation d'assurances annuelle, a diminué d'un peu moins de 160 000 euros, grâce notamment à l'étude menée sur la vulnérabilité du patrimoine, assortie d'une cartographie des risques ainsi que leurs différentes valeurs dans le cadre d'une politique de gestion des risques du patrimoine.

### **3.2.3. Les taxes et impositions grevant le patrimoine (chapitre budgétaire 940)**

La Région a commencé à recenser en 2015 toutes les adresses depuis 2012 imposées par la Direction Générale des Finances Publiques sur les taxes d'habitation et taxes foncières dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il s'est avéré que plus de 50 % de ces taxes visent les logements de fonction des lycées et centres de formation.

Les taxes d'habitation et les taxes foncières dues par la collectivité sont inscrites comme dépenses au chapitre 940.

#### Taxes foncières incluant la d'enlèvement des ordures ménagères :

De 2013 à 2016 :

Taxes reçues : 905 119 €

Taxes dégrévées : 415 803 €

Taxes remboursées : 183 582 €

Taxes payée en 2017 pour les années :

2015 : 62 654 €

2016 : 58 756 €

Taxes restantes en cours de traitement en 2017 : 98 711 €

#### Taxes d'habitation :

De 2012 à 2016 :

Taxes reçues : 237 435 €

Taxes dégrévées : 121 037 €  
Taxes restantes à payer en 2017 : 116 398 €

### **3.2.4. Les coûts d'entretien**

Les coûts d'entretien d'un bâtiment sur sa durée de vie peuvent atteindre les 2/3 de sa valeur. Pour réduire ces dépenses, un état des lieux actuel de l'occupation des bâtiments a été réalisé en 2017. Cette étude permettra de définir une stratégie d'optimisation de la gestion du patrimoine bâti dont les premières actions seront mises en œuvre en 2018.

### **3.2.5. La gestion patrimoniale technique des bâtiments administratifs**

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m<sup>2</sup>, dont 54 100 m<sup>2</sup> (6 %) à vocation tertiaire pour héberger les services administratifs généraux.

Les objectifs stratégiques de **la gestion patrimoniale technique** mise en œuvre pour ces bâtiments administratifs tertiaires sont les suivants :

- optimiser et rationaliser les occupations, le fonctionnement et les coûts en regroupant les services sur un nombre réduit de sites centraux offrant un potentiel d'évolutivité,
- construire les nouveaux équipements nécessités par l'évolution des missions de la collectivité,
- assurer les obligations réglementaires du propriétaire (sécurité, accessibilité, hygiène, santé, code travail, etc) et mettre en place un plan d'entretien du patrimoine,
- réhabiliter les établissements existants pour les remettre aux normes réglementaires, techniques, thermiques et fonctionnelles,
- intégrer la qualité environnementale dans l'acte de construire et maintenir le patrimoine,
- soutenir l'économie locale du BTP et l'emploi, grâce au lissage de la commande publique adaptée au tissu local (PME, insertion, etc).

En 2017, après la réhabilitation de l'Hôtel de Région achevée en 2016, la priorité sera donnée aux opérations suivantes :

## **CONSTRUCTION – RÉHABILITATION**

### **1) La réhabilitation du Pôle Technique du Chaudron**

Le futur Pôle Technique hébergera le Service de Archives, les services CRGT (Centre Régional de Gestion du Trafic) et Gin (Gestion des Infrastructures Numériques) de la Direction Régionale des Routes, la DPI, la DBA et d'autres services (50 postes d'évolutivité).  
Les travaux débuteront en 2018.

### **2) Site de la Jamaïque**

La Région est propriétaire, à côté de l'AFPAR à la Jamaïque, d'un foncier avec deux bâtiments en mauvais état. La DL a installé dans la cour son garage avec des modulaires. Elle a programmé des travaux sur les deux bâtiments qui permettront d'accueillir ses services et donner congé à des baux.

### **3) Projet de réserves muséales mutualisées**

Les services ont identifié un foncier régional de 5 000 m<sup>2</sup> environ situé à l'entrée de la ville de l'Étang-Salé aujourd'hui constructible qui représente un potentiel pour y construire des réserves muséales destinées à Stella Matutina, la Cité du Volcan et le MADOI. Cette construction pourrait bénéficier d'une subvention de la DACOI de l'ordre de 800 000 euros en complément d'une AP 2017 de la DPI de 1,6 millions d'euros. Cela permettrait de libérer trois locaux loués à cet usage situés sur Saint-Louis (loyer annuel global de 200 000 euros environ).

### **4) Nouveau pôle administratif sur le nord**

Afin de regrouper et d'optimiser la gestion interne des services administratifs de la région, il est proposé l'acquisition et/ou la construction de nouveaux locaux afin d'accueillir dans les meilleures conditions le public et d'offrir à tous les acteurs locaux des prestations à la hauteur des enjeux.

Pour ce faire, une enveloppe de 15 millions d'euros d'investissement est nécessaire. Des pistes sont d'ores et déjà lancées vers des projets de construction, des acquisitions de bâtiments existants et des projets à venir. La mise en œuvre de ces actions permettra à moyen terme de faire baisser de manière très conséquente les dépenses de fonctionnement sur les loyers (de l'ordre de 950 000 euros de loyers annuels).

### **5) Construction dans l'enceinte du CPOI d'un pôle administratif indépendant**

L'organisation du site du CPOI avec le mélange de divers publics génère des conflits d'usage préjudiciables à chacun des acteurs. En effet, en dehors de sa vocation initiale, le CPOI accueille des services administratifs de la région, certains étant amenés à recevoir du public.

Aussi, il est proposé de programmer sur le site la construction d'un nouveau bâtiment séparé de la partie dédiée à la formation situé rue Archambaud avec un accès spécifique qui permettra de rassembler en un seul lieu tous les services et apporter une lisibilité pour accéder aux diverses prestations de la collectivité à destination du public.

Ce nouvel équipement permettra dans le même temps de libérer des locations et de faire baisser les charges de fonctionnement.

Dans un premier temps, la mise en place de modulaires pourrait répondre à l'urgence et aux besoins de séparations des deux fonctions principales du site.

### **MAINTENANCE DES BÂTIMENTS**

En 2017, les marchés à bons de commandes pour petits travaux de réparations permettront de traiter en maîtrise d'ouvrage directe les petites réparations et les urgences sur les bâtiments administratifs, en complément des réhabilitations lourdes.

### **3.3. Les principales missions foncières**

#### **3.3.1. Le transfert des biens immobiliers des lycées**

L'article 79, II de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux Libertés et Responsabilités locales, prévoit le transfert des biens immobiliers des établissements visés à l'article L 214-6 du Code de l'Éducation aux collectivités de rattachement conformément à leurs compétences respectives. Ainsi est transféré au Département le foncier des collèges, et à la Région le foncier des lycées.

Ce transfert s'effectue en pleine propriété, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties pour les biens immobiliers appartenant tant à l'État qu'aux Communes à la date de la loi.

Ce transfert, comme le stipule la loi en vigueur depuis neuf années, est piloté par les services de l'État (Préfecture et Rectorat).

À ce jour, ces services ont été en mesure de transmettre à la Région quatre actes de propriété, le choix ayant été fait de faire un acte par commune. Six actes restent à être transmis.

<b>ANNÉE DU TRANSFERT</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>LYCÉE</b>
2011	Saint-Denis	Leconte de lisle
2011	Saint-Denis	Lislet Geoffroy
2011	Saint-Denis	Julien de Rontaunay
2011	Saint-Denis	L'horizon
2011	Saint-Denis	Amiral Lacaze
2011	Tampon	Roland Garros
2011	Saint-Joseph	Paul Langevin
2011	Saint-Paul	La Renaissance
2011	Saint-Paul	Évariste de Parny
2013	Saint-Paul	Cité scolaire Soubou/ Payen
2014	Saint-Benoît	Cité scolaire Bouvet – équipements sportifs
2015	Le Port	Cité scolaire Lepervanche/ Albius
2015	Saint-Pierre	Cité scolaire LP St-Pierre/ Herman
2017	Saint-Louis	Cité scolaire R. Maigre/ Roussin/ Leconte Delisle
Non réalisé	Saint-Joseph	Lycée agricole de Saint-Joseph

Comme le montre le tableau ci-dessus, les premiers actes de transfert de propriétés ont pu être transmis par l'État à la Région en 2011, soit sept ans après la promulgation de la loi. À l'exception du lycée agricole de Saint-Joseph, tous les transferts de propriété des biens immobiliers des EPLE par l'État ont été effectués.

L'État doit traiter des problèmes d'occupation avant de transférer les biens du lycée agricole de Saint-Joseph.

En 2015-2016, la Région a entrepris les démarches auprès des autres propriétaires (principalement les communes) de ce foncier afin que ce transfert soit réalisé comme le stipule la loi, à titre gratuit. Cette démarche se heurte aux politiques communales de valorisation de leur foncier.

En 2017, certaines communes ont initié la procédure de transfert à la Région en délibérant comme Saint-Denis et Saint-Paul.

En 2018, la Région devra s'attacher à :

- signer les actes de transfert avec les communes identifiées ;
- préparer les conventions de jouissance avec le Conseil départemental sur les cités scolaires en raison de la mutualisation de certains équipements entre les collèges et les lycées.

### **3.3.2. Le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales**

- **Le cadre juridique**

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le décret n°2005-1500 du 5 décembre 2005 portant application de l'article 18 de la dite loi et les circulaires du 27 juillet 2005 et du 21 décembre 2006 organisent le transfert des propriétés privées de l'État liées aux routes nationales.

Le décret n°2007-424 du 23 mars 2007, pris pour application le code général des collectivités territoriales et relatif au transfert des routes nationales à la Région de la Réunion, prévoit le transfert de l'ensemble des routes nationales de La Réunion au bénéfice de la Région Réunion.

L'arrêté n°4260 en date du 2 décembre 2007 pris par le Préfet de La Réunion a constaté le transfert du domaine public des routes nationales au Conseil Régional de La Réunion.

- **Le périmètre du transfert**

L'article 2 du décret 2500-1500 du 5 décembre 2005 dispose que sont considérés comme acquis par l'État en vue de l'aménagement des routes transférées les biens suivants :

- les terrains qui ont été acquis en vue d'aménagements qui ont été réalisés à la date de la cession ;
- les terrains appartenant à l'État qui ont fait partie de la voie transférée ;
- il s'agit notamment de parcelles qui ont été acquises par l'État, qui ont fait partie de la voirie, qui ont été déclassées du domaine public routier à la suite par exemple d'une rectification de virage et qui n'auraient pas été encore aliénées ;
- les terrains qui ont été acquis en application d'une déclaration d'utilité publique (DUP) ayant la capacité d'exproprier, en vue de la réalisation d'aménagements et non abandonnés ou en cours de travaux.

L'alinéa 3 de cet article évoque la notion de projet « abandonné ». Or, il n'existe pas de définition juridique de ce projet « abandonné », ce qui a conduit à adopter le dispositif suivant :

- pour l'ensemble des parcelles acquises en vue d'une route transférée, les directions départementales de l'équipement (DDE) détermineront si l'aménagement est abandonné ou non, c'est-à-dire si l'État l'aurait exécuté ou non ;
- cette position de l'État devra être conforme aux dispositions figurants à la date du transfert dans les différents documents d'urbanisme opposables ou aux demandes de modifications de ces documents faites par l'État avant la date du transfert.

- **La procédure de transfert**

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) procède depuis 2011 au recensement des parcelles concernées.

Une fois le recensement exhaustif réalisé par commune, les éléments comprenant la nature, l'adresse, les références cadastrales, la superficie, l'origine de propriété, les références de publicité foncière et le numéro des terrains au tableau général des propriétés de l'État (n°TGPE), sont transmis à France Domaine, notaire des services de l'État, pour la rédaction des actes administratifs.

En application du paragraphe III de l'article 18 de la loi du 13 août 2004, les transferts du domaine privé de l'État sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité, droit, taxe, salaire ou honoraire.

Afin de ne pas freiner la globalité de la procédure, il a été proposé, en concertation entre les services de la Région, de la DEAL et de France Domaine, qu'un acte soit établi par commune ou par groupement de communes au fur et à mesure de la complétude des informations nécessaires à la passation des actes.

Les projets sont soumis pour avis et décision aux instances de la Collectivité.

- **Le recensement réalisé**

En 2011, les services de l'État ont recensé les parcelles concernées par un transfert à la Région, par secteur et par communes. Ce recensement a évolué au fil du temps. Pour ces parcelles, onze actes ont été transmis par l'État.

Secteur	Commune	Nbre de Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>	Etat du transfert
<b>OUEST</b>	Trois Bassins	65	350 257	Fait
	<b>Saint-Leu</b>	<b>403</b>	<b>1 531 587</b>	<b>Fait</b>
<b>NORD</b>	Saint-Denis	94	33 088	Fait
<b>EST</b>	Plaine des Palmistes	1	36	Fait
	Saint-Benoît	33	15 588	Fait
	Sainte-Rose	13	5 901	Fait
	St-André	20	2 964	Fait
	Sainte-Suzanne	17	25 853	Fait
	Sainte-Marie	50	126 096	Fait
<b>SUD</b>	Cilaos	4	3 099	Fait
	Petite-Ile	25	30 888	Fait
	Saint-Louis	21	22 007	Fait
	Le Tampon	26	31 921	Fait
	Les Avirons	8	1 737	Fait
	St-Joseph	62	17 192	Fait
	St-Philippe	2	147	
	Etang-Salé	1	8 420	Fait
	S-Pierre	66	259 248	Fait
<b>TOTAL</b>		1324	4477868	

- **Les obligations générées par le transfert pour la Région**

Le patrimoine foncier ainsi transféré est intégré dès signature des actes dans le domaine privé de la Région. En 2016-2017, des actes ont été régularisés sur les communes de Sainte-Marie, Saint-Benoît et Saint-André pour un transfert dans le patrimoine régional.

Ces transferts permettent à la Région d'améliorer la qualité de l'information comptable de son inventaire et ouvrent des opportunités de recettes, comme indiqué dans le paragraphe précédent.

### **3.3.3. La gestion de la ZAA Pierre Lagourgue**

Pour 2018, suite aux études réalisées pour la dynamisation et la commercialisation de la zone, il vous sera proposé la mise en œuvre de promesses de baux avec les futurs occupants, préalablement à la signature des baux à construction, visant à améliorer les garanties de réussite des implantations.

Ainsi un compromis a été signé fin 2015 pour l'installation d'un hôtel d'affaires. Les travaux devraient voir le jour en 2018 en raison de la modification du permis de construire dès la signature du bail prévue au plus tard en décembre 2017. Le loyer annuel serait de 60 000 euros à partir de la mise en exploitation de l'hôtel.

La collectivité a engagé des réflexions pour élargir les critères d'installation sur la zone afin d'optimiser son occupation. Les premiers effets devraient pouvoir amener de nouveaux projets en 2018.

La compagnie régionale Air Austral est en phase de réflexion en vue d'installer son siège sur ce site. Cela lui permettrait à terme de regrouper tous ses services qui ne nécessitent pas une proximité de la piste.

### 3.4. Le transfert des biens immobiliers des CREPS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 connue sous le nom de loi NOTRe a prévu le transfert de l'État aux régions du patrimoine immobilier des CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportives) ainsi que l'essentiel des responsabilités et moyens de fonctionnement (humains et financiers) correspondants.

En application de ces dispositions, les régions ont donc en charge depuis le 1er janvier 2016 la construction et/ou la reconstruction, l'extension et les grosses réparations des locaux et des infrastructures des CREPS. Elles assurent également l'entretien, le fonctionnement, l'accueil, la restauration et l'hébergement hors missions d'encadrement et de surveillance des sportifs et des stagiaires de l'État.

Les sites concernés par le transfert sont :

<b>SAINT-DENIS</b>	
Références cadastrales	DO 19 et DO 18
Emprise foncière	21 092 m <sup>2</sup>
Surface des équipements sportifs extérieurs	9 364 m <sup>2</sup>
Surface habitable	3 932 m <sup>2</sup>
<b>SAINT-PAUL</b>	
Références cadastrales	BN 3 et BN 4
Emprise foncière	5 086 m <sup>2</sup>
Surface habitable	845 m <sup>2</sup>
<b>TAMPON – Plaine des Cafres</b>	
Références cadastrales	AE 801 et AE 802
Emprise foncière	26 267 m <sup>2</sup>
Surface des équipements sportifs extérieurs	9 840 m <sup>2</sup>
Surface des équipements sportifs couverts	1 218 m <sup>2</sup>
Surface habitable	1 350 m <sup>2</sup>

En collaboration avec France Domaine, la Région prépare le transfert immobilier desdits sites pour une validation des instances délibérantes et une régularisation de l'acte courant 2018.

### 3.5. Transfert des biens et infrastructures de transport tels que les gares routières

L'article 15 de la loi NOTRe fait passer le volet « transport de voyageurs » dans le giron des compétences régionales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Région est responsable de l'exploitation, la construction et l'aménagement des gares publiques routières.

Un inventaire exhaustif est en cours auprès de la Direction des Transports qui devra être intégré à l'inventaire comptable et physique. Le patrimoine sera augmenté ainsi que les charges (primes d'assurances RC et dommages aux biens en raison de l'augmentation de la masse salariale et des surfaces bâties, maintenance,...).

### 3.6. La tenue de l'inventaire

#### 3.6.1. Les obligations réglementaires

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M71 qui a introduit le concept de patrimonialité des comptes, la région Réunion dispose d'un inventaire comptable et répond aux obligations fixées par le législateur, à savoir :

- tenir un inventaire et le mettre à jour :  
L'inventaire porte sur tous les biens (incorporels, corporels, financiers) acquis par la collectivité. Ceux-ci font l'objet d'un recensement patrimonial et chaque bien se voit affecté un numéro d'inventaire unique.
- établir les annexes budgétaires :  
L'état de variation du patrimoine est joint au compte administratif. Cet état retrace les entrées (acquisitions, intégrations, transferts) et les sorties du patrimoine pour l'exercice écoulé.
- calculer les amortissements :  
Toutes les immobilisations sont amorties en fonction de leur type de bien. Ne font pas l'objet d'amortissement : la voirie, les œuvres d'art, les immobilisations en cours et les immobilisations financières.
- transmettre les données patrimoniales au comptable public :  
La tenue conjointe de l'actif par l'ordonnateur et le comptable est réalisée à travers la transmission de flux INDIGO Inventaire dans l'application du comptable : « Hélios ».

### **3.6.2. L'amélioration de la qualité comptable**

Au titre de l'amélioration de la qualité comptable, des enquêtes annuelles sont menées auprès des services concernés par les dépenses d'investissement, et permettent :

- d'apurer et d'intégrer les frais d'études ;
- d'intégrer dans les comptes d'imputations définitives, les montants des travaux en cours ;
- d'amortir les subventions d'investissement transférables.

Pour 2018, la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier poursuit sa mission de tenue de l'inventaire afin de rendre une image fidèle de la situation patrimoniale de la collectivité et de continuer à participer à la démarche d'amélioration de la qualité comptable et de la sincérité budgétaire.

## Chapitre 4

### **4. PROGRAMMES EUROPÉENS**

La mise en œuvre du plan d'action de la mandature passe notamment par la mobilisation des moyens communautaires via l'ensemble des programmes opérationnels qui concernent l'île de La Réunion, au sein de ses priorités déclinées en sept piliers.

Au sens des règlements communautaires, l'année 2018 est une année charnière puisque le 31 décembre 2018, les programmes seront à mi-parcours. À son terme, il sera engagé un processus d'évaluation global afin de mesurer l'écart entre les réalisations des indicateurs du cadre de performance et les niveaux contractualisés à l'adoption des programmes. Cette « revue de performance » qui consiste en l'introduction du pilotage par les résultats dans les programmes, conditionnera l'octroi au niveau des axes d'une réserve de performance. L'année 2018 est donc la dernière année de programmation et de certification avant cette première revue de performance (une seconde étant prévue au terme des programmes en 2023).

En 2018, il conviendra de veiller au maintien du rythme de programmation mis en place depuis le début des programmes puisque la phase de montée en charge est désormais effective. À ce titre, il convient de souligner que le rythme de programmation du POE FEDER reste cependant dépendant de la programmation de dossiers d'envergure tels que les grands projets qui représentent à eux seul une part significative du programme.

Il s'agira surtout de dynamiser le rythme des certifications afin de s'assurer de l'atteinte des indicateurs de réalisation, ces indicateurs étant collectés au stade des soldes dans la plupart des programmes, et de réduire les délais en ce domaine y compris pour les opérations qu'elle préfinance ou dont elle assure la maîtrise d'ouvrage. L'optimisation de la perception des recettes communautaires est un enjeu majeur du respect de la trajectoire d'équilibre de la collectivité.

Par ailleurs, en tant qu'Autorité de gestion du POE FEDER, il est attendu une décision favorable de la Commission afin d'ajuster le programme compte tenu des événements impondérables qui remettent en cause certaines opérations ou qui en ont réduit le champ d'intervention. Ces ajustements seront restreints à un cadre strict délimité notamment par les conclusions du diagnostic et de la stratégie du programme.

Par ailleurs, la collectivité rendra opérationnels ses efforts en matière de simplification et étudiera toutes les possibilités (dématérialisation, coûts forfaitaires pour le FSE, coûts simplifiés) offertes par la modification de la réglementation européenne.

Les travaux qui aboutiront à la révision du programme en 2019 seront lancés, notamment au travers de l'évaluation à mi-parcours, elle-même confortée par l'actualisation des travaux prospectifs mis en place dès 2017 au titre des programmes dont la Région assure l'Autorité de gestion.

S'inspirant de la méthodologie mise en œuvre au titre des programmes européens, et dans un cadre méthodologique cohérent avec ceux-ci, la collectivité se dotera en 2018 d'un système d'indicateurs opérationnels organisés autour des priorités de la mandature.

Enfin, l'année 2018 marquera le début des négociations qui aboutiront à définir la politique européenne post 2020 et les travaux de préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027. Ces travaux comprennent notamment une consultation publique qui sera une nouvelle opportunité pour la Région Réunion d'être force de proposition en qui concerne la prise en compte de la situation de l'île au titre des Régions Ultrapériphériques.

## **4.1. Le concours des programmes européens 2014-2020 aux sept piliers de la mandature**

### **4.1.1. Le POE FEDER**

La montée en charge de la programmation peut être désormais considérée comme effective. La programmation des dossiers relevant de la procédure spécifique des grands projets est liée au rythme d'avancement des études des maîtres d'ouvrage et des expertises effectuées par JASPERS en vue de l'approbation par la Commission de ceux-ci. En 2018, l'Autorité de gestion accompagnera les maîtres d'ouvrage des dossiers UVE (Unité de Valorisation Energétique) et de l'aéroport Roland Garros.

À l'exception de certaines actions et des Grands projets qui ont été sujet à des aléas imprévisibles, on peut considérer que le rythme de programmation a atteint sa vitesse de croisière.

Au regard des enjeux liés notamment à l'atteinte des indicateurs du cadre de performance et au dégagement d'office, il conviendra de maintenir un rythme élevé de programmation de 15 à 20 % du programme et de dynamiser la certification des opérations pour atteindre le taux de 30 %.

La gestion des aléas implique que des ajustements soient apportés au programme et les discussions sur ce sujet devront être conclues avec la Commission européenne. Concomitamment, les travaux de consolidation des indicateurs menés avec l'appui de notre AMO seront achevés et devraient se traduire par des modifications ou des corrections de quelques indicateurs.

L'année 2018 devrait connaître quelques réalisations remarquables telles que la mise en œuvre des instruments financiers et le lancement opérationnel de Grands projets tel que l'opération concernant le Très Haut Débit.

Par ailleurs, les premières évaluations prévues au programme ont été initiées fin 2017 afin que leurs conclusions puissent être intégrées à l'analyse d'ensemble du programme à mi-parcours qui sera lancé fin 2018.

Enfin, l'année 2018 permettra d'apurer les premiers comptes de la période 2016-2017 et d'obtenir de la Commission le remboursement final des certifications au titre de l'année comptable 2016-2017. Ces éléments permettront d'évaluer la qualité de gestion des crédits sous l'angle de la régularité.

### **4.1.2. Le PO INTERREG OI**

Après une accélération de la programmation en 2017 (+20 %), le programme INTERREG devra en 2018 maintenir ce rythme et connaîtra une montée en charge significative de la certification pour atteindre un taux voisin du programme FEDER. Ce travail de certification s'il sera le premier objectif de cette année 2018, devra être mené en parallèle au travail d'instruction des nouveaux dossiers.

Certaines fiches actions devraient voir leur programmation atteindre 100 % dès 2018. Une analyse d'ensemble des programmes sera menée simultanément à l'évaluation à mi-parcours qui devrait intervenir fin 2018 ou début 2019, comme sur le PDRR.

Enfin, un premier apurement des comptes interviendra sur ce programme.

### **Le 1<sup>er</sup> pilier : Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais**

En charge notamment de la formation et de la gestion des lycées, la collectivité régionale est un acteur de premier plan en matière de réussite éducative. Elle mobilise les fonds européens tant en ce qui concerne la formation, de l'acquisition des savoirs de bases aux parcours d'excellence, la recherche, qu'en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail par des opérations de construction ou de rénovation des bâtiments éducatifs.

- Le POE FEDER

Concernant les projets de recherches, l'année 2018 sera marquée par le lancement de nouveaux Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI) relatifs aux thématiques suivantes : Biodiversité, Énergie et Santé. Cette initiative, qui fait suite aux appels à projet initiés en 2015, a pour objectif de stimuler la mise en œuvre des projets sur le territoire et d'offrir de la visibilité aux porteurs de projets pour la période 2018-2020.

En outre, le programme FEDER est aussi mobilisé dans le cadre de la construction mais aussi la rénovation des bâtiments dédiés à l'éducation et à la formation sous l'angle de la rénovation thermique.

– Concernant les établissements éducatifs :

Le volet études concernant la rénovation thermique des lycées feront l'objet de premières réalisations qui s'intègrent dans un vaste programme de rénovation des lycées de l'île.

Les travaux de construction du nouveau Collège Roquefeuil devraient démarrer.

– Concernant les établissements de formation :

L'année 2018 sera marquée par le démarrage des travaux de réhabilitation du CFA Léon LEGROS.

Le Campus Santé, localisé à Saint Pierre, et dont les études ont été programmés, est un équipement structurant dans le domaine de la recherche et de la formation en médecine, et entrera dans sa phase de construction.

Enfin, le CHU prévoit de mettre en place une plate-forme translationnelle sur les sites du Nord et du Sud.

- Le POE FSE

En 2018, la collectivité maintiendra son effort en matière de formation et de qualification, tout en accordant un soutien prioritaire à l'apprentissage, garant de meilleures chances d'insertion professionnelle pour ses bénéficiaires.

Il est à souligner que les travaux menés au cours de l'année 2017 ont permis les premières certifications au titre de la subvention globale au premier semestre et la réalisation d'un important appel de fonds FSE (7 % de la maquette). L'objectif minimal vise à certifier en N+2 les dépenses des opérateurs réalisées en année N. Ceci revêt une importance capitale en matière de respect de la trajectoire d'équilibre compte tenu du préfinancement effectué par la collectivité. En collaboration avec l'autorité de gestion (État) et l'autorité de certification (DRFIP), un calendrier annuel prévisionnel des appels de fonds a été élaboré et le prochain est prévu dès 2018. Le respect de ce calendrier contribuera à l'amélioration de la trésorerie de la collectivité qui sera vigilante pour obtenir rapidement les fonds FSE certifiés dont elle a assuré le préfinancement. Enfin, suite aux travaux d'exécution prospectif qui seront menés fin 2017 et au regard de la saturation rapide de certains dispositifs, la Région proposera à l'Autorité de gestion des adaptations de la maquette financière du programme.

- le PDRR

Dans le cadre de ses fonctions de service instructeur du type d'opération « formation des actifs agricoles et des filières adossées », la Région maintiendra la dynamique impulsée sur cette mesure. Ainsi, il est prévu pour 2018 la programmation des actions de formation pour les actifs non-salariés agricoles de l'île portées par VIVEA.

## **Le 2<sup>ème</sup> pilier : engager la 2<sup>ème</sup> génération des grands chantiers**

La mandature a élaboré un programme d'investissement ambitieux de grands chantiers afin d'anticiper sur les grands enjeux de La Réunion de demain. L'adaptation des structures à la dynamique démographique, le soutien à une activité économique plus respectueuse de l'environnement, la prise en compte des problématiques de déplacement par des réponses elles-aussi à faible impact écologique, sont autant d'enjeux pris en compte par ce plan d'action.

- Le POE FEDER

L'année 2018 verra la livraison de nombreux chantiers remarquables :

Concernant l'Aéroport Roland Garros, les travaux renforçant la sécurité des pistes par la création de RESA (Runway End Safety Areas) à leurs extrémités seront terminés. Les pistes seront alors en conformité avec les règlements en matière de sécurité. Les investissements, concernant notamment l'extension de l'aérogare afin d'anticiper sur l'accroissement attendu à trois millions de passagers, font l'objet d'une procédure Grand projet et feront l'objet d'un accompagnement pour la constitution du dossier final.

En ce qui concerne le développement du transport en site propre (TCSP), de nombreuses opérations seront livrées dont la première tranche constituant un linéaire de 960 mètres en centre-ville de Saint Pierre, ainsi que la plate-forme multimodale (TCSP et vélo) située le long de la RN2 entre Sainte Suzanne et la Ravine des Chèvres.

Le rythme de programmation linéaire des actions en ce domaine permettra l'engagement des travaux concernant l'aménagement des espaces publics et des voiries de l'entrée de ville de Saint Paul, dossiers intégrés dans la démarche ITI.

L'aménagement de la BAU le long de la RN2 de Sainte-Marie à Duparc et la première tranche des travaux de TCSP de Saint Louis devraient être programmés.

De nouveaux moyens financiers devraient être dégagés pour soutenir la construction et la réhabilitation des gares multimodales.

- le PDRR

Suite au soutien déjà apporté par la Collectivité régionale en 2017 à la réalisation de la retenue collinaire de Piton Rouge, les grands chantiers sur le Feader concerneront en 2018 la réalisation des routes forestières. Ainsi, les appels d'offre sur l'opération RF (Route Forestière) du Volcan seront lancés. Pour l'opération de Bébou-Bélouve, les travaux s'étaleront sur toute l'année et devraient être terminés fin 2018.

## **Le 3<sup>ème</sup> pilier : libérer les entreprises, libérer les énergies**

- Le POE FEDER

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, la collectivité a mis en place un programme d'action en faveur du soutien de secteurs économiques prioritaires. Outre les actions déjà mises en œuvre et pleinement opérationnelles et dont les résultats déjà atteints montrent une forte augmentation des dossiers programmés, l'autorité de gestion a souhaité la mise en place d'instruments financiers dédiés afin de compléter le panel des dispositifs et d'offrir une alternative à l'offre bancaire traditionnelle.

Suite aux travaux réalisés en 2017, sur la base de l'évaluation ex-ante réalisée en 2015 et à l'analyse des besoins en matière de financement au regard de l'existant, la Région a élaboré en 2017 une stratégie régionale en matières d'outils financiers.

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie consiste en la création d'un fonds de fonds qui sera confié par mandat au Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ce fonds sera notamment doté d'une enveloppe de 24 M€ de Fonds FEDER et permettra la mise en œuvre de prêts à taux bonifiés et d'un outil destiné à renforcer les fonds propres en faveur des entreprises réunionnaises, dès 2018.

- Le POE FSE

Le Fonds Social Européen est notamment mobilisé afin d'accompagner les créateurs d'entreprises. Cet accompagnement a pour but d'améliorer le taux de survie des entreprises réunionnaises qui reste encore légèrement inférieur à la moyenne nationale (53 % de taux de survie à 5 ans contre 60 % en métropole -INSEE).

#### **Le 4<sup>ème</sup> pilier : libérer la terre réunionnaise**

- Le POE FEDER

Élaboré afin de couvrir les zones délaissées par l'initiative privée, le projet Très Haut Débit (THD) de la Région Réunion est assujéti à la procédure Grand projet.

Par ailleurs, son démarrage fut tributaire de l'adoption tardive du régime d'aide d'État afférent au THD notifié par la France et publié en début 2017. La procédure Grand projet initiée en 2017 devrait être conclue fin 2017. La mise en œuvre opérationnelle sera donc enclenchée dès 2018.

Concernant la valorisation des énergies renouvelables, les actions soutenant l'équipement en chauffe-eau solaires ont atteint un rythme de croisière et près de 2000 logements équipés seront opérationnels.

Un second méthaniseur devrait entrer en service à la distillerie de Beaufonds pour la production d'électricité issues du biogaz.

Enfin, les travaux de confortement et de sécurisation de la centrale hydro-électrique du Bras de la Plaine devraient être programmés.

Concernant la protection et la prévention contre les inondations et les crues, les travaux concernant les quartiers de la Saline-les-Bains et de l'Ermitage-les-Bains devraient débuter ainsi que les travaux concernant la digue de la Rivière des Galets.

Enfin, plusieurs opérations concernant des stations de potabilisation de l'eau seront programmées, notamment pour les communes de Saint André, Saint Benoît et Saint Pierre.

De nouveaux dispositifs seront proposés par l'Autorité de gestion à l'éligibilité du POE FEDER, dans le cadre des actions de la PPE dans le domaine des énergies renouvelables.

- le PDRR

Dans le cadre du PDRR, la Région veillera à impulser les deux dispositifs d'aide économique dans les Hauts pour lesquels elle assure, comme pour la formation des actifs agricoles, les fonctions de service instructeur. La dynamisation recherchée sur ces mesures pourra plus aisément se mettre en œuvre avec le recrutement depuis 2017 d'un agent en charge spécifiquement de ces dispositifs.

Sur le programme LEADER où la Collectivité intervient en tant que contrepartie nationale, l'année 2018 sera la première année de pleine programmation. La Région s'emploiera à mobiliser les cofinancements nécessaires, y compris sur les autres dispositifs (recherche-expérimentation, IAA...) où un soutien régional est attendu.

## **Le 5<sup>ème</sup> pilier : notre identité, notre culture, not' fierté**

- Le POE FEDER

La Région Réunion maintiendra son soutien aux actions de préservation et de valorisation du patrimoine en tant que support à des activités et produits touristiques.

## **Le 6<sup>ème</sup> pilier : plus d'égalité des chances pour les familles**

En matière d'égalité des chances, les actions soutenues par la collectivité et émergeant aux fonds européens concernent principalement le Fonds Social Européen.

- Le POE FSE

Ce programme est mobilisé par la collectivité régionale afin de mettre en œuvre des dispositifs notamment en direction des publics en difficulté. À titre d'exemple, la collectivité maintiendra ses efforts en direction de l'École de la deuxième chance afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi et en matière de lutte contre l'illettrisme, facteur aggravant de l'exclusion sociale.

## **le 7<sup>ème</sup> pilier : cap sur le monde, cap sur l'océan Indien**

L'ouverture de La Réunion sur son environnement régional est un enjeu fort porté par la Collectivité régionale. Les actions de coopération soutenues par la Région émergent principalement au programme INTERREG V au travers du volet transfrontalier lorsque les partenaires tiers sont des États membres de la COI, et du volet transnational pour les autres partenaires tiers.

En 2018, le programme devra poursuivre la dynamisation entamée en 2017 tout en visant à accroître le rythme de certification des dépenses.

- Le PO INTERREG V

Au titre des 5 objectifs thématiques du programme, plusieurs opérations sont prévues pour 2018 :

### *OT 1– Le soutien à la recherche et à l'innovation*

Sur l'OT 1, certaines thématiques comme la vulnérabilité des territoires concentrent de fortes demandes. Plusieurs projets dans ce domaine devraient être programmés tout comme la deuxième phase des projets pluri-annuels (2018-2020) du CIRAD. Le financement des allocations régionales de recherche océan Indien contribue à l'internationalisation de l'Université de La Réunion

### *OT 3– Le soutien au développement économique de la zone*

L'objectif thématique vise à soutenir les projets dynamisant les échanges, et pour La Réunion, à favoriser l'internationalisation des entreprises.

Le soutien au développement économique des territoires sera poursuivi en 2018. Les projets relevant de cet objectif sont traditionnellement des programmes d'action. Ainsi, seront soutenus les opérations de promotion touristique des îles vanilles, les programmes économiques de la CCIR ou encore du Club Export.

Les antennes de la Région, dont les moyens ont été renforcés, bénéficient également d'un soutien du programme INTERREG V.

La priorité d'affectation des volontaires de solidarité internationale au profit d'opérateurs ayant des projets à portée économique sera maintenue.

### *OT 5– La prévention et la gestion des risques naturels*

Une action de coopération de l'IRD sur les risques épidémiologiques et infectieux sera soutenue. Des formations dans le domaine maritime de lutte contre les pollutions marines devraient également être réalisées.

#### *OT 6– La protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel*

Un nouvel appel à projet sera lancé fin 2017. Les projets sélectionnés autant dans le domaine culturel qu'environnemental permettront de mieux valoriser la culture et le patrimoine remarquable de l'océan Indien.

#### *OT 10– Les actions de formation et de mobilité*

Cet objectif concentre sur certains secteurs de fortes demandes. Ainsi, les opérations de formations professionnelles dans le domaine agricole, malgré la non-implication de l'Afrique du Sud, seront soutenues et concerneront les lycées agricoles de Saint Paul et de Saint Joseph. De nouvelles modalités seront mises en œuvre pour développer la mobilité autour de projets concrets, y compris dans le domaine sportif. S'agissant de la formation dans le domaine de la santé, les opérations du CHU seront également soutenues. Par ailleurs, dans le domaine de la mobilité on retrouvera les programmes de volontaires du progrès seront poursuivis en 2018.

### **4.2. Améliorer l'efficacité et la performance de l'action publique**

#### **4.2.1. La préparation des échéances du 31/12/2018**

L'échéance du 31 décembre 2018 constitue une étape importante au titre des programmes. À cette échéance qui est à mi-parcours de la programmation, les règlements communautaires ont prévu la tenue d'une première « revue de performance ». Celle-ci vise notamment à mesurer les écarts entre les objectifs quantitatifs et financiers inscrits dans le programme au niveau des valeurs du cadre de performance et les réalisations au 31 décembre 2018. En fonction des niveaux de réalisation qui seront constatés à cette date, une réserve de performance de 6 % des montants UE par axe sera allouée selon les axes au regard de leur performance.

Pour préparer cette échéance, un travail de prospective a été réalisé en 2017 et un plan d'action a été défini afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes et de s'assurer de l'atteinte des indicateurs.

En 2018, un suivi de ce plan d'action et une réactualisation de ce travail prospectif permettra d'établir les bases des travaux d'évaluation à mi-parcours qui seront lancés en fin d'année. Il s'agira d'une part de sécuriser l'atteinte des objectifs intermédiaires et de déterminer, d'autre part, si des inflexions seront nécessaires à mi-parcours.

#### **4.2.2. Une gestion dynamique du programme FEDER 2014-2020**

Depuis l'approbation du programme en décembre 2014, ce dernier a subi l'influence de nombreux événements exogènes et imprévisibles qui ont impacté sa mise en œuvre. À titre d'exemple, l'adoption tardive des régimes d'aides d'état concernant le Très Haut Débit ou les aéroports, l'abandon de projets tel que le SWAC Nord ou encore le démarrage tardif de dispositifs connexes tel que l'ANRU, ont significativement ralenti voire empêché la mise en œuvre de quelques actions du programme. Ces aléas ont des conséquences directes sur le programme que ce soit en matière de programmation et de certification mais aussi en ce qui concerne l'atteinte de certains indicateurs contractualisés dans le cadre de performance. C'est pourquoi, il est attendu début 2018 et dans un principe de bonne gestion, que la Commission agréé des propositions d'adaptation ponctuelles du programme opérationnel FEDER. Ces dernières seront respectueuses des conclusions du diagnostic général et de la stratégie adoptées lors de la phase préparatoire et elles ne constitueront pas des modifications substantielles du programme.

Ainsi, l'abandon du grand projet du SWAC Nord suite au désistement de son maître d'ouvrage doit-il faire l'objet d'une nouvelle affectation des moyens. L'orientation vise à renforcer les projets apportant des contributions aux mêmes indicateurs de réduction des énergies polluantes, concourant ainsi au même processus de transition énergétique qu'aurait engagé l'exploitation de l'énergie thermique des mers.

C'est pourquoi il sera réservé des concours financiers à un SWAC d'ampleur plus modeste ainsi qu'au renforcement de mesures existantes telles que le développement des pôles d'échanges, la mise en place de nouvelles actions telles que le soutien à la transition énergétique via l'éclairage public à faible impact écologique, le soutien au photovoltaïque et le développement de nouveaux modes de transport.

Ces ajustements seront également déclinés aux niveaux des indicateurs et éventuellement du cadre de

performance. Les travaux menés sur l'amélioration qualitative des indicateurs seront par ailleurs intégrés dans la modification du programme.

Ces propositions seront soumises au Comité National de Suivi de novembre 2017 puis à la décision de la Commission européenne fin 2017 avec une réponse attendue début 2018.

#### **4.2.3. La finalisation du processus de dématérialisation du FEDER**

L'autorité de gestion a enclenché la dématérialisation des processus de gestion du programme FEDER le 1er janvier 2016. Ce processus de dématérialisation a connu ses premières réalisations concrètes avec notamment l'ouverture du portail dématérialisé permettant le dépôt des dossiers de demande de cofinancement européen pour les régimes d'aides aux entreprises. Pour rappel, cette disposition reste optionnelle, puisque la possibilité de procéder à un dépôt au format « papier » est maintenue pour les porteurs de projets qui le souhaitent.

Avec l'ouverture du portail dématérialisé fin 2017, pour les porteurs de projets relevant des programmes d'action, ainsi que pour l'aide au fret, puis en 2018 aux porteurs publics, la finalisation de la GED (Gestion Electronique des Données) fin 2018, il sera désormais possible de dématérialiser l'ensemble des pièces d'un dossier.

#### **4.2.4. Le développement d'un système global d'indicateurs**

Au titre des programmes européens, l'autorité de gestion s'est engagée dans un processus d'évaluation complet qui sera marqué en 2018 par l'évaluation à mi-parcours des programmes et les résultats des premières évaluations spécifiques sur des champs d'intérêt particuliers.

La consolidation des indicateurs du programme qui sert de socle à l'évaluation tout au long du programme, a été initiée en fin d'année 2016 par le biais d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et les premiers résultats de ces travaux contribueront à l'amélioration qualitative du RAMO 2017 réalisé au premier semestre 2018. Par ailleurs, une démarche parallèle s'inspirant de la méthodologie des fonds européens a été mise en place afin de doter la collectivité d'un système d'indicateurs permettant l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de la mandature. Elle sera pleinement opérationnelle en 2018.

#### **4.2.5. Des premières simplifications opérationnelles**

Face à la charge administrative sans cesse croissante liée à la complexification des fonds européens, la collectivité régionale fait office de précurseur puisqu'elle fut l'une des premières au niveau national à expérimenter les options de coûts simplifiées sur la génération de programmes 2007-2013.

Si quelques options supplémentaires ont été introduites dans la nouvelle génération de programme, la complexité des règles tout autant que leur contrôle a amené la Commission Européenne à s'impliquer dans le chantier de la simplification et à proposer une première série de mesures, à effet certes limité, qui seront opérationnelles en 2018.

Suite aux travaux menés en 2017, la Région proposera début 2018 les options de coûts forfaitaires sur certains dispositifs du FSE ainsi qu'une généralisation des coûts simplifiés pour les programmes d'action relevant du POE FEDER et d'INTERREG V OI. L'objectif est de permettre une réduction significative et générale des délais tant au niveau de l'instruction, des demandes que des paiements et une réduction de la charge administrative.

Ces travaux se concrétiseront par l'expérimentation de ces coûts forfaitaires sur les premiers dossiers au titre de la programmation 2018.

#### **4.2.6. La préparation de la deuxième phase des Investissements territoriaux intégrés (ITI)**

La première génération des contrats ITI arrivera à son terme au 31 décembre 2017. Introduit dans la nouvelle réglementation en tant qu'option, ce mode de gouvernance est innovant en matière de gestion des fonds européens puisqu'il permet d'instaurer une délégation partielle de gestion entre l'Autorité de gestion d'une part et les Autorités urbaines (les EPCI) d'autre part.

Dans une démarche volontariste de consolidation du partenariat dans la gestion des fonds, la Collectivité régionale s'est résolument engagée dans cette démarche et, suite à la décision de Commission permanente du 27 octobre 2015, un processus de contractualisation a été engagé avec chaque EPCI.

Cette première période de programme a permis, en assurant la cohérence des objectifs et de la maquette du programme, la prise en compte de problématiques urbaines telles que les déplacements multimodaux, la transition énergétique et la dynamisation de l'activité économique. La programmation d'opérations concernant la mise en place de chauffe-eau solaires dans le parc locatif social, l'aménagement de gares multimodales, l'aménagement d'espaces publics urbains et la modernisation ou la création de zones d'activités, en constitue quelques exemples.

La fin de l'année 2017 et le premier trimestre 2018 seront consacrés au bilan de cette première période de contractualisation, ce qui permettra d'évaluer les premiers résultats de cette délégation de gestion, mais aussi à l'élaboration de la seconde génération des contrats. Au regard de cette première phase expérimentale, ces travaux doivent permettre de reconduire cette gestion collaborative jusqu'au terme du programme 2014-2020.

Au regard de l'avancement du programme, cette seconde génération se concentrera sur les actions dont les dossiers sous-jacents ont une date de démarrage rapide.

#### **4.2.7. Une gestion maîtrisée des crédits européens contribuant au respect de la trajectoire d'équilibre**

L'ensemble des dispositifs de gestion étant opérationnels et chacun des programmes ayant réalisé plusieurs appels de fonds, il conviendra de porter une attention plus soutenue aux délais et au niveau de la certification. Si intrinsèquement cet objectif relève de la gestion des programmes, l'atteinte de cet objectif contribue à améliorer significativement la trésorerie de la collectivité par une meilleure gestion des recettes. En effet, la Collectivité est particulièrement concernée au titre du POE FSE compte tenu des préfinancements octroyés dans le cadre de la subvention globale. À ce titre, la combinaison de l'usage des coûts forfaitaires et dès lors, de la simplification introduite tant pour le bénéficiaire que pour les services instructeurs, doit permettre de raccourcir significativement le délai de solde de ces dossiers.

Les procédures de dégagement d'office (DO) ont débuté en 2017 pour les POE FEDER et FSE, les années 2014 à 2016 n'étaient pas concernées par ces objectifs exprimés sous forme de niveau de certification à atteindre. En ce qui concerne les POE FEDER et INTERREG OI, les objectifs retenus sur le plan des certifications permettent d'assurer de manière prévisionnelle l'atteinte de ces seuils.

#### **4.2.8. Une contribution à la préparation post 2020**

À la mi-parcours des programmes de la génération 2014-2020, la Commission Européenne a d'ores et déjà entamé le processus d'élaboration de la future génération de programmes qui devrait concerner la période 2021-2027, mais pour laquelle elle a décidé de différer à la mi-2018 ses orientations.

Les nouvelles orientations s'inscrivent dans un contexte européen particulier, marqué :

- par la sortie du Royaume-uni de l'espace communautaire dont l'une des conséquences attendue est la probable tendance baissière des budgets européens puisque le Royaume-Uni en était un contributeur net.
- par l'émergence de nouvelles priorités européennes.

Afin de délimiter les contours des priorités post 2020, le calendrier publié par la Commission Européenne prévoit que les consultations publiques démarrent à la fin 2017 et que les négociations entre États membres se déroulent au cours de l'année 2019. Il s'agira pour la collectivité régionale de contribuer aux réflexions sur la base du mémorandum des RUP intitulé « Pour un nouvel élan dans la mise en œuvre de l'article 349 TFUE » remis le 31 mars 2017 à la Commission Européenne et d'être force de proposition afin de notamment s'assurer de la prise en considération des spécificités des RUP et plus particulièrement de celles de l'île de La Réunion.

À cet égard, l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 15 décembre 2015 constitue une véritable avancée en affirmant de façon très claire que l'article 349 du TFUE permet de déroger à la fois au droit primaire et au droit dérivé, et que la liste des domaines couverts par le libellé de cette base juridique n'est pas exhaustive.

C'est dans ce double contexte, celui de l'arrêt de la Cour de Justice et de la remise du Mémorandum conjoint des RUP, que la Commission européenne a présenté la nouvelle communication relative aux RUP.

C'est une étape importante mais non décisive puisque la préparation de nouvelles échéances au cours de l'année 2018 s'avérera indispensable pour parvenir à traduire, dans la réforme des politiques européennes post-2020, la volonté de l'Union de mettre en œuvre des politiques cohérentes et adaptées au bénéfice des régions ultrapériphériques.

## II – LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION

---

### PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

---

#### COMMISSION N°2 :

#### COMMISSION ÉDUCATION JEUNESSE FORMATION RÉUSSITE (CEFJR)

Riche de sa jeunesse et consciente du rôle déterminant de cette force vive dans le développement de La Réunion, la Région s'est engagée dans **une politique, au service exclusif de la réussite et de l'intégration sociale et professionnelle de tous les Réunionnais**. La loi du 27 janvier 2017, relative à l'égalité et à la citoyenneté a, dans son article 54, conforté l'ambition régionale en désignant les régions comme chef de file pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique jeunesse sur leurs territoires.

Fondée sur l'innovation, l'expérimentation, la modernisation et la concertation, cette politique ambitieuse, socle du pilier 1 « **un Passeport Réussite pour chaque jeune réunionnais** », vise à offrir aux jeunes réunionnais, quels que soient leurs choix de formations et leurs aspirations, les meilleures conditions d'accueil, un accompagnement de proximité dans leur parcours d'éducation et de formation, un rapprochement avec le monde économique et de l'entrepreneuriat, et la valorisation de l'excellence et des talents.

Par ailleurs, parce que le premier facteur de compétitivité d'une économie réside dans le capital humain, la Région s'attache à assurer une meilleure cohérence entre la réalité de l'emploi et la cartographie des formations mises en œuvre et **renforcer ainsi l'insertion professionnelle** des demandeurs d'emploi, des salariés et des publics les plus fragiles. Ainsi, la Région en sa qualité de chef de file de la formation professionnelle a également engagé une nouvelle dynamique, afin de **favoriser l'employabilité du plus grand nombre de jeunes réunionnais, tout en garantissant le renforcement de la compétitivité de nos entreprises**.

Ces objectifs stratégiques définis dans la plus large **concertation** dans les documents-cadre et schémas directeurs que sont le **Schéma régional de l'Enseignement, des FORMations supérieures, de la Recherche (SEFORRE)**, le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)**, le **Schéma Prévisionnel de Développement du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** se déclineront en 2018 en objectifs opérationnels en faveur de la jeunesse réunionnaise.

Ainsi, la mise en œuvre du Passeport Réussite se traduira particulièrement par les actions phares suivantes :

- la programmation de deux nouveaux lycées ;
- la poursuite des investissements engagés sur le patrimoine bâti des établissements d'éducation et de formation, notamment en termes d'accessibilité, de sécurité et de maîtrise énergétique ;
- le Fonds d'Investissement pour la Jeunesse avec l'harmonisation des dispositifs d'aides régionales et départementales, dans la poursuite de la logique de création de guichets uniques en faveur des

étudiants réunionnais ;

- le déploiement du Pacte Entreprise Citoyenne avec la mise en place d'un véritable contrat de performance avec les centres de formation, en faveur de l'apprentissage ;
- le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle du Programme d'Investissement d'Avenir – PIA – Projets Innovants pour la Jeunesse, notamment la création d'un système d'information intégré par la jeunesse, et la création d'un service mobile d'information « la caravane de la jeunesse ».

La déclinaison de ces projets se fera dans un cadre budgétaire contraint, guidé d'une part par le respect de la trajectoire d'équilibre, d'autre part par les annonces faites par le Président de la République lors de la Conférence nationale des territoires (C.N.T.) du 17 juillet dernier : *" C'est un pari que nous faisons ensemble. Je vous fais confiance. [...] Les collectivités locales, toutes leurs composantes, feront pour 2018 la part de ce qui leur revient de baisse de dépenses de fonctionnement et d'investissement".*

Cet extrait du discours du Président est dorénavant le cadre dans lequel la collectivité régionale devra évoluer à partir de l'année prochaine. Sur la base de ce principe, les intentions gouvernementales semblent recouvrir une palette de dispositifs de nature financière ou organisationnelle qui auront des incidences certaines sur les marges de manœuvre des Collectivités Locales.

Par ailleurs, les réformes attendues de la part du Gouvernement en matière de formation professionnelle et d'apprentissage impacteront certainement le budget régional, sans que l'on puisse mesurer l'ampleur à ce stade.

La mise en œuvre de ces orientations en matière de formation et d'éducation continuera de mobiliser, pour un certain nombre d'entre elles, les financements européens au titre du Programme Opérationnel Européen pour la période 2014-2020 et plus précisément :

- le PO FSE pour les actions de formation ;
- le PO FEDER pour les infrastructures ;
- le PO FEDER INTERREG 5 ;
- le Contrat de Plan État Région 2015-2020.

# SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

La Région dispose d'un rôle central dans la gouvernance, la définition stratégique et le financement de la formation professionnelle et des politiques d'insertion sur son territoire.

Dans ce cadre, elle constitue un important levier d'intervention pour **améliorer et adapter les compétences et savoirs à la réalité de l'emploi, aux besoins de formation des secteurs et des territoires et agir contre le chômage**, inquiétude majeure des Réunionnais.

Ainsi, après une année 2017 marquée par le démarrage des travaux d'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP), la Région entend être en 2018 plus performante en matière de formation et d'insertion professionnelle, pour conduire chaque jeune réunionnais vers une insertion professionnelle durable.

En matière de gouvernance, il s'agira pour la collectivité d'affirmer **son rôle de pilote et d'animateur de l'orientation et de la formation professionnelle**, tout en déclinant sa stratégie opérationnelle pour l'emploi et la croissance.

Enfin, **la promotion de l'apprentissage** fera l'objet d'une attention toute particulière par le déploiement d'un **plan ambitieux pour le développement de cette voie d'excellence**, impliquant fortement le partenariat actif des centres de formations et des acteurs économiques et les acteurs institutionnels.

Ces orientations régionales évolueront en fonction de la prise en compte des annonces du Premier ministre qui souhaite réformer en profondeur le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage dès le printemps 2018.

## **1. FAIRE DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION DES LEVIERS STRATÉGIQUES POUR L'EMPLOI**

L'emploi et la formation professionnelle sont une priorité majeure de la Région. La stratégie régionale vise donc à favoriser l'élévation des niveaux de qualification, l'épanouissement social et professionnel des Réunionnais et à assurer la cohérence et l'efficacité de la politique économique régionale, en vue d'une insertion durable dans l'emploi. Ces orientations, traduites en plan d'actions dans les schémas validés en 2017, seront dès 2018 progressivement mises en œuvre.

### **1.1. La mise en œuvre d'une stratégie régionale pour l'emploi et la formation au travers du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)**

Le capital humain est le premier facteur de compétitivité d'une économie. C'est pourquoi l'une des réponses aux défis économiques et sociaux auxquels est confrontée La Réunion réside dans l'efficacité des actions menées en matière de formation professionnelle. C'est tout l'enjeu du contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), qui s'est fixé les axes d'intervention suivants :

**Le premier axe porte sur l'orientation :** dans une société qui bouge et qui va très vite, loin d'être une fatalité que l'on subit, s'engager dans un processus d'orientation permet de faciliter les transitions entre expériences professionnelles et acquisitions de nouvelles compétences. L'orientation constitue en ce sens un processus d'élaboration d'un projet personnel, professionnel et de formation, qui nécessite un accompagnement adapté pour faire des choix éclairés d'éducation et de formation professionnelle, des choix congruents par rapport à sa personnalité et réalistes par rapport au marché du travail, le tout dans une perspective de réalisation de soi. C'est tout l'enjeu que s'est fixé la collectivité pour accompagner les Réunionnais dans leur choix d'orientation.

Pour cela, la collectivité s'appuiera sur ses nouvelles compétences en matière de coordination du Service Public Régional de l'Orientation, pour harmoniser et coordonner les différents réseaux d'acteurs sur

l'ensemble du territoire, offrir un service d'orientation de qualité à chaque jeune réunionnais et aider tous les publics à mieux appréhender les métiers et le monde économique.

**Le deuxième enjeu est lié à la sécurisation des parcours** par la structuration, la diversification et la modernisation de l'offre de formation initiale au travers notamment des expérimentations innovantes et l'ouverture à la mobilité. Il s'agira également d'accorder une attention particulière aux dispositifs de formation en faveur des publics les plus fragiles notamment ceux relatifs à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'individualisation des parcours.

**Le troisième défi a trait à l'amélioration de l'offre de formation professionnelle**, par son adaptation aux réalités économiques, aux nouvelles technologies, aux besoins en compétences des territoires et des entreprises, pour offrir à chaque réunionnais sa place sur le marché du travail.

**Enfin, le quatrième défi tout aussi important est celui du pilotage et de l'évaluation du** Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP). Dans ce cadre, un dialogue quadripartite sera instauré ainsi qu'une méthode concertée d'évaluation.

## **1.2. Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)**

Le Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie (SPRO) concourt à la réalisation de cinq grands objectifs stratégiques :

- Faciliter le parcours d'orientation de tous les publics, tout au long de leur vie avec un accueil physique et/ou numérique de proximité et une information fiable, actualisée, personnalisée sur les filières, les métiers, la formation, l'emploi ;
- Développer une Qualité de Services dans les champs de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Accompagnement (Conseil en Evolution Professionnelle, prise en charge de publics spécifiques...);
- Rendre plus lisible l'offre de services pour les acteurs engagés dans le SPRO et pour le public ;
- Organiser la mise en réseau des acteurs dans une recherche de cohérence et de couverture territoriales pour une meilleure proximité et accessibilité de l'offre de services se traduisant par une capillarité territoriale de l'offre de services à l'échelle des bassins, des communes et des quartiers ;
- Mieux prendre en compte les besoins des territoires et de l'économie de La Réunion, en mixant les orientations stratégiques et opérationnelles du SPRO aux enjeux des territoires.

Pour atteindre les objectifs précités, la Région devra ainsi coordonner l'ensemble des acteurs, tant ceux du Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), que les partenaires qui auront été retenus pour intégrer le SPRO à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt qui sera lancé par la collectivité au 2ème semestre 2017. La Région devra s'assurer que chaque partenaire du SPRO respecte les obligations réglementaires, ainsi que celles du cahier des charges. Sera demandée à chaque structure labellisée SPRO par la région, la signature d'une charte, préalablement stabilisée sur le mode consensuel avec les partenaires membres du Comité Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CREFOP).

Le maillage territorial nécessitera **la mise en place d'un plan de professionnalisation des acteurs de l'orientation au cours de l'année 2018** dans un objectif d'harmonisation des pratiques, de partage de l'information entre structures, la finalité étant la simplification des démarches pour tout candidat devant mobiliser une prestation de conseil en évolution professionnelle. Le premier recueil des besoins effectué par le CREFOP pourrait servir de base à l'élaboration d'un plan de professionnalisation des acteurs de l'orientation.

Dans ce cadre, la coordination progressive des systèmes d'information respectifs des structures nécessitera une attention particulière, notamment en ce qui concerne l'information sur l'offre de formations agréées d'une part et la gestion des droits individuels à la formation en liaison avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels d'autre part.

Par ailleurs, afin d'assurer son rôle de chef de file, en tant que coordonnateur des actions territoriales relatives à la politique de la jeunesse, la région pourra désigner comme participant au SPRO, des organismes qui proposent aux 16-30 ans, des services d'information sur l'accès aux droits sociaux et aux loisirs.

### **1.3. Le soutien aux acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi**

Pour mettre en œuvre ces orientations, la Région entend en 2018 actionner toutes ses compétences légales et facultatives, afin d'accroître la réussite des jeunes réunionnais et leur offrir les meilleures chances pour leur avenir professionnel.

En matière d'accueil, d'information, d'orientation et de développement des compétences et des formations, elle s'appuiera sur ses structures partenaires qui constituent des relais de terrain nécessaires à l'action régionale. À ce titre, elle maintiendra son soutien financier aux acteurs suivants :

#### **✓ La Cité des métiers de La Réunion**

Avec ses quelque 40 institutions partenaires, la Cité des Métiers réunit les acteurs clés de l'orientation et de l'information pour œuvrer à une plus grande égalité des chances. En 2018, il conviendra de mesurer les impacts qualitatifs de la Cité des Métiers dans les parcours d'orientation dans une logique d'amélioration de l'offre de services et d'affirmer son rôle au sein du SPRO.

À ce titre, la **Cité des Métiers pourrait être positionnée comme plate-forme témoin de l'orientation missionnée pour épauler la Région dans la professionnalisation des structures labellisées SPRO** au regard de sa pratique du partenariat qui constitue l'essence même des Cités de Métiers. Enfin, l'année 2018 devrait voir **la création d'un centre ou d'une Annexe de la Cité des Métiers dans le Nord.**

#### **✓ Les Missions Locales**

Désignées par la loi du 5 mars 2014 comme opérateurs du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP), les missions locales sont des opérateurs de fait du SPRO. Elles participent notamment au traitement du Compte Personnel de Formation auprès de leurs publics. L'action des missions locales doit ainsi être coordonnée avec celle des autres opérateurs CÉP et des autres acteurs du SPRO par la Région.

**L'année 2018 devra notamment permettre aux missions locales de jouer un rôle majeur dans la sollicitation du Compte Personnel de Formation.**

#### **✓ Le partenariat avec les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)**

Au cœur du monde de l'entreprise, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés interviennent sur le développement des compétences des salariés réunionnais. Les projets mis en œuvre permettent entre autres :

- le développement des dispositifs incitant les chefs d'entreprise et les salariés à développer leurs compétences notamment dans le cadre des besoins relatifs aux grands chantiers Régionaux ;
- la mise en œuvre de réponses « juste à temps », dans le cadre des dispositifs d'aide individuelle à la formation ;
- l'installation d'un Passeport Orientation Formation unifié sur le territoire régional.

**En 2018, il s'agira de poursuivre l'effort de la collectivité dans le champ de la formation des salariés et des chefs d'entreprise notamment les plus exposés (TPE-PME), en recherchant systématiquement à maximiser les effets de leviers (co-financement, Fonds Paritaires, etc.) au travers de projets déjà identifiés par les OPAC (HUMAN DIGIT).**

## ✓ **Le Carif-Oref**

L'activité du Carif-Oref permet au Conseil Régional d'outiller sa démarche sur les champs de l'information sur l'offre de formation (collecte, traitement, diffusion de l'information notamment aux acteurs de l'orientation qui gèrent alors la prescription des publics vers l'offre). Il développe également une mission de l'observation sectorielle, afin d'évaluer les besoins de formation et d'analyser la relation emploi-formation. Il accompagne la région dans sa politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme et participe à l'action d'animation de l'information conseil sur la VAE.

En 2018, le CARIF-OREF, au travers du système d'information régional de formation professionnelle, sécurisera et facilitera davantage la portabilité des données nécessaires aux portails nationaux que sont l'outil de gestion Ma Démarche FSE et le système d'information du CPF développé dans le cadre de la mise en œuvre du CPF par la Caisse de Dépôt et Consignations.

En outre, il sera chargé de dynamiser le Système d'Observation Partenariale (SyOP). L'ensemble des systèmes d'informations doivent par ailleurs permettre l'établissement des tableaux de bord de pilotage de la carte de formations professionnelles. Enfin, le CARIF-OREF devrait être en charge du développement et déploiement de l'outil numérique lié au Passeport Réussite qui bénéficiera d'un cofinancement de l'ANRU dans le cadre du PIA Jeunesse.

## ✓ **L'ARVISE**

L'ARVISE poursuivra son appui au Conseil Régional dans différents champs tels que l'animation de la mise en œuvre du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), ou encore l'aide à la structuration des branches professionnelles à la Réunion, via le portage de l'animation des accords-cadres Emploi Formation.

**Il s'agira également en 2018 de densifier l'animation de la contractualisation avec les secteurs.**

## **2. FAIRE DE L'APPRENTISSAGE UNE VÉRITABLE VOIE DE L'EXCELLENCE**

Parce que l'apprentissage est avant tout synonyme de réussite, d'emploi, d'épanouissement personnel et professionnel, il convient de mobiliser de manière coordonnée, l'ensemble des acteurs concernés. Les défis à relever sont ceux de l'augmentation de la qualification des jeunes et la diversification de l'offre de formation.

Traduire ses savoirs en compétences, acquérir le geste professionnel pour gagner en expérience et apprendre à s'adapter aux situations de travail, sont les atouts que chacun doit avoir en main pour réussir son entrée dans la vie active. De ce point de vue, l'apprentissage apporte souvent une réponse adaptée et il est urgent de revaloriser son image à tous les niveaux de qualification.

L'apprentissage a fait ses preuves, ce dont témoignent la réussite aux examens des jeunes apprentis et, plus encore, le taux d'accès à l'emploi particulièrement élevé quelques mois à l'issue de la formation.

Pour les jeunes, l'apprentissage est clairement une voie de réussite, ce qu'illustre un taux d'insertion dans l'emploi, supérieur à celui de la voie scolaire professionnelle, à diplômes comparables.

Pour les entreprises, l'apprentissage est un moyen privilégié de trouver des compétences adaptées à leurs besoins dans un contexte de montée en gamme de notre économie. C'est aussi un moyen, surtout pour les entreprises artisanales, d'assurer la succession et la transmission des savoirs. L'apprentissage a, par conséquent, des atouts considérables. C'est pourquoi la Région a fait le choix de faire de l'apprentissage le moteur de l'action régionale en matière de formation professionnelle initiale.

En la matière, les attentes sont fortes. Les jeunes réunionnais attendent de la région des actes en faveur de l'emploi des jeunes, les entreprises grandes, moyennes ou petites attendent des actes pour permettre le maintien de leur activité et leur développement. Des marges de progression existent en la matière.

C'est pourquoi l'exécutif régional s'est fixé pour objectif **une évolution du nombre d'apprentis, l'amélioration de la qualité des formations, la diminution des ruptures de contrat en cours de**

## **formation et la mobilisation de manière coordonnée de l'ensemble des acteurs régionaux.**

### **2.1. La mise en œuvre du Pacte Entreprise Citoyenne**

En 2018, pour l'atteinte de ces objectifs, la Région portera un accent particulier à la mise en œuvre du **Pacte Entreprise Citoyenne** en engageant des actions de mobilisation vis-à-vis des chambres consulaires, des branches professionnelles et leurs OPCA, et tout particulièrement envers les CFA, les entreprises et l'Académie

À ce titre, les modalités de contractualisation avec les CFA évolueront vers la mise en place de véritables **contrats de performance**. L'année 2018 sera donc une année de transition qui verra s'achever les anciennes conventions quinquennales pour aboutir progressivement vers un conventionnement basé sur des objectifs de résultats.

### **2.2. L'accompagnement des CFA et des apprentis**

Dans ce contexte transitoire, la Région poursuivra son effort en faveur de l'**équipement des centres de formation et des apprentis** eux-mêmes. C'est ainsi que l'aide financière destinée à l'acquisition des tenues de travail ou du petit matériel pédagogique sera reconduite.

Par ailleurs, elle poursuivra son accompagnement en faveur des **filières du supérieur dans le secteur du numérique, en vue de former les cadres dont le territoire a besoin pour faire de la Réunion une terre d'innovation numérique**. C'est ainsi qu'elle renouvellera sa contribution en faveur des jeunes notamment, par le financement des actions de formation en apprentissage (Bachelor Concepteur Systèmes d'Information et Titre Professionnel Manager de Systèmes d'Information et d'Infrastructure), dispensées par l'École Supérieure Régionale du Numérique en lien avec 3iL et qu'elle facilitera l'installation d'Epitech sur notre territoire.

Par ailleurs, afin d'offrir aux jeunes réunionnais toutes les conditions de réussite, la région renforcera le dispositif de pré-apprentissage qui se présente comme un cycle de formation favorisant leurs projets d'orientation professionnelle vers la voie de l'apprentissage.

### **2.3. L'accompagnement financier des entreprises employeuses d'apprentis**

Conformément à l'article L.6243-1 du code du travail, la région continuera à accompagner les employeurs d'apprentis à travers l'indemnité compensatrice forfaitaire versée aux employeurs d'apprentis pour chaque année du cycle de formation.

Parallèlement, la collectivité mobilisera en 2018 les acteurs économiques, afin d'intensifier et dynamiser leur implication citoyenne dans le développement de l'apprentissage et engagera une réflexion pour la définition de nouvelles modalités d'attribution des aides aux employeurs.

## **3. FORMER POUR ACCROÎTRE LES COMPÉTENCES LOCALES ET FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

La Région pilote et organise la formation professionnelle sur son territoire, afin de permettre aux jeunes et aux adultes demandeurs d'emploi d'acquérir et d'accroître leurs compétences, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Dans ce cadre, une offre de formation diversifiée est proposée aux publics selon leur profil et leurs attentes, à travers les dispositifs suivants :

- La Formation Professionnelle des Adultes
- Les formations qualifiantes
- Les Formations Supérieures
- Les Formations Sanitaires et Sociales

### 3.1. La Formation Professionnelle des Adultes (FPA)

Opérateur historique de la formation professionnelle des adultes, l'AFPAR est l'interlocuteur privilégié de la région pour mettre en œuvre sa politique en faveur de ce public cible. Aussi, face aux évolutions législatives et au regard des nouvelles responsabilités du Conseil Régional en matière de formation professionnelle, la Région a souhaité faire évoluer le statut de l'association AFPAR vers une Société Publique Locale « Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes de La Réunion » (SPL AFPAR).qui est active depuis le 1er juillet 2015.

Pour rappel, le dispositif de Formation Professionnelle d'Adultes (FPA) favorise la formation professionnelle qualifiante, l'accès, le maintien ou l'évolution dans l'emploi des adultes notamment à la recherche d'un emploi. Il propose des actions de formation dans divers secteurs d'activités conduisant aux Titres Professionnels, attestations ou Certificats de Qualification Professionnelle – CQP.

La Région Réunion a inscrit ce dispositif dans les priorités de cofinancement par l'Union Européenne, dans le cadre du programme opérationnel FSE 2014-2020. À ce titre, **l'année 2018 verra la continuité de ce programme FPA, en tenant compte des évolutions, notamment économiques du territoire.**

Cette offre de formation répartie dans les 4 micro-régions participe en effet à un développement équilibré du territoire et constitue une réponse aux besoins des entreprises et des individus, soutenue en cela par les activités complémentaires d'hébergement et de restauration sur les sites.

En 2018, la Région consolidera d'une part la mise en œuvre des nouvelles modalités contractuelles avec la SPL AFPAR et d'autre part confortera le contrôle analogue sur cette structure.

### 3.2. Les dispositifs de formation qualifiante

Ces dispositifs contribuent à sécuriser les parcours professionnels des réunionnais. Ils constituent de véritables outils d'accès à la qualification et à l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emplois.

En 2018, l'approche « métier » sera consolidée, ainsi que le partenariat avec le monde économique notamment pour la définition des programmes de formation. La programmation se concentrera sur les secteurs porteurs d'emploi en lien avec les priorités de la mandature en particulier, le secteur du BTP volet « accompagnement des grands chantiers », le numérique et le Tourisme.

C'est ainsi que la poursuite des grands travaux liés aux accords de Matignon nécessitent d'anticiper sur les besoins des entreprises, afin de disposer des compétences adéquates. C'est tout le sens de la convention cadre renouvelée en 2016 entre l'État, le Pôle Emploi et la Région avec un double objectif : d'une part, **anticiper les besoins en emplois et en qualification** générés par les travaux et corrélativement, évaluer les besoins en formation, d'autre part, **accompagner la fin des travaux**, afin d'identifier les solutions à même de garantir la pérennisation des emplois par le développement économique engendré par ces travaux.

Par ailleurs, **la mise en œuvre de la seconde génération des grands chantiers sera poursuivie en 2018.** En effet, les nouveaux grands chantiers régionaux (Réhabilitation des logements sociaux, déploiement de la fibre optique sur le territoire, écocité de Cambaie...) sont destinés à améliorer les conditions de vie, faciliter les déplacements locaux et à améliorer la desserte de notre île. Essentiels pour la valorisation et la compétitivité du territoire, ces chantiers participeront aussi de manière décisive à la relance de l'activité et de l'emploi. Les créations d'emplois qui en découleront seront accompagnés d'une offre de formation adaptée afin de préparer et de qualifier la main d'œuvre locale. **La priorité, bien évidemment, sera donnée aux formations conduisant aux métiers en tension ou porteurs de croissance notamment dans le secteur du numérique dont la formation constitue un outil pour façonner les « hommes connectés » de demain.**

De même, il s'agira d'**anticiper et d'accompagner la transition énergétique par la mobilisation de l'appareil de formation.** Il s'agira ici de faire respecter les normes environnementales appliquées aux constructions et rénovations, d'une part en anticipant ces normes et d'autre part en soutenant une évolution

de l'offre de formation qui favorisera le développement des nouvelles formations liées notamment aux nouveaux métiers du développement durable. Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur les questions de sécurité (risque amiante, travaux en hauteur...).

Enfin, la région reconduira son soutien aux secteurs tels que la pêche, l'artisanat en vue d'une plus grande professionnalisation des actifs artisans, salariés et demandeurs d'emploi, avec une diversification de l'offre existante.

### **3.3. Les formations supérieures**

**Le SEFORRE a mis en lumière la nécessité de diversifier l'offre de formation supérieure, dans un objectif de montée en compétences et d'une meilleure employabilité de nos publics.** Le soutien de la région se poursuivra donc aussi bien en direction de l'Université que vers les écoles supérieures.

S'agissant de l'Université, le champ de la formation professionnelle supérieure devra permettre une présence valorisée de l'Université, afin de diversifier l'offre de formation ainsi que les modalités d'accès.

En 2018, conformément aux axes issus de la concertation du CPRDFOP en cours d'élaboration et des orientations du SEFORRE, la collectivité poursuivra son travail en matière de sécurisation des parcours des bacheliers professionnels en diversifiant davantage l'offre de formation supérieure complémentaire à celle offerte par l'Université de la Réunion.

De même, la Région renouvellera son soutien financier à l'Université à destination du Service Universitaire de la Formation Permanente (SUFP) pour permettre la mise en œuvre de son programme de formation relatif au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), ainsi que la préparation aux concours administratifs et la licence d'administration publique à destination des demandeurs d'emploi et des salariés. Cette participation régionale se fera dans le cadre du POE FSE 2014-2020.

L'ensemble de ces actions s'inscrira dans la convention de partenariat avec l'Université de la Réunion, dans le but d'articuler les stratégies régionales et universitaires.

En parallèle, la Région poursuivra son accompagnement financier au profit des écoles supérieures suivantes :

- L'Agence de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AGCNAM) qui contribue à la consolidation d'une offre de formation tout au long de la vie, à la recherche technologique, à l'innovation, et à la diffusion de la culture scientifique et à technique.
- L'École de Gestion et de Commerce de La Réunion qui offre à ses étudiants, dont plus de la moitié de boursiers, un accès privilégié à l'emploi. La Région accompagnera la structuration de cette filière afin d'améliorer les suites de parcours des étudiants.
- L'Institut de l'Image et du son de l'Océan Indien (ILOI) : le programme comportera pour la session 2017/2018, 5 actions de formation, de la première année de Licence (MAAJIC) à l'obtention d'un Master II (MAAJOR), afin de donner à un public demandeur d'emploi les moyens d'acquérir les compétences liées à la transformation numérique, en plaçant « l'homme connecté » au cœur du dispositif.

### **3.4. Les formations sanitaires et sociales**

**Le développement des formations dans le secteur paramédical et du travail social reste une priorité régionale via le financement des écoles et des instituts de formations et le versement de bourses aux apprenants réunionnais.**

En effet, les secteurs sanitaire et social sont d'une importance stratégique pour l'emploi, la cohésion sociale et l'aménagement du territoire. Porteurs d'emploi, ils constituent un levier important d'aménagement pour développer l'attractivité des territoires et participer à la vitalité du tissu économique social.

Les compétences de la Région en matière de formation sanitaire et sociale ont été impactées par les évolutions réglementaires récentes qui ont modifié les instances de gouvernance de la formation professionnelle en attribuant une place importante aux socioprofessionnels dans la prospective de l'offre de formation.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRF2S) 2015-2019, tient compte de ces nouvelles orientations réglementaires, de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Santé à la Réunion et du contexte socio-économique de l'île.

Dans ce secteur, l'année 2018 sera marquée par une attention particulière accordée à la réalisation du chantier relatif à l'observation de données Emplois – Formations du secteur, conformément aux objectifs prioritaires fixés par le comité d'Orientation Stratégique du Schéma.

Outre le programme de formations proposé annuellement, il s'agira en 2018, de poursuivre l'accompagnement des établissements dans la mise en œuvre de la démarche d'harmonisation européenne des diplômes en cours sur les formations de niveau III et II des filières sanitaires et sociales. Cette rénovation a ainsi impacté l'organisation des centres à la fois sur le plan pédagogique et sur le plan administratif.

Ainsi, le schéma de développement du LMD en formation sanitaire et sociale, dont les principes ont été adoptés par la Commission Permanente de la Région, sera stabilisé en 2018.

Pour le secteur social, la Région mettra en œuvre les nouvelles compétences issues de la loi du 5 mars 2014 et précisé par décret en 2017 en matière de référencement des actions de formations. La labellisation de la plate-forme UNAFORIS – Océan Indien (EMAP-IRTS) permet aux deux opérateurs de poursuivre le travail de rénovation de l'offre de formation sociale, la plate-forme ayant vocation à proposer à la Région une offre coordonnée de formation.

Par ailleurs, conformément au schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région s'attachera à recenser et quantifier les besoins de formation, des personnes porteuses de handicap en s'appuyant sur le diagnostic établi par le Plan Régional pour l'Insertion des travailleurs handicapés (PRITH).

### **3.5. Les actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté – mettre en œuvre le service public régional de la formation professionnelle**

Le dispositif des actions préparatoires à la qualification et à l'insertion des publics en difficulté comporte plusieurs programmes visant à préparer les personnes de faible niveau ou en grande difficulté d'insertion, à entamer un parcours de formation pouvant les amener jusqu'à la qualification.

Ainsi, l'objectif pour la collectivité est de garantir aux jeunes l'accès à la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise. Tout parcours de formation qualifiant devra ainsi reposer sur un socle de connaissances générales et les réponses formatives viseront l'acquisition de savoirs fondamentaux. L'effort accru de connaissance et d'orientation des publics, couplés à l'organisation de passerelles entre les différents dispositifs contribuera à cette sécurisation.

Pour la mise en œuvre de ces actions qui nécessiteront des procédures de marchés publics, la Région s'appuiera sur ses compétences légales, renforcées par la loi du 5 mars 2014, en actionnant les dispositifs tels que :

#### **✓ les programmes relevant du Service Public Régional de Formation Professionnelle**

La loi du 5 mars 2014 permet de financer des actions d'insertion et de formation professionnelle à destination des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion, afin de leur permettre de bénéficier, à titre gratuit, d'un **parcours individualisé comportant un accompagnement à caractère pédagogique, social ou professionnel**.

À cette fin, les régions peuvent, par voie de convention, habiliter des organismes chargés de mettre en œuvre ces actions, en contrepartie d'une **juste compensation financière**. L'habilitation, dont la durée ne peut pas excéder cinq ans, précise notamment les obligations de service public qui pèsent sur l'organisme.

On définit alors le cadre d'intervention du Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) de formation professionnelle ou encore du Service Public Régional de Formation Professionnelle (SPRFP).

Le public cible du SPRFP sera composé de personnes de niveau VI à V bis relevant des catégories suivantes :

- les jeunes ;
- les publics en situation d'illettrisme ;
- les demandeurs d'emploi senior ;
- les personnes handicapées.

L'objectif du SPRFP n'est pas la qualification en elle-même, déjà prise en charge par les dispositifs existants. Il s'agit en revanche de faire monter en compétences des publics éloignés de l'emploi. Pour cela, un parcours complet et individualisé devra être mis en place, de la prescription initiale jusqu'aux premiers jalons de la mise en emploi.

**Les travaux menés depuis 2015 ainsi que la sensibilisation des acteurs de la formation professionnelle permettront en 2018 la poursuite de la procédure commencée en 2017, à savoir :**

- au regard du PO-FSE 2014-2020, la validation des critères d'éligibilité, les modalités de reporting et les procédures de contrôle, notamment par la mise en articulation du contrôle de juste compensation SIEG et du contrôle de service fait (CSF) FSE ;
- le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt ;
- le conventionnement avec les opérateurs retenus ;
- le lancement opérationnel de l'habilitation SIEG.
- la lutte contre l'illettrisme, transférée depuis 2015 à la Région et inscrite au titre de la fiche action 3-04 au POE FSE 2014-2020. Dans ce cadre, la collectivité participera en co-financement des fonds européens à l'organisation des actions de prévention pour l'acquisition du socle de connaissances et de compétences qui fait l'objet d'une certification dénommée CléA, dont les modalités de délivrance sont déterminées par le Comité Paritaire Interprofessionnel National pour l'Emploi et la Formation (COPANEF).
- la formation des personnes sous main de justice. À ce titre, la Région compétente depuis janvier 2015 dans ce domaine, organisera et co-financera en partenariat avec l'Europe les programmes de formation professionnelle répondant aux besoins des détenus, confrontés notamment à l'échec scolaire, au manque de qualification, au déficit de repères familiaux et sociaux et à l'absence de perspectives d'insertion professionnelle durable.

Pour 2018, il s'agira également de consolider l'intervention de la Région en faveur des publics fragiles au travers la reconduction des actions suivantes :

- ✓ **l'accompagnement du Service militaire adapté (RSMA)** par la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles tout en travaillant sur le savoir, le savoir être et le savoir faire des jeunes qui ont été confrontés à l'échec scolaire. Cette action est renforcée par l'accompagnement permanent des volontaires, fondé sur l'internat et un suivi individualisé vers l'emploi ;
- ✓ **le programme Tremplin vers l'emploi**, afin d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs choix et leurs démarches professionnelles au travers une remise à niveau des connaissances générales et par une phase de détermination ou de réactivation des motivations.
- ✓ **la remise à niveau avec qualification (RAN QUALIF)** pour les publics ayant un projet professionnel validé au préalable, mais ne disposant pas de qualification ou faiblement qualifiés ;
- ✓ **les actions de redynamisation sociale (RS DETAK)** destiné à un public présentant des handicaps d'ordre comportemental, social ou professionnel et visant à une revalorisation de l'image et l'estime de soi, préalables à la réalisation d'un parcours de formation professionnelle.

D'autres dispositifs d'accompagnement tels que l'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP), les Ateliers d'Apprentissage en Autonomie (3A) ou encore les Projets d'Initiatives Locales (PIL) seront reconduits selon les sollicitations.

### 3.6. La rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

En complément de l'organisation et du financement d'actions de formation pour les demandeurs d'emploi, la Région attribue une rémunération aux stagiaires de la formation continue relevant de ses programmes collectifs ou individuels, lorsque ces stagiaires ne sont pas indemnisés par Pôle emploi. Cette rémunération s'accompagne d'une prise en charge de la protection sociale et d'une indemnité au titre des frais de transport ou d'hébergement.

En 2018, la Région poursuivra le financement de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelles dans le cadre du POE FSE 2014-2020.

### 3.7. Les dispositifs d'aides individuelles

#### ✓ Chèque Formation Réussite et le compte personnel de formation

En 2018, afin de répondre aux sollicitations des réunionnais qui ne seraient pas couverts par l'offre de formation de la collectivité, la Région maintiendra les dispositifs de formations individuelles.

Ainsi le Chèque Formation Réussite dont l'objectif vise à l'aboutissement d'un projet d'insertion professionnelle et de création d'activité à court terme sera reconduit. Il en sera de même pour le compte personnel de formation des demandeurs d'emploi qui est unique et universel et qui suivra le titulaire tout au long de son parcours professionnel s'il décide de le mobiliser.

S'agissant particulièrement du Chèque Formation Réussite, l'année 2018 sera celle de **la mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention**, intégrant notamment l'obligation des centres de formation d'être référencés dans le catalogue de la Région, conformément aux dispositions du décret qualité. En contrepartie, ces derniers pourront prétendre à un financement de la collectivité.

#### ✓ L'organisation et l'accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les évolutions législatives ont élargi et renforcé les compétences de la Région en matière de Validation des Acquis de l'Expérience. Ainsi, elle est désormais compétente en matière de conduite d'actions de sensibilisation et de promotion de la VAE. Elle peut aussi contribuer au financement des projets collectifs mis en œuvre sur le territoire pour favoriser l'accès à cette validation. De même, sa compétence en matière d'accompagnement VAE est réaffirmée par son rôle dans l'organisation et le financement de cet accompagnement en direction des jeunes et adultes en recherche d'emploi.

C'est dans cette logique que la Région, en partenariat avec les acteurs de terrain, souhaite s'engager en 2018 dans la mise en place d'**un conventionnement d'objectifs et de moyens**.

Ce document partenarial aura pour objectif de préciser les attendus d'un accompagnement de qualité, spécifiant aussi les attentes et engagements de la Région et des structures accompagnatrices en termes d'échanges de pratique, de partenariats renforcés et de professionnalisation de leurs acteurs.

Dans la mise en œuvre de cette action régionale, la prise en compte des filières prioritaires signalées notamment par le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSP), instrument de co-financement des stratégies de formation locales arrêtées avec les socio-professionnels sera également privilégiée.

## **4. CONSTRUCTION – RÉHABILITATION – MAINTENANCE DES BÂTIMENTS DESTINÉS A L'USAGE DE FORMATION**

Les bâtiments de la Région hébergeant les centres de formation professionnelle et d'apprentissage représentent une surface de planchers d'environ 127 000 m<sup>2</sup>, soit 14 % du patrimoine bâti régional. En 2018, la Région poursuivra son programme d'accompagnement aux investissements, afin de répondre aux besoins immobiliers identifiés pour les CFA, dans le souci permanent d'offrir aux apprentis des conditions d'enseignement et d'hébergement attractifs, dans la recherche de mutualisation des structures sur les

territoires concernés et en intégrant systématiquement les énergies renouvelables en vue de limiter la consommation d'énergie.

#### **4.1. Construction et restructuration**

En matière de construction et de restructuration, la Région poursuivra son programme d'investissement qui concernera principalement les 2 structures suivantes :

– **l'AFPAR à Saint-Paul** concerné par une opération de construction/restructuration pour un coût d'opération TTC de 16,40 M€. La livraison est prévue au **1<sup>er</sup> trimestre 2018**, suite aux nouveaux aléas rencontrés en 2017 avec la défaillance de l'entreprise retenue et des malfaçons diagnostiquées. Une convention FEDER (OT 10 Fed 10 « Réhabilitation des centres de formations ») a été signée pour cette opération, pour un montant de subvention visée de 7,8 M€.

– **le CFA Léon Legros à Sainte-Clotilde** avec une restructuration et extension pour un coût d'opération estimé à 26,80 M€ TTC. La consultation des entreprises est cours et le démarrage des travaux est prévu au 2<sup>ème</sup> semestre 2017 pour une livraison fin 2020. Ce projet sera également proposé à l'éligibilité du fonds FEDER (OT 10 Fed 10 « Réhabilitation des centres de formations ») pour un montant de subvention attendue de 6,6 M€.

#### **4.2. Remise aux normes techniques et réglementaires**

Elles porteront sur le CPOI à St Pierre avec une réhabilitation et réaménagement de fonctions. Le coût d'opération est estimé à 8,23 M€ TTC, dont :

- Travaux d'urgence à court terme : livrés mi-2017 (coût d'opération TTC : 0,6 M€)
- Réhabilitation et réaménagement de fonctions : début des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et livraison fin 2019.

Les études pour la remise aux normes, notamment accessibilité et les grosses réparations des centres suivants se poursuivront en 2018 : centres Afpas de Saint-André et Afpas Sud sections horticoles, Centhor, Urma de l'Ouest (1<sup>ère</sup> tranche), CFAA Emile Boyer de la Giroday à Saint-Paul, ainsi que les CFPPA de Saint-Benoît et de Piton Saint-Leu.

#### **4.3. Maintenance des établissements**

Afin de favoriser la responsabilité et la réactivité des directeurs d'établissements, les subventions pour petits travaux d'entretien et de sécurité seront reconduites.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place du Plan de Maîtrise De l'Énergie (M.D.E) et du plan qui en a été déduit suite au diagnostic et analyses menées au CPOI, la Région étendra son action sur l'ensemble des CFA.

Enfin, à l'instar de l'action menée dans les lycées, **un Schéma Directeur Sécurité-Sûreté sera élaboré en 2018 pour diagnostiquer les centres de formation et proposer un plan d'actions afin de renforcer la sécurité vis-à-vis des actes de malveillance, dans le cadre du Plan Vigipirate.**

## SECTEUR ÉDUCATION

Puissant moteur du développement et d'inclusion sociale, l'éducation est un secteur essentiel pour assurer à chaque individu les compétences nécessaires pour s'adapter et s'épanouir dans une société engagée sur la voie de la transformation. Contribuer à une éducation de qualité, créer les conditions d'un avenir durable pour sa Jeunesse tout en favorisant le progrès, tels sont les défis que la collectivité a souhaité inscrire dans son projet de mandature à travers le pilier 1 : « Un passeport Réussite pour chaque jeune Réunionnais ».

Aujourd'hui, plus que jamais, il incombe à la collectivité régionale d'accompagner sa Jeunesse vers la voie de la réussite en lui donnant les moyens d'acquérir les compétences les plus favorables vers son insertion professionnelle.

Aussi, pour l'année 2018, la Région poursuivra son engagement en faveur de la réussite des jeunes réunionnais en leur offrant un environnement de qualité.

Il s'agira, au titre de ses compétences légales, de poursuivre la politique des grands chantiers lancés sur le patrimoine bâti des lycées, en vue de créer un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement des lycéens. Elle se traduira également par la mobilisation de moyens techniques, humains et financiers conséquents pour assurer un bon fonctionnement des établissements et permettre l'acquisition d'équipements et matériels, répondant aux exigences pédagogiques et aux besoins éducatifs de tous les jeunes. La collectivité soutiendra à travers sa politique volontariste les actions innovantes tournées vers la réussite et l'excellence des élèves.

La transition dans le supérieur et le monde professionnel est un élément clé dans le parcours des jeunes. Mis en lumière dans le Schéma régional de l'Enseignement, des FORMations supérieures, de la Recherche (SEFORRE), adopté par l'Assemblée Plénière de la collectivité le 16 juin 2017, elle doit concentrer les moyens nécessaires de combattre les risques de décrochages dans les premières années des études qu'elles soient supérieures ou non ainsi que la fréquence des réorientations. Les actions inscrites dans le SEFORRE seront conduites en ce sens en diversifiant l'offre de formations sur le territoire et en éclairant les choix d'orientation des jeunes réunionnais afin de les accompagner dans la construction de leurs parcours pour une insertion professionnelle réussie.

Enfin, parce que le développement territorial fondé sur une société de la connaissance est indissociable de la recherche, la collectivité poursuivra son accompagnement en faveur des acteurs dans ce secteur.

### **1. OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ A LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE**

L'éducation forge les valeurs et les points de vue. Elle contribue aussi au développement de compétences, de concepts et d'outils et forme les jeunes à devenir de futurs citoyens. Pour y parvenir et leur donner toutes les chances de réussite, l'environnement joue un rôle fondamental. Les moyens que la collectivité mettra à disposition dans cette ambition s'exerceront au regard de ses compétences légales mais également des actions volontaires qu'elle conduira.

#### **1.1. Une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse réunionnaise au regard des compétences légales**

##### **1.1.1. Construction – réhabilitation – maintenance du bâti scolaire**

La Région est propriétaire de plus de 127 biens bâtis représentant une surface de planchers d'environ 936 800 m<sup>2</sup>.

La majorité de ce patrimoine (77 %) concerne le bâti scolaire des 45 lycées et des équipements sportifs associés, avec une surface de planchers d'environ 615 000 m<sup>2</sup>.

Les objectifs stratégiques de la gestion patrimoniale mise en œuvre pour les lycées sont les suivants :

- construire les nouveaux établissements nécessités par l'évolution des effectifs et les nouveaux

- besoins pédagogiques ;
- réhabiliter les établissements existants pour les remettre aux normes réglementaires, techniques, thermiques et fonctionnelles ;
- assurer les obligations réglementaires du propriétaire (sécurité, accessibilité, hygiène santé...) et mettre en œuvre un plan de maintenance du patrimoine, en concertation avec les établissements exploitants,
  - en intégrant la qualité environnementale dans l'acte de construire ;
  - en organisant la commande publique pour soutenir l'économie locale du BTP et l'emploi.

En 2018, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, notre collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

### **Construction de nouveaux équipements**

Conformément aux préconisations du Schéma Directeur des Effectifs des Lycées, établi par la Direction de l'Éducation, 2 nouveaux lycées sont programmés, en complément du lycée Nord qui a ouvert ses portes à la rentrée 2017.

#### **– Lycée de Petite Île (63 M€):**

Capacité : 950 élèves- dominante pédagogique professionnelle: « hôtellerie et tourisme »

Le programme pédagogique est en cours de finalisation et le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé avant fin 2017.

En 2018, après concours, le choix du maître d'œuvre sera validé et les études de conception débiteront. Livraison prévue pour la rentrée 2022, sans aléas.

#### **– Lycée de l'Ouest (implantation et coût à déterminer):**

Capacité : 900 élèves- option pédagogique : « métiers de la mer »

Le programme pédagogique de ce futur lycée est en cours d'élaboration, en coordination avec le Rectorat et les autres ministères de tutelle. Les études préalables débiteront en 2018, afin d'analyser les scénarios d'implantation potentiels, choisir l'assiette foncière définitive et élaborer le programme architectural technique détaillé. La livraison est prévue pour la rentrée 2023, sans aléas.

#### **– Nouvel équipement sportif de Champ Fleuri :**

Ce nouvel équipement qui comprendra un gymnase avec plateau polyvalent, une salle de DOJO -danse et une salle de musculation doit répondre aux besoins des 4 lycées environnants (Leconte De Lisle, Rontaunay, Lislet Geoffroy et Amiral Lacaze). Le concours de maîtrise d'œuvre sera lancé fin 2017. En 2018, après le concours, les études de maîtrise d'œuvre débiteront au 2e semestre 2018. La livraison est prévue en 2021, sans aléas.

### **Le plan de réhabilitations des lycées existants**

L'important Plan de Réhabilitations des lycées et des équipements sportifs rattachés, actuellement en cours, représente un portefeuille de projets de plus de **350 M€**.

Il porte sur :

- la remise à niveau technique et réglementaires
- la mise aux normes « accessibilité handicapés »
- la rénovation thermique et énergétique
- l'adaptation des locaux aux nouveaux besoins pédagogiques

Ce plan de réhabilitations inclut les rénovations des **internats** pour améliorer les conditions d'accueil et de vie des pensionnaires (Lycée hôtelier, lycée Brassens, lycée R Garros...), les rénovations et mise aux normes des **cuisines centrales et terminaux de restaurations concernés** (lycées Bellepierre, J Hinglo, Vue

Belle...) et les rénovations des **équipements sportifs associés** (lycées Bellepierre, Moulin Joly, Bouvet, Paul Moreau...).

**En 2017, 29 lycées sont en cours de réhabilitation lourde**, à des stades d'avancement différents suivant les sites. Le montant total des opérations en cours s'élève à **280 M€**.

**13 réhabilitations** seront terminées fin 2017 :

NORD/EST	– Lycée Bellepierre – St Denis
	– Lycée Bel Air – Ste Suzanne
	– Lycée Sarda Garriga – Saint André
	– Lycée Paul Moreau – Bras Panon
	– Lycée Patu de Rosemont – St Benoît
	– Lycée Lislet Geoffroy -St Denis
OUEST	– Lycée J Hinglo – Port
	– Lycée hôtelier la Renaissance (1ère Tche) – St Paul
	– Lycée Evariste de Parny – St Paul
SUD	– Lycée Saint Exupéry – Les Avirons
	– Lycée Ambroise Volland – St Pierre
	– Lycée Victor Schoelcher – St Louis
	– Lycée Roches Maignes – St Louis

Ce plan de réhabilitation se déclinera **en 2018** :

**– par la poursuite de 16 chantiers démarrés en 2016-2017**, dont la durée est comprise entre 24 et 36 mois :

NORD/EST	– Lycée Amiral Bouvet – St Benoît
	– Lycée Jean Perrin – St André
	– Lycée Lislet Geoffroy – St Denis
	– Lycée l'Horizon – St Denis
	– Lycée I. Amelin Ste Marie
OUEST	– Lycée Moulin Joly – La Possession
	– Lepah E Boyer de la Giroday – St Paul
	– Lycée Vue Belle
	– Lycée Stella
SUD	– Lycée Roland Garros – Le Tampon
	– Lepah St Joseph
	– Lycée Langevin St Joseph
	– Lycée Vincenzo St Joseph
	– Lycée P. Poivre
	– Lycée A Roussin – St Louis
	– Lycée Bois d'Olivres – St Pierre

– par l'ouverture de 8 nouveaux chantiers de réhabilitation en 2018-2019, dont les études seront achevées :

NORD/EST	– Lycée G Brassens St Denis (internat)
OUEST	– Lycée hôtelier la Renaissance ( <b>2ème Tche</b> ) – St Paul
	– Lycée 3 Bassins
	– Lycée Louis Payen – St Paul
	– Lycée St Paul 4
SUD	– Lycée François de Mahy – St Pierre
	– Lycée Bois Joly Potier – Le Tampon
	– Lycée J Joly – St Louis

Un lissage dans le temps de ces opérations est à prévoir pour respecter la trajectoire d'équilibre budgétaire qui aura été fixée, et pour tenir compte des moyens humains disponibles pour encadrer ces opérations.

– **8 établissements** feront l'objet d'opérations de grosses réparations programmées pluriannuellement :

NORD/EST	– Lycée Leconte De LisLe – St Denis
	– Lycée Mahatma Ghandi – St André
	– Lycée Nelson Mandela -St Benoît
	– Lycée Marie Curie – St Benoît
	– Lycée Amiral Lacaze – St Denis
	– Lycée Rontaunay – St Denis
OUEST	– Lycée Lepervanche – Le Port
SUD	– Lycée Pierre Lagourgue – Le Tampon

### 1.1.2. La rénovation thermique

Dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2014-2020 (FEDER), l'action 4-05 « Rénovation thermique des bâtiments publics » permet de financer les opérations de réhabilitation thermique des bâtiments publics et prioritairement les infrastructures d'éducation et de formation.

L'objectif de cette action est de favoriser la conception bioclimatique des bâtiments et limiter les besoins électriques nécessaires pour assurer un confort thermique satisfaisant.

Sur la base des diagnostics thermiques réalisés en 2015-2016 et au vu des remontées des usagers, il sera proposé une programmation de travaux de rénovation thermique pour environ 20 établissements (lycées et centres de formation).

Le financement FEDER potentiel prévisionnel s'élèverait à 70 % du coût des travaux thermiques. Les études seront réalisées en 2018, avec comme objectif un conventionnement des dossiers prévu pour la fin 2018.

### 1.1.3. La maintenance des établissements

Les objectifs de la maintenance du patrimoine des lycées sont les suivants :

- maintenir les bâtiments et les équipements techniques des établissements en état opérationnel permettant de fournir le service défini d'éducation et les adapter à l'évolution des besoins ;
- garantir la santé, la sécurité, le confort des utilisateurs et assurer la qualité d'usage ;
- optimiser le coût global, les coûts de fonctionnement et la valorisation potentielle du site.

L'atteinte de ces objectifs passera par :

- la mise en place d'une coordination entre la Région, propriétaire et l'établissement, exploitant, dans laquelle les missions des ATTEE et des EMATT seront précisées ;
- la connaissance du patrimoine et de son état (carnets de santé, fiches de visites annuelles, rondes hebdomadaires, etc) et la tenue d'un système d'information du patrimoine partagé (GMAO) ;
- la définition d'une stratégie de maintenance et d'exploitation à l'échelon du parc, prenant en compte :
  - l'état du patrimoine
  - les objectifs qualitatifs visés (maintenance préventive ou corrective, optimisation des énergies et des fluides)
  - les modes de gestion envisagés (MO directe, externalisation, marchés à bons de commandes, etc)
  - les moyens financiers ;
- la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de Grosses Réparations à 3-5 ans, en accompagnement et en complément du Plan des Réhabilitations qui se terminera en 2021 ;
- le suivi des interventions, de leur historique et de la veille réglementaire ;
- l'élaboration d'outils de suivi, de pilotage et d'évaluation des résultats de la maintenance.

Afin de favoriser la responsabilité et la réactivité des chefs d'établissements, les subventions aux établissements pour petits travaux d'entretien et de sécurité seront reconduites.

Dans le cadre de la mise en place du Plan de Maîtrise De l'Énergie (M.D.E.), la totalité des lycées seront instrumentés pour permettre l'analyse des consommations par type de fonction et en déduire un plan d'actions de M.D.E pour l'ensemble du parc.

Le suivi des consommations d'eau, manuel dans un premier temps, sera poursuivi et complété, pour limiter les surconsommations et les coûts liés aux fuites.

En 2018, le Schéma Directeur Sécurité-Sûreté en cours d'élaboration en 2017 sera validé, les demandes de subvention au F.I.P.D seront instruites et le plan d'actions retenu sera mis en œuvre pour renforcer la sécurité vis-à-vis des actes de malveillance, dans le cadre du Plan Vigipirate.

## **1.2. Offrir aux lycéens un cadre propice à la réussite**

Assurer l'accès à une formation de qualité reste un objectif central de la politique régionale rappelé dans le nouveau projet de mandature. La responsabilité de la collectivité porte sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux. À ce titre, elle s'attachera à maintenir **ses interventions financières en faveur des lycées**, afin d'offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences. Elle poursuivra également son partenariat avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et l'Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

### **1.2.1. Mettre à la disposition des EPLE les moyens financiers nécessaires à un bon fonctionnement**

En matière d'équipement, les efforts soutenus de la Région permettent aujourd'hui aux établissements de disposer d'un taux d'équipement satisfaisant et d'avoir à leur disposition des matériels pédagogiques performants, en cohérence avec l'évolution des référentiels de formation.

En 2018, la collectivité poursuivra son accompagnement en faveur des lycées, en prenant en compte les priorités pédagogiques, les marges financières des lycées ainsi que l'état d'avancement des réformes et des

évolutions des structures pédagogiques en cours.

À l'issue des travaux de réhabilitation et/ou d'extension des établissements, les programmes d'équipements en lien avec la mise en service de nouveaux locaux feront l'objet d'un soutien particulier en cohérence avec le parc d'équipement déjà existant dans les lycées concernés.

La réhabilitation des internats pourra s'accompagner d'un programme d'équipement spécifique visant à améliorer les conditions d'accueil et de vie des internes. Une démarche concertée sera mise en place avec les établissements afin de définir les besoins et établir, si nécessaire, un programme pluriannuel.

La collectivité accompagnera la mise en œuvre du programme d'équipement complémentaire du nouveau lycée Nord, qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2017/2018 avec un effectif de 366 élèves, de manière à prendre en compte la montée en charge des effectifs liée à l'ouverture progressive des filières de formation, prévues au niveau de la structure pédagogique.

En matière de fonctionnement, le soutien de la région se traduit annuellement par l'attribution aux lycées publics d'une dotation globalisée leur permettant d'établir un budget pour leurs dépenses récurrentes.

Celle-ci peut être complétée en cours d'année par des dotations complémentaires, visant à répondre, le cas échéant, à des besoins spécifiques ou à faire face à des situations exceptionnelles. Dans le cadre de l'octroi de ces aides complémentaires, la région poursuivra sa démarche d'optimisation de ses interventions régionales, au regard des fonds de roulement disponibles au budget des EPLE.

S'agissant de l'enseignement privé, conformément aux dispositions du code de l'Éducation, la région participe annuellement aux dépenses de fonctionnement matériel et personnel des établissements privés placés sous contrat d'association avec l'État à travers des contributions forfaitaires appelées « forfaits externat – part matériel et part personnel ». En 2018, la collectivité interviendra sur la base de la convention de partenariat signée en 2015 entre la Région et l'UROGEC formalisant ce cadre d'intervention pour une durée de 5 ans (de 2016 à 2020).

### **1.2.2. Assurer la mission de maintenance informatique dans les lycées**

La transformation numérique représente une nouvelle étape de la profonde réorganisation économique et sociale engagée depuis plusieurs décennies sous l'effet des technologies d'information. Ayant une incidence certaine sur la croissance, l'enjeu, dans tous les pays du monde, est de maîtriser cette croissante transformation. Consciente de cette opportunité, la collectivité régionale s'est engagée sur la voie de la transformation numérique de son territoire depuis 2010 pour affirmer un nouvel avenir numérique.

Articulée autour de 3 axes, l'action régionale fonde ainsi les bases d'un nouveau modèle de développement et de croissance en mettant l'accent sur :

- le développement d'infrastructures et de réseaux de qualité
- l'Homme connecté
- le développement des usages innovants liés au numérique

Au titre du développement des infrastructures numériques et dans le cadre du déploiement du haut débit sur le territoire, la collectivité a initié, dès 2013, la modernisation des lycées réunionnais en mettant en place une solution d'interconnexion réseau performante et évolutive capable de prendre en compte les nouveaux services nécessaires aux établissements. Par ailleurs, chaque lycée a été équipé de zones wifi sécurisées, en vue d'optimiser la connexion des équipements informatiques : 221 bornes wifi ont ainsi été installées. En 2017, le nouveau marché d'interconnexion a permis notamment à 28 lycées d'avoir accès à l'internet très haut débit. Le raccordement à la fibre optique des établissements sera conforté au cours de l'année 2018 pour qu'ils deviennent des Lycées Très Haut Débit en fonction du déploiement opéré sur le territoire.

Responsable de la maintenance informatique dans les EPLE, depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la Région, en accord avec l'Académie, a

souhaité mettre en œuvre de manière progressive ses nouvelles obligations. Elle a donc défini au travers de la signature d'une convention cadre, les champs d'intervention respectifs de chacune des instances, sur la période transitoire de 2015 à 2018.

Depuis la rentrée d'août 2015, la Région s'est ainsi attachée à garantir une continuité de service dans l'ensemble des lycées publics de l'Éducation Nationale en mettant à disposition de chaque établissement un assistant de maintenance informatique, en charge d'assurer les interventions préventives et curatives de premier niveau.

L'inventaire physique de l'ensemble des matériels informatiques des EPLE et l'infrastructure des réseaux ayant été réalisés, la collectivité prendra en charge, au cours de l'année 2018, l'intervention de niveau 2. Le périmètre d'action s'organisera au regard de la convention cadre avec la collaboration des services académiques.

### **1.2.3. Accompagner les lycées dans la gestion des missions techniques**

Les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement, d'entretien général et technique dans les lycées relèvent de la compétence régionale depuis la loi du 13 août 2004. Une convention cadre, renouvelée en 2016 déterminant le partage de compétences et de responsabilités respectives entre le Président de Région et le Chef d'établissement fixe l'organisation des missions exercées au quotidien par les Adjointes Techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement (ATTEE). Représentant un effectif de 1 283 agents titulaires ou non titulaires, certains d'entre eux exercent leurs missions dans des structures mutualisées telles que les cuisines centrales ou les Équipes Mobiles d'Adjointes Techniques Territoriales (EMATT).

La mise à disposition de ces personnels territoriaux permet aux établissements d'assurer un service public d'éducation de qualité, visant à améliorer les conditions d'accueil des lycéens.

Au-delà de l'aspect quantitatif, la collectivité s'attachera en 2018 :

- à poursuivre le renforcement de la professionnalisation de leur activité, afin d'améliorer la qualité du service public rendu aux usagers ;
- à mettre en place un livret d'accueil pour tous les ATTEE : un outil de management, contenant les principales informations dont doit être destinataire tout agent intégrant ou déjà en poste au sein de la fonction publique territoriale ;
- à mettre en place un réseau d'échange pour les agents d'encadrement afin de partager les bonnes pratiques, ou encore d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés dans le cadre de leur activité ;
- à consolider les effectifs existants sous l'angle des compétences, en vue de conduire une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

### **1.2.4. Assurer la gestion administrative et technique des logements de fonction**

En tant que propriétaire du patrimoine scolaire, la région a en charge la gestion administrative et technique des logements de fonction, situés dans l'enceinte des lycées. À ce titre, elle doit veiller au respect des dispositions réglementaires régissant les modalités d'occupation de ces logements.

L'état des lieux et le travail partenarial réalisés en 2015 avec les EPLE ont permis de procéder à l'actualisation des décisions collectives qui affichent les emplois des personnels d'État logés, ainsi que l'élaboration des actes d'occupation individuels correspondants.

Depuis 2016, cette démarche a été poursuivie, afin de mettre en œuvre les orientations votées par l'assemblée plénière du mois de juin 2015, relatives aux modalités d'attribution des logements aux personnels territoriaux. À cet effet, l'année 2018 permettra de consolider le suivi des actes individuels pour les personnels État ainsi que pour les personnels territoriaux.

Le contrôle et la mise à jour annuelle des occupations permettront ainsi à la collectivité de développer une véritable politique de gestion patrimoniale de son parc de logements.

### **1.2.5. La restauration, un moment essentiel dans la journée de l'élève**

Le service régional de restauration scolaire est un élément important de la vie d'un lycée et joue un rôle substantiel pour la réussite éducative des élèves. Il est au cœur de plusieurs thématiques portées par la collectivité que sont notamment la qualité de l'assiette proposée aux lycéens ainsi que l'accroissement des produits locaux dans les menus des restaurants scolaires.

Fort du constat encourageant de l'augmentation du taux de produits locaux présentés aux élèves (+ 2 % en global entre 2015 et 2016 avec une augmentation significative de + 9,7 % pour les fruits et + 7,9 % pour les légumes), les actions visant à amplifier la part de produits issus de la production réunionnaise seront renouvelées (menus 100 % pei en particulier), tout en maintenant **le gel des tarifs de restauration au profit du pouvoir d'achat des familles.**

Des actions à destination des élèves seront également menées en particulier à travers l'extension de **la charte Volay Peï** à de nouveaux établissements. Des producteurs interviendront également en direction des lycéens afin de les sensibiliser à la question de la production locale, jouent un rôle dans le cadre du développement durable de l'île.

Le groupement de commandes CODARUN (COMmande de Denrées Alimentaires de la RéUNion), désormais coordonné par la collectivité, va monter en puissance avec **la mise en place du nouveau marché à compter de janvier 2018**, permettant une meilleure accessibilité aux petits producteurs et favorisant les circuits courts.

Par ailleurs, afin d'assurer une restauration de qualité, tant sur le plan nutritionnel que sanitaire, le travail mené auprès des agents chargés de la restauration scolaire dans l'exercice de leurs missions sera poursuivi à travers des journées réseau et le développement d'un plan de formation adapté aux objectifs de la collectivité.

Enfin, une charte d'engagements, élaborée à partir de l'état des lieux des services de restauration scolaire réalisé en 2017 et formalisant les objectifs de qualité sera signée entre les lycées qui organisent et gèrent le service de restauration au quotidien et la Région qui définit les orientations politiques en la matière.

### **1.3. Les mesures d'accompagnement visant la réussite éducative**

L'action éducative portée par la région révèle la place et le rôle qu'elle donne à la formation des jeunes, afin de contribuer à leur apporter le socle nécessaire à l'acquisition des compétences dans le cadre de leurs parcours scolaires. À ce titre, la collectivité poursuivra ses efforts sur les dispositifs mis en place pour valoriser les filières ou encore permettant une ouverture sur le monde.

#### **1.3.1. Les projets pédagogiques**

L'accompagnement régional valorisera les opérations ponctuelles axées sur la réalisation de projets pédagogiques innovants permettant aux lycéens de participer aux projets d'établissement, notamment ceux liés à l'enseignement professionnel et technologique.

#### **1.3.2. L'aide aux manuels scolaires**

Dans le cadre de sa politique en faveur d'une plus grande égalité des chances et de la réussite scolaire des jeunes réunionnais, la région poursuivra son accompagnement des familles en reconduisant pour la rentrée scolaire 2018, son dispositif d'aide pour la location et/ou l'acquisition de manuels scolaires.

### 1.3.3. Le Plan Anglais

Dans un contexte de mondialisation, l'apprentissage des langues et notamment l'anglais, constitue un atout indispensable pour la mobilité, l'employabilité et l'insertion professionnelle de nos jeunes. Aussi, il est important que cet apprentissage se fasse dès le plus jeune âge, afin de familiariser le plus tôt possible les jeunes réunionnais au milieu anglophone.

Au regard de ces enjeux, une fiche action « Plan Anglais » a été créée dans le POE FSE 2014-2020. Mis en œuvre en janvier 2015 en partenariat étroit avec l'Académie, ce plan anglais consiste à renforcer les conditions d'apprentissage des activités langagières orales en anglais pour les élèves scolarisés en CM2. Il vise à développer les compétences orales de réception et d'expression en recourant à des assistants de langues qui interviennent en complémentarité avec les enseignants dans des dispositifs de dédoublement des classes ou en co-animation lors des séances organisées dans le cadre pédagogique. Afin d'en renforcer l'impact, le recrutement de natifs de pays anglophone a été privilégié. Un vivier de recrutement élargi aux jeunes diplômés réunionnais, titulaires d'un Master 2 d'anglais a été également constitué, afin de promouvoir les compétences locales et répondre aux besoins d'emplois du territoire.

En 2018, la Région renouvellera son soutien pour la poursuite et la généralisation de ce plan anglais dans les écoles de l'île. Sa participation se fera au titre de la contrepartie nationale pour la prise en charge de la rémunération des intervenants, en complément des fonds du FSE qui seront mobilisés.

## **2. ACCOMPAGNER LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE VERS UNE TRANSITION RÉUSSIE ET LE MONDE PROFESSIONNEL**

La transition se décline à différents niveaux : elle peut s'entendre comme celle intervenant au moment du baccalauréat, de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur, mais aussi comme celle attestant du passage vers une intégration professionnelle durable. Revêtant un enjeu particulier dans le parcours de formation des jeunes réunionnais, elle est aussi un vecteur important pour le développement équilibré du territoire dans le capital humain formé et les compétences acquises.

Outil structurant pour le territoire, le **Schéma régional de l'Enseignement, des FORMations supérieures, de la Recherche** (SEFORRE) vise à inscrire La Réunion sur la voie d'une économie de la connaissance, écologique, compétitive et inclusive et a tracé cette ambition à travers 3 axes :

- favoriser la réussite des étudiants,
- mobiliser l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux du territoire,
- accroître l'ouverture internationale de l'appareil régional d'enseignement supérieur et de recherche.

Il se décline en 10 fiches-actions, qui seront mises en œuvre à compter de l'année 2018 par le biais de 6 groupes de travail :

- information et orientation sur l'enseignement et les formations supérieures,
- mobilité étudiante,
- conditions d'études et de vie des étudiants,
- recherche,
- formation,
- stratégie internationale.

Le soutien régional visera donc à favoriser la réussite des jeunes réunionnais :

- en diversifiant l'offre de formation sur le territoire ;
- en les accompagnant dans la construction de leur parcours de formation.

## 2.1. Diversifier l'offre de formations sur le territoire

Il s'agit pour les jeunes réunionnais de leur permettre d'accéder sur le territoire réunionnais à une offre de formation diversifiée en lien avec leur parcours antérieur.

Conformément au projet de mandature, la collectivité soutiendra l'ouverture de nouvelles formations courtes et professionnalisantes, sur différents niveaux, visant à développer les compétences et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières locomotives du territoire.

Engagée sur la voie de la transformation numérique, la Région poursuivra ses actions liées au développement des compétences nécessaires à l'ancrage numérique territorial. La sensibilisation, la formation au numérique et aux métiers du numérique façonneront les « hommes connectés » dont l'économie a besoin.

**Ainsi, s'agissant de la formation initiale professionnelle**, la Région désormais compétente en matière d'élaboration de la carte des formations initiales professionnelles en vertu de la loi du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (article 29) souhaite offrir aux jeunes réunionnais scolarisés en lycée une carte de formation innovante et tournée particulièrement vers les besoins du monde économique inscrit dans son bassin régional.

À ce titre, les branches et organisations syndicales sont associées à la procédure d'évolution des formations en lycée aux côtés de la collectivité, des autorités académiques ainsi que les instances paritaires et quadripartites COPAREF, CREFOP, membres du Conseil de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Agricole. L'évolution de la carte des formations en lycée se conçoit comme la résultante d'un travail partenarial et collectif préparé bien en amont de chaque rentrée scolaire.

Pour 2018, **les ouvertures de places en BTS seront de nouveau privilégiées** afin d'offrir aux jeunes bacheliers professionnels une poursuite d'étude dans des secteurs porteurs tels que le tourisme, l'aide à la personne, le commerce ou encore le design graphique et média numérique. Le niveau infra bac sera également conforté par des formations de bac pro tant dans le secteur tertiaire que de la production industrielle. Pour permettre aux étudiants de se spécialiser après le bac, des mentions complémentaires dans le secteur des énergies renouvelables et de la vente spécialisées seront proposées dans des établissements.

Enfin, le niveau V fera l'objet d'une attention particulière puisqu'un groupe de travail ad hoc (Académies, Carif-Oref, services régionaux...) sera chargé de faire des propositions afin de renouveler la carte des CAP en lycée pour les prochaines rentrées scolaires. Cette démarche se fera en lien avec les formations dispensées en apprentissage pour appréhender la formation initiale dans son ensemble et tenir compte des nécessités de cohérence et d'optimisation de l'appareil de formation.

**S'agissant de l'offre de formation supérieure sur le territoire**, l'ouverture de nouvelles formations dans les voies technologique et professionnelle sera particulièrement soutenue notamment dans les secteurs liés à la transition écologique et au développement durable, à la transition digitale, à la bio-économie et aux biotechnologies, à la santé / au bien-être, à l'agriculture et l'agro-alimentaire, aux sciences humaines et sociales, à l'éducation, à l'économie sociale et solidaire, au tourisme, au bâtiment et travaux publics, aux industries culturelles et créatives.

De même, la région confortera son soutien pour les formations classiques de licence, de master ou les formations d'excellence, de la technologie et d'ingénierie, de l'architecture et des beaux-arts.

La Collectivité concourra ainsi aux investissements correspondants avec le concours des fonds européens, notamment dans **l'accompagnement aux structures et infrastructures universitaires et/ou de recherche**, afin de permettre aux jeunes de se former dans des conditions optimales.

Sur ces points, l'ensemble de ces actions se traduira par la mise en place d'une convention de partenariat avec l'Université de la Réunion, dans le but d'articuler les stratégies régionales et universitaires.

## 2.2. Enseignement supérieur : accompagner le parcours des étudiants et favoriser leur réussite

Parmi les grands axes du pilier 1 « Un passeport réussite pour chaque jeune réunionnais », **la création**

**d'un Guichet unique Région/Département** constitue un des engagements forts de la mandature.

Ce guichet unique se matérialise depuis 2016 par la mise en place :

- d'une plate-forme numérique informative intitulée « espaceetudiant974.re » recensant l'ensemble des aides régionales et départementales sur un même espace, afin d'apporter aux étudiants une vision globale des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de leurs études supérieures ;
- d'un guichet physique commun aux deux institutions sur le site du campus du Moufia durant la période d'inscription des étudiants, visant à accueillir et informer les étudiants sur les aides des deux collectivités.

Répondant à l'impératif de justice sociale d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants, la collectivité poursuivra son investissement en faveur des jeunes réunionnais en reconduisant **le dispositif des bourses régionales de la réussite**, destinées à prendre en charge une partie des frais liés à l'inscription des étudiants dans un cycle d'enseignement supérieur à La Réunion. Afin de faciliter les démarches des étudiants, les demandes d'aides sont effectuées en ligne au travers d'une plate-forme dématérialisée. Cette procédure permet à la collectivité d'avoir un suivi statistique des aides accordées aux étudiants et d'évaluer la politique régionale menée en leur faveur.

**En 2018, une harmonisation des aides régionales avec les aides départementales devra également être mise en œuvre pour une meilleure cohérence des dispositifs politiques publics.**

L'orientation des jeunes constitue un enjeu fort de la mandature. L'absence ou l'inadéquation de l'information peut être un facteur important d'échec et d'inégalité sociale entre les initiés et les autres. Aussi, afin de repenser l'information et l'aide à la décision des étudiants et des familles, la collectivité s'attachera à accroître la visibilité de l'offre de formation en mettant en place **un outil dédié aux études supérieures centralisant l'ensemble des informations et assurant la promotion de l'enseignement et des formations supérieures à La Réunion.**

Par ailleurs, afin d'accompagner les étudiants à la définition de leur projet professionnel ou dont le profil n'est pas en adéquation avec les formations proposées en premier cycle de l'Université, la collectivité soutiendra le Cycle Préparatoire aux Études Supérieures et à l'Insertion Professionnelle (CPESIP) porté par l'Université de La Réunion. Ce dispositif vise notamment à contribuer à lutter contre l'échec en L1, notamment pour la cible des étudiants en grande difficulté et subissant une orientation par défaut et de leur proposer un peigne de perspectives, afin d'augmenter leurs chances de réussite en cas de poursuite dans l'enseignement supérieur et d'insertion professionnelle.

Ces deux dernières actions figurent dans les projets retenus au titre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) et bénéficieront d'un cofinancement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

### **3. S'APPUYER SUR LA RECHERCHE POUR RELEVER LES DÉFIS DU TERRITOIRE**

La recherche est l'un des leviers majeurs du développement économique du territoire et confère à la Région un rôle prépondérant, avec les structures de recherche locales, les Unités de Recherche et de Formation (UFR) de l'Université notamment. Aussi, il importe de s'appuyer sur la recherche pour comprendre et relever les défis du territoire et d'optimiser l'impact territorial positif des activités de valorisation et de transfert de la recherche.

La Région **reconduira ainsi l'accompagnement des étudiants et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en soutenant des projets et actions de recherche**, en cohérence avec les orientations régionales et problématiques du territoire et s'inscrivant dans les secteurs de la S3, soit :

- **le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat** à travers les Allocations Régionales de Recherche de Doctorat, entièrement dématérialisé et qui sera reconduit afin de permettre aux étudiants réunionnais et ceux issus des pays de la zone OI, d'effectuer des travaux de recherche au

sein d'un laboratoire de l'Université ou dans un organisme de recherche dans le cadre d'un Doctorat. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif évolueront vers un accompagnement revalorisé de l'aide régionale.

- **le dispositif d'allocation post-doctorale**, poursuivi et encouragé en vue de favoriser les conditions d'accès à l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, de permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et de répondre également aux objectifs d'une société inclusive. La dynamique enclenchée depuis 2010 sera maintenue en favorisant le recrutement de scientifiques de haut niveau (docteurs) dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3, afin de structurer des services R&D dans les entreprises réunionnaises.
- **la démarche dématérialisée d'appel à manifestation d'intérêt pour les projets de recherche** concernant notamment les thématiques relatives à la biodiversité, à l'énergie et à la santé visant à renforcer les capacités de recherche de l'Université au sein des différents laboratoires de ses UFR, des centres nationaux de recherche présents sur le territoire ou d'autres organismes. Elle participera à promouvoir le développement de plateaux techniques, des infrastructures et des structures d'accompagnement à la recherche. Bénéficiant du concours des fonds structurels FEDER 2014-2020, ce dispositif lie étroitement la recherche, l'innovation, la recherche-développement à l'économie, la compétitivité du territoire en développant les collaborations entre chercheurs, entreprises et usagers.

La collectivité poursuivra ses actions en faveur de la diffusion et du développement de la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics.

Enfin, elle soutiendra la mise en place d'outils de valorisation pratique de la Recherche et Développement.

La Région souhaite ainsi, de cette manière, contribuer à l'accroissement du potentiel de la recherche-développement-innovation sur le territoire réunionnais et renforcer son rayonnement sur le plan national et international, en particulier avec les pays de son environnement géographique. En effet, ce positionnement doit lui permettre d'adapter l'innovation européenne au milieu tropical en vue de la transférer ou de l'exporter à l'échelle de l'océan Indien. Ces activités permettront également la poursuite des échanges et des partenariats noués avec les régions de la zone océan Indien.

Fiche bilan récapitulative 2018 – PILIER 1 – UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS – DFPA / DBA

Secteur Intervention	Objectif	Actions ou dispositifs	Obligation ou politique volontariste	Action Nouvelle (N) Action Reconduite (R)	Bilan des réalisations Au 29/08/2017		Innovations majeures prévues pour 2018	
					Financier	Qualitatif		
Patrimoine bâti des centres de formation	Assurer les obligations et responsabilités du propriétaire pour la gestion du patrimoine bâti des centres	Construction, réhabilitation et maintenance des centres	Obligation	R	AP : 1,6 M€ 25 %	2 centres en cours de réhabilitation	Schéma Directeur Sécurité Sûreté Vigipirate des centres	
Mesures d'accompagnement	Faire de la formation et l'orientation des leviers stratégiques pour l'emploi	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)	Obligation	N		Élaboration du CFRDFOP	Pilotage et gouvernance Mise en place de la méthodologie et des outils d'évaluation	
		Service Public de l'Orientation	obligation	R		Convention partenariale Académie/Région	Pilotage Harmonisation et coordination du réseau des différents acteurs. Mise en place d'un plan de professionnalisation des acteurs	
		Prise en charge coûts pédagogiques + hébergement PNL Air Austral				AE : 39 176 €	Préparer les jeunes à l'obtention du diplôme CCA. Issue : contrat de professionnalisation par Air Austral afin de préparer le certificat de qualification professionnelle PNC	
		Soutien à la Cité des Métiers, Missions Locales, Carif Oref et l'Arvise, Qualitropic, Journée de l'Alternance			R	AE : 2 727 594,51 €	Qualitropic : Contribution au développement de l'innovation des entreprises.	Déploiement de la Cité des Métiers dans le Nord Conception du Passeport Réussite par le Carif Oref
Apprentissage	Faire de l'apprentissage une véritable voie d'excellence	Mise en œuvre du Pacte Entreprise Citoyenne	Volontariste	N			Mobilisation des chambres consulaires, des CFA, des branches professionnelles et des entreprises  Mise en place d'un contrat de performance avec les CFA Financement supplémentaire pour la prise en charge des postes de médiateurs de l'apprentissage	
		Plan de communication campagne apprentissage	Obligation	R	AE : 40 000€	Communication sur différents supports, Élaboration du guide apprentissage Séquence signatures de contrats pour dynamiser les recrutements relatifs à la campagne apprentissage, opération prévue le 15/09/2017		

		Fonctionnement des CFA	Obligation	R	AE : 19 690 953,40€	Nombre prévisionnel = 5 000 apprentis au 31/12/2017	
		Dispositif AFMAé	Volontariste	R	AE : 72 631,68 €	36 jeunes recrutés en contrats d'apprentissage dans les métiers de l'aérien à Paris	
		Module préparatoire à l'apprentissage	Volontariste	R	AE : 229 282,16 €		
		Equipement des CFA	Obligation	R	AE : 3 315 502 €		
		Equipement des apprentis	Volontariste	R			
		Aide à la Mobilité des Apprentis	Volontariste	R			
		Aides aux employeurs d'apprentis	Obligation	R			Evolution du cadre d'intervention
Formation Professionnelle	Former pour accroître les compétences locales et favoriser l'insertion sociale et professionnelle	Financement du programme de formation des adultes	Obligation	R	AE : 12 817 417,20€	Effectif proposé pour la programmation 2017 = 2 215 stagiaires	Consolidation des modalités contractuelles et structuration du dialogue analogue
		Dispositif de formations certifiantes (EAM – AGCNAM)	Obligation	R	AE : 699 530,62€		
		Dispositif de formations qualifiantes	Obligation	R	AE : 2 279 467,13 €	Agriculture : Mise en place de 9 actions pour un effectif de 133 stagiaires et un volume global de 119 200 heures stagiaires en centre. TIC : Programme comportant 6 actions pour un effectif de 81 stagiaires et un volume global de 38 760 heures stagiaires. SPAR : 18 stagiaires pour un volume global de 18 000 heures stagiaires en centre.	Concertation avec les branches professionnelles et les acteurs économiques pour adapter l'offre de formation notamment sur les métiers en tension
		Soutien à l'Université et aux écoles supérieures	Volontariste	R	AE : 3 691 873,06€	Achat de places SURF : 37 places proposées. ESAR : 200 étudiants pour un volume d'heures enseignées de 13 291.	Mise en place de la convention de partenariat avec l'Université
		Les formations sanitaires et sociales	Obligation	R	AE 13 657 716,24€		Stabilisation du schéma de formation en LMD
		Les actions préparatoires à la qualification : Programme du SPRFP, RSMA,	Obligation	R	AE : 2 269 580€	ACI : 17 projets FLO8 : Effectifs : 130 à former et 20 en suivi / 2 phases :	finalisation de la démarche entamée pour la mise en œuvre du Service Public Régional de Formation Professionnelle

		RS DETAK, RAN Qaulif, Tremplin vers l'emploi, Service civique, ACI, FLO8				formation-préparatoire et job-coaching personnalisé	
		le Chèque Formation Réussite	Volontariste	R			Mise en œuvre du nouveau cadre d'intervention
		L'organisation et l'accompagnement de la VAE	Obligation	R	AE : 384 700 €	Contribution à hauteur des dépenses réalisées en 2016.	Mise en place d'un conventionnement d'objectif et de moyens
Bourses		Bourses (sanitaires et sociales + EGCR)	Obligation	R	AE : 3 300 000 €		
Rémunération		Rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle	Obligation	R	AE : 7 927 083 €		
Éducation	Assurer les obligations et responsabilités du propriétaire pour la gestion du patrimoine bâti des centres	Construction, réhabilitation et maintenance des lycées	Obligation	R	34,8 M€ 66 %	Livraison du lycée Nord 29 lycées en cours de réhabilitations	Schéma Directeur Sécurité Sûreté Vigipirate des lycées
Accompagnement aux structures (secondaire supérieure et recherche)	Offrir aux lycéens un cadre propice à la réussite	Dotations financières aux lycées	Obligation	R	AE/AP : 21 582 073€	50 lycées publics et privés effectif : 46 600 élèves	Optimiser le niveau d'intervention au regard des structures pédagogiques et des effectifs des établissements Assurer la maintenance informatique de niveau 2
		Mesures d'accompagnement secondaire	Volontariste	R	AE : 11 500€		
	Favoriser la réussite éducative des lycéens à travers la restauration scolaire	Compensation financière et dotations spécifiques de restauration	Obligation	R	AE/AP : 770 930€	4 M de repas servis/an 13 unités de production 27 400 rationnaires 250 agents dédiés à la restauration	Mise en œuvre des marchés de denrées alimentaires (CODARUN) par les EPLE
		Repas 100 % pei pour les lycées	Volontariste	R	AE : 101 852€	+2 % en global sur les produits locaux	Accroissement de la part des produits locaux dans la restauration scolaire
	Favoriser l'accès aux formations et accompagner le parcours étudiant	– Soutien aux structures universitaires – Valorisation des parcours universitaires – Participation aux colloques et manifestations diverses	Volontariste	R	AE/AP : 164 914€	Composantes universitaires (UFR Sciences – ESIROI...) – ENSAM Concours de plaidoirie	
		Soutenir la recherche le développement technologique et l'innovation	Soutien aux programmes et infrastructures de recherche	Volontariste	R	AE/AP : 527 440€	– 5 post-doc – Travaux et aménagement du CYROI – 8 projets (biodiversité, économie de la connaissance et santé)

Diversifier l'offre de formations sur le territoire	Permettre aux jeunes réunionnais d'accéder à une offre de formation diversifiée	Carte des formations initiales professionnelles : Ouvertures de section en établissements du secondaire	Obligation	R	AP : 577 000€	Partenariat accentué avec les branches pour une meilleure adéquation des besoins	Propositions de Mentions Complémentaires dans des secteurs porteurs tels que les énergies renouvelables
		Offre de formations supérieures	Obligation	R		Élaboration et mise en œuvre du SEFORRE : 3 axes stratégiques déclinés en 10 fiches d'actions	Signature d'une convention de partenariat Région/Université Accompagner le parcours CPESIP
Accompagnement individuel	Aide à la scolarité visant à accompagner financièrement les familles dans la location ou l'achat de manuels scolaires	Aide aux manuels scolaires	Volontariste	R	AE : 1 098 000€	Année scolaire 2017-2018 (dispositif en cours) : 3 273 bénéficiaires	
	– Réduire la facture numérique et sociale – Favoriser la maîtrise du numérique	Le plan ordinateur portable POP2 – Volets équipement et connexion internet pour les familles modestes	Volontariste	R	AE/AP : 7 500 000€	– Équipement informatique : 50 logiciels pédagogiques nativement intégrés à l'ordinateur – Connexion internet : versement direct sur les comptes des familles	
	Aide à la scolarité visant à accompagner financièrement les étudiants dans le cadre de leurs études supérieures à travers les bourses régionales de la réussite	Aides en faveur des étudiants	Volontariste	R	AE : 1 550 000€	– Procédure dématérialisée (année scolaire 2017-2018) : 2 147 demande recensées	Harmonisation des aides régionales avec les aides départementales
	Soutenir et favoriser une recherche de haut niveau en accompagnant les étudiants dans leurs travaux de recherche thèse de Doctorat à travers les allocations régionales de recherches		Volontariste	R		– Procédure dématérialisée : 34 dossiers instruits	Évolution des modalités de mise en œuvre du dispositif

---

## **PILIER 2 : ENGAGER LA 2<sup>ÈME</sup> GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS**

---

### **COMMISSION N°3 :**

#### **COMMISSION DES GRANDS CHANTIERS, DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS (CGCTD)**

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de routes et de transports, la Région maintient ses efforts d'investissements dans le cadre des orientations définies par la mandature (2015-2021) pour un développement équilibré du territoire grâce à la réalisation d'équipements structurants et de travaux qui contribuent au soutien de la croissance économique locale.

Dans un contexte de stagnation des recettes, en particulier de la TSCC qui alimente le FIRT et de nécessaire meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement, il convient de plus en plus de hiérarchiser les interventions de la collectivité sur le secteur des routes et des transports. En complément des priorités définies par la collectivité régionale, les interventions sollicitées par d'autres collectivités devront prévoir des co-financements ou des contreparties sous d'autres formes, telles que par exemple, des apports fonciers, la reprises des équipements réalisés dans le patrimoine de la collectivité pour son entretien, le déclassement des voies n'ayant plus vocation à rester dans le réseau national géré par la Région Réunion,... . En matière de fonctionnement, le budget consacré au secteur des routes et des transports doit également faire l'objet d'une attention particulière. Ce budget annuel, consacré en majeure partie à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier au quotidien, devra être optimisé et mieux utilisé, tout en ayant conscience que le réseau régional s'étendant au fil des investissements, la charge que cela représente devient aussi plus lourde pour la collectivité afin de le maintenir en état et propre à la libre circulation des usagers en toute sécurité.

Dans ce cadre, les interventions de la collectivité se déclineront pour l'année 2018, comme suit :

**1- Développer l'attractivité du territoire en accompagnant les projets structurants d'aménagement et de développement du territoire** (développement de l'aéroport de Pierrefonds dans le Sud, réalisation de l'Ecocité Insulaire et Tropicale dans l'Ouest, études du futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge dans l'Est et développement de la plate-forme aéroportuaire Roland Garros dans le Nord, développement des infrastructures numériques).

**2- Poursuivre la Nouvelle Route du Littoral**, dans la continuité des travaux engagés depuis fin 2013, avec en particulier les travaux de la digue au sud de La Grande Chaloupe et ceux du Grand Viaduc littoral dont la construction effective en mer a commencé en 2016. Les entreprises poursuivront leurs démarches en vue de l'ouverture de carrières pour permettre également le démarrage au plus tôt de la section de digue comprise entre la Grande Chaloupe et La Possession. Enfin les études opérationnelles de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis seront engagées, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville et la CINOR tout en menant en parallèle, sans attendre, une opération d'aménagement de l'entrée Ouest.

**3- Poursuivre la mise en œuvre opérationnelle des projets en faveur de l'efficacité des transports en commun** en réalisant les différents tronçons du RRTG, dont les études du monorail entre Sainte-Marie et Saint-Denis (Bertin). L'accent sera également mis sur les actions permettant de développer l'intermodalité et la mobilité durable. Suite au transfert de compétence, après un an d'exploitation du réseau Car jaune il s'agira d'optimiser l'offre afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

**4- Concernant le secteur routier**, outre le nécessaire soutien de l'effort de conservation du patrimoine routier, la Région poursuivra les études et travaux pour le développement et la sécurisation du réseau ainsi

que les aménagements nécessaires pour le développement des transports en commun. Par ailleurs, des investissements seront engagés pour améliorer l'image touristique de l'île au travers de ses infrastructures. Les travaux du nouveau pont de la Rivière des Galets, débutés en 2017 (avec la réalisation des appuis en rivière) se poursuivront en 2018. Un débat public sera organisé et conduit en 2018 par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur la liaison Saint Pierre – Col de Bellevue, dénommée « Route des Géraniums ». Enfin les études du Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis seront poursuivies, afin de permettre l'insertion dans de bonnes conditions du trafic de la Nouvelle Route du Littoral, et tout particulièrement les transports en commun, à l'échéance de sa mise en service effective, sans attendre la réalisation complète du projet NEO qui s'inscrit dans un terme plus éloigné.

**5- Réaliser des équipements de proximité dans les communes** en mettant en œuvre les nouvelles modalités d'intervention pour le Plan d'Aide aux Communes II et **améliorer le quotidien des familles réunionnaises** en mettant en œuvre les cadres d'interventions mis en place en 2016 en faveur de l'amélioration du parc privé et de la réhabilitation du parc locatif social pour faciliter l'accès à la propriété.

## **1. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **1.1. Accompagner les projets d'aménagement et de développement structurants du territoire**

La population réunionnaise avoisinera le million d'habitants à l'horizon 2030. Les besoins en logements et en équipements urbains sont à la mesure de cet accroissement de la population. Pour préserver les grands équilibres entre l'urbain, l'agriculture et la nature, il s'agira d'aboutir à des formes urbaines concentrées et des modes de déplacement performants, en y faisant vivre les valeurs de lien social qui fondent la communauté réunionnaise depuis son origine.

Le défi est ici de renforcer des pôles économiques attractifs en valorisant les potentiels de l'ensemble du territoire. Cela passera nécessairement par une organisation hiérarchisée du territoire autour des quatre bassins de vie qui doivent constituer des entités cohérentes en termes d'emplois, d'habitat et d'équipements.

Ainsi, pour répondre à la problématique de l'emploi et contribuer à l'émergence des bassins de vie par l'identification de grands projets d'aménagement, la mandature régionale a fait le choix de mettre en œuvre prioritairement des projets économiques majeurs, compétitifs et créateurs d'emplois.

#### **1.1.1. Dans le Sud : l'aéroport de Pierrefonds et le développement de sa zone d'activité**

Pour le **bassin de vie Sud**, ses perspectives de développement reposent sur les forces spécifiques de ce territoire :

- son pôle principal constitué de Saint-Pierre et de Pierrefonds,
- son armature maillée qui permet une meilleure proximité entre les fonctions résidentielles et les services,
- sa richesse rurale,
- son capital naturel.

Le pôle principal Saint-Pierre / Pierrefonds, qui **constitue le pivot de développement du bassin de vie Sud, avec l'aéroport du Sud, ambitionne une dimension internationale pour le fret avec une zone d'activité ayant une vocation autour de l'industrie agroalimentaire et maraîchère.**

L'aéroport de Pierrefonds est exploité, depuis son ouverture au trafic commercial fin 1998, par le Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP) qui est constitué de cinq membres qui contribuent à son budget et à ses dépenses au prorata du potentiel fiscal déterminé au moment de sa création :

- la CIVIS (43,4 %) depuis 2014, par reprise des parts précédemment détenues par les communes,
- la CASUD (23,2 %) depuis 2012, également par reprise des parts détenues par les communes,

- la Région et le Département (15 % chacun),
- la Commune de Saint-Leu (3,4 %).

Le Syndicat Mixte a décidé d'agir pour créer les conditions d'une meilleure attractivité de l'aéroport au cœur du territoire du Grand Sud et au service de son développement économique et touristique. À cet effet, le Syndicat a défini en 2013 un Plan de Relance de son activité pour la période 2014-2017. Le Syndicat Mixte entend pour y parvenir :

- redynamiser des liaisons aériennes avec les îles voisines;
- favoriser l'émergence d'une activité fret pour offrir de nouvelles perspectives d'exportation à la filière agroalimentaire ;
- valoriser du foncier en créant les aménagements nécessaires à l'implantation de nouveaux opérateurs.

Le Plan de Relance comporte 8 mesures :

- Mesure n° 1 : renforcement de la desserte avec l'île Maurice
- Mesure n° 2 : prospection de nouveaux opérateurs et de nouvelles destinations
- Mesure n° 3 : favoriser le développement du fret aérien
- Mesure n° 4 : consolider l'activité hélicoptères et favoriser l'émergence d'une activité « jets privés »
- Mesure n° 5 : valorisation du foncier disponible
- Mesure n° 6 : favoriser l'implantation d'une base « sécurité civile »
- Mesure n° 7 : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissements
- Mesure n° 8 : faire reconnaître le caractère de Service d'Intérêt Économique Général de l'aéroport de Pierrefonds

L'accompagnement de la Région en tant que membre du Syndicat Mixte, dans le développement de l'aéroport de Pierrefonds s'inscrit dans ce cadre, avec les différentes interventions suivantes :

- **fonctionnement du syndicat mixte**
- **investissements dans le cadre du plan de relance**
- **investissements dans des travaux dont la réalisation des RESA (aires de sécurité en fin de piste)**

Par ailleurs la Région reste dans l'attente du projet de développement de l'aéroport de Pierrefonds, aéroport international à vocation régionale, en complémentarité avec l'aéroport Réunion Roland Garros.

Pour rappel, la Région est intervenue à plusieurs reprises sur la période 2010-2017 pour accompagner le développement de l'aéroport de Pierrefonds et permettre l'aménagement de la ZAC aérodrome :

#### Soutiens au Syndicat Mixte :

- 2 077 552 € dans le cadre du PO FEDER 2017-2013, en complément du FEDER (3 135 781 €) pour les travaux de rénovation et d'extension de l'aérogare passagers, l'aménagement du parking public et le confortement de la zone littorale,
- 872 125 € pour financer les actions du plan de relance de l'aéroport sur 3 ans (de 2014 à 2016),
- 510 000 € en 2017 pour le financement des travaux pour réaliser les aires de sécurités et le surfacage du parking C,
- 1 745 694 € au titre de la contribution de la Région au fonctionnement du Syndicat (de 2010 à 2017).

#### Soutiens à la SPL Grand Sud et à la CIVIS :

- 4 136 205 € pour la réalisation de la ZAC aérodrome (tranches 1 et 2), en complément du FEDER (9 171 192 €),
- 758 105 € pour la réalisation de la voie de TCSP (tranche 2), en complément du FEDER (2 274 314 €).

Soit un montant total de subventions de 24 679 968 € dont 10 098 681 € de la Région et 14 581 287 € du FEDER).

**Pour 2018 il s'agira :**

- d'accompagner le schéma de développement de l'aéroport de Pierrefonds et son **programme d'investissements**, et notamment : poursuivre la participation régionale au financement du programme d'investissements 2017-2018 comprenant les études et les travaux relatifs à la réalisation d'aires de sécurité en extrémité de pistes et au surfacage du parking C pour les avions petits et moyens porteurs et accompagner, à travers le financement du FEDER, le développement de l'activité fret de la plate-forme multimodale prévue par le SMP en lien avec Air Mauritius,
- de poursuivre la participation régionale aux **financements des opérations du plan de relance** (renforcement du parc des matériels aéroportuaires, acquisition de chariots à bagages),
- d'apporter la contribution de la Région au **fonctionnement annuel** du Syndicat Mixte,
- d'envisager l'activation du dispositif d'**aide au démarrage de lignes aériennes nouvelles** entre Pierrefonds et les îles de la zone OI (Comores, Madagascar notamment).

**1.1.2. Dans l'Ouest : accompagnement de la création de la future Ecocité Insulaire et Tropicale**

Pour le **bassin de vie Ouest**, son développement harmonieux passe par le projet cœur d'agglomération, comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, porté par le Territoire de la Côte Ouest (TCO), et labellisé Ecocité Insulaire et Tropicale. Le Plan Guide Durable de l'Ecocité a été approuvé en 2015. La démarche Ecocité a été engagée par l'État pour encourager les grands territoires urbains à conduire l'évolution durable des villes par la réalisation d'opérations exemplaires d'aménagement durable.

Cette Ecocité Insulaire et Tropicale, qui accueillera 35 000 logements à l'horizon 2045, fera office de **vitrine du savoir-faire et de l'excellence réunionnaise dans tous les métiers, en particulier ceux du bâti tropical et de l'ingénierie urbaine**.

La Région, partenaire de ce projet, participera à sa gouvernance, dont la forme reste à déterminer, en SPL ou SPLA aux côtés de l'État, du TCO et des trois communes concernées. Le soutien de la Région en faveur de l'Ecocité s'inscrira dans le cadre du Contrat de Plan État / Région 2015-2020. Il porte sur :

- le soutien à l'ingénierie,
- le soutien aux études et à l'évaluation,
- le soutien aux démarches de concertation avec la population.

**Le Grand Port Maritime de La Réunion**

L'Ecocité doit également prendre en considération le développement du Grand Port Maritime de La Réunion qui a fait l'objet d'investissements importants sur les deux précédentes périodes du Programme Opérationnel Européen et qui prévoit de poursuivre ces investissements pour la période 2014-2020 à travers notamment :

- la réorganisation et la sécurisation du Port Est, avec une spécialisation des quais
- l'augmentation des capacités d'accueil des infrastructures portuaires
- la gestion du trait de côte / mise à niveau environnementale

Le Grand Port Maritime de La Réunion est en effet situé au carrefour des routes maritimes de l'Océan Indien. À ce titre, il doit faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional et conforter son positionnement de hub de transbordement régional.

Le soutien de la collectivité régionale est prévu au titre du PO FEDER 2014-2020 et du Contrat de Plan 2015-2020.

## **La Zone Arrière Portuaire**

En arrière des installations portuaires se situe une zone arrière portuaire (ZAP) qui présente des enjeux pour le développement du Grand Port Maritime, mais plus largement pour le développement du bassin Ouest.

À ce titre, le TCO et le GPMDLR ont lancé depuis 2016 des études de faisabilité pour l'aménagement de cette ZAP dédiée aux activités industrielles, logistiques, technologiques, et portuaires. La Région participe en tant que membre du Comité de Pilotage aux réflexions en cours.

Plusieurs scénarii de principes d'aménagement et de desserte de la ZAP ont pu être proposés, en lien avec le projet Ecocité. Une attention particulière a été apportée à la mise en cohérence des propositions en matière de desserte du site avec les différentes études et réflexions menées sur le territoire proche (TCO Ecocité, Région, commune de La Possession).

L'aménagement de ce site d'activité nécessite désormais une analyse plus approfondie des enjeux économiques, à croiser avec les réflexions que doit engager le GPMDLR sur son plan de développement stratégique. Un lien devra également être fait avec les orientations du SRDEII, ainsi qu'avec l'étude stratégique de développement portuaire porté par le GIP Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois (PPIEBR).

### **Pour 2018 il s'agira :**

- **de contribuer au financement des études pré-opérationnelles et de l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ce projet Ecocité**, en s'appuyant principalement sur le Contrat de Plan 2015-2020 (mesure « Ecocité »). Seront concernées notamment les études « schéma d'aménagement de la Plaine de Cambaie (tranche 1) », "Schéma Directeur des espaces publics (tranche 1)", et « axe mixte de Cambaie » ;
- **de suivre les études engagées sur le périmètre Ecocité** et d'apporter les orientations de la Région, en lien avec ses compétences et les grands projets du territoire portés par la mandature ;
- **d'accompagner la mise en place des outils et structures opérationnels nécessaires à la gouvernance et à la réalisation de ce projet Ecocité ;**
- **de participer aux réflexions et aux études menées sur la Zone Arrière Portuaire** et définir une stratégie de portage et de gestion du projet ;
- **d'envisager une participation au programme d'investissement du GPMDLR** comprenant des études et travaux liés à une mise à niveau environnementale des infrastructures, à l'augmentation des capacités d'accueil portuaire et au projet de réorganisation et de sécurisation du Port Est.

### **1.1.3. Dans l'Est : le futur Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge**

Le **bassin de vie Est** est structurellement le territoire le moins peuplé de La Réunion. Dans les deux dernières décennies, il a connu un essor démographique important par la pression urbaine d'une agglomération dionysienne confrontée au manque d'espace, du fait de deux facteurs : le moindre coût du foncier dans l'Est et l'amélioration des conditions de desserte routière depuis et vers Saint-Denis.

Cependant, son développement économique reste insuffisant. Il est donc déterminant que soient créées dans la micro-région Est les conditions d'un réel développement endogène. Il s'agit donc de constituer à terme un véritable bassin de vie qui doit trouver des ressorts équilibrés à son développement, en complémentarité avec les autres bassins de vie tout en préservant son caractère et sa spécificité.

Mais la micro-région Est ne dispose pas de l'ancrage dont bénéficient les autres bassins de vie pour construire un tel développement (grandes infrastructures portuaire ou aéroportuaire, ou activités déjà développées). Plus encore que dans les autres bassins, le développement territorial du bassin de vie de l'Est nécessite du volontarisme dans les choix stratégiques d'aménagement.

Ainsi, pour répondre à cette problématique, l'ambition de la Commune de Saint-André, de la CIREST et de la Région Réunion est de **créer sur le site de Bois Rouge, un Pôle Portuaire Industriel et Énergétique à dimension internationale.**

Ce Pôle Portuaire Industriel et Énergétique sera implanté sur le site de Bois Rouge qui dispose d'un foncier stratégique de plus de 200 ha, accessible, éloigné des habitations, et accueillant déjà une activité industrielle.

Un GIP dénommé « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » (PPIEBR) a été constitué en octobre 2015 entre la Commune de Saint-André, la CIREST et la Région afin de mener les études nécessaires à la réalisation de ce pôle. La création de ce GIP a été approuvée par arrêté préfectoral du 23/05/2016.

Avec son équipement portuaire complémentaire au Grand Port Maritime, le site de **Bois Rouge devrait prendre une dimension internationale et devenir la nouvelle porte d'entrée de l'Europe dans l'Océan Indien.**

Pour cela, le GIP a établi un programme d'actions sur la période 2015-2025, scindée en deux tranches :

- une première tranche correspondant à une phase d'études relatives aux aspects économiques, techniques, fonciers, environnementaux, réglementaires et financiers du projet,
- une seconde tranche incluant des études pré-opérationnelles d'aménagement portuaire et arrière portuaire, des travaux d'aménagement du site (desserte, exondement, quai portuaire, ...) et la création d'unités industrielles.

Ainsi, en 2017, le GIP de Bois Rouge a lancé trois études :

- Étude stratégique de développement portuaire à La Réunion intégrant la faisabilité du PPIEBR,
- Étude de mesures compensatoires hydrauliques et mise hors d'eau de la zone et des accès au Centre de Gestion Multi-filières des Déchets,
- Étude pour la création d'une centrale de production d'énergie. Pour réaliser cette dernière étude, le GIP a intégré l'actionnariat de la SPL Énergies Réunion.

En tant que membre du GIP, la collectivité régionale a apporté sa contribution au financement des études.

**Pour 2018, il s'agira :**

- de poursuivre la mise en place des moyens nécessaires au GIP, en participant aux dépenses de **fonctionnement et d'investissements** du GIP ;
- de **suivre les trois études lancées en 2017**, afin notamment de **les décliner dans les grandes priorités régionales** à travers les thématiques de l'énergie, des déchets, du développement économique ou encore de la planification territoriale (SMVM en particulier), et de les mettre en lien et en cohérence avec les grands projets de territoire portés par la mandature (Ecocité, développement des grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires, zones d'activités économiques,...).

#### **1.1.4. Dans le Nord : le développement de la plate-forme aéroportuaire et l'aménagement de la zone arrière aéroportuaire incluant la ZAA Pierre Lagourgue**

Les perspectives de développement du **bassin de vie Nord**, reposent sur :

- les transports en communs en site propre (TCSP) et le futur réseau régional de transport guidé autour desquels doivent être repensés l'urbanisme de Saint-Denis et de Sainte-Marie ;
- la revitalisation du centre-ville de Saint-Denis afin d'accentuer son attractivité, en valorisant notamment sa façade maritime ;
- le pôle d'activité à vocation régionale et internationale, à forte attractivité autour de l'aéroport

Roland Garros intégrant notamment la zone d'activité arrière aéroportuaire P. LAGOURGUE propriété de la collectivité régionale ;

- le développement de la plate-forme aéroportuaire Roland Garros.

Concernant la zone stratégique arrière aéroportuaire, différentes réflexions et projets ont été engagés par les acteurs et partenaires (État, SA ARRG, CINOR, Région).

### **La SA Aéroport Réunion Roland Garros :**

Après une première phase d'investissements pour le développement de la plate-forme aéroportuaire amorcée en 2007 et achevée en 2015, l'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui guidera ses actions jusqu'en 2022.

La phase 2 est estimée à 175 M€ et comprend :

- L'aménagement des aires de sécurité aux extrémités des pistes (RESA)
- Le renforcement du littoral et de la digue de protection de la piste
- Le développement des capacités de l'aérogare passagers à 3,5 millions de passagers
- La construction de deux aires de stationnement avions gros porteur accostés à l'aérogare
- Les investissements pour une diminution de l'empreinte écologique
- Le raccordement de la station d'épuration de l'aéroport au réseau intercommunal CINOR
- Le redimensionnement et la réorganisation des accès routiers à l'aérogare
- La valorisation du patrimoine concédé en vue d'implantation d'activités de diversification
- Le déplacement et l'extension du dépôt de carburéacteur

C'est dans ce cadre que la Région accompagnera l'aéroport Réunion Roland Garros dans son développement à travers notamment les fonds européens dédiés.

### **La Zone d'Activités Aéroportuaire Pierre Lagourgue :**

Le développement de la ZAA P. Lagourgue repose sur la volonté d'offrir à proximité de l'aéroport un espace d'accueil et un centre d'intérêt stratégique ouvert aux acteurs du développement économique. L'objectif est de faire de la Zone d'Activités Aéroportuaire de Sainte-Marie un lieu d'accueil d'activités de production et de services.

La Zone d'Activités Pierre Lagourgue dispose d'une surface commercialisable globale de 20 hectares subdivisée en 3 zones :

- ZA (Affaire/Commerces/Tertiaire) : 6 hectares dont 3 vacants,
- ZB (Production/Transformation/Services aux entreprises) : 10 ha dont 3,5 vacants,
- ZC (Logistique/Fret) : 4 ha dont 2,5 vacants.

Soit environ 9 ha de terrains aménagés vacants à ce jour.

Les réflexions portées autour du tracé du futur RRTG sur la zone conduiraient à une traversée de la zone à travers le secteur ZC ou ZA, en lien avec un pôle d'échange multimodal prévu par la CINOR sur la concession aéroportuaire.

#### **Pour 2018 il s'agira :**

- **d'accompagner l'aéroport Roland Garros dans son projet de développement**, à travers notamment les fonds européens dédiés ;
- de **dynamiser la commercialisation des terrains vacants de la ZAA Pierre Lagourgue** pour en faire une zone stratégique de développement économique ;
- de poursuivre les réflexions engagées par les différents partenaires sur l'aménagement de la zone arrière aéroportuaire. De les mettre en lien avec les orientations du SRDEII, en tenant compte des divers autres projets intéressant le site (desserte, développement et implantation d'activités...) et aboutir à un **scénario d'aménagement** partagé par l'ensemble des acteurs.

## 1.1.5. Infrastructures et Aménagement Numérique

### Déploiement du réseau très haut débit (THD) à La Réunion

La collectivité a lancé un plan régional très haut débit (THD), devant permettre l'accès de tous les réunionnais à une offre en fibre optique (FttH – Fibre to the Home – Fibre optique jusqu'à l'abonné) d'ici 2022.

La cohérence de ce projet avec les initiatives privées est assurée à travers le Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique (SDTAN), dont la mise à jour a été adoptée par la Commission Permanente du 29 mars 2016.

Conformément au SDTAN, l'intervention publique régionale pour le déploiement du THD se concentre sur deux périmètres :

- Un périmètre ferme avec une action concentrée sur les 6 communes non ciblées par les opérateurs privés : Les Avirons, Salazie (cirque), Cilaos (cirque), Entre-Deux, Saint-Philippe, Sainte-Rose.
- Un périmètre conditionnel concernant 17 communes où des annonces ont été émises par les opérateurs privés, mais sur lesquelles les coûts de construction importants laissent présager d'éventuelles défaillances. Les tranches seront affermées en fonction du renoncement des opérateurs ou des constats de carence.

À la suite d'une consultation lancée en août 2017, un **contrat global**, sous la forme d'un marché public global de performance (avec une tranche ferme et une tranche optionnelle), associant la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de desserte en fibres optiques jusqu'à l'abonné, devrait être conclu en 2018. Il permettra de fixer des objectifs chiffrés de performance définis, notamment, en termes de niveau d'activité et de qualité de service.

Le coût total du projet public sur la période 2016-2022 en investissement s'établit à 181,6 M€ (montant engagé par la commission Permanente du 3 novembre 2015).

La tranche ferme, pour la construction des réseaux THD dans les communes qui ne font l'objet d'aucune déclaration privée, devrait être mise en œuvre à partir de la fin de l'année 2018.

Compte tenu du rythme des déploiements constatés en 2017, toutes les ressources locales existantes sont d'ores et déjà mobilisées pour la construction des réseaux des opérateurs privés. Afin d'éviter le recours à des ressources extérieures, les travaux de construction du réseau régional seront étalés volontairement sur une durée de 3 ans pour permettre aux entreprises locales de recruter et de former des réunionnais.

La Région ne pouvant pas être opérateur de communications électroniques (L.1425-1 II. du CGCT), la commission permanente du 8 novembre 2016 a décidé de confier l'exploitation commerciale de ce réseau THD à une régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ainsi, la régie définira le catalogue de services et les tarifs associés, assurera la commercialisation des services aux opérateurs et aux utilisateurs de réseaux indépendants constituant les usagers du service public. Elle conclura à cet effet des contrats de services avec les usagers.

La régie percevra les recettes liées à la fourniture des services aux usagers du réseau.

### Transfert des missions d'aménagement numérique à la régie THD

Au-delà de la mission de commercialisation des fibres optiques, la Région pourra confier à la régie la gestion du marché global de construction du réseau ainsi que toutes les missions connexes (marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi des déploiements des opérateurs privés, accompagnement des communes dans le suivi des déploiements sur leurs territoires respectifs, la planification/la priorisation,...).

Cette régie devra disposer des compétences techniques dans le secteur des communications électroniques (profil de chef de projet, de technicien spécialisé, de géomaticien). Il est proposé de lui confier également toutes les missions relatives à l'aménagement numérique, détaillées dans la suite du rapport, notamment :

- Suivi du réseau à haut débit Gazelle
- Disponibilité du haut débit pour tous :
  - Traitement des zones blanches
  - Projet Wi-RUN de hotspots wifi
- Accès au très haut débit mobile pour tous
- Continuité territoriale numérique (problématiques liées à l'optimisation de l'utilisation des câbles sous-marins,...)

Les autres missions continueraient d'être assurées par les services de la Région.

### **Evolution du réseau GAZELLE**

Le réseau régional à haut débit Gazelle, exploité par La Réunion Numérique (LRN), dans le cadre d'une Délégation de Service Public, permet à l'ensemble des opérateurs de fournir des services fixes et mobiles, haut débit ou très haut débit à tous les réunionnais, ainsi qu'aux entreprises et collectivités. Tous les opérateurs de l'île empruntent aujourd'hui cette infrastructure.

Toutefois, le réseau Gazelle évolue régulièrement pour s'adapter aux modifications du marché et aux demandes des opérateurs, selon le principe de mutabilité du service public.

**En 2018**, les évolutions du réseau régional concernent :

- **son extension, pour raccorder 90 nouveaux sites**, soit une soixantaine d'établissements (lycées, formation professionnelle), 25 établissements de santé et 5 Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA – locaux techniques d'Orange à partir desquels le service ADSL est fourni). Les travaux, qui ont débuté mi 2017, devraient se poursuivre jusqu'à fin 2018.
- **l'éventuelle modernisation du cœur de réseau** pour fournir des services plus performants
- **l'évolution du catalogue de services**, en termes de tarifs et de nouvelles offres, afin d'adapter au marché très dynamique l'offre proposée par la Délégation de Service Public, La Réunion Numérique, sachant que la location de fourreaux a été intégrée en 2017.
- **la préparation de la fin de l'actuel contrat de Délégation de Service Public** : la convention liant la Région Réunion et La Réunion Numérique, signée le 25 juillet 2007 arrive à échéance le 25 juillet 2019. Il s'agit, quoi qu'il advienne, d'assurer la continuité du service, de définir le mode de gestion du réseau (lancement d'une nouvelle DSP ou gestion en régie), d'établir un état précis des biens de retour, voire des biens de reprise, afin d'apprécier les éventuels travaux de remise en état qui s'avèreraient nécessaires pour les besoins d'une restitution du Réseau en parfait état de fonctionnement. Le Délégué sera tenu de procéder à ces travaux de remise en état. La Région sera accompagnée dans cette analyse par son assistant à maîtrise d'ouvrage, la société TACTIS, en charge du suivi de l'exploitation du réseau.

### **Rendre effectif les accès haut débit dans les zones blanches**

Depuis 2012, la Région Réunion a fait déployer par LRN des infrastructures Wimax (technologie radio) permettant de couvrir en haut débit les zones où l'ADSL est inexistant (zones blanches ADSL).

Tous les opérateurs ont accès à cette infrastructure pour fournir des services haut débit dans ces quartiers sans ADSL. Mais aujourd'hui, peu d'opérateurs en font usage et les services internet utilisant cette technologie ne sont pas disponibles dans toutes les zones blanches.

Toutefois depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016 deux opérateurs ont déployé des réseaux de téléphonie mobile 4G et 4G+ permettant de disposer de très haut débit mobile sur la majeure partie du territoire habité. Ils ont été rejoints, en juillet 2017, par l'opérateur Free, qui assure couvrir 98 % de la population.

Aussi, à brève échéance, le wimax paraît ne plus constituer la technologie idoine pour résorber ces zones blanches : en métropole, des box 4G commencent à être proposées par les opérateurs mobiles à la place de l'ADSL.

**En 2018, la collectivité s'assurera de la disponibilité des offres 4G sur toutes les zones blanches ADSL et incitera les opérateurs à fournir des services de type « 4G fixe » dans ces zones.**

#### **Développement des services et des usages**

La loi sur la République Numérique, d'octobre 2016, a prévu de compléter les SDTAN, Schémas Directeurs Territoriaux pour l'Aménagement Numérique, par un volet services et usages afin de s'assurer d'une utilisation optimale des infrastructures mises en place sur le territoire et éviter le creusement d'une fracture numérique. La Médiation numérique occupe, par conséquent, une place importante dans les Stratégies de Développement des Usages et Services Numériques.

À La Réunion, la stratégie de développement des usages et services numériques (SUN) doit permettre de définir des projets structurants, s'appuyant sur la mutualisation, adossés aux mesures du PO concernant notamment la e-administration et l'open data. Cette stratégie doit aussi permettre d'adapter à un territoire insulaire la notion de ville intelligente, maillant connectivité, développement durable et démocratie participative.

À la suite du choix d'un prestataire pour la réalisation de ce document, **l'année 2018 sera consacrée à la concertation et à la rédaction de cette stratégie, qui concerne l'ensemble du territoire.**

Elle sera complétée en interne, selon le principe de « symétrie des attentions » et en vue de développer l'exemplarité de la Région sur le numérique, par un plan d'actions s'appuyant sur un comité interne (COMINSUN), constitué en 2017 et se réunissant mensuellement. Le recrutement d'un cabinet spécialisé en conduite du changement et qualité de vie au travail est envisagé pour animer ce comité.

L'armature de ce plan d'action reposerait sur :

- l'accompagnement au changement pour la transformation numérique (état des lieux de l'appropriation du numérique et des profils d'utilisateurs, formations, désignation de relais de changement, accompagnement des services pour l'appropriation de nouveaux outils...).
- la dématérialisation des services, en vue de :
  - simplifier les démarches des usagers, selon le principe « dites-le nous une fois » par la production d'un identifiant unique, évitant de produire à plusieurs reprises les mêmes documents pour des demandes différentes (ex : avis d'imposition, justificatif de domicile...). L'utilisation du socle « État plate-forme » mis à disposition des collectivités favoriserait cette approche.
  - Automatiser des tâches (production de documents, archivage...) répétitives et sans valeur ajoutée afin d'accélérer les traitements et permettre aux agents de se concentrer sur des tâches à plus grande valeur ajoutée
- l'open data : la Loi pour une République Numérique, d'octobre 2016 oblige les collectivités de plus de 3500 habitants et plus de 50 agents à partager les données publiques, en publiant en ligne, dans un standard ouvert, leurs principaux documents, leurs codes sources, ainsi que leurs bases de données et les données qui présentent un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental. Depuis 2017 les « données essentielles » relatives aux subventions versées aux entreprises doivent être accessibles dans un standard ouvert et réutilisable. D'autres décrets sont attendus rendant obligatoire la libération de nouveaux jeux de données.

En, 2018, la collectivité mènera ainsi les chantiers urgents en matière d'open data, qui serviront d'expérimentation afin de mettre en place les méthodes permettant de généraliser la démarche dans l'ensemble des Directions.

Par ailleurs, la Région Réunion apporte son soutien financier aux projets des collectivités visant à améliorer le service public par l'usage du numérique et à développer l'open data en appui des fonds européens (FEDER 2014-2020).

## **1.2. Mesures visant à améliorer la desserte aérienne de l'île : le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA**

La SEMATRA est une Société d'Économie Mixte Locale créée en 1990, en application de l'article L.4433-21 du code général des collectivités territoriales qui permet aux régions d'outre-mer de créer des sociétés d'économie mixte ayant pour objet le transport aérien ou maritime. Elle a pour objet social « *le transport sous toutes ses formes, notamment, par prises de participation dans des sociétés d'exploitation et toute activité d'intérêt général complémentaire* ».

Elle a ainsi permis la création d'Air Austral, qui est une société anonyme à Conseil d'Administration, et dont le capital est détenu à 97,82% par la SEMATRA. Après une période difficile en 2012, la compagnie a affiché au cours des quatre derniers exercices un résultat d'exploitation positif.

En 2016, la Région et la CDC, actionnaires de la SEMATRA, ont décidé de participer à une augmentation de capital de 48 M€ de la SEM (dont 38 M€ Région et 10 M€ CDC) pour la mise en œuvre de son plan stratégique, en tenant compte, en investisseur avisé, de ses besoins de développement et de croissance, tout en préparant son autonomie financière. Celle-ci a été mise en œuvre jusqu'en 2017.

C'est dans ce contexte, que l'engagement de la Région s'inscrit.

### **Pour 2018, il s'agira :**

- **d'accompagner, en investisseur avisé, le développement et les projets de croissance d'Air Austral à travers la SEMATRA;**
- **de rechercher d'autres prestataires privés pour entrer au capital d'Air Austral ;**
- **de poursuivre les réflexions sur l'activité de la SEMATRA.**

## **2. LA POURSUITE DU CHANTIER DE LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SÉCURISÉE ET NOUVELLE ENTRÉE OUEST DE SAINT-DENIS**

Le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) se poursuit en 2018 d'une part avec les ouvrages de la section Saint-Denis – La Grande Chaloupe (poursuite du grand viaduc et parties supérieures des digues) et d'autre part avec la construction des premiers tronçons de digue au sud de La Grande Chaloupe et au Nord de La Possession. Si les digues sont actuellement toujours alimentées par des ressources dites palliatives (Andains – Epierrage lourd), l'obtention de l'arrêté déclarant la carrière de Ravine du Trou d'Intérêt Général doit permettre de sécuriser l'approvisionnement de la fin du chantier et notamment la dernière section de digue entre la Grande Chaloupe et La Possession. Ces travaux pourraient donc être engagés en 2018.

### **2.1. La Nouvelle Route du Littoral (NRL) : un axe sécurisé et multimodal**

La NRL est une infrastructure moderne, qui tout en sécurisant définitivement une liaison économique vitale entre le Nord et l'Ouest de l'île soumis à des aléas géologiques et maritimes, va offrir une plate-forme multimodale destinée à la fois aux usagers de la route, aux transports collectifs (TCSP) et aux cyclistes (voie cyclable). Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- ➔ une route à 2x2 voies conçue pour une vitesse de référence de 90 km/h ;
- ➔ une emprise pour un futur TCSP qui sera livré, en première phase, sous la forme de couloir bus parallèles à la voirie ;

- une piste cyclable sécurisée ;
- un ouvrage maritime composé de deux viaducs (5409 m et 239 m) et de digues (longueur cumulée de 6,7 km) ;
- deux points d'échanges prévus avec le diffuseur RN1-RN6 à Saint-Denis et l'échangeur RN1-RD41 à La Possession, et le rétablissement de la desserte de la Grande Chaloupe ;

## 2.2. Un chantier d'envergure exceptionnelle et structurant pour La Réunion

### 2.2.1. Avancement de l'opération

Après obtention de l'ensemble des autorisations administratives exigées, et confirmations de celles-ci depuis, par les instances juridictionnelles compétentes, les travaux ont commencé fin 2013. **Ce chantier très actif connaît actuellement son pic d'activité qui restera soutenu en 2018.** À la fin 2017, en cumulé, ce sont près de 972 M€ de dépenses qui auront été mandatées pour les seuls travaux.

L'avancement des travaux pour la fin de cette année est le suivant :

– L'échangeur de La Possession a été achevé et le Décompte Général Définitif (DGD) du marché MT2 accepté le 30 juin 2017 ;

– Les travaux du marché MT4 « viaduc de la Grande Chaloupe » ont été réceptionnés le 7/09/2017, le DGD devant intervenir en 2018.

– Concernant le « Viaduc en mer de 5 400 m » (MT3) : Les usines de préfabrication des éléments du viaduc (matériels de préfabrifications des appuis / piles et tabliers / voussoirs) sont en rythme de production industrielle. La barge « Zourite » pour la pose des éléments des piles et le lanceur, nécessaire à la mise en œuvre des voussoirs composant le tablier, sont pleinement opérationnels. 18 piles ont été posées et 12 travées assemblées (soit plus de 1 km de tablier du futur viaduc). Le Groupement a maintenant atteint le rythme de pose de 2 piles par mois. Les travaux de fondation de la culée C0, à Saint Denis, viennent de commencer et se poursuivront en 2018.

– Concernant la « Digue en mer – 1ère phase » (MT5.1 – 3 540 m de digue répartis en 4 tronçons D1, D2, D3 et D4), en l'absence d'ouverture de carrières de roches massives à La Réunion, le groupement en charge de la construction des digues continue d'approvisionner ce chantier à partir d'enrochements issus de travaux d'amélioration du foncier agricole (collecte d'andains et épierrage des champs). Cette démarche présente aussi l'avantage de libérer de la surface agricole utile.

Les ressources disponibles, dans l'attente des carrières, répondent actuellement au besoin des digues entre Saint Denis et La Grande Chaloupe. Ainsi en 2017 les digues dites inférieures D2 (au nord de la Grande Chaloupe) et D1 (côté Saint Denis) seront entièrement achevées et la digue D3 (au sud de la Grande Chaloupe) débutera pour s'achever début 2018. Au cours de l'année 2017, les parties supérieures de ces digues ont débuté et se sont poursuivies.

– La « Digue en mer – 2ème phase » (MT 5.2 – 2 700 m de digue) : La section Grande Chaloupe – La Possession n'est à ce jour pas engagée en travaux.

Toutefois l'arrêté qualifiant de Projet d'Intérêt Général (PIG) le projet d'ouverture et d'exploitation d'une carrière et installations annexes sur le territoire de la commune de Saint Leu au lieu dit « Ravine du Trou » a été signé le 31 juillet 2017. Cet arrêté invite la Commune de Saint Leu mettre son PLU en compatibilité avec le PIG. L'ordre de service de démarrage des travaux pourrait donc intervenir d'ici la fin 2017, sous réserve que le Groupement fournisse l'ensemble des justifications contractuellement prévues.

**Au plan environnemental**, on peut constater que pour beaucoup, les impacts environnementaux avaient été surévalués, par application du principe de précaution.

C'est en particulier notable sur l'aspect bruit de chantier sous-marin, les travaux identifiés comme bruyants ayant été à ce jour maîtrisés. Ils s'avèrent, dans les faits, moins pénalisants pour la grande faune marine que ne le laissent supposer les modélisations réalisées en phase d'études de conception, notamment grâce aux méthodes mises en œuvre par les entreprises.

Les précautions environnementales mises en œuvre pendant le chantier de l'échangeur de La Possession (MT2) ont également permis de préserver le banc corallien des Lataniers situé à proximité immédiate comme l'attestent les suivis réalisés deux fois par an. Ce point est d'autant plus satisfaisant que l'étude d'impact du projet n'excluait pas une très importante dégradation de ce banc corallien en phase chantier sans écarter le risque de sa disparition. Les résultats des suivis des premières années mettent en évidence des impacts environnementaux plus faibles que ceux initialement évalués en phase études. Cela démontre aussi la pertinence et l'efficacité des mesures mises en œuvre.

**Le programme de mesures compensatoires se poursuit** également. Cela s'est traduit en 2017 par la signature de conventions pour le financement d'actions de restauration et de reconstitution de parcelles de forêt semi-sèche, d'actions de restauration de plages de ponte de tortues marines, ainsi que d'amélioration des conditions de quiétude des mammifères marins et des tortues marines dans l'ouest de l'île durant la durée du chantier maritime de la Nouvelle Route du Littoral. Le lancement d'une thèse relative à l'amélioration des connaissances sur les mammifères marins en lien avec un chantier tel que celui de la NRL est également prévu fin 2017.

Le projet a également été inscrit au POE FEDER 2014-2020 pour un montant de 100 M€ conformément au protocole de Matignon. Le dossier « Grand Projet » a été approuvé par la Commission Européenne le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€.

La Région a procédé à un 1<sup>er</sup> appel de fonds de 56,6 M€ en juin 2017 correspondant à un montant de dépenses éligibles mandatées au 15 avril 2017 sur le marché du Grand Viaduc MT3 de 146,6 M€ HT (taux de cofinancement de 38,61 %).

## **2.2.2. Prévisions pour l'année 2018**

**La pose des piles par voie maritime à l'aide de la barge Zourite et celle du tablier (transport des voussoirs par voie terrestre sur des fardiers) du grand viaduc (MT3)** se poursuivront à un rythme régulier tout au long de l'année 2018.

**Les travaux des 4 tronçons de digue (MT 5.1)** se poursuivront en 2018. D'une part, les parties supérieures des digues D1, D2 et D3 seront réalisées dans leur majeure partie et d'autre part, la partie inférieure du dernier tronçon de digue D4 (au nord de La Possession) sera quasiment achevée fin 2018.

Ces chantiers seront toujours principalement alimentés par les andains et opérations d'épierrage lourd dans le cadre de projets agricoles.

**Les travaux du marché MT5.2 « Digue – 2ème phase » doivent débiter courant 2018** par la réalisation des souilles par voies maritimes.

**Le marché de travaux MT7 de l'« Echangeur de Saint Denis » qui permettront de relier la NRL au Boulevard sud sera notifié et les premiers travaux débiteront courant 2018.**

**La consultation pour le marché MT6 « couche de forme, génie civil pose, chaussées, assainissement et dispositifs de retenue » sera lancée début 2018.**

**La mise en œuvre du programme de mesures environnementales et de compensation se poursuivra**, avec notamment :

- Travaux de gestion et de restauration de terrains sur le massif de la Montagne (convention Conservatoire du Littoral) ;

- Acquisition par la Région de nouveaux terrains à protéger sur le massif de la Montagne ;
- Restauration de plages de ponte de tortues marines ;
- Sensibilisation des usagers du plan d'eau au respect de la nouvelle charte d'approche des mammifères marins et des tortues marines adoptée en juillet 2017 et labellisation des opérateurs respectueux des principes de la charte ;
- Mise en œuvre d'actions des plans de conservation et plans nationaux d'actions engagés en 2016 (baleine à bosse, dauphins, pétrels, puffins, Bois de paille en queue, Mucune géante et Bois de senteur blanc) ;
- Poursuite de la thèse relative aux mammifères marins en lien avec le chantier.

## **2.3. Traitement des interfaces de la NRL avec Saint-Denis et La Possession**

### **2.3.1. Nouvelle Entrée Ouest de Saint Denis (NEO)**

De par l'enjeu du projet NEO pour l'île de La Réunion et l'agglomération de Saint Denis en matière de gestion de la mobilité et des transports en commun sur l'axe Est-Ouest, en articulation avec la nouvelle Route du Littoral, en matière de politique de la ville et d'aménagement urbain, d'attractivité économique ou encore d'intérêt touristique et de qualité de vie, un accord partenarial entre l'État, la Région et la ville de Saint-Denis, signé le 30 mai 2016, a permis d'acter :

- l'engagement technique et financier des signataires sur ce projet
- la poursuite des études et leur co-financement
- le principe d'une co-maîtrise d'ouvrage et d'un travail partenarial
- l'engagement à moyen terme de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Région (nouveau pont sur la rivière Saint-Denis) pour garantir dans les meilleurs délais, sans attendre le projet NEO, une bonne insertion de la NRL et des TC à l'ouest de Saint-Denis.

**La Nouvelle Entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis doit entrer en phase d'études opérationnelles en 2018. À cet effet, une convention de co-maîtrise d'ouvrage aura été signée au second semestre 2017 entre la Région, la Ville de Saint Denis et la CINOR, dans le cadre de laquelle la Région reprend le pilotage de cette opération engagée depuis 2011 par la ville.**

### **2.3.2. Interface NRL/front de mer de La Possession (projet de ville)**

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier, plusieurs conventions ont été signées avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête de son littoral et le projet NRL.

En 2018, il est prévu la poursuite de la participation de la Région sur le projet de mise en valeur du front de mer dans le cadre du raccordement du centre-ville au littoral.

## **3. LA POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE ET ACTIONS EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS – PROJET DE MONORAIL DE SAINTE MARIE A SAINT DENIS**

**La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité** et de la complémentarité entre les modes de transports (Loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale), **doit définir le réseau armature des transports en commun de l'île en partenariat avec l'ensemble des Autorités Organisatrices de Mobilité Durable (A.O.M.D.)**. En 2018, cette démarche sera conduite selon trois axes majeurs :

– **La poursuite d'une politique volontariste en faveur de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité**, qui se déclinera à travers un vaste programme d'actions, et s'articulera principalement **autour de la mise en œuvre du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.), avec la définition de secteurs prioritaires à réaliser et la poursuite de l'étude de faisabilité d'une première section en mode guidé entre Sainte-Marie et Saint-Denis**. Ces différentes actions seront

conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.) et la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI).

– **L'accompagnement financier des projets de transports menés par les A.O.M.D. dans le cadre du POE 2014-2020**, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région porte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ».

– **L'exploitation et la gestion des transports interurbains de personnes (réseau Car jaune) pour la 2<sup>de</sup> année ainsi que des transports scolaires depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017**, compétences qui ont été transférées du Département à la Région en 2017 dans le cadre de la loi NOTRe.

### **3.1. Des actions en faveur de l'intermodalité et des transports en commun**

Le SRIT est complété par l'élaboration de la Planification Régionale de l'Intermodalité (PRI) d'après l'ordonnance du 29/01/16, initialement intitulé SRI, dont l'élaboration est en cours de finalisation.

Ce schéma définit les principes guidant l'articulation entre les différents modes de déplacement, notamment via un déploiement stratégique de pôles d'échanges, préconise des mesures de nature à assurer l'information des usagers sur l'ensemble de l'offre de transports et vise la mise en place d'une tarification harmonisée et d'une billetterie interopérable.

Enfin, en accord avec les objectifs nationaux fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Région a défini sa Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), qui décline une politique ambitieuse de mobilité durable afin de donner au transport son véritable rôle d'outil d'aménagement du territoire, permettant d'améliorer significativement les déplacements des Réunionnais et de réduire notre dépendance énergétique.

Ces orientations constituent le socle sur lequel repose le programme d'actions en faveur des transports :

- La réalisation des premières sections du R.R.T.G. ;
- Le déploiement de pôles d'échanges ;
- Le développement du covoiturage ;
- La promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (PRV) ;
- Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants ;
- Une amélioration de la gouvernance des transports.

#### **3.1.1. La réalisation des premières sections du Réseau Régional de Transport Guidé (R.R.T.G.)**

Depuis 2012, la Région a pour objectif de définir, dans une démarche de concertation élargie avec le Conseil Départemental, les A.O.M.D. et les communes, le tracé du R.R.T.G., représentant l'emprise du réseau régional armature inscrit au Schéma d'Aménagement Régional (S.A.R.).

Cette concertation a abouti à la validation du tracé de référence du RRTG en Commission Permanente du 20/08/2016.

À présent, il s'agit de concentrer nos actions sur des sections prioritaires à réaliser dans chacune des micro-régions de l'île, et qui constitueront, à terme, ce réseau armature.

#### **– R.R.T.G. Est :**

La Région réalisera **les études de maîtrise d'œuvre de l'élargissement de la BAU de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine des Chèvres jusqu'à Duparc**, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées.

La Région poursuivra également **les études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît**, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre

en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux, afin d'améliorer le trafic dans ce secteur.

#### **– R.R.T.G. Nord :**

La traversée de la ville de Saint-Denis constituera **le premier des tronçons du R.R.T.G. réalisé en mode guidé entre le pôle d'échange de Bertin à Saint-Denis et celui de Duparc à Sainte-Marie**. Les études de faisabilité lancées en 2017, se termineront début 2018.

L'année 2018 sera consacrée **au lancement des phases d'études techniques, réglementaires et à la mise en place de la gouvernance du projet**.

#### **– R.R.T.G. Ouest :**

En étroite collaboration avec le T.C.O. et en cohérence avec son projet d'Écocité, la Région mènera **les études préliminaires du prolongement de l'axe mixte et des infrastructures connexes**.

**La Région réalisera également l'étude de faisabilité de la section ouest du RRTG entre Saint-Paul centre et Bertin Saint-Denis.**

#### **– R.R.T.G. Sud :**

En liaison avec les projets de T.C.S.P. menés sur le territoire de la C.I.V.I.S., la Région poursuivra en 2018, **les études pour la réalisation d'une voie bus sur la bretelle de sortie de la RN3 vers le giratoire de la Balance à Saint-Pierre, et l'entrée Sud de la ville via le boulevard Banks.**

### **3.1.2. Le déploiement de pôles d'échanges**

Un pôle d'échanges est un lieu aménagé de manière à :

- Faciliter l'intermodalité et l'accès à différents modes de transports de voyageurs ;
- Favoriser le report modal et limiter l'usage de la voiture particulière ;
- Valoriser les ruptures de charges et les connexions entre les réseaux de transports en commun urbains et interurbains.

**La Région livrera en 2018 le pôle d'échange de Portail à Saint-Leu**, qui comprendra un grand quai pouvant accueillir 2 bus (réseau Car jaune et Kar'Ouest), 99 places de stationnement (fonction P+R) et un espace réservé aux deux roues.

**La Région assurera la gestion et l'exploitation de ces équipements, au même titre que les gares routières du réseau Car jaune (Saint-Benoît, Saint-Denis, Saint-Pierre, Saint-Joseph)**, suite au transfert de compétence, et étudiera la possibilité de réaliser de nouveaux pôles d'échanges en lien avec le R.R.T.G..

**Une réflexion sur la stratégie de gestion des gares routières et des pôles d'échange sera conduite courant 2018.**

### **3.1.3. Le développement du covoiturage**

Le covoiturage est une solution pertinente afin d'optimiser l'utilisation des véhicules particuliers. La réalisation de parking-relais ou d'aires de covoiturage permet d'encourager cette pratique et de participer au transfert modal lorsque ceux-ci sont accompagnés de stations de bus. Ainsi, à la fin de l'année 2017, la Région aura livré 9 parkings relais ou de covoiturage pour 373 places de stationnement. En 2018, la Région étudiera de nouveaux projets, notamment avec le projet Lagourgue à Saint-André et le projet du Portail à Saint Leu.

De plus, en 2016, la Région avait lancé, en partenariat avec l'ADEME, un appel à projet afin de soutenir des projets aussi bien portés par les acteurs publics que privés qui s'engageraient dans le déploiement :

- d'aménagements en faveur du covoiturage (projets neufs ou réaffectation de places existantes pour le covoiturage) ;
- de systèmes de mise en relation de covoitureurs potentiels ;

- d'actions de communication en faveur du développement de la pratique du covoiturage.

**En 2018, la Région assurera un suivi technique et financier des projets lauréats.**

### **3.1.4. La promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo**

La Région a engagé, depuis mars 2012, une démarche en faveur du développement du vélo comme mode de déplacement alternatif à la voiture. Ainsi, une réflexion a été lancée en 2013 pour décliner le « Plan National Vélo » à l'échelle du territoire de l'île de La Réunion par l'élaboration d'un « Plan Régional Vélo » (PRV). Ce plan local validé en 2014 s'organise autour de 4 orientations stratégiques dont la mise en œuvre concrète se traduit par le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables (S.D.R.I.C.) :

- coordonner les actions vélo à l'échelle de l'île ;
- créer des aménagements sécurisés, continus et lisibles ;
- déployer une offre de services coordonnée ;
- promouvoir le vélo.

Sa mise en œuvre, confiée à la SPL Maraïna, a commencé dès 2016 par la réalisation d'études de faisabilité des boucles d'itinéraires cyclables complétées par une mission d'animation et de coordination du PRV comprenant l'organisation d'un séminaire vélo en fin d'année 2017.

S'agissant de la Voie Vélo Régionale (V.V.R.), son aménagement se poursuit (cf. 4.4.1.4).

Par ailleurs, la Région a confié à la SPL Maraïna la définition du modèle économique d'un système de vélos libre-service adapté au contexte local. En effet, ces systèmes qui connaissent un succès dans les centres urbains pourraient constituer une solution pertinente sur notre territoire. Néanmoins, les aspects de gestion et d'exploitation sont rarement, voire pas, évalués. Il est donc nécessaire de disposer, à travers cette étude, d'un outil qui permettra d'orienter les collectivités dans leurs démarches de déploiement de ce type de services.

### **3.1.5. Le développement des éco-mobilités et des modes de transports innovants**

En cohérence avec les orientations de la P.P.E., la Région a fixé en 2017 ses objectifs de déploiement de véhicules électriques sur le territoire et au sein de sa flotte de véhicules.

Cette action en faveur d'une production alternative d'électricité pourra être complétée par l'étude de systèmes innovants, de type « routes solaires », qui permettent d'insérer des cellules photovoltaïques aux revêtements de chaussées et ainsi produire de l'électricité, afin de voir notamment s'ils sont transposables sous nos latitudes.

De plus, en 2016 la Région a engagé une réflexion sur **l'utilisation des biocarburants dans les transports en commun**, avec pour objectif la mise en œuvre d'un projet pilote et expérimental. En fonction des résultats obtenus, **l'année 2018 sera consacrée à étudier avec les acteurs de la filière agricole, les importateurs de carburants, les services de l'État les modalités pour la réalisation de ce projet.**

Au-delà de l'alimentation des véhicules et des objectifs de réduction de leurs consommations d'énergies fossiles, il s'agira, en 2018, de **réfléchir à des solutions d'optimisation de l'utilisation des véhicules particuliers au regard des innovations dans le domaine.**

Ainsi, **une étude sur la définition d'un modèle réunionnais d'autopartage sera conduite courant 2018.**

### **3.1.6. Une amélioration de la gouvernance des transports de l'île**

Le Syndicat mixte des Transports de La Réunion (S.M.T.R.) regroupe l'ensemble des acteurs publics des transports et permet de travailler conjointement dans de nombreux domaines, au bénéfice du développement des transports publics et de l'amélioration de l'offre de service aux usagers.

La Région, en sa qualité d'adhérente à cette structure, assure annuellement un suivi technique et financier de ses actions, dont :

- l'enquête ménages grand territoire qui a permis, en 2017, de disposer d'un outil indispensable à la connaissance fine des pratiques de mobilité à La Réunion, afin de mieux appréhender la mise en œuvre de solutions de déplacement de la population et plus généralement à l'élaboration de politiques d'agglomération (S.C.O.T., P.D.U., P.L.H., etc.). Il s'agira courant 2018 de continuer à exploiter l'ensemble de ces données au profit de la politique régionale en matière de déplacements ;
- les actions sur la restructuration des réseaux de transports en commun qui devront être poursuivies afin d'optimiser la complémentarité entre les différents réseaux de l'île ;
- le déploiement du Système de Transport Intelligent de La Réunion comprenant une billettique interopérable, un Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageurs et un Système d'Information Multimodale qui devrait entrer en phase opérationnelle courant 2018.

En plus de ces études, la Région en concertation avec le S.M.T.R., mettra à profit l'acquisition de l'outil de modélisation multimodale (faite en 2017), qui permettra d'assister les pouvoirs publics dans les programmations en matière de transports, ainsi que l'engagement de la Réflexion sur l'AOT unique (Autorité Organisatrice de Transport).

### **3.2. L'accompagnement financier des projets des A.O.M.D.**

Depuis 2011, la stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur 3 cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable) et du Département de La Réunion (désormais la Région elle-même suite aux transferts de compétences en 2017), en cohérence avec les objectifs du programme Trans Eco Express de la mandature précédente :

- le financement des opérations de T.C.S.P. ;
- le financement des véhicules de transport en commun ;
- le financement du mobilier urbain ;
- le financement des pôles d'échanges ;
- le financement des études de transport par câble.

#### **3.2.1. La mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express »**

Ce cadre de financement est reconduit au titre du POE 2014-2020, avec deux modifications substantielles validées par la Commission européenne :

– Le plafonnement des subventions : 3M€/km de T.C.S.P. (hors ouvrage) et 10,5 M€/km de T.C.S.P. (si ouvrage) ;

– La définition d'un indicateur de réalisation : 14,4 km de T.C.S.P. à l'horizon 2023.

Le plan de financement des projets éligibles comportera une part de FEDER de 60 % et une part régionale de 20 % des dépenses éligibles.

Des projets CIVIS, TCO et CIREST sont d'ores et déjà identifiés.

Il est à noter que les projets de pôles d'échanges et autres superstructures de transports, financés par la mesure 3.01 du précédent programme européen, lorsque ces derniers étaient associés à un projet de T.C.S.P., sont maintenant concernés par la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports ».

#### **3.2.2. La mesure FEDER 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports »**

Ce cadre de financement permet de financer les opérations portées uniquement par les E.P.C.I., qui ont défini leurs priorités au titre des Investissements Territoriaux Intégrés.

Le plan de financement des projets éligibles comportera une part de FEDER de 70 % et une part régionale de 10 % des dépenses éligibles (avec un plafonnement de 2 millions d'euros de subventions par projet).

Des projets de la CIVIS, de la CIREST et du TCO sont d'ores et déjà identifiés.

### **3.3. La gestion du réseau interurbain « Car jaune »**

Conformément aux dispositions de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences du Conseil départemental en matière d'exploitation et de gestion du réseau interurbain « Car jaune » et des transports scolaires ont été transférées à la Région respectivement au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> septembre 2017. Pour mémoire, il est rappelé que :

- le Conseil départemental de La Réunion a confié ces missions par une délégation du service public au groupement Cap'Run dont le contrat a été signé pour 10 ans en 2014 ;
- le transport de voyageurs « Car jaune » s'organise autour de 16 lignes interurbaines ;
- le réseau armature « Car jaune » comprend environ 96 cars et 150 conducteurs regroupés au sein de 9 entreprises de transport ;
- le réseau départemental « Car jaune » transporte environ 6,7 millions de passagers par an, pour 7,7 millions de km parcourus annuellement.
- les transports scolaires sont délégués aux EPCI qui sont forfaitairement rémunérés par un forfait de 700€ par élève transporté.

L'année 2016 a été consacrée aux travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges et des Recettes de Transferts (CLERCT) sous la conduite du Président de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Ces travaux auront permis d'évaluer la charge budgétaire correspondant aux compétences transport transférées à hauteur de 34 M€. Les recettes proviendront du transfert d'une partie de la CVAE que l'Etat versait au Département. Le Département devra verser, à concurrence de la différence, un complément de contribution à la Région.

L'année 2017 a vu le transfert de l'ensemble des contrats et donc des droits et obligations du Département vers la Région, ainsi que le transfert de 10 ETP.

Après une année d'exercice de la compétence Transports interurbains par la Région, plusieurs actions visent à améliorer le service rendu à l'utilisateur courant 2018 :

- travaux dans les gares transférées pour une remise aux normes et une amélioration du confort des usagers ;
- mise en accessibilité des arrêts, après diagnostic, état des lieux et programmation des actions ;
- optimisation de l'offre de service après exploitation des résultats de l'audit lancé en 2017 et négociations avec le délégataire.

### **4. LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL : UNE MAINTENANCE SOUTENUE – DES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNANT LA CROISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT – UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – L'AMÉLIORATION DE L'IMAGE**

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2x2 voies, auxquels il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de 645 km de voiries. Ces 645 km de voirie forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion, supportant plus de 70 % du trafic total de l'île.

La Collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800.000 m<sup>2</sup> de filets et grillages et 65 000 m<sup>3</sup> de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi le Centre Régional de Gestion du Trafic, 85 Panneaux à Messages Variables, 140 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6

pluviomètres,...)

Concernant le secteur routier, **les propositions s'inscrivent dans la continuité des orientations antérieures, à savoir, la poursuite des investissements avec d'une part la suite des grands chantiers et d'autre part le maintien de l'effort de conservation et de modernisation du réseau et des ouvrages d'art.** En outre ces investissements prennent en compte les indispensables aménagements en faveur des transports en commun, afin de leur épargner les effets de la congestion et d'en rendre l'utilisation plus attractive.

Par ailleurs, La Région **poursuit les opérations engagées de requalification des routes**, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée notamment la route des Plages, la route des Laves, la route des Plaines, la route de Cilaos ou la route du Volcan.

Ces actions vont également s'accompagner de réflexions relatives à la mise en valeur des routes nationales, par la mise en œuvre de programmes de plantations et de réaménagement des délaissés en vue de créer des points d'arrêts présentant des attraits touristiques et paysagers (itinéraires côtiers). Ces aménagements s'inscriront dans le cadre fixé par l'étude paysagère globale conduite à l'échelle de l'île.

Les réalisations opérationnelles s'accompagnent de plus de missions nécessaires à leur mise en œuvre :

– **Volet relations avec les Collectivités** : les relations avec les autres collectivités, particulièrement les communes et les communautés d'agglomération seront favorisées pour permettre l'adhésion de tous aux projets régionaux.

– **Volet foncier** : la maîtrise foncière avant la réalisation de travaux neufs ou d'amélioration du réseau routier, les régularisations foncières et la délimitation du domaine public routier liée au transfert des routes nationales à la Région Réunion se poursuivront en 2018.

#### **4.1. La conservation soutenue du patrimoine routier régional**

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, **la réhabilitation des sections dégradées** et d'autre part, **le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art.** De très gros investissements ont déjà été réalisés ces 5 dernières années. L'année à venir sera elle aussi **concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional.** Cet effort de conservation du patrimoine reste aussi nécessaire afin d'éviter la dégradation du patrimoine régional, plus particulièrement pour les ouvrages d'art, qui aurait inévitablement pour conséquences de lourdes mais incontournables dépenses de réparation.

##### **4.1.1. Programme de renforcement de chaussées et conservation du patrimoine**

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées régulièrement suivi (secteurs de Saint Benoît, Sainte Rose, le Tampon, Saint Joseph, Cilaos, Saint Denis et Saint Paul,...). **Le programme quadriennal de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement), engagé en 2017, sera poursuivi.** Les appuis de certains ouvrages d'art devront également être confortés (études et travaux, secteurs Est, Sud et Nord).

##### **4.1.2. Sécurisations et fluidification du réseau**

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec mise aux normes des anciens itinéraires par rapport à la réglementation actuelle. Des actions seront donc programmées en 2018 visant, sur l'ensemble de l'île **à poursuivre la mise aux normes des dispositifs de retenue, de la signalisation directionnelle sur le réseau routier à 2x2 voies et sur la continuité du balisage sur le réseau à 2x1 voies.** En vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, **l'optimisation et le développement des équipements dynamiques sur RN**

**et la démarche SIGER (Système Informatique de Gestion et d'Exploitation de la Route) seront également poursuivis.**

**Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés seront engagées** (gestion automatisée par feux d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges,...) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones. Certains de ces réaménagements nécessiteront des accords préalables des communes concernées en vue du déclassement de la voie concernée lorsque celle-ci ne présente plus aucun intérêt en termes de maintien dans le réseau routier national géré par la Région. Des ouvrages d'art à voie unique seront élargis et des ouvrages hydrauliques ou d'assainissement repris.

Enfin, la sécurisation de certains axes soumis à des risques naturels se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

#### **4.1.3. Entretien et exploitation du réseau**

Ce budget annuel, permet de maintenir en bon état au quotidien les 645 km du réseau routier afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins spécifiques ou ponctuels. Il est à noter que les dégâts cycloniques occasionnés sur le réseau routier peuvent générer d'importantes dépenses.

#### **4.1.4. Le Centre Réunionnais de Gestion du Trafic**

Les études engagées en 2014 pour **la construction d'un nouveau CRGT au Chaudron** seront finalisées en 2017. **Des travaux préliminaires (réaménagements de réseaux) sont programmés en 2018.** Les travaux proprement dits d'aménagement du nouveau CRGT et le déménagement sont envisagés début 2019.

#### **4.2. Des investissements accompagnant le développement**

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures visant à accompagner l'aménagement et le développement du territoire. **Les études, concertations, procédures et travaux se poursuivront donc sur plusieurs opérations dont la déviation de Saint Joseph (RN2), la liaison Col de Bellevue – Saint Pierre (RN3), qui fera l'objet d'un débat public conduit par la CNDP, la déviation de Saint Benoît (RN2), la liaison RN2-RN3 à Saint Pierre,...**

#### **4.3. Une plus grande attractivité du territoire**

L'existence de points de congestion routière exige d'apporter des améliorations au réseau afin de faciliter le déplacement des usagers et ainsi accroître la productivité globale des acteurs sous son aspect déplacements et mobilités de ces derniers. Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir.

Dans ce cadre **plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies font l'objet de réaménagement sur différents secteurs de l'île (secteur Est et Sud), de création (secteur Ouest), qui seront programmés en études,** et après obtention des autorisations administratives requises, de travaux.

Le développement du réseau passe aussi par la construction de nouveaux ponts, **les travaux engagés se poursuivent sur la Rivière des Galets et la Ravine des Orangers.** Des études sont lancées ou se poursuivent sur d'autres ouvrages (Rivière Saint Denis, Ravine du Gol).

#### 4.4. L'amélioration de l'image

L'objectif de ces opérations est l'amélioration de l'image et de l'attractivité de l'offre touristique régionale appliquée au domaine routier. **Les études et les travaux à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque, ainsi que la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).** L'accompagnement du développement touristique est également pris en compte par le développement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique, **par le biais de la construction de la Voie Vélo Régionale dont la mise en œuvre du programme se poursuit** et enfin par **l'aménagement de certaines routes forestières, à forts enjeux touristiques (secteur de Bebour Belouve, route du volcan,...).** Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, et la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets, qui reste un réel problème au regard de ce qui est collecté régulièrement aux abords des chaussées.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Union Européenne (VVR, routes forestières).

Enfin, dans ce domaine, **les mesures en faveur de la réduction du bruit aux abords des grands axes** reste aussi un sujet important, qui est abordé dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), **qui sera, en 2018 porté à la connaissance du public (PPBE 1ère échéance).**

### **5. UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES**

#### **5.1. Le Plan de Relance Régional 2ème génération (PRR II) – Équiper nos villes en équipements publics de proximité au service de la population**

Initié en 2010 en faveur des collectivités territoriales, le PRR a permis la mise en œuvre de 525 projets sur l'ensemble du territoire correspondant à un engagement régional de 323 M€, sur la période 2010-2015. Ce dispositif a engendré plus de 580 M€ TTC de travaux dans la réalisation et la modernisation des équipements sportifs et culturels ainsi que dans les écoles du premier degré.

Le bilan de ce programme régional a mis en exergue une grande diversité de situations dans les besoins à satisfaire pour lesquels la Région a été très attentive en prenant en considération les circonstances particulières qui caractérisent notre territoire.

**À ce titre, le nouveau cadre d'intervention et les nouvelles orientations du PRR II ont été validés pour la période 2016-2021 :**

- **Une intervention plus large en faveur des équipements publics**

Ce programme encourage la relance de l'investissement dans le secteur du bâtiment, à travers l'achat public. Sous l'impulsion de la collectivité régionale, il touche par conséquent un patrimoine public très important : les écoles primaires, cuisines centrales et annexes, BCD, bibliothèques et médiathèques, théâtres et salles de spectacle, patrimoine historique et architectural, plateaux sportifs et polyvalents, gymnases, piscines mais également tous les bâtiments publics tels que définis à l'article R 123-2 du code de la construction et d'habitation.

Ces travaux seront financés au maximum à 50 % des dépenses HT pour les communes de +15.000 habitants (90 % pour les communes de -15.000 habitants).

- **Le financement de l'eau pour les petites communes**

À La Réunion, aussi bien les usagers que les professionnels sont en demande de l'amélioration des réseaux d'eaux potables et usées. En effet, le réseau de distribution est sujet à des fuites très importantes qui

occasionnent une déperdition de la ressource. La qualité de l'eau potable peut être altérée en fonction des événements climatiques (sécheresses, cyclones, fortes pluies...).

L'assainissement est inscrit aux objectifs déclinés pour la plupart des communes de l'île au regard du schéma départemental d'assainissement de La Réunion.

Les travaux de réseaux d'eau potable et d'eaux usées représentent des coûts conséquents pour les communes à faibles revenus. Aussi la Région a-t-elle **souhaité accorder son soutien aux communes de -15.000 habitants.**

Afin de préserver la cohérence de l'action publique dans le domaine de l'eau, **les financements seront accordés en complémentarité avec l'Office de l'Eau Réunion (OLE)**. La sélection des projets sera basée sur les critères et cadres d'intervention du programme d'aides 2016-2021 de l'Office de l'Eau de La Réunion. Les objectifs ciblés sont les suivants :

- Préserver durablement la ressource en eau
- Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau
- Lutter contre les pollutions

Ces travaux seront financés entre 40 et 75 % des dépenses HT en fonction de la participation de l'OLE jusqu'à un cumul de 90 % des aides.

- **Une cohérence de l'action publique**

**L'intervention régionale devra s'articuler avec le PO FEDER 2014-2020 afin de mobiliser en priorité les fonds européens. Il s'agit notamment :**

- des travaux de rénovation thermique dans les bâtiments publics (cf fiche mesure 4.05),
- des travaux d'équipements dans les hauts (cf fiche mesure 7.05).

Les opérations pourront également être cofinancées par les différents dispositifs de droit commun avec l'État (DAC OI, FEI, DETR, ANRU, CNDS, PDV...).

- **Une réflexion prospective des équipements**

**La Région a engagé des réflexions avec l'ensemble des communes à travers la réalisation de schémas régionaux en matière d'équipements sportifs et culturels afin de préciser son niveau d'intervention :**

- Schéma régional des équipements sportifs,
- Schéma régional de l'enseignement artistique,
- Schéma régional des salles de spectacles et de diffusion,
- Schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise.

Dans cet objectif, les opérations qui se conforment aux préconisations de ces schémas seront financées au taux maximal de subvention de 70 % (hors communes de -15 000 habitants à 90 %).

À défaut, la participation régionale sera de 50 %, tout comme pour les écoles et les ERP qui ne sont pas concernés par ces schémas.

- **Une volonté de lutter contre le diabète, par le sport**

Au-delà du Schéma régional des équipements sportifs, la Région souhaite également mobiliser les moyens du Plan de Relance Régional **pour accompagner le développement du sport santé, notamment à travers la réhabilitation ou la construction de parcours sportifs et/ou de santé.**

Cette volonté repose sur la détermination de lutter activement contre le diabète, déclaré grande cause régionale pour la période 2016-2021 et de faire face à ce défi sanitaire qui impacte le développement humain.

Dans cet objectif, toutes les collectivités seront éligibles pour accompagner financièrement leurs opérations selon le taux de financement appliqué pour les équipements sportifs. Dans le même temps, la **Région poursuivra en 2018 le suivi des opérations déjà engagées en 2017 :**

- Travaux de réhabilitation et mise aux normes du gymnase Denis Pothin de Trois Bassins,
- Travaux de réhabilitation du Centre Manin de l'Entre-Deux,
- Travaux de réhabilitation du gymnase de Mille Roches de Saint-André,
- Travaux de reconstruction et délocalisation des écoles Eugène Dayot et Centre de Saint-Paul,
- Travaux de restructuration de la cuisine centrale de Saint-Philippe,
- Travaux de réhabilitation de l'ancienne usine de Ravine Glissante de Sainte-Rose,
- Travaux de réhabilitation de l'école Louis Clerc Fontaine au Tampon...

**Pour 2018, il s'agira :**

- ✓ **de poursuivre le suivi des opérations engagées,**
- ✓ **de procéder à l'instruction et à la validation des nouveaux projets eu égard au cadre élargi du plan d'aide aux Communes II,**
- ✓ **d'optimiser les moyens financiers avec les mesures prévues au POE FEDER 2014-2020 et en cohérence avec les dispositifs de l'État.**

## **5.2. Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – La construction et la réhabilitation des logements**

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État et au-delà de ses champs de compétences, la Région a, de manière volontaire depuis 2010, mis en œuvre un plan d'action pour répondre à la situation d'urgence en matière de logement (financement du FRAFU, garanties d'emprunt, réhabilitation, maîtrise de l'énergie).

La compétence « Logement » est depuis longtemps partagée entre l'État et les collectivités territoriales (départements, Communes, EPCI).

L'article 1 de la loi NOTRe a précisé que **la Région « promeut le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitation »** (article L.4221-1 modifié du CGCT). La Région peut donc intervenir en matière de logement et de l'amélioration de l'habitat en définissant les actions qu'elle entend mener en matière d'habitat (article L4433-22 du CGCT).

Par ailleurs, s'agissant de l'intervention des collectivités territoriales, **l'article L312-2-1 du code de la construction et de l'habitation laisse la possibilité pour les collectivités locales et les établissements publics de coopération régionale pour apporter, en complément ou indépendamment des aides de l'État, des aides destinées à la réalisation de logements locatifs sociaux ou encore, sous conditions de ressources, des aides aux propriétaires occupants pour l'amélioration de l'habitation.**

**Dès lors, il s'agira de travailler en partenariat avec le conseil départemental, l'État et les EPCI pour :**

- favoriser la rénovation des logements en s'assurant que les investissements de l'État soient maintenus à un niveau adéquat,
- avoir une politique incitative pour permettre l'accession à la propriété au plus grand nombre,
- garantir l'égalité d'accès au logement pour tous.

### 5.2.1. La réhabilitation du parc locatif social

Le cadre d'intervention adopté par la commission permanente du 31 mai 2016 prévoit un premier axe concernant la réhabilitation des logements sociaux avec accession à la propriété de l'occupant. Reposant sur un partenariat avec les organismes de logement social, l'aide qui reste ciblée sur les logements individuels groupés en bande est plafonnée à 20.000 Euros/logement et couvre tous types de travaux : remises aux normes, rénovation thermique, réhabilitation générale...

L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration des conventions et l'initialisation d'une première tranche de réhabilitation avec la SIDR (95 habitations) et la SHLMR (117 logements).

#### **Pour 2018 il s'agira :**

- **de mettre en œuvre les conventions signées avec la SIDR et la SHLMR en termes d'accompagnement, de suivi de ces chantiers ;**
- **d'engager une tranche nouvelle de logements.**

### 5.2.2. L'amélioration du parc privé

Le deuxième axe du cadre d'intervention porte sur des travaux d'amélioration à hauteur de 20.000 Euros au bénéfice de familles défavorisées qui ont le statut de propriétaire occupant. Le dispositif engagé depuis fin 2016 est pleinement opérationnel. Il enregistre une montée en charge notable en 2017, laquelle reste cependant contenue dans la limite des autorisations d'engagement consenties (13 M€).

#### **Pour 2018, il s'agira de :**

- **de poursuivre le dispositif ;**
- **d'affiner le cadre d'intervention afin de répondre au mieux à la demande des familles et en tenant comptes des autres dispositifs existants.**

### 5.2.3. La construction de la Ville Réunionnaise de demain

L'accroissement de la population a pour conséquence des besoins accrus en termes de logements, d'infrastructures et d'équipements publics. La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. Le besoin est estimé à 9 000 logements par an dont 5 000 logements sociaux.

La production de logements devra répondre aux objectifs du Schéma d'Aménagement Régional dont le premier est de répondre aux besoins d'une population d'un million d'habitants, d'assurer une offre de logements pour tous, d'offrir un accès de qualité aux services, et d'offrir des zones d'activités à la hauteur du développement économique attendu.

C'est pourquoi la Région, dans le cadre de son Plan de Relance Régional, est intervenue entre 2012 et 2014, aux côtés de l'État, dans l'aménagement du foncier à travers le FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain). Le bilan du dispositif est de 22 M€ engagés qui ont permis la production 1888 logements sociaux, dont 19 M€ fléchés sur le FRAFU Aménagement à Vocation Sociale.

Cependant la production de logements, et notamment des logements sociaux, est tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier, afin de construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent, et de contribuer à la construction de la ville réunionnaise de demain – ville accueillante et ville intelligente.

**Pour 2018 il s'agira de construire un dispositif complémentaire au FRAFU qui permette un financement global de l'aménagement, permettant d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées pour faire aboutir les opérations d'aménagement.**

En effet, au-delà de la construction de logements proprement dit, c'est tout ce qui porte sur la qualité de vie et la production d'une ville attractive et multifonctionnelle qui fait défaut :

- la réalisation d'espaces publics de qualité
- les modes de déplacements
- les équipements publics de proximité
- les services et commerces

C'est cette qualité de vie et cette multifonctionnalité qui feront que les logements, le quartier, et la ville seront attractifs, et qui feront que pourront se développer des activités économiques et de l'emploi.

**Une gouvernance comprenant les EPCI, les opérateurs, les aménageurs, l'AGORAH, les services de l'État et la Région serait à mettre en place pour cerner les leviers d'actions permettant de lever les difficultés rencontrées par les acteurs et cibler ainsi l'intervention régionale qui devra être complémentaire à celle des autres acteurs.**

**Pour 2018 il s'agira :**

- **De proposer en partenariat avec les acteurs de l'aménagement la mise en place d'un dispositif régional complémentaire au FRAFU**
- **D'adopter un cadre d'intervention régionale en faveur de l'aménagement durable de la Ville Réunionnaise de demain**

## FICHE PROGRAMME – SECTEUR AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Intitulé du programme : **1 – Développer l’attractivité du territoire en accompagnant les projets structurants d’aménagement et de développement du territoire**

### – Les actions principales prévues en 2018 :

- accompagner le développement de l’aéroport de Pierrefonds
- accompagner la mise en place des outils et structures opérationnels de gouvernance du projet Ecocité, et accompagner sa mise en œuvre opérationnelle
- accompagner le développement du GPMDLR et suivre ses projets
- accompagner la réalisation des études liées au projet Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge, et les décliner dans les grandes priorités régionales
- soutenir le programme d’investissement de la Société Aéroportuaire Réunion Roland Garros
- participer à la mise en place d’une stratégie de développement du site aéroportuaire et arrière aéroportuaire Roland Garros
- contribuer à la commercialisation de la ZAA P. Lagourgue
- accompagner le développement et les projets de croissance d’Air Austral à travers la SEMATRA

### – Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2018	Réf PO ou CPER	Indicateurs 2018
Accompagner les projets d’aménagement et de développement structurants du territoire	Zone aéroportuaire de Pierrefonds	<p>&gt; Accompagner le schéma de développement de l’aéroport de Pierrefonds et son programme d’investissement (financement RESA et surfacage du parking C + éventuelle aide au projet de développement de la plate-forme multimodale)</p> <p>&gt; Soutenir le plan de relance (équipements aéroportuaires) du SMP</p> <p>&gt; Contribuer au fonctionnement annuel du SMP</p> <p>&gt; Envisager l’activation du dispositif d’aide au démarrage de lignes aériennes nouvelles entre Pierrefonds et la zone OI</p>	<p>CPER mesure 6.4.3 « plate-forme multimodale de Pierrefonds et international »</p> <p>FEDER : fiche 8.06 « Développement de la zone aéroportuaire de Pierrefonds et ouverture de nouvelles lignes aériennes »</p>	<p>– Réalisation des RESA et des travaux de parking avion</p> <p>Fonds Région engagés et versés pour les actions du plan de relance et le programme d’investissement pluriannuel du SMP</p> <p>– Participation Région aux dépenses de fonctionnement du SMP</p> <p>– Ouvertures de nouvelles lignes (demande d’aide FEDER instruite)</p>



	PPIEBR	<p>&gt; Poursuivre la mise en place des moyens nécessaires au GIP, en participant au fonctionnement et aux investissements du GIP (essentiellement suite des études engagées en 2017)</p> <p>&gt; Suivre, les trois études pré-opérationnelles lancées en 2017</p>	<p>FEDER : fiche 8.01 « création ZA » fiche 3.18 « modernisat° ZA » et éventuellement 5.01 « point noir réseau routier »</p> <p>CPER mesure 2.2.2 « Projet global structurant »</p>	<p>– Mise en place d'un programme d'investissement et de développement à partir des résultats des études</p> <p>– Participation Région au budget 2018 du GIP</p> <p>– Fonds FEDER et Région versés pour les études</p>
	Aéroport Roland Garros et de la ZAA Pierre Lagourgue	<p>&gt; Accompagner le programme d'investissements prévu en phase 2 du programme de développement de l'aéroport.</p> <p>&gt; Poursuivre la commercialisation de la ZAA P. Lagourgue (Zones A et B)</p> <p>&gt; Poursuivre les réflexions pour un schéma d'aménagement partagé du site arrière aéroportuaire</p>	<p>FEDER fiche 8.05 « Aéroport » (ARRG)</p> <p>CPER mesure 6.5.2 pour RESA</p>	<p>Conventionnement Participation financière FEDER et Région aux actions du programme de développement de l'aéroport</p> <p>– Taux de commercialisation des zones ZA et ZB de la ZAA P. Lagourgue (nbre d'entreprises installées)</p> <p>– Mise en place d'un schéma d'aménagement et de desserte partagé du site aéroportuaire et arrière aéroportuaire (RRTG + plateforme multimodale)</p>
Mesures visant à améliorer la desserte aérienne de l'île	Le développement d'Air Austral à travers la SEMATRA	<p>&gt; Accompagner, le développement et les projets de croissance d'Air Austral ;</p> <p>&gt; Poursuivre les réflexions sur l'activité de la SEMATRA</p>		<p>– Participation financière de la Région.</p> <p>– Résultats et performances d'Air Austral</p>

## FICHE PROGRAMME – SECTEUR AMÉNAGEMENT- DSI

Intitulé du programme : **1.1.5 Infrastructure et Aménagement Numérique**

Démocratisation du numérique

Le wifi régional grand public – Projet Wi-RUN

Augmentation des débits pour la communauté éducative de l'île

Soutien des projets numériques des associations et Collectivités

### Les actions réalisées :

Actions engagées	Indicateurs de réalisations (1)		Indicateurs de résultats (2)	
	AP/AE engagé	Réalisations physiques	Quantitatif	Qualitatif
Mise à jour du SDTAN	0	100 %		Schéma Directeur Territorial pour l'Aménagement Numérique approuvé en mars 2016
Mise en œuvre du THD	0	5 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Projet public redéfini dans le SDTAN.</li> <li>– Approbation du rapport d'évaluation préalable des modalités de portages du projet en novembre 2016.</li> <li>– Rapport Grand Projet Européen en cours de finalisation (envoi à la Commission européenne envisagé pour septembre 2017)</li> <li>– <b>Appel d'offres</b> pour la conception, la réalisation l'exploitation et la maintenance du réseau THD régional <b>lancé</b> le 4 août 2017 (attribution envisagée au T2 2018)</li> </ul>
Réalisation des travaux d'extension du réseau Régional à Haut Débit Gazelle	0	50 %		<b>Marchés</b> de travaux <b>attribués</b> en avril 2017. Démarrage des travaux au T4 2017 pour une durée de 18 mois.
Mise à jour du catalogue de services de la DSP « La Réunion Numérique »	0	50 %		Analyse des prix effectuée Inventaire des fourreaux à confier à LRN Discussions entamées avec LRN

AMO Suivi et contrôle de la DSP Gazelle  Analyse du compte-rendu d'activités de LRN	0			<p>Nouveau marché d'AMO pour le suivi de la DSP attribué.</p> <p>Validation du circuit avec la DAJM Analyse du compte-rendu financier avec la cellule audit Demande de pièces complémentaires et d'éléments de réponse à LRN Rapport d'analyse effectué par l'AMO Échanges avec la Direction des Transports sur suivi DSP Préparation du rapport pour CCSPL</p>
SUN	200 K€	10,00 %	4 réunions du COMINSUN	<p>Cahier des charges réalisé, en concertation avec les partenaires Définition du plan de financement avec le FEDER et la Caisse des Dépôts et Consignations Mise en place d'un comité interne avec les services pour le suivi de la Stratégie. Définition d'un plan d'actions numériques interne appuyé sur un diagnostic et les échanges du COMINSUN</p>
Co-financement des projets d'e-Administration et OpenData des administrations	0		Aucun projet retenu au titre du FEDER en 2017, ce qui a motivé d'autant plus le projet de Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques (SUN), afin de stimuler les initiatives.	

## FICHE PROGRAMME – SECTEUR ROUTES – TRANSPORTS – DÉPLACEMENTS

Intitulé du programme : **3.1/3.2 – la politique régionale de mobilité durable et les actions en faveur du transport collectif– projet de monorail.**

### **Le programme d’actions en faveur de l’intermodalité et des transports en commun**

#### **Innovations et changements majeurs prévus en 2018**

- Mise en place de la gouvernance du projet RRTG entre Bertin Saint-Denis et Duparc Sainte-Marie,
- Nouveaux projets de T.C.S.P. et de parking de covoiturage,
- Réalisation des pôles d’échanges,
- Exploitation d’un outil de modélisation multimodale,
- Fin des régimes d’aide à destination des A.O.M.D. pour le financement du matériel roulant et du mobilier urbain,
- Gestion du réseau Car Jaune.

#### **Prévision programme 2018**

#### **I. Un programme d’actions en faveur de l’intermodalité et des transports en commun**

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		quantitatif	qualitatif
<b>RRTG Est</b>			
RN2 – Réaménagement de la traversée de Saint-Benoît échangeur de Bourbier et le giratoire des Plaines TCSP	Études (Études Préliminaires)	Longueur TCSP : 6km	Amélioration des conditions de circulations des TC, des VL et des modes doux
RN2 – BAU Sainte-Suzanne	Mise en service	Longueur TCSP : 2km	Amélioration des conditions de circulations des TC
RN2 – BAU Sainte-Marie	Études (AVP-PRO)	Longueur TCSP : 6km	Amélioration des conditions de circulations des TC
<b>RRTG Nord</b>			
Monorail	Concertation préalable – Études	9,5km	Création d’une première section guidée du RRTG
<b>RRTG Ouest</b>			
Étude de faisabilité du RRTG/Tram’Ouest entre Saint Paul et Saint Denis	Études (Études de Faisabilité)	25km	Étude prospective : Confortement de la planification de réalisation du RRTG
Prolongement de l’axe mixte entre Cambaie et Savannah	Études (Études Préliminaires)	Longueur TCSP : 2km	Amélioration des conditions de circulations des TC, des VL et des modes doux

Prolongement de l'axe mixte entre Cambaie et Savannah – Première Phase	Travaux	Longueur TCSP : 1km	Amélioration des conditions de circulations des TC
RN1 – Affectation de la voie lente descendante du viaduc de Bernica aux TC et PL	Poursuite de l'évaluation	Longueur TCSP : 5km	Fluidité
<b>RRTG Sud</b>			
RRTG Sud – RN3 – Entrée Nord de St-Pierre Balance	Travaux	Longueur TCSP : 1km	Fluidité
RRTG Sud – Aménagement du Boulevard Banks	Études (Études Préliminaires)	Longueur TCSP : 2km	Amélioration des conditions de circulations des TC
<b>Pôles d'Échanges</b>			
Parking-relais Ste-Marie (Duparc)	Mise en service	8 quais 120 places de stationnement	Développement de l'intermodalité
Parking-relais du Portail St-Leu	Travaux	2 quais 88 places de stationnement	Développement de l'intermodalité
<b>Covoiturage</b>			
Aire de Lagourgue (Saint André)	Études	40 places de stationnement	Développement du covoiturage
Appel à Projet Covoiturage	Mise en œuvre		Développement du covoiturage
<b>Plan Régional Vélo</b>			
Boucles d'itinéraires cyclables	Études (Études de faisabilité)		Favoriser la pratique du vélo
Définition du modèle économique de mise en place d'un vélo libre-service à La Réunion	Études		Favoriser la pratique du vélo
<b>Eco-Mobilité et Transports Innovants</b>			
Déploiement de bornes de recharge	Études		Réduction de la consommation d'énergies fossiles
Projet pilote de biocarburant dans les transports en commun	Études		Réduction de la consommation d'énergies fossiles
Définition d'un modèle économique d'auto-partage	Études		développement de l'autopartage

Prospective et Planification			
Plan Régional des Transports	Réalisation		Mise en œuvre d'un document unique de planification des actions Transports de la Région
Modèle Multimodal de Déplacements	Exploitation		Consolidation de la planification des investissements Transports de la Région
Suivi du SRIT	Suivi des actions		
Gouvernance des Transports			
Participation aux actions du SMTR	Poursuite des études pour la coordination des réseaux, la sécurité dans les transports et l'Enquête Ménage Déplacements		Sécurité et satisfaction données aux usagers
Système de Transports Intelligent de la Réunion (STIR)	Mise en œuvre		Mise en œuvre d'une billétique et d'un SAEIV uniques
Exploitation du réseau Car Jaune			
Réhabilitation Gares Routières	Travaux		Amélioration des conditions d'accueil des usagers
Mise en place des moyens humains et financiers afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur	Mise en œuvre		Amélioration des conditions d'accueil des usagers
Optimisation de l'offre de transport	Mise en œuvre		Amélioration l'efficacité du réseau
Accompagnement financier des projets des AOMD			
Mesure FEDER 6.01 « Trans Eco Express »	Études et Travaux		Mise en œuvre de TCSP par les AOMD
Mesure FEDER 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transports »	Études et Travaux		Mise en œuvre de Pôles d'échanges par les AOMD

Intitulé du programme : **4.1 – Maintenance soutenue du réseau routier**

**– Les principales actions prévues au programme 2018 :**

- RN – programme de renforcement de chaussées,
- RN – Exploitation en continu des 650 km du réseau routier national,
- RN – Entretien en continu des 650 km du réseau routier national.

**Prévision programme 2018 :**

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
	<i>Réalisations physiques</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
RN3 Saint Pierre /Tampon aménagement à court terme	Travaux		Mise aux normes et sécurisation
RN2 Protection des rampes de Basses Vallée	Travaux	0,600 Km	Sécurisation
RN1 RDT Zac Portail assainissement	Études		Sécurisation
RN1C – remplacement du pont sur la ravine du Gol	Poursuite études et lancement enquête publique	-	Sécurité
RN1C à Saint-Louis – création d'un giratoire	Travaux	-	Études + travaux
RN1A modification carrefour RN1A /RD11	Travaux		Sécurisation
Échangeur de Carrosse création de giratoire	Travaux		Sécurisation
Échangeur de Boucan Canot reprise couche de roulement	Travaux	2,5 Km	Gros Entretien
Dispositif de retenue 2X2 voies	Études Travaux	1,5 Km	Sécurisation
Renforcement de chaussée SRN secteur centre	Travaux		Entretien- Sécurisation
Renforcement de chaussée SRN secteur ouest	Travaux	1,3 Km	Entretien- Sécurisation
Renforcement de chaussée SRN secteur est	Travaux	4,8 Km	Entretien- Sécurisation
RN2 Sainte Rose renforcement à	Travaux	2 Km	Entretien- Sécurisation
RN3 PR 1+480 Carrefour chemin Bras Fusil	Travaux		Entretien- Sécurisation
RN1A Reconstruction de 3 OA	Études DCE travaux		Sécurisation
RN2 Confortement pont Rivière des Remparts	Travaux		Sécurisation ouvrage
RN 2002 Confortement pont Rivière des Marsouins	Études AO Travaux		Sécurisation Pérennisation OA
RN2 carrefour chemin du Cap	Études		Aménagement

Grosses réparations d'étanchéité sur ouvrages	Travaux		Gros entretien
Signalisation directionnelle 2X2 voies	Travaux		Sécurisation
Signalisation directionnelle 2X1 voies	Travaux		Sécurisation
RN1-2-6 Système d'exploitation performant des feux	Travaux		Sécurisation
Exploitation en continu des 650 km du réseau routier national	Études + travaux		Études + travaux
Entretien en continu des 650 km du réseau routier national	Études + travaux	-	Entretien
Aide exceptionnelle suite aux intempéries sur le réseau routier à St-Philippe	Travaux	-	Mesures d'acco
Renforcement de chaussée Secteur SUD	Travaux	11,9 Km	Entretien-sécurisation
RN2 Élargissement de 4 OA	Études Travaux		Sécurité
RN1 échangeur de Cambaie	Travaux		Sécurisation et Fluidification
RN1 Le Port sens N-S échangeur Sacré-Coeur shunt vers RN7	Travaux		Fluidification
RN2 aménagement échangeur du Verger	Travaux		Sécurisation et Fluidification
RN3 aménagement traversée Plaine des Palmistes rue Marcelly R	Études + travaux		Fluidification
RN1C Saint Louis Pasteur aménagement carrefour	Travaux		Sécurité et fluidité des échanges

Intitulé du programme : **4.2 – Investissements accompagnant le développement**

**– Les actions prévues au programme 2018 :**

- Déviation de Saint Joseph,
- Liaison Saint Pierre – Col de Bellevue,
- Déviation de Saint-Benoît (cf. fiche 3 – politique de mobilité durable),
- Liaison RN2-RN3 sur la commune de Saint-Pierre,
- Liaison RN1/RN5.

**Prévision programme 2018**

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b> <i>Réalisations physiques</i>	<b>Indicateurs de résultat</b>	
		<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
Déviation de St Joseph	– Travaux section Est Dalot Bois Noirs	-	Environnement Fluidité
Liaison St Pierre – Col de Bellevue	Débat Public		Fluidité / Développement /tourisme/sécurité
Liaison RN2/RN3 à Saint Pierre	Poursuite AVP et dossiers réglementaires	-	Fluidité
Déviation de Saint-Benoît	cf. fiche 3 – politique de mobilité durable		
Liaison RN1/RN5	Avant-Projet suite L103-2 Dossier DUP et réglementaire	-	Fluidité

Intitulé du programme : **4.3 Une plus grande attractivité du territoire**

**– Les actions prévues au programme 2018 :**

- RN2 – Aménagement de l'entrée ouest de Saint Joseph,
- RN1-RN1001-RN7 – Hiérarchisation du réseau,
- Aménagement des systèmes d'échange (Paniandy, Saint-André, Sainte Suzanne, Quartier Français, ZI 4 Saint-Pierre, Savannah/Cambaie, Trois-Bassins, RN102/RD45, Zac Renaissance III...),
- Liaison Bel Air à Saint-Louis,
- RN2 – Aménagement entre Saint-François et Saint-Anne,
- Nouveau franchissement Rivière des Galets,
- RN2 – Réalisation d'un nouvel ouvrage d'art sur la ravine des Orangers,
- RN2002 – Résorption du radier de Sainte-Suzanne,
- RN1C Remplacement du pont sur la ravine du Gol,
- RN2 – Nouvel ouvrage sur la rivière Saint-Etienne,
- RN1 – Nouveau pont de la Rivière Saint-Denis (NPRSD),
- RN2001, RN2, RN3 Suppression de radiers,
- RN6 – Boulevard Sud – Fluidification des carrefours.

**Prévision programme 2018**

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
	<i>Réalisations physiques</i>		
RN2 – Aménagement de l'entrée Ouest de St Joseph - Pont de la ravine des Grègues	travaux OA sur ravine des Grègues	-	Sécurité
RN1-RN1001-RN7 Hiérarchisation du réseau La Possession /Le Port/Saint-Paul	études opérationnelles par tranches	-	Fluidité
Aménagement des systèmes d'échanges sur RN (Paniandy, St-André, Ste Suzanne, Quartier Français, ZI n° 4 Saint-Pierre, Savanna-Cambaie, Trois-Bassins, RN102/RD45,Zac Renaissance III...)	– Echangeurs Paniandy, Cressonnière et RN102/RD45 : travaux et livraison fin d'année  – Bretelle Lagourgue : finitions  – Quartier Français et ZI 4 : poursuite des études et concertations	Livraison échangeurs :  – Paniandy – Cressonnière – RN102/RD45	Fluidité
Liaison Bel Air à Saint-Louis	AVP, études d'impact	-	Fluidité
RN2 – aménagement St-François / Ste-Anne / St-Benoît	Étude phase 2	-	Fluidification circulation + sécurisation zone urbaine

Nouveau franchissement Rivière des Galets	Fin des fondations Réalisation des piles en rivière Réalisation des culées		Fluidité, sécurité
RN2 – Réalisation d'un nouvel OA sur la ravine des Orangers	Finalisation des aménagement annexes (mise en valeur du pont et paysagers)		Sécurité, Fluidité
RN 2002 – résorption du radier de sainte Suzanne	Confortement des aménagement paysagers + mesures environnementales		Fluidité, sécurité
Nouvel ouvrage sur la rivière St Etienne	– Fin des travaux d'effacement du radier	-	Paysage, environnement, sécurité
Nouveau pont de la Rivière Saint-Denis NPRSD	Études phase PRO + Procédures		Fluidité
Suppression des radiers Takamaka, Ravine Blanche et Ravine du Gol	Aménagement paysagers		
RN6 Boulevard Sud – Fluidification des carrefours	AVP/PRO	-	Fluidité

Intitulé du programme : **4.4 – Amélioration de l’image**

**– Les actions prévues au programme 2018 :**

- RN5 – Études et travaux à court/moyen terme de la route de Cilaos,
- RN5 Études et travaux à court terme de la route de Cilaos,
- Aménagement de la route des Laves,
- Aménagement de la Voie Vélo Régionale (VVR),
- Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement (PPBE),
- Travaux de protection acoustiques,
- Aménagement des pistes forestières.

**Prévision programme 2018**

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
RN5 – Études et travaux à court / moyen terme de la route de Cilaos	Lancement des consultations complémentaires (techniques et environnementales)		Sécurité – paysage
RN5 – Études et travaux à court terme de la route de Cilaos	Travaux		Sécurité +tourisme
Aménagement de la voie Vélo Régionale (VVR)	Poursuite des études de Maîtrise d’œuvre (St-Pierre, Saint-Paul et Étang-Salé).  Études de faisabilité sur 3 sections supplémentaires (de Sainte-Anne au Tremblet).  Livraison sur : – section Saint-Philippe Phase 2, – section Le Port/La Possession – section Sainte-Suzanne : de Bel Air à Ravine des Chèvres.	4 km	Sécurité – Tourisme
PPBE 1ère et 2ème échéances	Approbation du PPBE 1ère échéance, Choix des mesures PPBE 2ème échéance.		Santé
Travaux de protections acoustiques	Protections acoustiques Route des Tamarins – Tranchée couverte de Saint-Leu		Santé
Aménagement des pistes forestières	Poursuite des opérations Bébour Bélouve (travaux)/ RF Volcan /RF 12 Étang-Salé/Grand Étang/ Affouches/...	2,4km (travaux Bébour/Bélouve)	Tourisme

## **FICHE PROGRAMME – SECTEUR POLITIQUE RÉGIONALE DE GRANDS TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ DANS LES COMMUNES ET AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FAMILLES RÉUNIONNAISES**

Intitulé du programme : **5.1 – Le Plan de Relance Régional 2ème génération (PRRII) – Équiper nos villes en équipements publics de proximité au service de la population**

### **– Les projets prévus au programme 2018**

Hormis les nouvelles opérations qui seront présentées dès 2018, il s'agira également d'achever un certain nombre de travaux, parmi lesquels :

- la construction d'une salle d'arts martiaux à Bras-Panon,
- la construction du Pôle nature de Dos d'Ane,
- la construction de la piscine de Salazie,
- la construction du groupe scolaire en entrée de ville de Ste-Suzanne,
- la construction du groupe scolaire de Grand Ilet,
- la construction du pôle culturel et sportif de Trois-Bassins,
- la réhabilitation de l'école Estella Clain à St-Leu,
- la réhabilitation de du gymnase Mille Roches à St-André,
- la réhabilitation du stade de football de la Cressonnière à St-André,
- les travaux d'extension et de réhabilitation de l'ancien Tribunal de St-Pierre,
- la construction d'une médiathèque à St-Joseph,
- l'aménagement du stade Gaël Esther à la Ligne Paradis à St-Pierre,
- les travaux d'extension du réfectoire et de la cuisine de l'école Charles Isautier au Tampon.

... de poursuivre les travaux engagés :

- la construction de l'école de musique intercommunale de Plateau Caillou,
- la construction de l'école Eugène Dayot à St-Paul,
- les travaux d'extension de l'école Arc-en-ciel à l'Entre-Deux,
- la réhabilitation du complexe sportif Manès au Port,
- la réalisation d'un plateau sportif aux Sables à l'Etang-Salé,
- la réhabilitation de l'aire couverte sportive de la Plaine des Palmistes,
- la construction d'une cuisine centrale à la Possession,
- la réhabilitation de l'école de la Cressonnière à St-André,
- la réalisation d'un bassin d'apprentissage à Jean Petit à St-Joseph,
- la réhabilitation du stade du Portail à St-Leu,
- la réhabilitation de la piscine de la Rivière St-Louis,
- la réalisation de la piscine de St-Philippe,
- la réhabilitation de l'ancienne usine de la Ravine Glissante à Ste-Rose,
- la réhabilitation de l'École Louis Clerc Fontaine au Tampon,
- la réhabilitation du gymnase Pothin à Trois-Bassins.

... et de mettre en chantier la réalisation de nouveaux équipements :

- la seconde tranche du groupe scolaire de Bras-Canot à St-Benoît,
- la réhabilitation du Centre Manin à l'Entre-Deux,
- la réhabilitation de l'école Raymond Allard à St-André,
- la restructuration de la cuisine centrale de St-Philippe,
- les travaux d'extension et de réhabilitation du Théâtre des bambous à St-Benoît,
- la réalisation d'un nouveau groupe scolaire à la ZAC Avenir à St-Louis,
- la réfection de la piscine de Ste-Suzanne.

Intitulé du programme : **5.2 – Améliorer le quotidien des familles réunionnaises – La construction et la réhabilitation des logements**

**– Les actions principales prévues en 2018 :**

- poursuivre les projets d'amélioration du parc de logements privés au même niveau que les réalisations 2017.
- clôturer les projets financés en 2015 de réhabilitation thermique, énergétique et qualité de vie des logements sociaux et procéder à un bilan qualitatif de ce dispositif avant d'engager d'autres projets de cette nature.
- engager les opérations de réhabilitation au titre du parc locatif social débouchant sur une accession à la propriété prévues à la convention cadre avec la SIDR en fonction des contraintes budgétaires.
- clôturer les dernières opérations de garanties des prêts des bailleurs sociaux pour les opérations programmées jusqu'à 2016, compte tenu de l'arrêt de ce dispositif acté fin 2016.
- accompagner l'aménagement du foncier en ciblant les interventions de la Région sur des opérations structurantes contribuant à construire la Ville Réunionnaise de demain.

**– Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs**

<b>Finalité</b>	<b>Dispositifs/Actions</b>	<b>Actions 2018</b>	<b>Réf PO ou CPER</b>	<b>Indicateurs 2018</b>
Améliorer le quotidien des familles réunionnaises	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Réhabilitation du parc locatif social</li> <li>– Faciliter l'accès à la propriété</li> </ul>	Mettre en œuvre les partenariats avec la SIDR et la SHLMR	CPER 2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de logements réhabilités,</li> <li>– Nombre d'accédants à la propriété,</li> <li>– Montant des aides allouées</li> </ul>
	Amélioration du parc privé	Poursuivre le dispositif en l'adaptant à la demande des familles	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de familles aidées,</li> <li>– Nombre d'entreprises impactées par les travaux,</li> <li>– Montant des aides allouées</li> </ul>
	Construction de logements	Relancer le protocole FRAFU en ciblant plus précisément certaines opérations	CPER 2.1.2	Nature des opérations sélectionnées.

---

## **PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES**

---

### **COMMISSION N°:4 COMMISSION ÉCONOMIE ENTREPRISES (CEE)**

Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans un contexte économique général plutôt favorable. Toutefois, cette reprise de l'économie n'empêche pas les instances gouvernementales d'annoncer une baisse des dotations en direction des collectivités territoriales. De plus, la Région Réunion connaîtra une stagnation de ses recettes fiscales indirectes, l'année prochaine.

Tout d'abord il convient de relever que la croissance s'installe peu à peu et se diffuse à La Réunion pour la troisième année consécutive.

Le produit intérieur brut progresse de + 3,1 % en volume après + 2,8 % en 2015 et + 3,1 % en 2014 et cette croissance s'accompagne d'une inflation quasi nulle.

La consommation des ménages (+3,4% en volume) et l'investissement (+6,1%) sont particulièrement dynamiques, tandis que les dépenses de consommations des administrations ralentissent (+1,6 % en 2016 contre +2,3% en 2015). Contrairement à la reprise de 2014, dopée par le démarrage des travaux de la Nouvelle route du littoral (NRL), la dynamique de l'investissement semble cette fois s'être diffusée à l'ensemble de l'économie.

En contrepartie, les importations progressent fortement (+ 6,4 % en volume). Le solde du commerce extérieur pèse ainsi sur la croissance malgré le rebond des exportations (+ 6,3 %).

Enfin, l'emploi salarié marchand poursuit la reprise amorcée en 2014, mais la hausse est deux fois moins forte qu'en 2015 (+ 1,6 % après + 3,3 %). Le commerce et l'industrie sont les secteurs moteurs de cette reprise, tandis que l'emploi progresse plus modérément dans les services. La construction est le seul grand secteur dont les effectifs baissent. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail baisse de 1,7 point. Il atteint un niveau historiquement bas à 22,4 % de la population active.

Afin de consolider ce contexte de reprise économique, la Région Réunion entend en 2018, d'une part, maintenir ses efforts pour permettre à l'économie réunionnaise de poursuivre son redressement, et, d'autre part, jouer pleinement son rôle de facilitateur du développement économique en libérant les énergies et les entreprises.

Avec l'adoption du **Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'internationalisation (SRDEII)** en décembre 2016, la collectivité régionale dispose désormais des outils nécessaires à l'ancrage territorial de sa politique en matière de développement économique.

Aussi, en 2018, la Région s'attachera à mettre en œuvre le schéma de gouvernance stable du SRDEII organisé autour de deux pôles : des outils de pilotage transversal (Conférence Territoriale de l'Action Publique CTAP, comité de suivi) et des comités opérationnels dédiés aux priorités posées (aide, soutien et financement de projets, foncier et immobilier d'entreprise, innovation, internationalisation (attractivité & export) et économie sociale et solidaire, réunissant les institutions publiques et les acteurs économiques du champ. Ils seront chargés d'identifier les défis concrets de la thématique, de définir les objectifs opérationnels et de bâtir un plan d'actions en cohérence avec les orientations du schéma.

Les bases posées lors des Journées de l'Ancrage Territorial (JAT) de 2017 et étendues à un maillage affiné avec le pilier 1 (jeunesse-emploi) et le pilier 4 (aménagement) puis représentées lors des JAT 2018.

Par ailleurs, des comités de filières seront également créés afin de rassembler l'ensemble des démarches d'animation et de structuration de filières engagées sur le territoire.

Un bilan annuel des actions menées sera alors présenté en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

En outre, en 2018, l'objectif 6 « Accompagner la croissance des entreprises : proposer des solutions de financement adaptées » du SRDEII trouvera sa traduction concrète dans la mise en œuvre du Fonds de Fonds « la Financière Région Réunion » dont l'accord de financement a été signé au dernier semestre 2017. En effet, cet outil, géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) permettra dès 2018 de proposer des prêts à taux réduits et des opérations en fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises de La Réunion.

De plus, ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte national de reprise favorable à une collaboration entre l'État et la Région autour des investissements d'avenir pour La Réunion. Dans ce cadre, la Région en tant que chef de file du développement économique accompagnera la transformation numérique du territoire et mettra en place un service public numérique. Elle s'inscrira également dans la démarche européenne de "Smart Islands", dont l'objectif est le développement de sociétés insulaires inclusives, innovantes et prospères au sein de l'Union européenne, capables de résilience et d'adaptation face au défi posé par le changement climatique.

### **La participation régionale au troisième volet du Programme des Investissements d'Avenir (PIA3)**

Piloté par le Commissariat Général à l'Investissement rattaché directement aux services du Premier Ministre, le Programme des Investissements d'Avenir est entré en 2017 dans sa troisième phase. Lancé en 2010, ce Programme est un des axes majeurs de la politique économique de l'Etat pour la compétitivité des entreprises et l'innovation.

Dans le cadre de cette nouvelle phase du PIA lancé en 2017, l'Etat a souhaité associer, pour la première fois, les Régions dans le cadre d'appels à projets (AAP) régionalisés pour sélectionner et financer les projets et les entreprises innovantes des territoires après instruction par Bpifrance.

Cette initiative étant en cohérence avec les priorités régionales définies par le SRDEII en matière d'innovation et de structuration de filières, la collectivité a fait le choix de s'investir pleinement dans ce partenariat sur deux volets sur lesquels elle intervient à parité avec l'État :

- Le soutien aux projets d'innovation portés par les entreprises, volet pour lequel la collectivité régionale intervient à hauteur de 500 K€
- L'accompagnement et la transformation de filières avec une participation régionale de 1 M€.

De plus, la collectivité régionale a été retenue dans le cadre d'un appel à propositions lancé par le programme INTERREG EUROPE. Ainsi, le projet **GROW RUP** « développement de l'entrepreneuriat et des politiques de renforcement des capacités pour la création d'entreprises et la croissance dans les RUP », adossé au réseau Rup Emploi, réunit les Canaries, les Açores, Madère, La Réunion et Martinique. Il répond aux objectifs du « Réseau Emploi » à savoir favoriser et soutenir le développement d'entreprises (TPE et PME) innovantes notamment dans les domaines de l'économie verte et bleue par un processus d'apprentissage interrégional d'identification des bonnes pratiques et de mise en place de plans d'action pour chaque Région impliquée.

En 2017, deux visites interrégionales se sont tenues aux Îles Canaries et à La Réunion permettant alors de débiter l'échange des bonnes pratiques avec les acteurs économiques locaux des deux RUP, Ce projet se poursuivra en 2018, avec de nouveau, la visite de deux RUP et les travaux autour d'un plan d'actions pour chaque RUP.

En dépit des signes qui annoncent une reprise économique, la Région Réunion sera, néanmoins, confrontée à une baisse des dotations de l'État (en particulier la dotation globale de fonctionnement) et à une stagnation de ses recettes fiscales indirectes. En effet, la taxe d'octroi de mer et la taxe sur le carburant

devraient connaître un repli. De même, la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules risquent de suivre le même mouvement.

Aussi, dans ce contexte de santé économique du territoire, mais d'incertitude sur le volume de ses recettes attendues en 2018, la Région se doit d'agir avec discernement dans le domaine de l'économie, tout en mobilisant au maximum les retours financiers des partenaires institutionnels.

Ainsi les crédits européens seront en premier sollicités. À cet égard, il convient de rappeler que dès 2014, la Région Réunion a fait le choix d'être autorité de gestion pour les POE FEDER et FEDER INTERREG V.

Au sein des enveloppes financières liées aux POE, près de 450 M€ relèvent des objectifs thématiques (O.T) 1,2, et 3 incluant les volets : économie générale, recherche, développement, innovation, tourisme et action internationale.

## **1. CRÉER LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE AU SERVICE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE SÉCURISÉE**

### **1.1. Renforcer le soutien aux secteurs prioritaires**

#### **1.1.1. Le numérique : faire de l'économie réunionnaise une société digitale en lien avec le pilier 2**

La filière numérique connaît une forte croissance ces dernières années. En tant que secteur prioritaire, elle fait l'objet de nombreuses initiatives, aussi bien publiques que privées. Afin d'accompagner sa montée en puissance, la collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires, a choisi d'orienter son action autour de 3 priorités stratégiques :

- Le développement des infrastructures ( cf pilier 2)
- La montée en compétences des hommes ;
- La diffusion de nouveaux usages ;

La mise en place dès fin 2016, de la Direction de l'Innovation et Développement Numérique (DIDN) au sein de la DGA Économie Entreprises avec deux services axés, d'une part, sur l'aménagement numérique du territoire et, d'autre part, sur l'économie numérique et la recherche innovation, permettra le suivi de l'action stratégique de la collectivité sur ces trois axes en 2018.

#### **1) Développer les infrastructures numériques pour améliorer la compétitivité des entreprises**

##### **Le développement des infrastructures par la numérisation des petites salles de cinéma**

Dans le cadre de l'audiovisuel, la collectivité poursuivra en 2018 son soutien à la numérisation des salles de cinéma des petits établissements (centre-ville, art et essai, milieu rural) possédant moins de trois écrans. Cette action régionale permet, d'une part, d'éviter leurs exclusions des réseaux de distribution des œuvres cinématographiques et, d'autre part, de compenser la taxe sur les entrées en salles de spectacles cinématographiques (TSA) qui n'est pas étendue aux DOM dans la mesure où les salles exploitées à La Réunion ne bénéficient pas du soutien du Centre National du Cinéma (CNC), ni des contributions des distributeurs.

#### **2) Améliorer les compétences des hommes connectés pour favoriser une économie numérique**

##### **Le développement des compétences**

La transformation numérique est indissociable du développement des compétences. À ce titre, la région a depuis 2010 misé sur les actions liées à l'éducation et à la formation de la jeunesse réunionnaise.

La sensibilisation, la formation au numérique façonneront les « hommes connectés » dont l'économie a

besoin. Le numérique doit être considéré comme une opportunité d'enrichissement pédagogique et de personnalisation de l'enseignement, de limitation du risque et de solutions pour les situations de décrochage, de rapprochement avec les parents, d'appui à la formation initiale et continue des enseignants, de collaborations accrues au sein de la communauté éducative.

À la rentrée scolaire 2018, la collectivité entend donc poursuivre le dispositif POP2, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes et de familles réunionnaises, une nouvelle dimension dans l'appropriation des usages.

Par ailleurs, afin de contribuer à une montée en compétences nécessaires à l'ancrage numérique territorial, la collectivité investit chaque année dans les cursus de formation sur les secteurs d'avenir et accroît la part de formation au numérique et aux métiers du numérique dans la formation des jeunes.

Pour l'année 2018, elle contribuera à l'ouverture de nouvelles sections dans ce domaine, à travers sa compétence en matière d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire et par voie d'apprentissage.

Elle poursuivra également son accompagnement en faveur des filières du supérieur dans ce secteur, en vue de former les cadres dont le territoire a besoin pour faire de la Réunion une terre d'innovation numérique. C'est ainsi qu'elle renouvellera sa contribution en faveur des jeunes notamment par le financement des actions de formation en apprentissage (Bachelor Concepteur Systèmes d'Information et Titre Professionnel Manager de Systèmes d'Information et d'Infrastructure), dispensées par l'Ecole Supérieure Régionale du Numérique en lien avec 3iL et qu'elle facilitera l'installation d'Epitech sur notre territoire. L'implication de la collectivité dans la labellisation du Campus des Métiers et des Qualifications tourné vers les métiers du numérique est une opportunité qu'elle mettra en œuvre en 2018 en partenariat avec l'Académie.

Enfin, de manière plus large, la collectivité poursuivra le financement d'actions pour permettre à ceux qui recherchent un emploi d'avoir les moyens d'acquérir les compétences liées à cette transformation numérique, notamment à travers le programme de formation de l'Institut de l'Image de l'Océan Indien.

### **La montée en puissance des ressources humaines par le renouvellement de la création et l'émergence de nouveaux talents locaux en matière cinématographique et audiovisuelle**

Sur le plan de l'humain, la collectivité poursuivra, en 2018, en partenariat avec le CNC son soutien à la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia de La Réunion. Cette intervention régionale permet de participer au développement économique de La Réunion tout en soutenant la création artistique. L'année 2018 sera consacrée à la déclinaison opérationnelle des discussions engagées l'année précédente et au renforcement des dispositifs existants (aide à l'écriture, aide au développement, à la production d'œuvres cinématographiques de courte et longue durée...).

### **Le développement des usages et services par le lancement de nouveaux dispositifs et la diffusion des œuvres locales**

Par ailleurs, dans le cadre de la convention CNC-État-Région 2017-2019, l'année 2018 sera consacrée à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur de l'audiovisuel lancés sous forme d'appels à manifestations d'intérêts et d'appels à projets afin de recenser et de sélectionner les projets qui seront réalisés et financés en 2018.

Deux nouveaux dispositifs permettront de contribuer à la diversité culturelle, en soutenant des œuvres de qualité, en favorisant l'émergence des talents locaux en matière cinématographique et audiovisuelle et en accompagnant la filière professionnelle locale (Bourse de résidence, talents en courts) ;

Au niveau des usages, trois autres nouveaux dispositifs ont pour objectif d'innover dans le domaine de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique et du développement des publics. (soutien aux télévisions locales, médiateurs de cinéma, ciné-clubs) :

Par ailleurs, en 2018, la collectivité régionale poursuivra, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de conventions d'objectifs et de moyens 2017-2019, son soutien auprès de ses partenaires dans le domaine de l'audiovisuel. Dans ce cadre la Région soutiendra Télékréol, télévision associative proposant des programmes liés au territoire régional. La collectivité mène également dans ce domaine une réflexion afin de faire évoluer l'Agence Film Réunion (AFR) qui intervient dans le cadre de son programme d'actions sur la structuration de la filière locale et la promotion de La Réunion en tant que terre de tournages. Ce travail de réflexion pourrait se traduire par une évolution statutaire de l'AFR.

En outre, la Région Réunion poursuivra également, en tant que responsable du développement économique et de l'aménagement du territoire, son soutien à l'émission « Regard'Ensemble », dont l'objectif est d'informer et de communiquer aux Réunionnais les chiffres clés des chantiers régionaux, des dispositifs d'aides, sur la valorisation et la dynamique des entreprises locales.

### **Lancer une plate-forme régionale d'Open data pour l'exploitation des données publiques à des fins de développement économique**

Le concept d'Open Data est impulsé en France par le Gouvernement qui en fait un axe majeur de sa stratégie numérique nationale au moyen d'un cadre réglementaire évolutif et incitatif et d'outils mis à disposition pour faciliter les initiatives (datagouv, ETALAB, etc.).

L'opportunité économique d'une libération des données réside dans la création de richesses par la valorisation d'informations publiques encore peu exploitées. En effet, les administrations publiques produisent un important volume de données provenant de leurs activités. La mise à disposition de ces données, couplée avec la possibilité de les manipuler, permet à des tiers (entreprise, scientifique, développeur, journaliste...) d'en extraire de nouvelles informations, de nouveaux usages ou de créer de nouvelles applications.

Consciente des enjeux politiques, économiques et stratégiques que représente un tel projet, la Région a choisi de créer une banque régionale de données publiques qui permettra aux particuliers et aux entreprises d'avoir accès aux informations publiques du territoire régional afin de créer de nouveaux services numériques à forte valeur ajoutée.

La mise en ligne en 2017 de Nexstat, premier projet de portail open data économique de La Réunion porté par l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation (NEXA), a été la pose de la première brique de la construction de cette banque. Ce portail qui propose plus de 400 jeux de données sur La Réunion, offre des fonctionnalités de représentation visuelle et d'exportation de données, d'intégration web pour faire « parler les données » de façon interactive sous la forme de graphiques dynamiques et de tableaux, permettant ainsi les interactions par l'utilisateur. Les données sont disponibles individuellement ou classées par thématiques, permettant un accès rapide et aisé aux informations recherchées.

Dans la continuité de cette action, l'année 2018 sera consacrée à la mise en ligne progressive de nouvelles données régionales. Dans ce cadre, les données faisant l'objet d'une obligation réglementaire moins contraignantes techniquement (subventions, délibérations, etc.) seront libérées prioritairement.

### **Le portail régional de la création d'entreprise**

La Région poursuivra en 2018, l'exploitation de son portail relatif à la création d'entreprise dont la gestion, l'enrichissement et la maintenance du site sont, pour rappel confiés à l'Agence France Entreprendre (AFE) en lien avec le projet SAV. En parallèle, l'AFE a été missionnée pour créer un intranet afin de disposer d'un véritable observatoire territorial de la création d'entreprise grâce à un système de recueil des actions d'accompagnement réalisées par l'ensemble des réseaux agissant sur le territoire. Une version finalisée et active de l'intranet est attendue pour début 2018. Le budget affecté au portail de la création d'entreprise s'élève à 165 K€.

### **Les Chèques Numériques**

L'année 2018 sera celle de la continuité du dispositif « chèques numériques ». À ce titre, afin de favoriser la transformation numérique des TPE et PME de l'île, et les inciter à se tourner vers l'offre de service TIC locale, la Région a mis en service un nouveau dispositif d'aide qui prend la forme d'une prise en charge

partielle de prestation de services numériques pour une cible d'une trentaine d'entreprises aidées en 2018.

La Région Réunion poursuivra également, en cofinancement avec le FEDER dans le cadre du PO 2014-2020, son soutien à la création et le développement des petites et moyennes entreprises du secteur numérique grâce notamment aux Fiches actions dédiées du PO FEDER 2014-2020. À cet égard, un ajustement de ces Fiches Action pourra intervenir en 2018 afin de prendre en considération les évolutions de la réglementation européenne et notamment celles liées à la révision du RGEC.

Enfin, dans le cadre des projets notables envisagés pour 2018, la collectivité soutiendra le projet « Université Numérique » porté par l'Université de La Réunion. Ce projet permettra au public l'accès à des formations diplômantes à travers une plate-forme dématérialisée.

**Enfin, il est prévu dans le cadre d'un projet porté par le « Syndicat Mixte des Transports de La Réunion » (SMTR), le développement de services dématérialisés, notamment en matière de billetterie, géoloc...**

### **Structuration et développement de la filière numérique**

La structuration de la filière numérique, dans le cadre de la coordination du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), du Plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) et de la stratégie intelligente de spécialisation (S3) constitue un des axes prioritaires de la mandature. L'objectif de la stratégie régionale est de renforcer le dynamisme de la filière numérique afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur montée en compétences. À terme, cela permettra la constitution de contrats de filière générateur de création de valeur et d'emplois locaux.

En tant que responsable du développement économique et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du SRDEII, la Région participera à la structuration de la filière numérique dans le cadre d'un comité du numérique qui regroupera l'ensemble des acteurs de la filière et fixera les ambitions de la stratégie régionale qui sera mise en place à partir de l'année 2018.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2018 son accompagnement au développement de la filière numérique par le biais de ses deux axes d'intervention que sont, d'une part, le soutien aux organismes d'innovation tels que l'incubateur de la Technopole, Nexa, French Tech, French lab... et d'autre part, le soutien à la mise en place d'événements phares rassemblant les principaux acteurs de l'innovation du numérique et permettant ainsi l'émergence de nouveaux partenariats d'affaires ainsi qu'aux actions génératrices de solutions innovantes dans le numérique.

### **Le tourisme numérique**

La politique touristique régionale conduite en 2018 en faveur du tourisme numérique, s'appuiera sur un socle bâti autour d'éléments de rupture, dans le contexte de la transition numérique du territoire et du développement des usages et services innovants.

Le tourisme est une activité économique essentielle devant faire l'objet d'une réflexion et d'une coordination, au travers des rôles de chaque acteur public au regard de la législation en vigueur. La politique conduite par notre collectivité en faveur de ce secteur est particulièrement dynamique, et en correspondance avec mutations profondes qui le caractérise. Le numérique, ses nouveaux outils et usages viennent bouleverser cet écosystème. Aujourd'hui hyper-connecté, le touriste résident ou de passage est à la recherche de l'information en temps réel tout au long de son parcours-client.

L'acte d'achat d'un séjour est ainsi devenu relativement long, complexe et multi-supports pour une même transaction (ordinateur, tablette, mobile). En moyenne, l'internaute français consulte 8 sites web avant de se décider, et le parcours d'achat d'un voyageur est estimé à 55,8 jours.

Par ailleurs, l'utilisation des réseaux sociaux dans le choix de séjours prend une place de plus en plus importante (2,79 milliards d'actifs dans le monde, dont 32 millions d'utilisateurs actifs en France) : les touristes ayant voyagé sont prescripteurs de destinations au travers de leurs avis et commentaires, et 95 %

des Français restent connectés à Internet pendant leur séjour, l'accès au WiFi étant d'ailleurs un critère dans le choix de la destination pour 81 % d'entre eux. Les touristes recherchent ainsi sur leur lieu de vacances « quoi faire », « dans le coin », « aujourd'hui ou demain ».

Au-delà de la simple visibilité et de la promotion en ligne, notre collectivité a souhaité tirer parti du numérique, pour concevoir une stratégie touristique qui permette à notre île de se différencier des destinations concurrentes.

À cet effet, elle s'attellera en 2018, en collaboration avec ses partenaires, à la mise en œuvre du plan d'actions issus de la définition de la stratégie de tourisme numérique qu'elle a engagé en 2017, tenant compte :

- du parcours client et de ses pratiques,
- de l'irruption du numérique dans l'écosystème touristique,
- des enjeux des retombées économiques,
- de la stratégie de développement touristique définie par le Schéma de Développement et d'Aménagement touristique de La Réunion (SDATR),
- du rôle de « chef de file » de la collectivité régionale en matière de développement économique et touristique.

L'enjeu des retombées économiques en matière de tourisme via le développement du numérique suppose une stratégie qui capitalise sur la donnée, et, demain sur l'économie numérique. Dans l'objectif d'apporter au touriste connecté l'information garantie et géolocalisée en temps réel, l'architecture technique réside dans un système d'information touristique exhaustif faisant converger les données d'information et de réservation.

Dans cet objectif, différents axes sont abordés dans la réflexion qui a été engagée en 2017 :

- structurer le réseau informatique des acteurs,
- proposer un espace d'échange collaboratif,
- soutenir les investissements en matière d'accueil physique et numérique,
- mettre à disposition des outils de promotion, de commercialisation, de gestion et de collectes de données ;
- accompagner les territoires dans la formation des professionnels aux outils informatiques de gestion et de promotion en ligne,
- sécuriser le modèle économique de services de commercialisation en ligne de la centrale de réservation exploitée par le Comité Régional du Tourisme,
- définir un marketing de proximité régional en lien avec la signalétique touristique de la fiche COST,
- aménager le territoire pour une couverture WiFi optimale en accès internet,
- étudier les pistes de libéralisation de la donnée en faveur d'une économie numérique et de l'ancre territoriale (open data et big data).

### **1.1.2. Conforter la filière pêche – aquaculture en favorisant son développement et sa structuration**

Bien que ses productions représentent le second poste des exportations de l'île, la filière de la pêche et de l'aquaculture, de constitution récente, tient encore une place limitée dans l'économie de La Réunion.

En effet, en 2016 le secteur de la pêche locale comportait 195 navires actifs (dont plus de 90 % de moins de 12 mètres) et 344 marins pour une production estimée en valeur de plus de 7,9 millions d'euros.

En outre, les navires ont en moyenne 20 ans d'âge et les armateurs ont majoritairement plus de 50 ans en

raison notamment d'une crise des vocations, compte-tenu des conditions d'exploitation difficiles tant sur le plan technique que réglementaire.

Néanmoins, La Réunion, de par son positionnement géographique, dispose d'un espace maritime de premier ordre avec des ressources halieutiques, certes, partagées, mais encore disponibles. Cet espace maritime reste un potentiel de croissance à exploiter tant en termes d'emplois que de production.

Aussi, et malgré un contexte réglementaire européen hostile, caractérisé par une Politique Commune de la pêche (PCP) et un règlement financier très défavorables au développement de la filière locale, qui ne permettent pas de prendre pleinement en compte ses potentialités de développement, notre collectivité poursuivra en 2018, dans le cadre de financements européens et/ou sur fonds propres, ses actions en faveur de ce secteur, afin d'accroître la compétitivité et la viabilité des entreprises de façon durable.

Cette politique se déclinera en deux axes:

- le soutien aux investissements en mer et à terre (production, transformation, valorisation, commercialisation).
- les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière

### **1) Le soutien à l'appareil de production en mer et à terre afin de conforter la viabilité des entreprises et des emplois**

La mise en œuvre effective des mesures du Programme Opérationnel Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) 2014-2020 permettra à notre Collectivité d'intervenir financièrement en faveur de la filière de la pêche et de l'aquaculture.

Les interventions de la Région viseront à améliorer, notamment pour les petits pêcheurs, les conditions d'exploitation de la ressource, ainsi que les infrastructures de pêche et de commercialisation des produits.

À cet égard, l'étude relative au Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêches (PROEPP) en cours de réalisation doit permettre en 2018 la mobilisation des crédits FEAMP pour accompagner, dans le cadre d'une stratégie régionale concertée et au bénéfice de la filière, le financement des besoins de modernisation et de réhabilitation des ports et abris de pêche de La Réunion.

S'agissant plus particulièrement de l'aquaculture, la Région s'attachera à accompagner financièrement les projets d'investissements afin d'une part, d'augmenter la production locale et d'autre part, d'offrir aux consommateurs une gamme de produits plus diversifiée.

Enfin, la Région accompagnera également les porteurs de projets, sur fonds propres, par la mise en place d'un dispositif d'ingénierie financière en faveur des petits pêcheurs qui rencontrent aujourd'hui des difficultés importantes dans la mobilisation des produits bancaires classiques.

### **2) Les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière :**

- En matière de planification aquacole, la Collectivité finalisera en 2018 la réalisation du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de La Réunion qui vise à identifier les sites propices pour le développement de l'aquaculture et à définir un plan stratégique de développement à horizon 2022.
- Le soutien aux interventions de Caisse de Garantie contre le chômage et les intempéries des marins pêcheurs de La Réunion sera poursuivi.
- les actions d'accompagnement de la filière menées par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion et par l'association Hydrô-Réunion continueront également à être aidées.

S'agissant de cette association, les conclusions de l'étude relative au projet stratégique du futur Pôle Mer Régional (PMR), doivent permettre en 2018 une rationalisation des actions et des financements en matière de Recherche/Développement au bénéfice de la filière.

En outre, la Région souhaite s'engager dans une dynamique visant à encourager le développement de l'économie bleue sur le territoire de La Réunion. En effet, la mer constitue aujourd'hui un enjeu majeur de développement, notamment dans les régions d'outre-mer, où elle peut être un levier de croissance pour créer de la richesse et de l'emploi.

Aussi, en 2018, sur la base du projet stratégique qui sera défini dans l'étude en cours pour le PMR, notre Collectivité devrait, en collaboration avec l'ensemble de ses partenaires, poser les bases de cet outil, qui a vocation à être un pôle de moyens et de compétence regroupant tous les acteurs locaux de l'économie maritime autour de projets de recherche communs en faveur de la croissance bleue.

En parallèle, et face au constat du manque de connaissance et de savoir sur le milieu marin dans notre espace régional, la Région souhaite, notamment dans le domaine de la recherche fondamentale, mettre en place l'année prochaine un accompagnement financier pour des chercheurs souhaitant développer une thèse sur des problématiques d'intérêt local dans des établissements de recherche d'excellence à l'étranger.

## **1.2. Développer les instruments d'ingénierie financière**

Le Fonds de Fonds (FdF) « La Financière Région Réunion » de 50 Millions d'euros créé le 12 septembre 2017 avec l'accord de financement signé avec le FEI et le lancement des deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) du FEI, verra son début opérationnel au 1<sup>er</sup> premier semestre 2018.

Il convient de rappeler que, sur la base des préconisations et des recommandations de l'évaluation ex-ante et de la stratégie régionale en matière d'outils d'instruments financiers, ce fonds de fonds mobilisera 24 M€ de crédits du FEDER inscrits dans le PO FEDER 2014-2020 de La Réunion au titre de l'axe 3 « Améliorer la compétitivité des entreprises ».

Plus précisément, les Intermédiaires Financiers retenus par l'AMI, devraient lancer :

- Un outil de dette doté à hauteur de 80 % du FdF, pour le premier trimestre 2018;
- Un outil d'équity doté à hauteur de 20 % du FdF, pour le second trimestre 2018.

Au dernier trimestre 2018, le FdF honorera l'appel de fonds de 12,5 millions d'euros du FEI pour la première date d'anniversaire.

De plus, la collectivité a mis en place au second semestre 2017 des instruments financiers sur Fonds Propres :

- la garantie régionale avec Bpifrance pour le dernier trimestre 2017
- le renouvellement du capital risque avec « RUN CROISSANCE II ».

Ces derniers devraient connaître leur vitesse de croisière dès le premier trimestre 2018, avec un potentiel réabonnement pour l'outil de garantie.

Pour ces fonds régionaux, une attention particulière sera portée sur les TPE-PME.

Pour la filière de la pêche artisanale, la Collectivité lancera un partenariat financier avec le groupe BRED – SOFIDER et avec l'AFD, avec la création d'un ou deux fonds d'investissement pour les « petits pêcheurs ».

Pour le premier trimestre 2018, pour les porteurs de projet des Hauts, avec la participation du Secrétariat des Hauts, un fonds de garantie est programmé en partenariat avec le Département et la CDC.

Avec les partenaires et les organismes existants, ADIE, Initiative Réunion Entreprendre, Réunion Active, sera initiée une mise en place d'outils plus adaptés et mieux dimensionnés, concernant le micro-crédit et le prêt d'honneur.

Dans le cadre du SRDEII, l'année 2018 sera une année charnière avec la réflexion et le lancement de l'accompagnement des porteurs de projet.

## **2. RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

### **2.1. L'économie générale : renforcer et adapter les soutiens au développement des entreprises locales pour faciliter le parcours du porteur de projet**

Les nouveaux moyens mis en œuvre par la Collectivité en 2017, notamment le dispositif SAV, ont permis aux TPE – PME de disposer de l'accompagnement nécessaire dans leur démarches en vue de l'obtention de subventions mobilisant le PO FEDER 2014-2020 ou directement les fonds propres de la Région Réunion.

Il s'agira pour 2018 de poursuivre cet accompagnement des projets et des entreprises en s'assurant du suivi des formations adaptées par les conseillers SAV, ainsi que le développement des relations avec l'ensemble des partenaires qui gravitent autour de la création et de l'accompagnement des entreprises.

Les outils de communications existants continueront à être exploités et développés, à l'image du site « entreprise-reunion.re », qui bénéficie de la collaboration de l'Agence France Entrepreneur (ex-APCE) et qui permet aux porteurs de projets et chefs d'entreprises de recueillir de nombreuses informations sur les démarches à accomplir en phase de création d'entreprises, mais également une actualité autour de l'environnement de l'entreprise.

En 2018, sur la base notamment du travail d'animation du SRDEII au travers de la CTAP et du SDATR, des propositions de modifications des fiches actions agréées au sein du PO FEDER 2014-2020 seront faites afin de favoriser davantage les projets des entreprises axés sur le développement à l'international et sur la création d'emplois pérennes.

À ce titre, des Appels à Manifestation d'intérêt pourront être mis en place, afin d'inciter les entreprises locales à construire leurs projets de développement en adéquation avec ces priorités régionales.

Un travail d'évaluation des dispositifs existants, notamment ceux mobilisant des fonds européens, sera réalisé afin de permettre une appréciation exhaustive des effets induits en matière économique. En conséquence, des propositions de modifications de fiches actions existantes seront formulées et mises en œuvre si nécessaire.

Cette tâche devra prendre en compte les contraintes liées au respect des critères de sélections approuvés par la Commission Européenne dans un premier temps, et ce afin d'être plus réactif aux évolutions arrêtées par la collectivité régionale. Il s'agira également dans un 2ème temps de suivre minutieusement les propositions formulées à la Commission Européenne dans le cadre du Mémoire Conjoint des Régions ultra-Périphériques, remis au premier trimestre 2017.

L'année 2018 sera marquée par le transfert définitif de certaines aides de l'État. C'est le cas du NACRE ou encore du PIJ. De nouvelles modalités d'intervention ou de gestion pourront être mises en œuvre afin d'optimiser l'intervention de la collectivité avec les outils existants dans le domaine notamment de la création d'entreprise et de l'accompagnement des porteurs de projets.

#### **2.1.1. Un soutien à toutes les entreprises et dans les filières pourvoyeuses d'emploi**

Certaines filières, telles que l'agro-alimentaire, le numérique, le tourisme (qui sera vu par ailleurs), la pêche et l'aquaculture disposent d'un réel potentiel en termes de développement, de compétitivité et de créations d'emplois. Il s'agira, comme en 2017 d'encourager les projets d'entreprise poursuivant un objectif d'amélioration des produits et services offerts et de créations d'emplois, et de stimuler l'innovation tant dans les process qu'au profit de la qualité des produits.

Pour ce qui concerne la filière canne-sucre-rhum-énergie, pilier du modèle agricole réunionnais, son maintien et sa transformation feront l'objet d'une attention particulière vis-à-vis de nos partenaires nationaux et européens. À ce titre, 2017 a été marquée par la remise à la Commission Européenne du Mémoire Conjoint des Régions ultrapériphériques, document marquant les spécificités de nos régions, notamment au niveau agricole.

L'accueil des porteurs de projets éligibles aux Fonds Européens 2014-2020 dont la Région est Autorité de Gestion s'est organisé autour de Guichets Uniques, notamment pour la mise en œuvre des dispositifs de soutien aux entreprises.

D'autres dispositifs en fonds propres compléteront ces leviers de développement de l'entreprise, autant en matière d'emploi (Prime Régionale à l'Emploi, Bourse Entrepreneuriat) qu'en matière d'investissement (programme d'urgence et d'appui au développement des TPE, etc.).

### **2.1.2 – Un soutien affirmé à l'international**

La collectivité démontre également sa volonté de soutenir les entreprises dans leurs démarches à l'international depuis plusieurs années, aux côtés des autres acteurs de l'export.

Dans le cadre de la mise en œuvre du P.R.I.E. en vigueur jusqu'en 2020, les partenaires de l'export se sont réunis dans le cadre d'une plate-forme afin d'offrir aux porteurs de projet un gain de temps, une meilleure lisibilité des missions de chacun en faveur de la conquête des marchés extérieurs et d'offrir un accompagnement individualisé à chaque étape de leur projet.

C'est la Direction de l'Export et de l'Internationalisation des Entreprises (DEIE) créée le 1<sup>er</sup> décembre 2016 qui porte le partenariat formalisé par la Maison de l'Export.

L'année 2017 étant l'année de lancement de la structure, il s'agira en 2018 de dresser un premier bilan des actions menées, de la satisfaction des entreprises et de redéfinir, le cas échéant, le plan d'actions.

#### **1) Assurer l'animation et la coordination de l'éco-système international**

Dans la continuité des efforts menés par la collectivité pour coordonner les acteurs du P.R.I.E, la DEIE/Maison de l'Export mettra en œuvre le plan de gouvernance acté en 2015 et désormais intégré au schéma défini par le SRDEII.

Cette mission s'exercera dans le cadre de l'organisation de réunions stratégiques et techniques mais également au quotidien avec le regroupement des équipes administratives de partenaires tels que la CCI Réunion et la représentation régionale de Business France dans les locaux de la Maison de l'Export.

Par ailleurs, afin de fédérer le plus grand nombre autour de la stratégie régionale, des partenariats pourront être conclus avec des groupements représentant des filières et métiers engagés dans une démarche à l'international.

#### **2) Diffuser la culture de l'international**

La Réunion compte aujourd'hui 800 entreprises exportatrices, occasionnelles pour la plupart. Un effort particulier sera fait en direction des primo-exportateurs.

Des outils seront mis en place en 2018 pour assurer une meilleure visibilité de la Maison de l'Export et des actions de la structure ainsi que de ses partenaires, dans un effort de mutualisation.

- Création d'un bulletin trimestriel d'information en lien avec les missions économiques de la France à l'étranger et les antennes décentralisées de la Région Réunion,
- Présence sur le web (Site internet, Pack Objectifs de la CCI)
- Adhésion à l'outil de diffusion des appels d'offres internationaux de Business France : PROAO
- Éditions diverses : Guide de l'Export, catalogues et vitrine produits,...
- Poursuite de l'organisation des « Rendez-Vous de l'Export » sur des thématiques en lien avec l'actualité. En 2017, 4 opérations ont été organisées sur des thématiques filières et/ou pays.

Ces actions auront pour objectif de mieux informer les entreprises sur les enjeux, les potentialités et les techniques de l'internationalisation.

L'accompagnement des entreprises sur des opérations vers l'extérieur permettra également de promouvoir et de soutenir le savoir-faire réunionnais et les productions locales.

#### **3) Promouvoir et accompagner l'offre réunionnaise exportable**

En plus de démontrer que l'internationalisation de l'économie réunionnaise représente un relais de

croissance pour les opérateurs et le territoire, la Région s'attachera à promouvoir l'offre et à accompagner les porteurs de projet dans leurs opérations vers l'extérieur : soutien à la prospection, mise en place des conditions à l'export, promotion de La Réunion et de ses savoir-faire.

- Poursuite de l'accompagnement à la prospection principalement grâce à la mobilisation des fonds européens (FEDER et INTERREG V) dans le cadre de missions collectives ;

En 2018, La Région continuera avec les cofinancements du FEDER au titre de la Fiche Action 3-16 « Actions collectives pour la conquête des marchés extérieurs » du PO FEDER 2014-2020, à accompagner notamment les PME locales à prospector de nouveaux marchés, tant régionaux qu'internationaux.

À ce titre, sur l'année 2017, 32 entreprises ont pu bénéficier d'un soutien financier du FEDER et de la Région pour participer à 8 manifestations et salons différents. Ces entreprises ont bénéficié d'une aide globale de 148 K€ (119 K€ de FEDER et 29 K€ de CPN REGION ).

- Création d'un dispositif d'aide à la prospection individuelle pour répondre aux besoins spécifiques des opérateurs isolés intervenant sur des marchés de niche ;
- Poursuite du dispositif d'aide au recrutement des Volontaires Internationaux à l'Economie (VIE) en lien avec Business France,
- Le souhait d'aider les sociétés à prospector vers des destinations plus lointaines, à l'instar des pays du grand arc de l'océan Indien s'est traduit par l'implantation d'une antenne au Mozambique en 2017 et d'une étude pour une implantation en Tanzanie pour 2018. Les opportunités d'affaires ont émergé dans ces pays suite à plusieurs missions conduites et au financement d'une étude de faisabilité dans le cadre du PO FEDER 2014-2020.
- Enfin, de façon à créer les conditions favorables à l'export de marchandises la mise en œuvre de solutions logistiques à Maurice, aux Seychelles et en Asie sera conduite par la collectivité.

#### **4) Approfondissement de la coopération économique avec la Chine**

Parmi les destinations présentant des débouchés potentiels de partenariat ou des possibilités d'export, se trouve la Chine.

Diverses actions ont abouti et des pistes de réflexion ont été dégagées dans le cadre de l'étude sur la passerelle économique Chine-Réunion débutée en 2015 et qui s'est poursuivie en 2017, avec l'ouverture de l'antenne de Tianjin en novembre.

Le Forum Économique Chine Réunion 2017 sur « l'Initiative Route de la Soie » et les opportunités pour la Réunion, catalysera les actions en 2018 sur la Chine : la mise en place d'une représentation de la Région, la mise en place de plate-formes logistiques pour un meilleur positionnement de nos produits sur le marché asiatique, l'accroissement de notre visibilité sur la Chine et à travers les acteurs économiques chinois agissant sur le territoire africain.

Un travail de fond sera institué avec la Chine dans tous les secteurs : économique, touristique, aérien, culturel, universitaire...

##### **2.1.3. Soutien au monde économique : mieux accompagner la structuration des entreprises**

Les partenariats, notamment avec les chambres consulaires, l'Agence Film Réunion (AFR) ou encore NEXA, seront maintenus et renforcés, notamment dans le cadre des actions d'animations économiques en faveur des différents secteurs d'activités. Ces soutiens se baseront sur les conventions d'objectifs et de moyens définis en 2017 pour une période triennale.

De plus, en 2018 La Région, au travers du PO FEDER 2014-2020 notamment continuera à soutenir les programmes d'actions mis en place en faveur des entreprises locales par les Chambres Consulaires et autres agences de développement.

Par ailleurs, la Collectivité a initié une politique d'achats responsable en décembre 2013 avec la signature d'un partenariat avec l'ensemble des socioprofessionnels au travers du S.B.A (Stratégie du Bon Achat).

Outre l'insertion de clauses sociales, environnementales ou encore éthiques dans les marchés publics, un travail d'animation du SBA sera mené entre l'ensemble des services et ceux des marchés publics afin de faciliter les échanges avec le monde économique.

Il s'agira d'optimiser le dialogue entre le public et le privé, de coordonner le rôle des différents acteurs en matière d'information et d'accompagnement des entreprises mais aussi de définir les meilleures modalités pour appuyer efficacement les entreprises.

Parallèlement, la collectivité apportera son soutien aux actions de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), notamment celles présentées par les socioprofessionnels. Elle s'attachera à définir avec ces derniers des indicateurs pertinents permettant la prise en compte de ce concept de développement durable appliqué aux entreprises et aux organisations.

Plus globalement, elle s'attachera à privilégier et suivre l'ensemble des actions des partenaires économiques qui concourent au renforcement de l'ancrage territorial.

À ce titre, dans le cadre des Journées de l'« Ancre Territoriale » co-organisées avec le CESER, un plan d'actions pourra être mis en œuvre sur cette thématique dès 2018.

#### **2.1.4. Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans l'économie réunionnaise**

Le SRDEII donne une place et une visibilité à l'ESS en repositionnant la Région comme pilote des décisions stratégiques en la matière. La création d'une cellule ESS est ainsi la traduction opérationnelle du rôle clé de la Région.

De plus, la gestion nouvelle de deux dispositifs au sein de cette cellule, ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) et DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) vient compléter le panel d'actions possibles afin de développer un entrepreneuriat différent sur notre territoire.

En effet, cela permettra en 2018, de bien orienter les projets vers du développement économique (projets dotés d'un modèle économique) ou de la structuration de filière, et ce en concertation avec les autres financeurs.

En outre, les orientations du contrat d'objectifs signé en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'État continueront d'être déclinées en 2018.

L'un des points essentiels est de travailler à l'installation en local de têtes de réseaux à même d'accompagner et guider d'éventuels porteurs vers la concrétisation de leurs projets.

La volonté de la collectivité d'informer et de former à l'ESS se poursuivra. Ainsi, une expérimentation à la sensibilisation des plus jeunes (collèges et lycées) à l'entrepreneuriat dans le cadre de l'ESS (rentrée 2017-2018) sera menée, mais aussi dans un cadre plus traditionnel avec la mise en place des CJS (Coopératives de Jeunesse et de Service) qui ciblent des jeunes scolarisés comme des jeunes décrocheurs scolaires.

L'attention se porte sur ces jeunes afin de leur inculquer la culture entrepreneuriale et faire tomber leurs craintes d'entreprendre.

En 2018, le travail en équipe projet sera privilégié. Ainsi, un travail est mené en lien avec la DECPRREV (Direction de l'Égalité des Chances, Plan de Relance Régional et Emplois Verts) afin d'aboutir à l'émergence, avec l'aide du futur CRGE (Centre de Ressource aux Groupements d'Employeurs), d'un Groupement d'Employeurs « Emplois Verts ».

Ce dernier concernerait potentiellement quatre-vingts associations employeuses émergeant sur ce dispositif régional. L'objectif étant de mutualiser des fonctions de paye et de réalisation de fiches de paye (impliquant par ailleurs une économie pour la collectivité). Cette action contribuera à rendre visible le dispositif Groupement d'Employeurs, à sécuriser la fonction « employeur » dévolue aux associations emplois verts, à mutualiser des emplois que seules elles ne pourraient créer, de faire évoluer à terme la qualité de la gestion de leurs actions mais aussi de donner corps à l'objectif numéro huit du SRDEII : Se regrouper pour gagner.

Ce groupement pourrait demain évoluer vers de l'optimisation d'achats ou de la commande groupée.

Le développement de filières est aussi une préoccupation de la collectivité, par le biais de la mise en valeur des formes d'entreprendre de l'ESS et ce sur trois filières importantes :

– **La filière tresse** : dans la continuité de l'engagement de la Région fin 2016 et la signature d'une charte avec le Département et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, un travail de structuration d'une filière « tresse » (vacoa, choca, chouchou, coco...) a été entamé de façon à sauvegarder ce patrimoine, valoriser la production locale, développer l'emploi et optimiser la capacité à répondre à des commandes conséquentes.

– **La filière bambou** : la préfiguration de cette filière d'avenir tient actuellement dans la mise en place d'un ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) employant une douzaine de personnes. Ce chantier décline dès à présent toute une gamme de produits destinés à la vente. L'idée étant de structurer une filière à partir de cet ACI et d'aller de la recherche / développement à la commercialisation à plus grande échelle (marché intérieur et/ou export) en passant par la production locale, la formation, l'expérimentation et l'innovation (en faire par exemple un pilier en matière de matériaux de construction bio-sourcés).

Ces filières ainsi que la filière goyavier prendront leur essor au cœur même de l'ESS. Elles se structureront en utilisant des formes juridiques issues de l'ESS (association par exemple pour la tresse et coopératives pour la biomasse et le bambou).

Une dernière coopérative est en réflexion et devrait aussi voir le jour en 2018. Elle aurait pour vocation de porter ces trois filières (voire d'autres filières ou projets en structuration) et sera nommée « Filière matières premières tropicales ».

L'objectif étant de mobiliser au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) tous les financements européens et autres dans le but d'accompagner le développement des filières envisagées.

Il s'agit de l'ensemble des phases nécessaires à la réalisation du projet : recherche/développement, coopération régionale, formation, emploi, innovation, marketing...

Le financement des partenaires traditionnels (CRESS, CRGE... notamment) se poursuivra en 2018 afin d'assurer le développement de l'ESS par le biais de réseaux forts.

2018 sera enfin l'année de la tenue de la conférence régionale de l'ESS (organisée par la Région et l'État – Art 8 de la Loi du 31 juillet 2014). La mise en place du comité technique ESS, issu de la gouvernance du SR-DEII permettra d'alimenter les réflexions thématiques amenant à la conférence régionale de l'ESS qui se tiendrait en novembre 2018 lors du mois de l'ESS.

## **2.1.5. Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré**

### **1) Accompagner le développement économique et social à travers une fiscalité adaptée : évolution et mise en œuvre du dispositif de l'octroi de Mer**

Compte tenu de la situation économique et sociale de La Réunion, un ensemble de mesures spécifiques est indispensable. L'octroi de mer en constitue une des facettes. Il présente une utilité double pour les collectivités d'outre-mer : il est à la fois une ressource primordiale pour leur fonctionnement, et un moyen de soutenir les productions locales.

Le régime de l'octroi de mer, dans sa configuration actuelle, repose sur l'adoption de la Décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 17 décembre 2014 et la transposition en droit national par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 modifiant la loi n°2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer. Le terme de ce régime est fixé au 31 décembre 2020 en ce qui concerne les différentiels de taux d'octroi de mer autorisés entre les produits fabriqués localement et ceux importés, sans autre durée pour les autres aspects.

Ainsi, sur la base de ce nouveau socle juridique, le dispositif de l'octroi de mer réformé est mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Ce dispositif vise notamment le maintien d'un régime de taxation différencié entre les importations et les fabrications locales équivalentes pour soutenir la création de valeur ajoutée locale et l'emploi sur la base d'un soutien résolu mais proportionné en faveur de la production locale.

L'année 2018 sera donc consacrée à un travail approfondi sur l'évolution du dispositif dans le cadre de sa renégociation en 2020, visant notamment à justifier les différentiels de taux déjà existants mais aussi ceux concernant de futurs produits pour lesquels un différentiel serait sollicité. Dans cette perspective, les acteurs institutionnels, les associations de consommateurs ainsi que les socio-professionnels devraient être associés à la réflexion pour la construction d'un projet dans le cadre d'une démarche concertée.

Pour ce faire, la Région a confié à un cabinet d'étude une mission d'évaluation du dispositif notamment en termes de pertinence, de cohérence et de proportionnalité devant aboutir à des propositions d'améliorations. Ces travaux devront être finalisés en 2018.

Par ailleurs, s'agissant du régime d'exonération à l'importation des intrants en faveur des activités locales éligibles, il sera question en 2018, en fonction de l'évolution du tissu productif, de poursuivre l'adaptation de ce dispositif en actualisant d'une part les listes de codes d'activité en prenant en compte notamment de nouvelles activités et d'autre part les listes des codes douaniers éligibles à l'exonération de la taxe compte tenu des nouvelles demandes.

De manière générale, l'octroi de mer se veut être un outil essentiel de développement économique endogène, d'autonomie financière des collectivités territoriales et un instrument de politique économique.

## **2) la Zone d'Activités Aéroportuaire**

La collectivité régionale souhaite cibler son intervention dans le sens de l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales et de l'attractivité du territoire, à travers notamment l'aménagement du foncier économique.

Ainsi, en partenariat avec les intercommunalités et les communes en matière d'immobilier d'entreprises, la collectivité régionale s'attachera à poursuivre son soutien aux aménageurs et aux entreprises souhaitant s'installer dans des zones d'activités économiques, en particulier dans la Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) P. Lagourgue.

En effet, afin d'améliorer le taux d'occupation de cette zone stratégique appartenant à la Région, la collectivité souhaite redynamiser la commercialisation des parcelles restées vacantes afin d'accueillir des activités économiques en lien avec la mobilisation de l'infrastructure aéroportuaire.

Dans cet objectif, une réflexion globale quant aux modalités d'implantation et aux critères d'accessibilité doit être menée dans le cadre d'une politique d'aménagement réfléchi et concerté visant à répondre aux besoins des acteurs économiques.

Par ailleurs, La Collectivité régionale continuera à encourager l'accroissement de l'offre d'immobiliers d'entreprises à loyers bonifiés en accompagnant les aménageurs publics et privés à créer des zones d'activités économiques.

De même, il s'agira en 2018 de favoriser la réalisation d'opérations de modernisation des zones d'activités existantes en assouplissant les conditions d'éligibilité de la Fiche action correspondante agréée au sein du PO FEDER 2014-2020 d'une part, et en lançant un Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) en parallèle.

Ces dispositifs s'inscrivent dans la démarche de l'investissement territorial intégré (ITI), nouvel instrument des POE 2014-2020, et dont les fonctions d'Autorités Urbaines ont été confiées aux 5 EPCI de La Réunion.

## **3) Les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial**

La Région, dans le cadre d'une vision globale d'aménagement et d'équilibre du territoire, est consciente de l'aspect stratégique des demandes d'implantations des ensembles commerciaux sur l'île en périphérie des centres urbains.

C'est pourquoi, elle continuera de marquer son intérêt sur ces demandes et sa présence au sein des

Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

\* Les aménagements des sites publics touristiques :

En 2018, la Région continuera à apporter, notamment dans le cadre du PO FEDER 2014-2020, son soutien aux projets d'aménagements des sites publics à forte vocation touristique. Une attention particulière sera donnée, dans ce cadre, à la création et/ou réhabilitation de bassins de baignade et d'opérations d'envergure régionale, en faveur du développement de la filière « croisière » par exemple.

## **2.2. « TOURISME » : un secteur prioritaire, créateur d'activités et d'emplois, à développer dans une économie insulaire**

Depuis 2010, notre collectivité a mis un point d'honneur à impulser un nouveau souffle au secteur du Tourisme, pan indispensable de l'économie locale. En lui accordant une place prioritaire dans ses actions, notre collectivité a su ainsi générer une dynamique nouvelle à cette activité, comme en témoignent les résultats exceptionnels de l'année 2016.

En effet, atteignant pour la seconde année consécutive un record d'arrivées touristiques avec 458 261 visiteurs extérieurs en 2016, soit une croissance de + 7,5 % par rapport à 2015, ayant générées des recettes estimées à 325,3 M € (+6,4 % / 2015), dont 41 % alloués à l'hébergement, le tourisme réunionnais a retrouvé un niveau qui n'avait plus été atteint depuis 2011.

Globalement, le « cru » touristique 2016 aura été marqué par des indicateurs particulièrement positifs et encourageants et caractérisé par :

- une durée moyenne des séjours qui progresse légèrement (17,8 jours) ; une durée de séjour à l'hôtel qui s'établit à 9,4 jours,
- des recettes touristiques par ménage évaluées à 1 989 euros,
- une destination très appréciée par ses visiteurs : 98 % se déclarent satisfaits voire très satisfaits de la qualité de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration et des loisirs,
- une confirmation que La Réunion est une destination touristique à part entière pour 82,9 % des touristes (379 706),
- un marché principal (la métropole) qui se porte très bien en volume et qui contribue fortement aux recettes touristiques,
- une nette progression des croisiéristes avec 34 588 voyageurs ayant accosté l'île au cours de la saison 2016/2017.

Ce bilan positif de l'année 2016 se trouve conforté par les très bons résultats du premier semestre 2017, avec des indicateurs toujours à la hausse.

Ce sont en effet 218 316 touristes extérieurs qui ont été accueillis sur cette période, soit 14,9 % de plus qu'en 2016, dont plus de 80 % ne sont pas originaires de l'île (180 488 personnes). Il s'agit de la fréquentation la plus importante jamais enregistrée sur un premier semestre, le précédent record datant de 2012 avec 210 800 visiteurs. À ce chiffre s'ajoutent 10 556 croisiéristes, portant ainsi à 228 872 le nombre total de touristes extérieurs ; 142,3 M € de recettes totales (avant et au cours du séjour) auront été en outre générées pour notre économie.

De surcroît, la destination bénéficie toujours d'un fort intérêt, puisque 99 % des touristes se déclarent être satisfaits ou très satisfaits par leur séjour.

Enfin, les tendances, à la hausse, en termes de réservations pour les derniers mois de l'année 2017 laissent augurer une année aussi prometteuse que 2016.

C'est dans ce contexte très positif et encourageant, que notre collectivité conduira en 2018 ses interventions en faveur du tourisme, afin de conforter et amplifier le dynamisme du secteur, sous trois principaux angles.

### **→ Des outils régionaux au service du secteur touristique**

L'intervention régionale en 2018 s'appuiera sur les premières actions issues de la réactualisation du **Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)**, conduite à son terme fin 2017. Les axes stratégiques définis par ce document-cadre pour les 10 prochaines années, sont en effet déclinés en plan d'actions opérationnel établi pour une période de 5 ans, avec une priorisation des interventions à conduire sur le court, moyen et long termes.

De même, la **Convention-cadre signée fin 2017 entre la Région, les intercommunalités et les organismes de tourisme** (offices de Tourisme, Île de la Réunion Tourisme, Fédération Réunionnaise du Tourisme, Îles Vanille), visant à coordonner les actions en matière d'accueil, d'information, de promotion et de communication touristique à La Réunion, entrera pleinement dans une phase opérationnelle. Son application se fera dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens établies avec chacun de ces organismes.

À travers ce nouveau cap donné à l'ensemble de la filière touristique, les objectifs visés en partenariat avec l'ensemble des acteurs sont :

- de stimuler l'économie locale, d'amplifier la croissance et le PIB du territoire,
- de renforcer la qualité de l'accueil touristique au sein des structures privées et des organismes assurant cette mission,
- d'augmenter la notoriété de la destination et de ses territoires par une visibilité améliorée à tous les niveaux,
- de professionnaliser les acteurs et de coordonner l'action publique,
- de rendre les territoires plus attractifs et améliorer la touristicité.

### **→ Une approche collaborative et transversale du tourisme**

Les différentes données issues de l'observation de l'activité touristique à La Réunion, démontrent le poids de plus en plus croissant de ce secteur dans l'économie locale. Cette industrie associant de manière transversale différents domaines d'activités, agissant souvent en interface, conduit ainsi les acteurs privés et publics à combiner leurs efforts et leurs moyens autour d'objectifs partagés, afin de générer des retombées significatives du tourisme en faveur de l'économie locale.

Aussi, les outils définis par la Région et les différentes démarches engagées par la collectivité, permettront de faire émerger au sein des différents acteurs, une culture touristique commune, visant à faire du citoyen un ambassadeur et prescripteur de la destination.

### **→ Conforter la destination par l'expérience de ses acteurs**

La réussite de la stratégie touristique régionale induit une vision collective s'appuyant sur des pratiques d'excellence. Le préalable à la réussite des actions, est de faire collaborer tous les intervenants privés et publics, afin d'assurer la cohésion et l'efficacité de toutes les initiatives en faveur du développement touristique et économique des territoires et de la destination.

En plus de ces avantages économiques, l'ensemble de la filière, de par la diversité et la qualité des atouts de notre île qu'elle promeut, contribue à enrichir le « vécu » des résidents et l'expérience des visiteurs extérieurs.

L'industrie du tourisme repose sur un territoire identifié (micro ou macro territoire) et des acteurs privés et publics dont la synergie concourt au développement local. La problématique de l'attractivité territoriale de notre île doit être abordée dans sa globalité, tout autant que la celle de la modélisation du comportement du touriste. Les niches à exploiter se multiplient et il est nécessaire d'étudier le parcours des clients potentiels dans l'objectif d'améliorer l'offre, et d'anticiper la tendance à venir d'un marché touristique de plus en plus segmenté.

Le développement du numérique (outils de paiement et de réservation en ligne, newsletters, réseaux sociaux, ...) facilite la séduction du client potentiel et ses actes d'achat. Cette évolution technologique a un impact indéniable sur le processus d'achat, qui passe désormais par de nouveaux canaux de distribution. Il est alors difficile de capter une information exhaustive à des fins d'analyses prédictives et modélisant une « expérience client », plus personnalisée et contextualisée. Ces analyses Big Analytics ou « broyage de données » portent sur des données quantitatives complexes.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la volonté régionale de mener une étude approfondie sur le comportement des touristes pendant la phase de séduction, et de leurs parcours de manière plus générale.

### **2.2.1. Le tourisme : La Réunion, une destination de sensations exceptionnelles et authentiques**

Notre île est riche d'un certain nombre d'atouts naturels, culturels, patrimoniaux ..., qui lui confère une singularité qui la distingue des destinations concurrentes. Toutefois, la valorisation de ce vaste potentiel doit être renforcée, afin de constituer de véritables avantages concurrentiels et de positionner l'île en tant que destination de « caractère ». Aussi, notre collectivité se doit de mettre en place les conditions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, elle souhaite proposer aux porteurs de projets privés et publics, des opportunités d'investissement sur l'ensemble du territoire en matière d'infrastructures touristiques, et notamment hôtelières. À cet effet, l'identification et l'analyse du potentiel exploitable en termes de foncier engagées en 2017, se poursuivront en 2018, afin de disposer d'un véritable schéma du foncier touristique.

Par ailleurs, la Région assurera son soutien à la réalisation de projets émergeant aux programmes européens (POE-FEDER, PDRR-FEADER), en matière d'aménagements et d'équipements touristiques en faveur des différents territoires de notre île, réalisés par les maîtres d'ouvrage publics.

Seront particulièrement privilégiées les opérations en déclinaison des actions conduites dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique pour le Tourisme (COST), dont certaines sont pilotées par la Collectivité.

Ainsi, seront soutenus la poursuite des travaux de réhabilitation des bassins de baignade, et la création de nouveaux sites, destinés à offrir aux usagers des espaces sécurisés, ainsi que les actions visant l'entretien et l'embellissement des sites et itinéraires touristiques d'intérêt majeur.

Les opérations destinées à valoriser/revaloriser les espaces littoraux soumis à une fréquentation touristique et de loisirs grandissante, bénéficieront également d'une aide régionale et européenne (arrières-plages, sentier littoral ...), tout comme les projets visant à améliorer et développer les activités de loisir et de pleine nature par l'aménagement de sites dédiés.

Ces interventions seront complétées par le soutien aux premiers projets relevant du programme LEADER, destiné au développement économique des Hauts, qui entrera en pleine opérationnalité en 2018. À cet effet, plusieurs mesures destinées à promouvoir et valoriser le patrimoine et la culture propres à ce territoire, seront mises en œuvre, afin de renforcer son attractivité touristique.

De même, les enjeux de la filière tourisme et les impacts sur l'économie en générale nécessiteront une prise de conscience et un nouvel état d'esprit de tous les acteurs économiques et de la population dans sa globalité, afin de faire du tourisme une locomotive du développement économique.

### **2.2.2. Soutien au comité régional du tourisme**

Afin d'accroître les retombées économiques du tourisme sur le territoire réunionnais, il est nécessaire de stimuler la croissance par un soutien maîtrisé aux organismes « tête de réseau ». Cela suppose le respect de facteurs-clé de réussite, que sont :

- la valorisation de « l'expérientiel » touristique ;
- le développement commercial des produits liés à la découverte des territoires et de la destination ;
- la qualité de l'offre touristique adaptée aux exigences des marchés cibles ;
- la visibilité des territoires et de la destination.

Ainsi, dans ce cadre, la Région assurera la poursuite des interventions conduites en 2017, à travers le **soutien apporté à l'île de La Réunion Tourisme (IRT) en matière de promotion de la destination, et à la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT), en termes de valorisation des atouts de chaque territoire**. Les efforts seront notamment axés sur :

- le **développement des produits touristiques « expérientiels »** contribuant à faire connaître le réseau des professionnels, les atouts des territoires et de La Réunion. Le choix de la destination est en effet de plus en plus lié à la palette d'activités et de thématiques proposées, dans la mesure où cette diversité

permet aux touristes de personnaliser leur voyage en fonction du type d'émotions et d'expériences recherché ;

– le **renforcement de la promotion de la Destination sur les marchés extérieurs** : nationaux, internationaux et dans la zone océan indien, afin d'augmenter la fréquentation touristique et notamment la clientèle à fort pouvoir d'achat ;

– le **déploiement des technologies et moyens de commercialisation** pour introduire/renforcer l'image de marque de la destination et de ses produits, sur les marchés cibles. Ces technologies doivent permettre d'assurer la qualité des services proposés, et une fiabilité aux données destinées à séduire les touristes avant, pendant et après leur séjour ;

– le **marketing, afin d'enrichir la connaissance des attentes des visiteurs**, à travers notamment l'usage des outils numériques, vis-à-vis de la destination d'une façon générale, **mais aussi de leurs pratiques** en termes de découvertes de chacun de ses territoires. L'objectif in fine est de déclencher à l'issue de la phase de séduction des clientèles via le digital, l'acte « d'achat » de la destination.

La conduite des actions de promotion et de communication envers les touristes locaux et extérieurs continuera en 2018 à se mettre en œuvre notamment grâce à la mobilisation des crédits du FEDER prévus à cet effet dans le PO FEDER 2014-2020 de La Réunion.

### 2.2.3. Développer et renforcer le marché local

Le tourisme est un secteur économique reposant à la fois sur la consommation des touristes « extérieurs », mais aussi celle de la clientèle locale. La stratégie touristique des territoires, **via les programmes d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme et des Offices de Tourisme**, doit s'imbriquer dans celle de la destination, afin d'assurer un champ d'interventions commercial et numérique commun et cohérent. C'est dans ce cadre que la Région assurera son soutien aux actions conduites par ces opérateurs, articulées autour :

- de la conquête de la clientèle locale afin que la population résidente soit prescriptrice de la destination, et fière d'être l'ambadrice des différents territoires qui la composent ;
- de l'inscription dans le parcours-client des marques territoriales, et de la mise en avant des atouts forts et identitaires de chaque territoire par des thématiques corrélées à celles de la Destination, telles que le bien-être, la gastronomie, ...
- de la lisibilité renforcée des offres de consommation instantanée, par une information continue des touristes en séjour et des résidents.

### 2.2.4. Favoriser la culture touristique locale des acteurs économiques et institutionnels

Chaque interaction individuelle ou collective est de nature à susciter pour nos visiteurs des « souvenirs », qui perdureront dans le vécu et l'expérience qu'ils retireront de la destination. En ce sens, les **programmes d'actions de la FRT et des Offices de Tourisme** viseront à **favoriser la qualité des services et offres touristiques émanant de leurs territoires, et à aider à la professionnalisation des acteurs** (hébergement, restauration et loisirs). La Région apportera donc son soutien aux différentes actions conduites à cet effet, et visant à :

#### → **Activer les leviers de la qualité**

- **informer et former les professionnels du tourisme par un personnel dédié**, tel que les Animateurs (Numérique) du Territoire, afin de qualifier l'offre, la rendre visible et lisible, améliorer la e-réputation et l'image, et encourager la fidélisation de la clientèle (dans le cadre des activités labellisées par exemple) en vue d'accroître les retombées économiques,
- **améliorer l'état et la découverte des principaux sites touristiques** de l'île, par le déploiement d'une « Brigade Tourisme/verte » veillant à maintenir leur qualité (paysagère, propreté ...), et à diffuser une information aux visiteurs valorisant l'histoire, la culture, et l'environnement réunionnais.

#### → **Activer les leviers de la professionnalisation**

- **favoriser un environnement propice au développement commercial** des produits et atouts

- des territoires, par tout type de moyens et de partenariats, afin de « booster » le secteur,
- **rendre l'expérience inoubliable** puisque le voyage s'organise de plus en plus autour d'une expérience particulière articulée autour de centres d'intérêt (aventure, soin du corps, détente, culture, nature, etc.), ou de situations individuelles (famille, couple, retraités), et non plus uniquement autour d'un lieu en lui-même.
  - **accompagner les prestataires touristiques et acteurs** en vue de satisfaire la clientèle, en lien avec ses attentes ou l'image diffusée lors des campagnes de séduction et de promotion, avant et pendant le séjour, favorisant ainsi une e-réputation positive

### **2.2.5. Impulser une dynamique touristique au sein des filières**

Les filières touristiques sont pourvoyeuses d'emplois et de retombées économiques générés souvent par des structures associatives, ou par le biais d'actions collectives. La Région poursuivra donc son soutien aux différentes initiatives s'inscrivant dans ce cadre, et dont l'objectif est de :

- maintenir la pérennité des emplois ;
- préserver l'identité et potentiels d'un ou plusieurs territoires ;
- d'aider à la structuration d'une filière ou d'une thématique forte ;
- de permettre l'existence d'un réseau de professionnels porteurs de chiffres d'affaires.

Ainsi, la valorisation du patrimoine culturel, bâti, gastronomique ou autres, par des savoir-faire locaux, sera soutenue au sein des programmes d'actions collectives ou portés par des structures associatives.

La filière croisière fera l'objet d'une attention particulière, au vu des bons résultats enregistrés par cette activité au cours des dernières saisons, et compte-tenu de la mise en place d'une nouvelle gouvernance en 2016, renforcée en 2017 avec l'activation d'un Club Croisière.

Une étude concernant l'accueil des navires de croisières et des croisiéristes sera lancée afin de déterminer les meilleurs lieux de débarquement et les améliorations à apporter à ce secteur en plein essor.

Porté par la FRT, l'accueil des croisiéristes est en effet en progression (28 escales en 2015/2016 pour 29 000 croisiéristes environ / 32 escales sur la saison 2016/2017 pour 35 000 passagers environ), et les premières perspectives pour la saison 2017-2018 permettent d'envisager un doublement du nombre de voyageurs.

Au vu de ce contexte, la Région poursuivra son soutien à la FRT visant à améliorer les conditions d'accueil des croisiéristes, notamment par une organisation des transports, une offre enrichie de produits adaptés, des animations particulières, etc.

De même, la mise en tourisme du patrimoine culturel de La Réunion continuera à être soutenue par La Collectivité régionale au travers du PO FEEDR 2014-2020 . Un Appel à Manifestation d'intérêt ( AMI ) pourra être initié en 2018 afin de communiquer sur les possibilités de financement offerte par la Fiche action correspondante agréée au sein du PO FEDER 2014-2020.

### **2.2.6 – Affirmer la présence de La Réunion dans son environnement proche**

Lancé par la Région en 2010, le concept des « Îles Vanille », tout en jouant sur les différences et spécificités de chacune des destinations qui les compose, vise à renforcer la coopération touristique au sein de la zone sud de l'océan indien, afin d'accroître sa notoriété et son attractivité, et de capter de nouvelles parts de marché pour l'ensemble des îles.

Dans ce sens, notre collectivité apportera son soutien au programme d'actions de l'association « Iles Vanille », en complément des fonds FEDER mobilisés dans le cadre du programme INTERREG V.

Au-delà du fait d'être intégré au sein d'une « force de frappe » commune, l'objectif est également de permettre à notre destination de bénéficier de retombées dues à la notoriété touristique de certaines îles, et de rayonner ainsi dans la zone, notamment par le développement de la croisière, de produits combinés, de prix plus attractifs et d'actions de promotion.

### **2.2.7 – Compétitivité du secteur tourisme**

Afin de maintenir le bon niveau de satisfaction des clientèles, constaté régulièrement, en termes de qualité de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, au sein de notre destination, la Région poursuivra l'aide apportée aux investissements des entreprises dans ces secteurs.

Ces interventions se feront principalement dans le cadre des dispositifs relevant des Programmes Opérationnels Européens (POE) – FEDER, gérés par la collectivité, et du Programme de Développement Rural de la Réunion (PDRR) – FEADER, pour la période 2014-2020. Les projets soutenus concerneront la création et la rénovation de structures d'hébergement, de restauration, et d'activités de loisirs touristiques sur l'ensemble de l'île, et plus spécifiquement en milieu rural.

Ainsi, en matière d'hôtellerie, les premiers projets entrant dans le cadre des Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) lancés au cours de l'année 2017, tant en matière de « petite hôtellerie de charme » que « d'établissements de grande envergure », seront soutenus (« boutique – hôtel », reconversion de bâtiments patrimoniaux en hébergement touristique ...). Afin de poursuivre la diversification des types de structures hôtelières, et de répondre aux nouvelles tendances des marchés et aux attentes des clientèles, notre collectivité conduira un Appel à Manifestation d'Intérêt en matière de création d'éco-lodges, facteurs d'image pour la destination, tant par leur concept que dans leur mode de fonctionnement.

L'action de la Région prendra en outre place dans un contexte marqué en 2018 par le bilan à mi-parcours du POE FEDER 2014-2020. Ainsi, au vu des enseignements tirés des premières années de mise en œuvre des programmes, des adaptations, voir même des redimensionnements pourront être opérés sur les dispositifs d'aide, afin de répondre aux mieux aux réalités de la demande touristique, et à la mise en œuvre des projets qui en découlent.

S'agissant du milieu rural et des « hauts » de l'île, l'aide régionale déployée en contrepartie du FEADER sera poursuivie, afin de maintenir la qualité des structures d'hébergement et de restauration (gîtes, chambres/tables d'hôtes, ...), et d'assurer notamment leur montée en gamme, tout en visant une diversification des types de produits (ferme-auberge, camping à la ferme, « hébergements insolites »...). En effet, plébiscités principalement par la clientèle locale, les gîtes et chambres d'hôtes regagnent progressivement la faveur des touristes extérieurs. Après avoir connu une chute de fréquentation entre 2010 et 2015, la part du nombre de visiteurs extérieurs résidant principalement en gîtes/chambres d'hôtes pendant leur séjour, est à nouveau en progression en 2016 (11 % / 7 % en 2015).

Enfin, lancé lors du dernier semestre 2017, le dispositif d'aide « Chèque Promotion Tourisme » destiné aux Très Petites Entreprises, afin de leur permettre d'assurer la promotion de leur activité sur les marchés touristiques nationaux et internationaux, sera reconduit. En effet, la mise en place de ce dispositif dans la seconde partie de l'année, n'aura pas permis sa pleine opérationnalité. Ce dernier dispositif restera, en 2018, complémentaire avec les fiches actions du PO FEDER 2014-2020 relatives au soutien des actions collectives qui pourraient être mises en œuvre par les professionnels locaux.

### **3. L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS D'EXCELLENCE**

#### **3.1. L'accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation**

##### **3.1.1. Suivi des structures intermédiaires d'innovation**

En 2018, l'accompagnement des structures d'interface (Technopole, Nexa, CRITT, CIRBAT, Qualitropic, Temergie,...), participant au Comité Régional d'Innovation (CRI), se poursuivra en vue de permettre la mutualisation des fonctions support (veille, qualification de l'innovation, cellule Europe ...), la coordination (organisation de concours et de séminaires, participation à des salons...) et l'évolution des modèles économiques.

Ainsi, la collectivité continuera à participer à l'élaboration des programmes d'actions des organismes, en favorisant la coordination et la mutualisation, en relation avec le Guichet Unique RDTI

Par ailleurs, la Collectivité poursuivra ses actions de soutien à la diffusion et au développement de la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, à travers notamment la fiche action 1.12 – « Développer les outils de promotion de la CSTI » au titre du PO FEDER 2014-2020. Ainsi, elle soutiendra notamment la mise en place d'outils de valorisation pratique de la Recherche et Développement.

## **Lancement d'un AMI relatif à l'évolution de l'écosystème d'innovation**

Le paysage de l'innovation a connu ces dernières années de multiples évolutions avec l'arrivée de nouveaux acteurs, notamment privés, mais aussi avec le positionnement des EPCI autour du thème de l'innovation (pépinières d'entreprises et d'espaces de coworking) ou encore les initiatives de l'Etat à travers la *FrenchTech*.

Ces actions ont émergé, d'une part, au moment même où la collectivité a fait le choix de structurer vigoureusement sa politique d'innovation autour de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) et par le biais des FESI 2014-2020 avec la constitution de son propre outil, le GURDTI. Mais ces initiatives sont arrivées aussi à l'heure même où la loi NOTRe du 7 août a confié aux régions le pilotage de l'innovation à travers le SRDEII.

La transformation du paysage de l'innovation soulève aujourd'hui une question majeure quant à l'efficacité et la lisibilité du système de soutien à l'innovation en ce qu'il apparaît que trop d'acteurs exercent encore les mêmes missions sans résultat pour l'usager.

Afin d'améliorer l'efficacité du service public régional de soutien à l'innovation pour les années à venir dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la collectivité entend lancer une démarche de Design de services afin de mieux identifier la demande en matière d'innovation. Cette démarche prendra effet à partir d'un AMI lancé en 2018 autour de 3 thèmes : le développement des capacités, l'hébergement et la prestation de services.

Cette démarche de Design de services, lancé dans un premier temps en maîtrise d'ouvrage par l'agence régionale NEXA, sera mise en place avec l'appui d'un designer professionnel afin de définir les attentes des usagers (étudiants, entrepreneurs, start-ups, financeurs privés etc). Cette action permettra en 2018 de cartographier la chaîne de l'innovation.

Les acteurs de soutien à l'innovation positionneront ensuite leurs offres d'accompagnement autour de ces besoins recensés en répondant à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la collectivité régionale. Un comité de sélection de personnalités qualifiées procédera à la sélection des offres et les projets sélectionnés bénéficieront, à ce titre, d'un accompagnement du FEDER au titre des fiches action 1.13 et 1.14. de l'OT1 pour l'année 2019.

### **3.1.2. Le suivi des organismes de recherche**

Des conventions pluri-annuelles pour le CYROI et l'IRD, sur le modèle des contrats quadripartites de Qualitropic et du CIRAD, seront élaborées, en insistant notamment sur l'adéquation avec la S3, l'ouverture des données (open data) et des résultats de la recherche (open access), une gouvernance plus ouverte (voire la participation de la société civile à la réflexion sur la recherche, dès lors que sont prévues des expérimentations sur le territoire)

### **3.2. La stimulation des projets de recherche**

Dotées de structures de recherche, d'Unités de Recherche et de Formation (UFR) de l'Université, la Recherche fondamentale et appliquée locale est l'un des leviers majeurs du développement économique du territoire et confère ainsi à la Région un rôle prépondérant.

Aussi, la collectivité régionale poursuivra son soutien au monde de la recherche à travers l'accompagnement des étudiants et des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en soutenant des projets et actions de recherche en cohérence avec les orientations régionales et s'inscrivant dans les secteurs de la S3 :

- le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat à travers les Allocations Régionales de Recherche de Doctorat, entièrement dématérialisé, a pour but de permettre aux étudiants réunionnais et ceux issus des pays de la zone OI, d'effectuer des travaux de recherche au sein d'un laboratoire de l'Université ou dans un organisme de recherche dans le cadre d'un Doctorat,
- le dispositif d'allocation post-doctorale, ayant pour objet de favoriser les conditions d'accès à

l'activité et à l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, doit permettre la valorisation et le transfert de leurs savoirs faire aux laboratoires et aux entreprises, et doit également répondre aux objectifs d'une société inclusive. Ainsi, la dynamique enclenchée depuis 2010 sera maintenue en favorisant le recrutement de scientifiques de haut niveau (docteurs) dans les entreprises des secteurs stratégiques de la S3, afin de structurer des services R&D dans les entreprises réunionnaises.

Il est prévu, en 2018, de communiquer de façon plus large sur ces dispositifs auprès de Pôle emploi. L'objectif final étant de permettre aux entreprises de recruter des docteurs au sein de leur structure pour favoriser leur insertion.

### **Lancer des Appels à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur des laboratoires de recherche locaux**

La collectivité a lancé en 2015, 6 Appels A Projets (AAP) au titre du PO 2014-2020 à destination, prioritairement, des organismes de recherche du territoire. Pour ces AAP, la collectivité a mobilisé une enveloppe FEDER d'un montant de 14,94 M€ au total, soit près de 50% de l'enveloppe totale prévue pour les 6 fiches action concernées (30,46 M€). Ainsi, 77 projets ont été présentés à la collectivité par le biais d'une plateforme dématérialisée et évalués par des experts internationaux.

Le nombre de projets présentés témoigne de l'intérêt de l'opération manifesté par le monde de la recherche locale dans un contexte de réduction des budgets nationaux à destination des laboratoires publics. La collectivité doit y trouver là une opportunité d'y assoir en toute légitimité sa propre stratégie d'accompagnement des acteurs de la recherche en faveur du territoire.

Pour prolonger cette expérience, la collectivité propose de lancer en 2018 trois appels à manifestation d'intérêt (AMI) autour des thèmes de la biodiversité, de la santé et des énergies dont les mécanismes d'instruction et d'évaluation seront revus pour offrir davantage de souplesse, de réactivité et d'échanges entre la collectivité régionale et la communauté scientifique.

À travers ces AMI, l'ambition de la collectivité régionale est de manifester son soutien aux projets de recherche portés par les laboratoires locaux et de viser l'excellence.

### **L'accompagnement des projets de recherche au prisme de la coopération régionale – INTERREG OI 2014-2020**

En 2016 les fiches actions du PO INTERREG OI 2014-2020 ont été validées. L'accompagnement des projets de recherche dans les secteurs de la santé, des risques naturels, de l'agronomie a débuté en 2017 et se poursuivra en 2018.

### **La valorisation des programmes de recherche agronomique**

Conformément au nouvel accord cadre quadripartite État-Conseil Régional-Conseil Départemental-CIRAD 2015-2020, la Région Réunion poursuivra en 2018, son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD.

Les 6 programmes CIRAD (2015 – 2017) engagés en 2017, seront soldés au premier semestre 2018. L'organisme de recherche présentera la suite de sa programmation au second semestre 2018.

Les programmes de recherche sur les vulnérabilités des territoires (santé biotechnologie, gestion des risques, biodiversité) seront soutenus en 2018. Des projets sur les thématiques de l'énergie (projet SWIO), de la santé (mesure des UV) et de la biodiversité (suivi des tortues marines) sont pressentis. En 2017, 3 projets ont été financés sur l'axe transfrontalier (TF) et 2 projets sur l'axe transnational (TN).

Il est prévu de modifier, fin 2017, les fiches actions (TF et TN) relatives à la valorisation et la diffusion des connaissances afin d'en élargir les thématiques. Ces fiches n'ont pas été sollicitées en 2017. Aussi, une communication sera faite afin d'informer les organismes sur les financements possibles.

## Recherche Énergie

En 2018, la Région Réunion poursuivra son partenariat avec DNCS et l'Université de La Réunion, visant notamment le maintien opérationnel du PAT ETM, afin de promouvoir des actions de recherche et le développement de technologies d'échangeurs nécessaires à l'Énergie Thermique des Mers et au dispositif ORC (cycle organique de *Rankine*).

La Région soutiendra également des projets de recherche relatif au stockage de l'énergie au service de l'insertion des énergies intermittentes sur le réseau, visant à contribuer à atteindre l'objectif affiché dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), soit un taux d'insertion de 45 % en 2023.

Enfin, la Région poursuivra son partenariat avec France Energies Marines (FEM) en lien avec le Cluster Termergie.

## Recherche agronomique

En 2018, la Région Réunion poursuivra son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD, conformément à l'accord cadre quadripartite Etat-Région-Département-CIRAD 2015-2020 et en contrepartie des fonds du POE FEDER Convergence, du POE INTERREG V OI et du PDRR FEADER 2014-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation ainsi co-financés par la Région s'inscrivent dans les orientations de la « Stratégie Europe 2020 » de l'UE, de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente » de La Réunion (S3) et des priorités du « Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire » (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en Dispositifs de Programmation en Partenariat (DPP) et concernent :

- la santé animale ;
- la biodiversité et la santé végétale,
- la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité ;
- les services et impacts des activités agricoles.

Cette structuration qui implique davantage toutes les parties prenantes locales (chercheurs, professionnels du monde agricole et agroalimentaire,...) et les acteurs de la zone océan Indien au sein de la « Plate-forme Régionale Agronomique pour le Développement » (PreRAD), est propice au développement renforcé des activités de recherche en bioéconomie tropicale et la valorisation de leurs résultats en actions de développement et de coopération.

La mesure de l'impact de la recherche agronomique pour le territoire sera appréciée selon le bilan annuel 2018 de ces programmes en termes de transfert, d'innovation technologique, d'expérimentation, de formation et en lien avec les relais, tels que les trois Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole : RITA « Santé animale et élevage », RITA « Canne », RITA « Fruits & légumes et horticole ») ainsi que le pôle de compétitivité Qualitropic.

## Participation à l'ERANet « BiodivErsA3 »

La Région Réunion participe avec plusieurs RUP et PTOM du réseau NetBiome au projet « BiodivERSA3 » financé sous H2020 de 2015 à 2020 et comptant 32 entités nationales et régionales. Coordonné par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), BiodivErsA 3 vise à renforcer la Recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, par sa mise en réseau dans l'Espace européen de la Recherche (projet « ERANet »).

NetBiome a eu pour objectif de promouvoir la recherche transrégionale en biodiversité tropicale en soutien au développement durable et s'est consolidé au fil de deux projets : l'ERANet NetBiome (coordonné par la Région Réunion de 2007 à 2012 sous le 6<sup>ème</sup> PRCDT) et le projet NetBiome-CSA (coordonné par les Açores de 2013 à avril 2016 sous le 7<sup>ème</sup> PRCDT). Ce réseau de recherche ultramarin unique, a permis la mise en œuvre d'un appel à projets de recherche international soutenu fortement par l'ANR sur le thème ciblé de la biodiversité tropicale (conférence finale des 7 projets financés en avril 2016 à Bruxelles). Il a en outre fait la

démonstration des atouts de l'Outre-Mer auprès de l'Europe et des instances nationales.

Les recommandations et prospectives issues des travaux du réseau NetBiome appellent une continuation de mise en œuvre notamment par leur intégration dans la feuille de route et l'agenda stratégique de recherche et innovation de BiodivErsA3. Le programme de travail de cet ERANet comprend le lancement d'appels à projets de recherche et le développement d'un « Workpackage » dédié à l'Outre-mer. Les régions présentes (Guadeloupe, Réunion, Guyane, Canaries, Açores, Nouvelle-Calédonie) poursuivront donc leurs activités au sein de BiodivErsA3 pour la prise en compte de leurs besoins et des opportunités offertes à l'Europe continentale en matière de recherche en biodiversité.

Les actions majeures de BiodivErsA3 prévues pour 2018 comprennent :

1. la préparation d'un appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et santé » auquel tous les partenaires sont invités à participer,
2. la mise à jour de la base de données (projets et acteurs de la recherche, infrastructures et organisations,..),
3. la poursuite du travail sur l'implication des différentes parties prenantes (dont les partenaires privés),
4. la valorisation des projets issus des appels de BiodivErsA2 (2010-2014).

### **Risques naturels**

En 2018, la Région apportera son soutien financier à des projets liés aux risques naturels, au titre de la fiche action 5.02 du FEDER 2014-2020 « *Observation, expérimentation et développement sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique* ».

De plus, dans le cadre de la convention-cadre pluriannuelle 2014-2020 établie entre la Région Réunion et le BRGM, la Collectivité poursuivra son soutien aux missions d'appuis aux politiques publiques et de recherche relatives à la connaissance et à la gestion du sol et du sous-sol.

### **3.3. Conforter les équipements structurants**

En 2018, La Collectivité concourra aux investissements d'équipements structurants, notamment dans l'accompagnement aux structures et infrastructures universitaires, afin de permettre aux jeunes de se former dans des conditions optimales.

À ce titre, elle participera à la constitution d'un pôle technologique – santé sur le site de Terre Sainte en accompagnant la création d'un campus Santé et le regroupement de l'IUT et de l'Ecole d'Ingénieurs (ESIROI). La création du campus santé a pour objectif de regrouper des formations en santé aujourd'hui dispersées sur l'île et parfois seulement disponibles en Métropole, ainsi que les interactions entre la formation et la recherche, permettant une proximité des enseignants-chercheurs avec les étudiants et les patients (CHU sud).

En outre, la mutualisation de certains locaux avec l'IUT et l'ESIROI permettra une meilleure synergie entre tous les acteurs. Il convient de noter que ce pôle technologique contribuera à renforcer la professionnalisation des étudiants en vue de favoriser leur insertion professionnelle.

Ces équipements sont de plusieurs ordres selon leur degré de maturité. On distingue ainsi :

### **L'Aménagement du CYROI**

Les aménagements et équipements du **CYROI**, accompagnés par le PO FEDER, la Région et l'Etat, ont démarré en 2016 et comprennent deux phases de travaux. La première a été lancée en 2017 et s'achèvera en 2018. Dans le cadre de la phase 2, une demande est attendue en 2018. Ces aménagements portent notamment sur la mise en place de modulaires qui hébergeront les Unités Mixtes de Recherche (UMR) PIMIT (Processus Infectieux en Milieu Insulaire Tropical) et DETROI (Diabète Athérombose Thérapie Réunion

Océan Indien) et sur du confortement de l'infrastructure existante. La réalisation de ces travaux permettra d'atteindre la valeur cible à mi-parcours (2018) de l'indicateur de performance de l'OT1 du PO FEDER : nombre de chercheurs dans les structures de recherche améliorées (IC25).

Par ailleurs, l'évaluation de ces UMR par l'AERES sera réalisée à l'issue de 5 années d'activité, en 2019. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour le territoire régional, qui s'est engagé dans le développement d'une activité de recherche hospitalo-universitaire de haut niveau.

Au regard du caractère particulièrement sélectif des évaluations INSERM, la problématique des conditions de la réussite des équipes est déjà posée au regard de leurs besoins en laboratoires et équipements spécialisés.

### **Le Pôle de Protection des Plantes (3P)**

Plateforme technologique stratégique en expérimentation végétale, le pôle 3P est géré par le CIRAD. En effet, il regroupe depuis son ouverture en 2002, des partenaires et des équipements scientifiques de haut niveau, voués à la recherche et à l'accueil de scientifiques aux échelles locales, régionale et internationale.

Ainsi, le pôle 3P rassemble plusieurs partenaires :

- le CIRAD et l'Université de La Réunion (UMR PVBMT),
- l'Unité Ravageurs et agents pathogènes tropicaux (RAPT) et l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire),
- la clinique des plantes de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles),

Il compte au total un effectif d'environ 120 personnes qui travaillent sur cette plate-forme, parmi lesquelles plus d'une trentaine de chercheurs et vingtaine de doctorants et post-doctorants.

Il convient cependant de noter qu'au regard des fortes sollicitations et de la taille de ses locaux, le pôle 3P ne peut continuer à accueillir et poursuivre son développement technologique dans de telles conditions. A ce titre, le CIRAD a initié en 2016 des études d'extension de son infrastructure qui mobilisera des fonds du PO FEDER Convergence et du PO INTERREG OI. Le projet d'extension du pôle 3P est inscrit dans la convention pluriannuelle signée avec cet organisme. L'année 2018 marquera alors le démarrage des travaux d'aménagement.

### **Les infrastructures hospitalo-universitaire**

Les études du Campus Santé, équipement structurant dans le domaine de la recherche et de la formation en médecine, ont été initiées en 2016 par l'Université. Cette infrastructure mobilisera des fonds du FEDER Convergence des Objectifs Thématiques 1 et 10. Ainsi, pour l'année 2018, le démarrage des travaux est envisagé.

En 2018, le CHU prévoit de mettre en place une plate-forme translationnelle sur les sites du Nord et du Sud.

### **L'information géographique et l'observatoire du territoire : des outils au service des politiques d'aménagement du territoire**

#### **a) Poursuivre le développement des outils au service de l'aménagement du territoire**

##### **La station de télédétection spatiale SEAS-OI**

Depuis sa création, la station de Surveillance de l'Environnement Assisté par Satellite dans l'Océan Indien a permis la valorisation d'images satellites à travers des actions de coopération régionale avec les pays de la zone Océan Indien.

Ces actions vont se poursuivre en 2018 à travers la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais

en s'appuyant sur les financements INTERREG V et/ou d'autres fonds complémentaires. L'objectif est de faciliter l'insertion régionale de la Réunion que ce soit dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral au titre de la Commission de l'Océan Indien notamment.

Il s'agit également pour 2018 de définir les voies et moyens pour mettre en place des partenariats, notamment avec le secteur privé, permettant notamment le financement de la mise à niveau de l'équipement, dans le cadre des fonds européens 2014/2020.

**L'information géographique :** La Région dispose d'un service d'information géographique qui, d'une part, répond aux demandes d'analyse cartographiques des services de la collectivité mais également en externe, et qui d'autre part, contribue avec l'État et le Département à l'acquisition mutualisée et à la mise à jour en continu des référentiels géographiques sur l'ensemble du territoire réunionnais.

Outre ces missions, le Service Géographique assure l'administration du Système d'Information Géographique de la collectivité (échange de données géographiques, veille technique, architecture des bases de données (serveurs miroirs, applicatifs métiers dans les services), ...).

Dans ce cadre les plate-formes suivantes ont été mises en place :

– **La Plate-forme PIMANT :** En 2016, la Région s'est dotée d'un système d'acquisition aérien de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution, la plate-forme PIMANT (Plate-forme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires). Cet outil, complémentaire à SEAS OI du fait des meilleures résolutions obtenues, mais aussi de son opérationnalité à tout moment notamment en période de crise (cyclone, feux de forêts...), doit devenir un outil central dans le domaine des systèmes d'information géographique à La Réunion.

– **La Plate-forme PEIGEO :** La Plate-forme d'Échange de l'Information GEOgraphique à La Réunion (PEIGEO) qui s'inscrit dans une démarche partenariale a pour missions : de partager de l'information géographique, de mutualiser des outils communs nécessaires à ce partage au travers la création d'un portail de service géographique sur internet, de coordonner des actions structurantes qui émergent. Cette plate-forme est aujourd'hui coordonnée par l'AGORAH, qui assure son administration.

En 2017, à partir de ces différents outils, des programmes d'actions avec un cofinancement européen FEDER / INTERREG V, de l'Etat Français (MAE DI et FCR) et de l'Agence Française de Développement (FICOL) ont pu démarrer.

**Pour 2018, il s'agira :**

- **de poursuivre le développement des différents outils en adéquation avec l'évolution des techniques satellitaires notamment de la station SEAS-OI;**
- **de mettre en œuvre opérationnellement les programmes d'actions cofinancés;**
- **d'assurer la transversalité du service géographique au sein de la collectivité et le développement de l'information géographique au niveau régional.**

**b) – Mettre en place les outils d'aide à la décision pour réaliser un exercice prospectif à l'horizon 2050**

Il s'agit à travers l'exploitation des bases de données disponibles et des éléments stratégiques fournis, d'établir une simulation en 3D, horizon 2050, de la Réunion. Le produit issu de cette simulation doit permettre de fournir et constituer un outil essentiel d'aide à la décision dans le domaine de l'aménagement du territoire.

**Pour 2018, il s'agira d'établir une simulation 3D virtuelle de la Réunion à l'horizon 2050.**

## FICHE PROGRAMME – PILIER 3 – LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

### 1. CRÉER LES ÉLÉMENTS DE RUPTURE AU SERVICE D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE SÉCURISÉE

#### Les actions prévues en 2018 :

#### 1-1. RENFORCER LE SOUTIEN AUX SECTEURS PRIORITAIRES

##### 1.1.1. LE TOURISME : LA RÉUNION, UNE DESTINATION DE SENSATIONS EXCEPTIONNELLES ET AUTHENTIQUES

##### 1.1.2. LE NUMÉRIQUE : FAIRE DE L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE UNE SOCIÉTÉ DIGITALE EN LIEN AVEC LE PILIER 2

- 1) Développer les infrastructures numériques pour améliorer la compétitivité des entreprises
- 2) Améliorer les compétences des hommes connectés pour favoriser une économie numérique
- 3) développer de nouveaux usages et services numériques créateurs de richesses et de développement

##### 1.1.3. CONFORTER LA FILIÈRE PÊCHE-AQUACULTURE EN FAVORISANT SON DÉVELOPPEMENT ET SA STRUCTURATION

- 1) Le soutien à l'appareil de production en mer et à terre afin de conforter la viabilité des entreprises et des emplois
- 2) Les aides en faveur de la structuration et de l'accompagnement de la filière

#### 1.2. DÉVELOPPER LES INSTRUMENTS D'INGÉNIERIE FINANCIÈRE

Actions	Indicateurs de réalisation/résultat	
	<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
<b>Renforcer le soutien aux secteurs prioritaires</b>	<p><b><u>Tourisme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Nb de projets d'aménagement touristique structurants et emblématiques (études, travaux)</li> <li>– Surface de sites touristiques aménagés</li> <li>– Nombre d'opérateurs publics soutenus en matière d'ingénierie de projets stratégiques d'aménagement touristique</li> <li>– montant des aides</li> </ul> <p><b><u>Filière Numérique</u></b></p> <p><u>infrastructures numérique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'opérateurs clients du réseau</li> <li>Linéaire de réseau en fibre optique</li> <li>Nombre de locaux raccordables par le réseau public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Bassins de baignade, Aménagements et équipements liés aux projets complexes (sentier littoraux, ...), valorisation de grands sites emblématiques...</li> <li>-équilibre localisation géographique</li> </ul> <p>Disponibilité d'une offre haut débit Wimax sur toutes les zones blanches ADSL</p>

	<p>Nombre total de locaux raccordables (public + privé)  Nombre d'opérateurs fournissant du haut débit en Wimax  Nombre de salles de cinémas numérisées</p> <p><u>compétences numériques</u>  Nombre d'actions de formations  nombre de stagiaires/étudiants/apprentis</p> <p><u>Développement des services et des usages</u>  – Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés  – Nombre jeu de données publiques mis à disposition  – Portail régional de la création d'entreprise  – Études  – Comité stratégique de la filière réunionnaise  – Chèques numériques : nb d'entreprises aidées  – tourisme numérique</p> <p>-Vers une administration connectée : renforcer le service public numérique</p> <p><b><u>Pêche -aquaculture</u></b>  Nombre de structures ou entreprises aidées  Nombre de projets soutenus  Montant des aides</p>	<p>Labellisation du campus des métiers et des qualifications</p> <p>Émergence de projets publics utilisant le numérique de type e-administration, OpenData, objets connectés, etc.  Émergence d'offres correspondantes par les entreprises de la filière.  – nb pages vues mensuellement, nb d'utilisateurs  – rapport d'étude  – mise en œuvre d'une feuille de route pour la filière numérique en ciblant l'emploi, l'attractivité du territoire et la transition numérique  – prolongation du dispositif en 2018  – nb pages vues mensuellement, nb d'utilisateurs, nb structures/objets référencées</p> <p>-soutien de la collectivité à l'organisation de la Journée de la Mer</p>
<p><b>Développer les instruments d'ingénierie financière</b></p>	<p>– nb d'outils financiers mis en place  – nb d'entreprises aidées  – montant des aides</p>	<p>Types d'outils  Par taille (TPE, PME..), secteur d'activité, type d'outil financier</p>

## 2. RENFORCER ET FAIRE ÉVOLUER LES DISPOSITIFS EXISTANTS

### 2.1. L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE : RENFORCER ET ADAPTER LES SOUTIENS AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES LOCALES

#### 2.1.1 – UN SOUTIEN À TOUTES LES ENTREPRISES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR, DANS LES FILIÈRES POURVOYEUSES D'EMPLOI

#### 2.1.2 – UN SOUTIEN AFFIRMÉ À L'INTERNATIONAL

#### 2.1.3. SOUTIEN AU MONDE ÉCONOMIQUE : UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT À LA STRUCTURATION DES ENTREPRISES

#### 2.1.4. UNE PLACE PLUS ACCRUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE(ESS) DANS L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

#### 2.1.5. ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : UN AMÉNAGEMENT DU FONCIER ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ

Actions	Indicateurs de réalisation/résultat	
	quantitatif	qualitatif
<b>Un soutien à toutes les entreprises sur le marché intérieur, dans les filières pourvoyeuses d'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de projets aidés</li> <li>-Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</li> <li>-Nombre d'emplois créés/maintenus</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– par type de soutien</li> <li>– par filière/secteur d'activité concerné</li> <li>– par phase de vie de l'entreprise : création – en développement – reprise...</li> <li>– opérations phares ou emblématiques en illustrations</li> </ul>
<b>Un soutien affirmé à l'international</b>	<p><i>Dispositifs d'aides aux entreprises Fret / compensation des surcoûts</i> : Nb d'entreprises qui ont bénéficié d'un soutien :</p> <p><i>Missions collectives</i> : Nb d'organismes soutenus Nb de missions</p> <p>Montant des aides</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– par type de soutien</li> <li>– par filière, secteur d'activité</li> <li>– par opérateur,</li> <li>Nb d'entreprises participantes, pays cibles</li> </ul>
<b>Le soutien au monde économique : un meilleur accompagnement à la structuration des entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'opérateurs accompagnés</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– par filière/secteur d'activité</li> <li>– actions phares</li> </ul>
<b>Une place plus accrue de l'économie sociale et solidaire dans l'économie réunionnaise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'opérateurs/bénéficiaires</li> <li>– Nombre de porteurs de projets accompagnés par les opérateurs</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	
<b>Attractivité du territoire : un aménagement du foncier économique équilibré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nb de projets d'aménagement soutenus (Études)</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Par type de projets ou thématique (création ou extension ou modernisation ; pépinière...</li> <li>Par localisation</li> <li>Investissement Territorial Intégré ou pas</li> <li>PAVR ou non</li> </ul>

**2-2. « TOURISME » : UN SECTEUR PRIORITAIRE, CRÉATEUR D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOIS, À DÉVELOPPER DANS UNE ÉCONOMIE INSULAIRE**

**2.2.1. SOUTIEN AU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME**

**2.2.2. DÉVELOPPER ET RENFORCER LE MARCHÉ LOCAL**

**2.2.3. FAVORISER LA CULTURE TOURISTIQUE LOCALE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELS**

**2.2.4. IMPULSER UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE AU SEIN DES FILIÈRES**

**2.2.5. AFFIRMER LA PRÉSENCE DE LA RÉUNION DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE**

**2.2.6. COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR TOURISME**

Actions	Indicateurs de réalisation/résultat	
	<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
<b>Soutien au Comité Régional du Tourisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de présence dans les salons nationaux et internationaux (et autres événements promotionnels)</li> <li>– Nombre d'actions de promotions/ communication</li> <li>– Fréquentation du site portail par des visiteurs uniques qualifiés, par la clientèle étrangère</li> <li>– Réservations effectuées par la clientèle étrangère sur le site portail</li> <li>– Nombre de touristes accueillis étrangers</li> <li>– Nombre de touristes renseignés aux aéroports et Port</li> <li>– Montant des investissements générés</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Par Pays cibles/provenance</li> <li>– par thématiques particulières</li> <li>– Exploitation par l'Observatoire des données du portail et des données de la centrale de réservation</li> </ul>
<b>Développer et renforcer le marché local</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-- FRT : nombre d'animations de réunions, séminaires inter-Offices de Tourisme, nb jours/heures/participants aux formations</li> <li>– Nombre de touristes locaux</li> <li>– Nombre de touristes renseignés aux aéroports et Port</li> <li>– Nombre d'actions de communication locale</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	
<b>Favoriser la culture touristique locale des</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Offices de tourisme : nombre d'actions répondant à au moins 1 critère de sélection</li> <li>– Fréquentation des offices de tourisme, des sites internet, animations réalisées</li> </ul>	Développement de partenariats inter offices pour la conception/réalisation de produits touristiques

<b>acteurs économiques et institutionnels</b>	Montant des aides	
<b>Impulser une dynamique touristique au sein des filières</b>	Nombre d'opérateurs/bénéficiaires – Nombre de projets accompagnés par les opérateurs Montant des aides	Par type d'action (de promotion, de mutualisation, de formation...)
<b>Améliorer la Compétitivité du secteur « Tourisme »</b>	– Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien – nombre de chambres créés/rénovées – Nombre d'emplois créés/maintenus Montant des aides	– par type de soutien – par type d'activité : hôtel, restaurants, loisir – par localisation : dans les hauts... – par phase de vie de l'entreprise création – en développement – reprise... <b>Résultats des 2 AMI :</b> – petite hôtellerie de charme – projets hôteliers d'envergure

**3. L'INNOVATION ET LA RECHERCHE COMME FACTEURS D'EXCELLENCE**  
**3.1. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**  
**3.1.1. SUIVI DES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES D'INNOVATION**  
**3.1.2. LE SUIVI DES ORGANISMES DE RECHERCHE**  
**3.2. LA STIMULATION DES PROJETS DE RECHERCHE**  
**3.3. CONFORTER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS**

Actions	Indicateurs de réalisation/résultat	
	Quantitatif	Qualitatif
Accompagnement des acteurs de la recherche et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'actions de sensibilisation, d'information et de développement des compétences développées par la Région au bénéfice des acteurs et partenaires</li> <li>– Nombre d'opérateurs soutenus</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	Développement de nouvelles méthodes au titre de l'innovation publique
Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</li> <li>– Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché</li> <li>-Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– par type de soutien</li> <li>– par filière/secteur d'activité concerné</li> <li>– par phase de vie de l'entreprise création – en développement – reprise...</li> <li>Rationalisation des rôles en matière d'accompagnement et d'animation pour une meilleure structuration des projets innovants</li> </ul>
Stimulation des projets de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre d'opérateurs accompagnés :</li> <li>* AAP recherche par fiche action : Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche, Nombre de projets bénéficiant d'un soutien</li> <li>* nb post docs</li> <li>* allocations régionales de recherche : Nombre de doctorants dans les priorités de la S3</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	Par thématique : S3, prioritaire...
Conforter les équipements structurants	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Nombre de projets d'aménagement (études, travaux) ou d'équipements soutenus</li> <li>Montant des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>surface aidée en m<sup>2</sup></li> <li>Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche</li> <li>Actions ou programmes soutenus par ces infrastructures aménagées/équipements acquis</li> </ul>

---

## **PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE**

---

### **COMMISSION N°5 :**

#### **COMMISSION AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE (CADDE)**

La Région Réunion, compétente sur son territoire en matière d'aménagement et de développement économique, entend contribuer à la réussite de la construction de la ville réunionnaise de demain, à la protection des espaces naturels et agricoles, à la cohésion sociale et au développement économique. Elle intervient ainsi notamment dans :

- la planification territoriale,
- l'accompagnement des collectivités et des structures œuvrant dans l'aménagement,
- l'observation du territoire.

La Région est également compétente pour élaborer le Schéma Régional Climat Air Énergie et, en application de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, sa déclinaison opérationnelle sur le volet Énergie à travers la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Les principales orientations proposées pour 2018 concernant le secteur Aménagement, Développement Durable et Énergie déclinent les objectifs de la mandature :

- des actions initiées afin de libérer la terre réunionnaise de contraintes inadaptées qui nuisent aux projets d'aménagements (évolution du Schéma d'aménagement régional, Parc national de La Réunion...);
- l'accompagnement et le soutien au programme pour dynamiser, rendre attractif et développer l'activité des Hauts de l'île ;
- le soutien au développement du secteur prioritaire des énergies renouvelables et des actions de maîtrise de la demande en énergie) ;
- l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets, nouvelle compétence de la Région en matière de planification des déchets, en lien avec l'économie circulaire comme mode d'action pour le traitement des déchets (tri, valorisation, déchets ultimes, ...).

Ces orientations seront priorisées et mises en œuvre au regard du contexte budgétaire et financier de la collectivité qui est marqué par :

- le tassement de nos recettes fiscales,
- la nécessité de maintenir des ratios acceptables vis-à-vis de nos partenaires financiers,
- la démarche de pacte financier pluriannuel entre l'État et les 300 plus grosses collectivités auxquelles il sera demandé un effort de 13 milliards d'euros d'économies par rapport aux prévisions de dépenses de fonctionnement des collectivités locales estimées pour 2022. En contrepartie, les collectivités vertueuses se verront octroyer des aides à l'investissement dans des secteurs prioritaires parmi lesquels, figure la transition écologique. La collectivité veillera à anticiper sur l'émergence des projets dans ce domaine, en complémentarité avec son action dans le cadre du PO FEDER et de son partenariat avec l'ADEME.

# **1. UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

## **1.1. La planification territoriale – un outil au service du développement économique**

Les régions d'Outre-Mer, compétentes en matière de planification et d'aménagement du territoire adoptent le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement, et comprend un chapitre particulier, le Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), permettant l'application de la loi littoral. Il s'impose aux SCOT et aux POS / PLU qui doivent être compatibles avec ses prescriptions.

Le schéma d'aménagement régional de La Réunion a été approuvé, en Conseil d'État, le 22 novembre 2011. Il a pour objet de définir la politique d'aménagement de La Réunion à l'horizon 2030.

Les enjeux du SAR 2011 sont de concilier essor démographique, besoins en logements, en équipements urbains, en emplois tout en préservant le capital territorial naturel et agricole.

Sur ce chapitre les actions engagées et qui seront poursuivies en 2018 portent sur :

- la déclinaison du SAR par :
  - l'accompagnement des collectivités à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme mais aussi à travers la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
  - le suivi des enjeux environnementaux du SAR articulé autour de 23 indicateurs
  - les dispositifs financiers de mise en œuvre opérationnelle du SAR
- la poursuite de la procédure de modification du SAR avec l'actualisation de l'évaluation environnementale
- la préparation de la phase d'évolution du SAR à travers une évaluation de la mise œuvre du SAR, notamment du point de vue de l'environnement telle que précisée à l'article L. 4433-7 du CGCT, et à travers la réalisation d'un exercice prospectif sur l'aménagement du territoire.

### **1.1.1. La déclinaison du SAR**

#### **L'accompagnement des collectivités dans la déclinaison du SAR.**

Les documents d'urbanisme, SCOT, PLU, doivent être mis en compatibilité avec le SAR. Les collectivités disposaient d'un délai de 3 ans après l'approbation du SAR pour procéder à cette mise en compatibilité.

À ce jour, 2 SCOT et 9 PLU ont été mis en compatibilité :

- les SCOT de la CINOR et du TCO.
- les PLU des communes de Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Louis, Sainte-Marie, Etang Salé, Trois Bassins, Saint-André, Sainte Suzanne, Petite Ile.

Il reste à accompagner deux intercommunalité pour leur SCOT : le SCOT Grand Sud est en élaboration et celui de la CIREST est en révision.

Il reste par ailleurs encore 12 communes à accompagner pour la mise en compatibilité de leur PLU avec le SAR. 6 PLU sont actuellement en révision (Le Tampon, La Possession, Sainte-Suzanne, Saint-Joseph, Saint-Pierre et les Aviron) et devraient être soumis aux avis des personnes publiques associées (PPA) à fin d'année 2017.

En 2018, il s'agira donc de poursuivre le travail d'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la déclinaison du SAR.

Par ailleurs, pour rappel, l'enjeu du SAR 2011 est de concilier l'essor démographique, les besoins en logements, en équipements urbains, en emplois tout en préservant le capital territorial naturel et agricole.

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) publiée le 13 octobre 2014 a créé la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), qui a évolué en Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) depuis 1er août 2015. Cette commission a été instituée par la loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 et par l'ordonnance n°2011-864 du 22 juillet 2011 relative à la protection et à la mise en valeur des terres agricoles dans les départements d'outre-mer.

En 2018, la Région Réunion poursuivra, pour répondre aux enjeux du SAR, son investissement au sein de la CDPENAF, et contribuera à la mise en place du GIP « Ile de La Réunion Compensation » (IRC), qui aura pour objet de contribuer à la préservation de la sole agricole en hébergeant et en gérant un fonds de compensation agricole.

### **Le suivi des indicateurs environnementaux.**

Inscrit dans le SAR, le suivi annuel des enjeux environnementaux, déclinés en 23 indicateurs d'impact environnemental, a été mis en place avec l'appui de l'AGORAH afin d'évaluer l'efficacité des prescriptions. L'AGORAH a été désignée pour réaliser et animer le suivi de ces indicateurs.

Les modalités de gouvernance, d'animation, et de suivi de ces 23 indicateurs ont été définies afin d'impliquer l'ensemble des acteurs à construire à travers le SAR un aménagement durable de notre territoire.

Conformément aux dispositions réglementaires du SAR, une commission annuelle de suivi du SAR se tiendra en fin d'année 2018 sous la coprésidence de la Région et du représentant de l'État. L'objectif est, à partir de la présentation et de l'examen des indicateurs de suivi des 6 enjeux environnementaux du SAR, d'avoir une vision transversale et dynamique des impacts relevant des orientations du SAR.

#### **Pour 2018, il s'agira :**

- **de poursuivre l'accompagnement des collectivités dans la déclinaison du SAR à travers la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme, et dans le suivi des travaux de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;**
- **de contribuer à la mise en place du Groupement d'Intérêt Public Ile de la Réunion Compensation (GIP IRC) ;**
- **de poursuivre le suivi des 23 indicateurs d'impact environnemental du SAR avec une approche plus transversale permettant au bout de 5 ans d'application du SAR, de présenter les grandes tendances des impacts de la mise en œuvre du document régional sur le territoire.**

### **Les dispositifs relatifs à la mise en œuvre du SAR.**

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020 et des Investissements Territoriaux Intégrés contractualisés avec les intercommunalités, la Région accompagne les projets s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR. Il s'agit notamment des fiches actions :

- densification autour des pôles intermodaux / programme d'appui aux projets d'urbanisation
- espaces publics structurants des centralités du SAR.

#### **Pour 2018, il s'agira d'accompagner les projets portant sur la déclinaison opérationnelle du SAR à travers les fiches actions du FEDER :**

- **urbanisation autour des pôles d'échanges (fiche action 4.09)**
- **espaces publics structurants des centralités du SAR (fiche action 7.04)**

**et de mobiliser les contre-parties nationales correspondantes.**

### 1.1.2. La poursuite de la procédure de modification du SAR

Une procédure de modification du SAR a été engagée en 2014, afin d'adapter le document de planification aux orientations et aux projets de la mandature 2010 / 2015. Ces modifications portent sur les thématiques suivantes :

- La réhabilitation et la création de bassins de baignade non identifiés au SMVM ;
- L'exploitation des matériaux carrières ;
- Le transport et l'inscription du transport par câble au SAR ;
- Le développement de l'aéroport de Pierrefonds ;
- La STEP Marine des Énergies Nouvelles Renouvelables (ENR) à Matouta Saint-Joseph ;
- L'extension de la STEP de Saint-Pierre – Le Tampon ;
- L'identification d'un nouveau site d'hydrocarbure.

L'année 2017 a été consacrée à l'évaluation environnementale de ce projet de modification, et se poursuivra en 2018 à travers notamment les phases de concertation.

#### **Pour 2018, il s'agira :**

- **d'engager la concertation publique avec notamment la saisine des personnes publiques associées ;**
- **d'adopter le projet de modification et de le transmettre aux autorités nationales pour approbation par le Conseil d'État.**

### 1.1.3. L'évolution du SAR

Le constat de la mandature 2015 / 2021 relatif aux limites du SAR concerne son incapacité à répondre au mieux, dans une temporalité adaptée, aux besoins du territoire réunionnais qui évoluent très vite notamment en termes de développement économique et touristique, de déplacements, et de développement énergétique.

Conformément à l'article L.4433-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la date d'approbation du SAR (22/11/2011), le conseil régional doit procéder à une analyse du schéma notamment du point de vue de l'environnement, et délibère sur son maintien en vigueur ou sur une mise en révision complète ou partielle. À défaut d'une telle délibération, le schéma d'aménagement régional devient caduc.

À cet effet, la Région a décidé, par délibération de la Commission Permanente du 12/12/2016 de réaliser un bilan à mi-parcours de l'application du SAR. Dans ce cadre la Région a confié à l'AGORAH la mission d'élaborer un cahier des charges en partenariat avec les services de la Région, de l'État et du Département pour cadrer le périmètre de cette évaluation.

#### **Pour 2018, il s'agira :**

- **de réaliser une évaluation de la mise en œuvre du SAR depuis son approbation afin de permettre à la collectivité de délibérer sur l'évolution du document de planification régional,**
- **de réaliser un exercice prospectif sur l'aménagement du territoire, préalable à l'élaboration d'un nouveau document de planification territoriale.**

## 1.2. L'aménagement des Hauts – un programme pour dynamiser, rendre attractif, et développer l'activité et l'emploi

Les Hauts de La Réunion couvrent près des trois quarts de l'île et constituent encore un territoire rural en pleines mutations (urbaines, économiques, sociales) présentant les caractères d'un niveau de développement relativement moins avancé que le reste de l'île.

Si des efforts considérables ont été faits ces dernières années en faveur de cette cinquième micro-région, les questions du développement économique, de la jeunesse et de l'emploi restent encore prégnantes et doivent faire l'objet de réponses innovantes, en développant de nouvelles opportunités dans le domaine des services et du tourisme à côté d'une consolidation des filières d'activités traditionnelles.

Territoire d'exception correspondant au périmètre du parc national de La Réunion, les Hauts bénéficient d'une image de qualité et d'authenticité, qu'il convient de préserver et de valoriser. Ils doivent aussi participer pleinement au rayonnement de La Réunion et contribuer aux équilibres socio-démographiques de l'île en tissant des liens plus forts avec les zones urbaines et le littoral.

Les orientations stratégiques pour les Hauts ont été arrêtées pour la période 2014/2020 sur la base du diagnostic et des travaux conduits avec les habitants et l'ensemble des partenaires institutionnels. Elles sont à la base du partenariat établi entre l'État, la Région, et le Département pour mener une politique ambitieuse en faveur des hauts.

### **1.2.1. Gouvernance des Hauts**

Cette politique d'aménagement et de développement des Hauts de La Réunion, déclinée dans le cadre stratégique partagé est mis en œuvre à travers une gouvernance composée des instances suivantes :

- Un comité de pilotage stratégique composé de l'État, la Région et du Département,
- Un comité technique, organe technique du comité de pilotage, composé des trois partenaires précités, et d'un représentant du Parc National, en charge de suivre de manière rapprochée les activités du Secrétariat Général des Hauts,
- Un COSDAH, Comité d'Orientation Stratégique pour le Développement et l'Aménagement des Hauts composé des trois partenaires précités, du président du parc national, des présidents des intercommunalités de l'île, et des principaux représentants des acteurs socio-économiques des Hauts,
- Un Secrétariat Général des Hauts, qui constitue l'outil commun de mise en œuvre des actions et projets arrêtés.

L'année 2017 a vu la consolidation des moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts. Des comités techniques et de pilotage se sont tenus.

Dans la continuité des années précédentes, les moyens en faveur du Secrétariat Général des Hauts seront renouvelés en 2018 par la mise à disposition de personnel et une participation aux frais de fonctionnement, de chacun des partenaires, en application du protocole d'accord relatif à la nouvelle gouvernance des Hauts.

#### **Pour 2018, il s'agira :**

- **de poursuivre la participation de la Région à la mise en place de moyens nécessaires au fonctionnement du Secrétariat Général des Hauts,**
- **d'accompagner le Secrétariat Général des Hauts dans la mise en œuvre du cadre stratégique des Hauts.**

### **1.2.2. Impulser une nouvelle dynamique en traduisant de manière opérationnelle le Cadre Stratégique des Hauts**

#### **Dans le cadre des fonds structurels européens**

Le cadre financier des POE 2014/2020 apportera les moyens nécessaires aux ambitions de la politique en faveur des Hauts conformément au Cadre Stratégique Partagé des Hauts. En effet, au titre du POE 2014/2020, les Hauts sont dotés d'une enveloppe financière de 37,668 M€ au titre du FEDER et de 78,955 M€ au titre du FEADER, correspondant à un montant total de dépenses publiques de 156,470 M€. À cela se rajoutent deux autres mesures respectivement dotées de 19,97 M€ (mesure 5.09 Aménagements de sites

touristiques publics) et de 5,7 M€ (mesure 5.08 : Protection et valorisation de la biodiversité) qui peuvent également être mobilisées de manière non exclusive aux territoires des Hauts. Les contreparties publiques État et Région sont inscrites au Contrat de Plan 2015/2020.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	MESURES DES FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS	DÉPENSES PUBLIQUES TOTALES	FEDER / FEADER	CPN RÉGION
<b>Renforcer l'attractivité des Hauts</b>	Développement et structuration de l'attractivité des Hauts	32,411	22,688 FEDER : 7.05	X
	Création d'une offre d'hébergement publique exemplaire de montagne	18,725	14,980 FEDER : 3.20	X
	<i>Aménagement et équipements de sites touristiques publics</i>	<i>28,53 (pour partie)</i>	<i>19,97 FEDER: 5.09</i>	X
	Mise en tourisme et aménagement des portes et itinéraires du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial	13,600	10,200 FEADER : 7.5.4	X
	Amélioration des conditions d'alimentation en eau des Hauts ruraux	10,667	8,000 FEADER : 4.3.5	X
	Développement et amélioration de la desserte des dites naturels et forestiers réunionnais	8,000	6,000 FEADER : 7.5.2	X
	Amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des hauts	5,333	4,000 FEADER : 7.5.5	-
	Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche qualité patrimoniale et touristique	3,200	2,400 FEADER : 7.6.4	-
<b>Développer de nouveaux modes d'activités en s'appuyant sur les secteurs d'avenir</b>	Soutien et Structuration du développement économique dans les Hauts (OPARCAS)	8,000	6,000 FEADER : 6.4.1	X
	Mise en oeuvre de stratégie locale de développement (GAL)	22,667	17,000 FEADER : 19.2	X
	Qualification des petits hébergements touristiques et restauration privée dans les hauts	3,600	2,700 FEADER : 6.4.2	X
<b>Promouvoir le potentiel humain et anticiper sur la qualification des acteurs ruraux</b>	Accroître les compétences des acteurs en milieu rural	3,200	2,400 FEADER : 1.1.1	-
<b>Préserver la biodiversité</b>	<i>Protection et valorisation de la biodiversité, observation, restauration des milieux</i>	<i>5,700 (pour partie)</i>	<i>3,990 FEDER : 5.08</i>	X
	Promouvoir le développement durable, la biodiversité et la prise en compte de l'environnement, du patrimoine et des paysages	2,000	1,500 FEADER : 7.6.1	X

	Connaissance, entretien et préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager	2,667	2,000 FEADER : 7.6.2	X
	Aménagement touristiques en milieux naturels et forestiers – promotion des activités touristiques	6,667	5,000 FEADER : 7.5.1	-
	Élaboration de schémas et plans de gestion des aménagements et activités en milieu naturel	1,333	1,000 FEADER : 7.1.1	-
<b>Faire de l'accès à la culture pour le plus grand nombre un facteur d'épanouissement personnel et de résorption de la précarité, de l'illettrisme et de la lutte contre la pauvreté</b>	Patrimoine et identité des Hauts : savoir faire et lien social	Pour mémoire actions prises en compte dans les fiches actions suivantes :		
	Promotion et création culturelle dans les Hauts	– FEADER 7.6.4 : soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur inscrites dans une démarche de qualité patrimoniale et touristique		
	Sauvegarde et rénovation du petit patrimoine bâti et non bâti	– FEADER 7.5.5 : amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes des Hauts – FEADER 19.2 : actions dans le cadre des GAL(LEADER)		
<b>Mettre en place des moyens d'animation spécifique dédiés</b>	Animation territoriale et approche collective du développement des hauts.	9,333	7,000 FEADER : 16.7	X
	Soutien préparatoire aux stratégies de développement local	0,060	0,045 FEADER : 19.1.1	X
	Actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences (Leader)	4,667	3,500 FEADER : 19.4	X
	Actions de coopération transnationale et territoriale (Leader)	0,340	0,255 FEADER : 19.3	X
<b>TOTAL</b>		<b>156,470</b>	<b>116,623</b>	

Au titre du FEADER, notre collectivité est concernée principalement en tant que contrepartie nationale des dispositifs entrant dans son champ de compétence en particulier dans le domaine de la recherche, du soutien aux industries agroalimentaires, et globalement de la politique rénovée d'aménagement des hauts. Des dispositifs spécifiques pour les TPE dans les hauts sont également prévus (OPARCAS) sur le FEADER.

En 2015, les dispositifs d'aide suivants ont fait l'objet d'un appel à projets triennal (2015/2018) conformément aux nouvelles règles européennes :

- Aide aux actions portant sur la formation professionnelle et l'acquisition de compétences (sous-mesure 111 : Accroître les compétences en milieu rural) ;
- Aide à la mise en œuvre de la stratégie autres que celles de développement local menée par les acteurs locaux (sous-mesure 16.7.1 : Animation territoriale et approche collective du développement des Hauts).

En 2018, les dispositifs d'aide précitées (1.1.1 et 16.7.1) feront l'objet de nouveaux appels à projets pour la période 2019/2020. La Région Réunion en tant qu'acteur de la politique des Hauts accompagnera la rédaction des cahiers des charges et veillera à ce que les orientations de la mandature y soient déclinées

notamment concernant la création d'un observatoire des Hauts. Il s'agira de contribuer à assurer les conditions de mise en œuvre de cette action afin que cet outil puisse efficacement nourrir les choix des politiques publiques, notamment la politique régionale pour le développement de la 5ème micro-région. Le programme LEADER a donné lieu à la mise en place des quatre GALs : le GAL NORD, le GAL, EST, le GAL OUEST et le GAL Sud. Les moyens de fonctionnement des GALs pour leur animation sont en cours de mise en place ou l'ont été en 2017. Les fiches actions des quatre GALs ont été approuvés, et des comités de programmation seront programmés en 2018.

Afin de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de la trésorerie dans leur phase de démarrage, un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place d'un fonds de garantie doté de 1 million d'euros a été lancé en 2017. Au vu des propositions, la Région Réunion, en 2018, accompagnera ce dispositif dans sa mise en œuvre au côté des deux autres partenaires : État et Département.

Par ailleurs, les mesures FEADER 7.5.4 «Portes, itinéraires et mise en tourisme du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial et 7.5.5 « amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique des communes » se mettent en place progressivement par le recrutement des chefs de projets.

**Pour 2018, il s'agira :**

- **de poursuivre l'accompagner les projets financés à travers les dispositifs financiers du FEDER et du FEADER y compris LEADER,**
- **de veiller que les orientations de la mandature soient déclinées dans le cadre de la stratégie des Hauts et les dispositifs du FEDER et FEADER y compris LEADER (notamment l'hébergement touristique et la restauration privée, la mise en tourisme du Parc National et du bien inscrit au patrimoine mondial (portes et itinéraires) et l'amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique...)**

**Dans le cadre de la stratégie régionale**

Au-delà des fonds structurels européens mis en place spécifiquement en faveur des hauts, la Région œuvre parallèlement en faveur du développement des Haut à travers ses orientations et ses dispositifs spécifiques suivants :

**Le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR) :**

En 2017 le SDATR était en cours d'actualisation. Des travaux et réflexions qui ont été menés dans cadre il ressort que le développement touristique de l'Île passera nécessairement par les atouts et le potentiel que disposent les territoires des Hauts. Les réflexions qui se poursuivront en 2018 devront conforter ce positionnement des Hauts, et décliner un plan d'actions.

**Le Numérique au service du développement des Hauts :**

Dans le cadre de l'étude portée par la Région relative au développement des Hauts grâce au numérique, cinq fiches actions ont été identifiées :

- 1- Développer les espaces d'accompagnement multiservices à destination du grand public et/ou des entreprises
- 2- Économique : Créer une plate-forme de e-commerce pour développer l'activité des entreprises et promouvoir leur savoir-faire
- 3- Biodiversité : Augmenter l'implication citoyenne et lutter contre les incivilités grâce à un dispositif de signalement, dispatching et suivi de leur traitement
- 4- Potentiel humain : Adapter la e-formation au contexte des hauts et accompagner son utilisation auprès des différents publics
- 5 – Culture : Révéler la créativité (le potentiel créatif) des populations des Hauts à travers des résidences d'artistes basées sur les usages et les pratiques numériques

En 2018 il s'agira d'impulser la mise en œuvre des fiches actions avec les pilotes identifiés.

Mais également à travers :

**Les investissements sur le réseau routier national** pour une amélioration de l'image et une plus grande attractivité du territoire.

**Le Plan de Relance Régional 2ème génération** qui poursuivra son accompagnement des petites communes des Hauts (sur la 1ère génération du Plan de Relance Régional, plus de la moitié des subventions accordées ont été consacrés aux territoires Hauts).

**L'irrigation des terres agricoles** à travers le soutien à la réalisation de retenues collinaires de grande capacité, afin de développer l'accès à la ressource en eau brute des Hauts de l'Ile et favoriser ainsi le développement économique et les capacités de lutte contre les incendies.

**Les actions en faveur de la cohésion sociale et le développement humain** à travers notamment les aides à la professionnalisation des acteurs culturels, à la connaissance du patrimoine naturel et culturel, aux entreprises culturelles, aux manifestations sportives...

**Les actions en faveur de l'amélioration de l'accès aux sites remarquables et au patrimoine mondial** (pistes forestières) **et à la valorisation des paysages** (emplois verts).

Au regard de la multiplicité des outils d'intervention, il convient d'élaborer un véritable schéma régional de développement de la 5ème micro-région. Celui-ci devra trouver son articulation avec la stratégie partagée pour le développement des Hauts, la future Agence Régionale de la Biodiversité et les différents schémas régionaux existants, notamment le SRDEII et le SDATR. Prenant en compte les différents programmes spécifiques aux Hauts, dont notamment les contrats de ruralité, il permettra d'assurer la cohérence des interventions régionales sur ce territoire.

**Pour 2018, il s'agira :**

- **de suivre la déclinaison du cadre financier des fonds structurels européens**
- **de décliner la stratégie touristique du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion au niveau des territoires des Hauts,**
- **d'impulser la mise en œuvre des fiches actions du développement des Hauts grâce au numérique en mettant en place des groupes de travail avec les référents identifiés,**
- **de veiller à la déclinaison dans les territoires des Hauts des orientations de la mandature régionale à travers les différents actions de droit commun,**
- **d'élaborer le schéma régional de développement du territoire des Hauts.**

### **1.3. Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire – accompagner les acteurs essentiels sur le territoire**

La Région poursuivra en 2018 son accompagnement des structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire, qui sont des acteurs indispensables et complémentaires à la puissance publique.

**L'AGORAH** : agence d'urbanisme de La Réunion, ayant une mission d'expertise, d'animation et d'observation. La Région s'appuie sur les compétences de l'AGORAH pour le suivi du SAR en lui confiant également des missions spécifiques. Sa mission sera également renforcée dans le cadre des travaux à mener par l'observation des déchets dont elle assure le portage. L'agence sera également en charge de réaliser une partie du bilan de la mise en œuvre du SAR en investiguant les domaines suivants :

- Améliorer l'accès au logement et aux services grâce à une armature urbaine hiérarchisée
- Favoriser les transports collectifs et les interconnexions avec les modes doux pour une meilleure mobilité
- Réaffirmer le principe d'économie d'espace
- Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels en tenant compte de leurs fonctions

- Retrouver un marché du logement adapté à la demande et mettre la priorité sur la production de logement social
- Organiser la cohésion territoriale autour de bassins de vie, vecteurs d'équilibre
- Concevoir un aménagement basé sur l'adéquation besoins/ressources

**La SPL Maraina** : société publique locale ayant mission de réaliser, pour le compte de ses collectivités actionnaires, et dans le périmètre géographique de celles-ci, toutes opérations d'aménagement définie à l'article L300-1 du code de l'urbanisme.

La Région confie, selon ses besoins en déclinaison du projet de mandature, des études et des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et des mandats à la SPL Maraina dans les différents domaines de compétence de notre collectivité. Ainsi, une convention cadre a été signée entre la Région Réunion et la SPL-Maraina pour déterminer, sur la période 2016-2018, les domaines d'interventions, l'organisation des activités ainsi que les modalités de mise en œuvre des actions qui seront confiées pour la mise en œuvre des missions « d'études, développement et aménagement ». Les domaines déclinés sont :

- l'aménagement du territoire en déclinaison du SAR :
- la mise en tourisme et développement des Hauts
- le développement économique
- le patrimoine Immobilier et foncier Région

**Les Sociétés d'Aménagement** : l'article L. 1521-1 du CGCT permet aux collectivités territoriales de créer des SEML « pour réaliser des opérations d'aménagement, de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou pour toute autre activité d'intérêt général ».

La Région est actionnaire de Sociétés et des principales SEM d'aménagement intervenant dans chaque bassin de vie :

- SODIAC - 4,93 % du capital qui s'élève à 25 362 125 € (actionnaire principal Ville de Saint-Denis)
- SEDRE – 2,24 % du capital qui s'élève à 2 400 000 € (actionnaire principal Ville de Saint-Paul)
- SEMAC – 10,75 % du capital qui s'élève à 7 835 910 € (actionnaire principal Ville de Saint-Benoît)
- SODEGIS – 11 % du capital qui s'élève à 9 014 000 € (actionnaire principal CASUD)

La Région contribue au développement de ces Sociétés, qui sont des outils indispensables et complémentaires à la puissance publique dans le domaine de l'aménagement, en accompagnant notamment l'augmentation de leur capital en fonction des projets de développement présentés.

**L'EPFR** : L'Établissement Public Foncier de La Réunion a été créé le 16 septembre 2002. Il est compétent pour « réaliser, pour son compte, pour le compte de ses membres ou toute personne publique, toutes acquisitions foncières et immobilières, en vue de la constitution de réserves foncières... ».

Les activités de l'établissement public s'exercent dans le cadre d'un programme pluriannuel d'interventions, approuvé par le Conseil d'Administration de l'établissement. Fin 2016, l'EPF Réunion a acquis 491 terrains représentant une surface totale de 396 hectares, pour un montant de 221 M€.

Destinations	Nombre de terrains	Surface (ha)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/m <sup>2</sup> )
Logements	265	148	116	78
Equipements publics	154	76	52	68
Tourisme	10	9	5	55
Economie	31	73	11	15
Réserves foncières	31	90	37	41
<b>Total</b>	<b>491</b>	<b>396</b>	<b>221</b>	

**La SAFER** : Société Anonyme à but non lucratif, sous tutelle de l'État, créée le 2 septembre 1965 a participé au développement de l'Île par la réalisation notamment d'aménagements agricoles et ruraux, en assurant la réforme foncière dans les années 1970-80, et en apportant sa contribution à la « reconquête des Hauts », par le développement notamment de la filière élevage bovins et diversification des cultures. La Région est actionnaire de la SAFER à hauteur de 16,63 % du capital qui s'élève à 1 296 000 € et a validé en 2016 sa participation à son augmentation du capital.

**La SEFAR** : Société d'Épargne Foncière Agricole de La Réunion, est une société civile à placement collectif immobilier créée en 1989, qui regroupe des GFA (Groupement Foncier Agricole). La Région détient 44,23 % du capital de la SEFAR.

**Le GIP IRC (Ile de La Réunion Compensation)**: La CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) réunie le 13 juin 2017 a validé la mise en place d'un fonds de compensation pour tout projet impactant une superficie agricole à partir de 1 ha et la création d'un GIP comme structure porteuse pour la gestion de ce fonds de compensation.

Ce GIP a pour objet de contribuer à la préservation de la sole agricole, dans un contexte où la protection et la reconquête du foncier agricole à des fins d'installation de jeunes agriculteurs et de consolidation des exploitations existantes constituent les enjeux majeurs pour la survie de l'agriculture Réunionnaise.

La Région s'est positionnée favorablement sur le principe d'être membre fondateur de ce GIP au même titre que l'État, le Département, la SAFER et la chambre d'agriculture. En 2018, il s'agira pour la Région de faire délibérer ses instances sur les modalités administratives et financières de sa participation au sein de ce GIP.

Par ailleurs la Région est adhérente aux organismes suivants :

- **L'ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur tous les problèmes de logement, qu'ils soient juridiques, financiers ou fiscaux. La Région y a adhéré en 2016 dans le cadre de notre action en faveur du logement.
- **L'AFIGEO** : Association Française pour l'Information Géographique. L'AFIGEO, a été créée en 1986. Son objet est de concourir au développement du secteur de l'information géographique, en France et à l'international.
- **L'AIVP** : Réseau mondial des Villes Portuaires est la seule organisation internationale qui rassemble depuis 25 ans tous les acteurs, publics et privés, du développement des villes portuaires. L'AIVP est le témoin privilégié des mutations en cours dans les villes et les ports du monde entier. L'AIVP accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de nouvelles stratégies pour leur permettre de mieux faire face aux changements qui s'annoncent et qui impactent le développement économique, social et environnemental de la ville portuaire : intégration urbano-portuaire, réorganisation mondiale des circuits économiques, défi de l'intégration sociétale, changement climatique, transition énergétique, dynamique du marché de la croisière, etc....
- **Si Tous les Ports du Monde** : réseau international dont le but est de promouvoir les échanges économiques et culturels entre ses membres et mettre en place des partenariats durables. Le Réseau regroupe différents sites portuaires internationaux. Les deux objectifs principaux du Réseau sont : faciliter les contacts entre ses membres et la valorisation de leurs actions, et la promotion des Jeunes Talents issus des régions maritimes membres.

**Pour 2018, il s'agira :**

- **de participer au financement et aux programmes d'actions de l'AGORAH, de la SPL Maraïna ;**
- **d'apporter la contribution de la Région Réunion au sein des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire : SODIAC, SEDRE, SEMAC, SODEGIS, EPFR, SAFER, SEFAR, ... ;**
- **de renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement : AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde...**

## **1.4. L'information géographique et l'observation du territoire : des outils au service des politiques d'aménagement du territoire**

### **1.4.1. Poursuivre le développement des outils au service de l'aménagement du territoire**

La Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07/08/2015 (dite loi NOTRe) reconnaît l'échelon régional comme étant le plus pertinent par l'ensemble des acteurs institutionnels pour assurer une mutualisation et une redistribution efficace de l'information géographique, en développant des plates-formes de services numériques de données géographiques régionales, selon le modèle open data. Les Régions doivent ainsi élaborer ces plates-formes en association avec les communes et leurs groupements, les départements, ainsi que d'autres acteurs publics et privés du domaine, dans un esprit de mutualisation et d'ouverture des données.

**La station SEAS OI :** Depuis sa création, la station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien a permis la valorisation d'images satellites à travers des actions de coopération régionale avec les pays de la zone Océan Indien. Ces actions vont se poursuivre en 2018 à travers la mobilisation de l'expertise et du savoir-faire réunionnais en s'appuyant sur les financements INTERREG V et/ou d'autres fonds complémentaires. L'objectif est de faciliter l'insertion régionale de la Réunion que ce soit dans un cadre bilatéral et/ou multilatéral au titre de la Commission de l'Océan Indien notamment. Il s'agit également pour 2018 de définir les voies et moyens pour mettre en place des partenariats, notamment avec le secteur privé, permettant notamment le financement de la mise à niveau de l'équipement, dans le cadre des fonds européens 2014/2020.

**L'information géographique :** La Région dispose d'un service d'information géographique qui, d'une part, répond aux demandes d'analyse cartographiques des services de la collectivité mais également en externe, et qui d'autre part, contribue avec l'État et le Département à l'acquisition mutualisée et à la mise à jour en continu des référentiels géographiques sur l'ensemble du territoire réunionnais. Outre ces missions, le Service Géographique assure l'administration du Système d'Information Géographique de la collectivité (échange de données géographiques, veille technique, architecture des bases de données (serveurs miroirs, applicatifs métiers dans les services), ...).

Dans ce cadre, les plate-formes suivantes ont été mises en place :

- **La plate-forme PIMANT :** En 2016, la Région s'est dotée d'un système d'acquisition aérien de données optiques de télédétection pour fournir des orthophotoplans à très haute résolution, la plate-forme PIMANT (plate-forme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires). Cet outil, complémentaire à SEAS OI du fait des meilleures résolutions obtenues, mais aussi de son opérationnalité à tout moment notamment en période de crise (cyclone, feux de forêts...), doit devenir un outil central dans le domaine des systèmes d'information géographique à La Réunion.
- **La plate-forme PEIGEO :** La plate-forme d'Échange de l'Information GEOgraphique à La Réunion (PEIGEO) qui s'inscrit dans une démarche partenariale a pour missions : de partager de l'information géographique, de mutualiser des outils communs nécessaires à ce partage au travers la création d'un portail de service géographique sur internet, de coordonner des actions structurantes qui émergent. Cette plate-forme est aujourd'hui coordonnée par l'AGORAH, qui assure son administration.

En 2017, à partir de ces différents outils, des programmes d'actions avec un cofinancement européen FEDER / INTERREG V, de l'État Français (MAE DI et FCR) et de l'Agence Française de Développement (FICOL) ont pu démarrer :

- Acquisition, traitement et diffusion en open data de données géographiques à Très Très Haute Résolution Spatiale (TTHRS) pour l'innovation 2017-2020 dans le cadre du programme plate-forme d'Imagerie Aéroportée Numérique des Territoires (« PIMANT ») ;

- Cartographie de l'occupation du sol par télédétection de la province du Diana à Madagascar 2017-2018 et application à l'ensemble de Madagascar dans le cadre du programme Chaîne Automatisée pour la Cartographie de l'Occupation du Sol (« CACAOS ») ;
- Développement des systèmes d'informations géographiques et d'un réseau régional de partenariat dans le domaine de l'information géographique dans l'océan indien 2017-2019 (programme « SIG OI ») ;
- Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava face au défi du changement climatique 2017-2020 (projet labellisé initiative Climat lors de la COP23 à Marrakech) ;

**Pour 2018, il s'agira :**

- **de poursuivre le développement des différents outils en adéquation avec l'évolution des techniques satellitaires notamment de la station SEAS-OI;**
- **de mettre en œuvre opérationnellement les programmes d'actions cofinancés;**
- **d'assurer la transversalité du service géographique au sein de la collectivité et le développement de l'information géographique au niveau régional.**

**1.4.2. Mettre en place les outils d'aide à la décision pour réaliser un exercice prospectif à l'horizon 2050**

Il s'agit à travers l'exploitation des bases de données disponibles et des éléments stratégiques fournis, d'établir une simulation en 3D, horizon 2050, de La Réunion. Le produit issu de cette simulation doit permettre de fournir et constituer un outil essentiel d'aide à la décision dans le domaine de l'aménagement du territoire.

**Pour 2018, il s'agira :**

- **d'établir une simulation 3D virtuelle de la Réunion à l'horizon 2050.**

**OB 2018**  
**PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE**  
**Fiche programme – Secteur Aménagement**

**1°) Actions principales prévues en 2018**

**La planification territoriale :**

- La déclinaison du SAR à travers :
  - l’accompagnement des collectivités dans la mise en compatibilité de leurs documents d’urbanisme
  - le suivi des indicateurs environnementaux
  - les dispositifs financiers du FEDER pour la mise en œuvre opérationnelle des orientations du SAR
- La poursuite de la procédure de modification du SAR,
- L’évolution du SAR

**L’aménagement des Hauts :**

- Participer à la gouvernance des Hauts, et doter le Secrétariat Général des Hauts des moyens nécessaires à son bon fonctionnement
- Impulser une nouvelle dynamique et traduire le Cadre Stratégique des Hauts de manière opérationnelle, à travers les financements européens dédiés aux territoires des Hauts, et à travers les actions déclinant la stratégie de la mandature régionale pour le territoire.

**Les structures œuvrant en faveur de l’aménagement et du développement du territoire :**

- Participer au financement et aux programmes d’actions de l’AGORAH, de la SPL Maraina,
- Apporter la contribution de la Région Réunion aux travaux et échanges au sein des organismes d’aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire : SODIAC, SEDRE, SODEGIS, SEMAC, EPFR, SAFER, SEFAR.
- Renouveler les cotisations d’adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l’aménagement : AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde...

**L’information géographique et l’observation du territoire:**

- Poursuivre le développement des outils au service de l’aménagement du territoire,
- Mettre en place les outils les outils d’aide à la décision permettant de réaliser un exercice prospectif à l’Horizon 2050.

**2°) Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs**

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2018	Réf PO ou CPER	Indicateurs 2018
<b>I- La planification territoriale</b>				
Concilier développement urbain et préservation du capital territorial naturel et agricole.	Suivi annuel du SAR	Analyse des indicateurs d’impact environnemental	-	– Evolution de la zone urbaine, – Evolution des surfaces agricoles protégées, – Evolution des espaces naturels à fortes valeurs.
	Poursuivre le processus de	– Arrêter le projet de modification du SAR en	-	– Lancement enquête publique,

	modification du SAR	assemblée plénière, – Engager la consultation publique, – Transmettre le projet de SAR aux autorités compétentes pour approbation	- -	– Adoption du projet de modification du SAR
	Enclencher le processus d'évolution du SAR	Réalisation d'un bilan mi-parcours	-	Document d'analyse de la mise en application du SAR
	Déclinaison du SAR	– Analyse compatibilité docs d'urbanisme, locaux/ SAR,  – Examen des permis de construire dans les espaces agricoles et naturels	- -	– Nb PLU mis en compatibilité  – Nb d'avis favorables en CDPENAF
<b>II- L'aménagement des Hauts</b>				
Développer l'attractivité des Hauts pour favoriser et dynamiser l'activité et l'emploi	Impulser une nouvelle dynamique pour traduire le Cadre Stratégique des Hauts de manière Opérationnelle	– Accompagner les projets des territoires ruraux à travers les dispositifs financiers FEDER, FEADER (y compris LEADER)  – Développer le numérique comme facteur de développement,  – Valoriser les Hauts comme un atout en matière d'attractivité touristique	<u>FEDER</u> : 7.05 <u>FEADER</u> : 16.7/ 1.1.1/ 19.2/ 19.3/ 19.4  CPER:2.4.2/ 2.4.3  -  -	– Nbre d'opérations bénéficiant d'un soutien, – Nbre de publics cibles touchés, – Nbre d'infrastructures touristiques créées, – Nbre de services de proximité créés  – Nbre de fiches actions mise en œuvre  – Nbre d'opérations bénéficiant d'un soutien, – Nbre de publics cibles touchés, – Nbre d'infrastructures touristiques créées, – Nbre de services de proximité créés

### III- Les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et du développement du territoire

Accompagner les structures œuvrant en faveur de l'aménagement et contribuer aux travaux et échanges s'y rattachant	Participer au financement et aux programmes d'actions	Financer le programme d'actions de l'AGORAH et SPL MARAINA	-	Montant de la dépense publique
	Apporter la contribution de la Région Réunion aux travaux et échanges au sein des organismes d'aménagement dans lesquels la collectivité est membre et/ou actionnaire	Participer aux travaux et échanges avec la SODIAC, la SEDRE, la SODEGIS, la SEMAC, l'EPFR, la SAFER, la SEFAR	-	-
	Renouveler les cotisations d'adhésion à certains organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement	Renouveler les cotisations annuelles de AFIGEO, AIVP, Si tous les Ports du Monde	-	-

### IV- L'information géographique et l'observation du territoire

Développer des outils de projection facilitant la prise de décision dans le domaine de l'aménagement	Poursuivre le développement des outils au service de l'aménagement du territoire	Valoriser le savoir faire réunionnais dans le cadre de programmes d'actions de coopération OI  Développer la station SEAS OI à travers des financements privés  Assurer la transversalité du SIG au sein de la collectivité	INTEREG :  CPER : 4.1	Nbre de projets de coopération financés  Nbre de partenariats contractualisés  Nbre de connexions aux applications,  Nbre d'utilisateurs aux applications,  Nbre de commandes passées.
	Se projeter à l'horizon 2050	Produire une simulation 3D de la Réunion en 2050	-	État d'avancement

## **2. UNE POLITIQUE RÉGIONALE POUR SOUTENIR LE SECTEUR PRIORITAIRE DE L'ÉNERGIE ET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT RÉUNIONNAIS**

### **2.1. Une déclinaison des orientations du SRCAE et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**

La déclinaison opérationnelle du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) a été approuvée par l'Assemblée plénière de la Région le 07 novembre 2013, et arrêté par le Préfet, le 18 décembre 2013. Il s'agit d'un document d'orientations, qui traduit les engagements nationaux et européens sur le climat, l'énergie et la qualité de l'air à l'échelle régionale.

La déclinaison opérationnelle du SRCAE sur le volet énergie, est traitée à travers la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, qui reprend ses orientations et les précise pour les deux périodes : 2016-2018 puis 2019-2023. Instituée par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, la PPE a été arrêtée par l'Assemblée plénière de la Région le 19 décembre 2016, puis a fait l'objet d'un décret interministériel en date du 12 avril 2017.

La PPE fixe ainsi notamment :

- Les objectifs de **réduction de la consommation d'énergie** par rapport aux prévisions de consommation du Bilan Prévisionnel de Production établi en 2013 : -110 GWh en 2018 et -360 GWh en 2023.
- Les objectifs de **développement** de la production électrique à partir **d'énergies renouvelables** :

Filière	Puissance installée, par rapport à fin 2015	
	2018	2023
PV avec stockage	+ 28,5 MW	+ 58,5 MW
PV sans stockage	+ 25 MW	+ 63 MW
Méthanisation	+ 2,5 MW	+ 6 MW
Gazéification	+ 1 MW	+ 4 MW
ORC	+ 5 MW	+ 9,7 MW
Energies marines	0 MW	+ 5 MW
Géothermie	0 MW	+ 5 MW
Hydraulique	+ 0,5 MW	+ 39,5 MW
Eolien	+ 8 MW	+ 25 MW
Déchets	0 MW	+ 16 MW

- Les objectifs de **substitution de charbon** dans la production d'énergie électrique par des énergies renouvelables ou de récupération :

Filière	Production annuelle supplémentaire, par rapport à 2013	
	2018	2023
Substitution du charbon dans la production électrique par les énergies renouvelables ou de récupération	+ 100 GWh	+ 481 GWh
Part totale d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables ou de récupération en substitution du charbon	25 %	53 %

En 2018, la Collectivité mènera des actions visant les objectifs de la PPE.

Ainsi en 2018, si les objectifs affichés dans la PPE ne sont pas atteints (notamment pour le photovoltaïque), la Région pourra solliciter la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour que des appels d'offres locaux soient lancés conformément à la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Pour répondre aux échéances de la PPE, les études nécessaires pour préparer sa révision seront menées dès 2018.

## **2.2. La maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables pour réduire notre dépendance énergétique**

### **2.2.1. La Gouvernance de l'Énergie**

Pour piloter les orientations du SRCAE, une **Gouvernance de l'Énergie** a été mise en place depuis 2014. Elle se compose :

1. d'un **comité stratégique de pilotage** avec la Région comme chef de file en partenariat avec l'État, l'ADEME, le Conseil Général, SIDELEC et EDF,
2. d'un **coordinateur et animateur technique** : la SPL Énergies Réunion,
3. de **huit comités** :
  - 6 comités de travail relatifs aux thématiques suivantes : Énergies renouvelables, Maîtrise de l'énergie, Précarité énergétique, Aménagement du territoire, Transport, Innovation Recherche et Développement et Formation ;
  - 2 comités transversaux concernant : l'Ingénierie (financière et juridique) à mettre en œuvre pour les grands projets structurants, et Coopération régionale et internationale.

Les référents et les partenaires de ces comités sont des organismes du secteur privé ou public (Nexa, Agorah, Témergie, Club Export, La Réunion Économique, Université de La Réunion, etc.).

En 2018, la SPL ER continuera à assurer le **secrétariat de la gouvernance Énergie**, la mise en œuvre des actions de communication des **Espaces Info Énergie (EIE)** et l'animation de la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** pour favoriser à la fois sa mise en œuvre et préparer sa révision.

Dans le cadre de la Gouvernance Énergie, la Région a confié à la SPL Énergies Réunion, la mission de réaliser le **bilan énergétique de La Réunion** (Observatoire de l'Énergie de La Réunion) ainsi que l'**Inventaire des Émissions de Gaz à Effet de Serre**.

Enfin, la Région mobilisera les financements nécessaires à la gestion de son compte de **Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)** qui sont notamment générés par les dispositifs SLIME.

### **2.2.2. Missions de la SPL Energies Réunion**

La SPL Énergies Réunion a été constituée en juillet 2013 à l'initiative de la Région pour mener les actions dans le domaine des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. La Région est membre et actionnaire majoritaire.

Pour la mise en œuvre opérationnelle des actions en matière d'énergie, la Région s'appuie sur la SPL Énergies Réunion. Une convention cadre pluriannuelle 2017-2019 a été signée pour définir ses domaines d'intervention.

En 2016, en accord avec ses actionnaires, la SPL Énergies Réunion a modifié ses statuts pour devenir une **agence régionale de l'environnement**. La Région a par ailleurs approuvé d'accompagner le développement et la restructuration financière de la société, prévue sur 2 ans. Elle a ainsi décidé d'augmenter sa participation au capital de la société. La Région est également susceptible de céder des actions à d'éventuels nouveaux adhérents qui se déclareraient.

Pour 2018, une convention spécifique sera définie et mise en œuvre pour la réalisation d'actions à la demande de la Région.

La SPL Énergies Réunion travaille également pour ses autres actionnaires, les différentes communes, la CIREST, la CIVIS, le SIDELEC, le GIP du Pôle Portuaire Industriel Énergétique de Bois-Rouge dont la Région est membre, etc.

## 2.2.3. Soutien aux Énergies renouvelables pour augmenter leur part dans le mix électrique

### a) Soutien à la filière photovoltaïque

Le dispositif Chèque Photovoltaïque évolue pour tenir compte des modifications du contexte (tarif d'achat, avec une orientation plus forte pour l'autoconsommation). Néanmoins, l'objectif de soutenir l'installation de près de **200 centrales individuelles**, comme les années précédentes est maintenu.

En 2018, la Région apportera une **aide financière aux particuliers et agriculteurs** souhaitant installer une centrale photovoltaïque de **1 à 9 kWc avec ou sans stockage**.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, sous réserve d'une modification des fiches actions concernées, la Région en partenariat avec l'ADEME, favorisera l'émergence de **projets tertiaires publics ou privés en autoconsommation** via la mise en place d'appels à projets ciblés, sachant que l'objectif pour 2018, est de **3 Mwc**. De même, en déclinaison de la PPE, un nouveau dispositif cofinancé par le FEDER sera étudié pour soutenir la réalisation d'ombrières photovoltaïque pour alimenter des véhicules électriques.

Enfin, le suivi et l'exploitation des **centrales photovoltaïques** dont la Région est **propriétaire**, ainsi que les **ombrières** (situées au niveau de l'Hôtel de Région et du CPOI) pour la **mobilité électrique**, seront assurés par la SPL Énergies Réunion.

### b) Valorisation de la biomasse

Le Schéma Directeur Biomasse-méthanisation (SDBM) établi en 2011 par notre Collectivité, a identifié un potentiel de 12,5 MW dans ce secteur. La SPL Énergies Réunion a été missionnée pour assurer un relais auprès des porteurs de projets et permettre la réalisation des projets pré-identifiés.

En 2018, dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de l'unité mobile de méthanisation sur le lycée agricole de Saint Joseph et de l'unité de gazéification sur le site du CFPPA de Piton Saint-Leu. À partir de 2018-2019, ces sites devraient servir de plate-forme pédagogique et de démonstration pour l'ensemble de la filière agricole.

Enfin, la réflexion liée à la valorisation énergétique de la biomasse (gazéification, méthanisation, bois énergie, etc.) sera poursuivie, en lien avec la SPL Énergies Réunion. Ainsi, dans le cadre de la convention cadre 2017-2019 établie entre la Région Réunion et ALBIOMA, portant sur la contribution de cette société à la PPE de La Réunion, il est prévu de mener une expérimentation sur un site test d'approvisionnement en biomasse combustible en 2018.

### c) Hydraulique

En 2018, les microcentrales du Bras des Lianes seront exploitées et maintenues par la SPL Énergies Réunion. Le remplacement des cellules Haute-Tension de l'étage 1, prévu en début d'année, achèvera la remise en état complète des installations, et devrait permettre une production de l'ordre de **5 GWh dans l'année**.

### d) Énergies de la mer

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, un **appel à projets** a été lancé en 2015 sur le volet recherche dans la thématique de l'énergie. L'instruction des projets éligibles permettra de définir ceux susceptibles de bénéficier du soutien régional. En particulier, les axes de recherche relatifs à **l'Énergie Thermique des Mers** (ETM), ceux valorisant le Prototype à Terre (PAT) ETM installé à Saint Pierre, et également ceux relatifs à **l'éolien off-shore** sont attendus.

En matière de **Recherche Développement et Innovation**, la Région s'appuie sur le **cluster Témergie**, dont elle est membre depuis sa création en 2009. Depuis 2015, Témergie est le représentant local du GIP France Énergie Marine (FEM), à laquelle la Région Réunion adhère. L'objectif est de favoriser l'émergence de collaborations de recherche entre La Réunion et les entités nationales travaillant sur ces thématiques, et

accompagner les porteurs de projets locaux.

En 2018, la Région engagera une réflexion sur son soutien à l'animation des filières de R&D sur les énergies marines, en lien avec les priorités de la PPE.

Enfin, la Région continuera à financer le maintien opérationnel du **PAT ETM** en partenariat avec DNCS et l'Université de La Réunion, afin de promouvoir des actions de recherche et le développement de technologies d'échangeurs nécessaires à l'Énergie Thermique des Mers et au dispositif ORC (cycle organique de *Rankine*).

#### **e) Stockage**

En 2018, en partenariat avec l'Université de La Réunion et EDF, un programme de recherche dont l'objectif est de favoriser l'insertion des énergies intermittentes (éolien et photovoltaïques notamment) sur le réseau sera mis en œuvre. Ainsi, un soutien financier au développement de systèmes de stockage adaptés aux problématiques réunionnaises pourra être développé dans le cadre du POE FEDER 2014-2020 pour répondre à cette ambition.

#### **2.2.4. Actions en matière de maîtrise de l'énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre**

En 2018, les actions mises en œuvre seront développées dans le cadre de la PPE, notamment en partenariat avec l'ADEME, EDF et la SPL Énergies Réunion, qui réalisera des missions de conduite d'opérations, à la demande de la Région.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Soutien à la mise en place de chauffe-eau solaires pour les foyers défavorisés (dispositif Ecosolidaire),
- Aide aux bailleurs sociaux qui installent des chauffe-eaux solaires sur les logements locatifs sociaux existants et aux collectivités territoriales pour les bâtiments publics (dispositif relevant des Investissement Territoriaux Intégrés),
- Appel à Projets pour la mise en place d'éclairages publics performants,
- Participation financière aux projets de SWAC Nord et Sud,  
Sur la base des expertises effectuées sur le projet de SWAC Nord, la Collectivité déterminera, en lien avec les autres partenaires, les suites à donner à ce projet pour lesquels des subventions ont été attribuées et des fonds réservés dans le cadre du POE FEDER 2014-2020.

Par ailleurs hors POE, la Région interviendra sur les actions suivantes :

- Participation avec ses partenaires EDF et ADEME, à la mise en œuvre **d'un plan pluriannuel de développement de l'eau chaude solaire**, tenant compte notamment du renouvellement nécessaire des premières installations réalisées,
- Poursuite de la mise en œuvre d'un programme **Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie Réunion** (SLIME Réunion) en veillant à apporter des solutions concrètes aux foyers visités et en contribuant à améliorer la coordination des acteurs qui luttent contre la précarité énergétique.

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, la Région a contractualisé avec l'ADEME et EDF pour développer des actions en matière de maîtrise de la demande en énergie, de développement des énergies renouvelables et d'économie circulaire.

Une convention cadre pluriannuelle a été signée en 2015 et l'avenant annuel sera signé en 2018.

### **a) Contribuer à développer le solaire thermique**

En matière de **solaire thermique**, l'année 2018 permettra de mettre en œuvre, avec nos partenaires (EDF et ADEME), de **nouvelles actions pluriannuelles** visant à conforter le développement de chauffe-eau solaire.

Ainsi, des orientations seront définies pour arrêter les objectifs et les moyens nécessaires pour notamment permettre le renouvellement des premiers chauffe-eau solaires installés, tant chez les particuliers que dans le collectif, ainsi que pour développer l'usage du solaire thermique dans les secteurs encore peu équipés (industries, tertiaires).

Enfin, la Région et l'ADEME pourront intervenir en faveur de quelques opérations privées d'installation de chauffe-eau solaires collectifs relevant du tertiaire, liées au domaine médico-social, en contrepartie du POE FEDER 2014-2020.

### **b) Précarité énergétique**

Le dispositif Écosolidaire dédié aux particuliers en situation de précarité sera poursuivi. Il s'agit de toucher un maximum de foyers éligibles, par la mobilisation des crédits du FEDER en complément de ceux de la Région et d'EDF. En 2018, un nombre de **1 200 foyers** devrait pouvoir en bénéficier. La mise en œuvre du dispositif est confiée à la SPL Énergies Réunion.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, les bailleurs sociaux bénéficieront d'un soutien de la Région et de l'ADEME pour l'équipement en chauffe-eau solaires de leurs logements : près de 1 000 logements devraient ainsi être subventionnés en 2018.

La synergie entre Ecosolidaire et SLIME sera poursuivie, afin que les visites liées au dispositif Ecosolidaire, s'accompagnent également du diagnostic énergétique réalisé dans le cadre du projet SLIME. Ce dernier, également animé par la SPL Énergies Réunion, permet de diagnostiquer et aider les foyers à sortir d'une situation de précarité énergétique. Pour 2018, **5 000 foyers** seraient concernés.

### **c) Climatisation solaire**

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020, il est prévu de soutenir **les installations de climatisation solaire**. Ainsi **cinq à six projets** devraient bénéficier d'une contrepartie de la Région au financement européen.

### **d) Éclairage public**

L'éclairage public est un poste de consommation énergétique important des collectivités. Des technologies récentes sont susceptibles de diminuer ces consommations pour un service équivalent. Cet axe a ainsi été identifié dans la PPE, comme devant faire l'objet d'actions de maîtrise de la demande en électricité.

Dans le cadre du POE FEDER 2014-2020 et sous réserve de la validation de la fiche action, en lien avec EDF et l'ADEME, un appel à projets sera lancé auprès des collectivités locales pour soutenir l'équipement de gros projets en systèmes d'éclairages publics performants et économes. Un objectif de **4 000 à 8 000 points lumineux** améliorés pourrait être visé pour 2018.

## **2.3. Surveiller et sensibiliser la population sur la qualité de l'air**

### **2.3.1. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE)**

Le SRCAE comprend un volet Air portant sur l'amélioration de la connaissance, la recherche, la sensibilisation et le réseau de surveillance avec des seuils régionaux. Concernant la qualité de l'air, notre intervention s'appuie sur le **Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE 2012-2015)**, cosigné par l'État et la Région.

Le 13 juin 2017, la Collectivité a approuvé l'élaboration du troisième Plan Régional Santé Environnement de La Réunion et la charte partenariale proposée pour le pilotage de son élaboration, son suivi et son évaluation.

La finalité du Plan Régional Santé Environnement de La Réunion (PRSE) est d'améliorer la santé des Réunionnais grâce à une prévention adéquate et à une meilleure gestion des risques environnementaux définis comme prioritaires à La Réunion. Ce plan s'attache en particulier à réduire les inégalités territoriales et environnementales de santé. Un 3<sup>ème</sup> Plan National Santé Environnement a été élaboré pour 2015-2019 et La Réunion doit élaborer son troisième PRSE 2017-2021.

En 2018, la Région participera notamment aux comités de pilotage du PRSE 3.

### **2.3.2. L'observatoire Réunionnais de l'Air (ORA)**

L'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) est une association agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. L'observatoire est financé par l'État, les collectivités locales et les gestionnaires d'installations polluantes dans le cadre de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Les missions de l'Observatoire Réunionnais de l'Air, permettent de :

- Surveiller la qualité de l'air à La Réunion, grâce à un réseau de stations fixes et mobiles,
- Étudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre,
- Informer les institutions et le public au quotidien.

La convention cadre Etat-Région-ADEME pour la période 2015-2020, prévoit une contribution, des actions relatives à la qualité de l'air en lien avec le volet Air du SRCAE, pour un montant de 150 000 €. Dans ce cadre, la Région apporte son soutien à l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA), pour l'acquisition de dispositifs de surveillance de la qualité de l'air, afin de répondre aux exigences réglementaires. En 2018, la Région poursuivra sa contribution au programme d'actions de l'ORA.

### **2.4. Réseaux internationaux**

La Collectivité poursuivra son partenariat avec NRG4SD, The Climate Group, R20 et ORU FOGAR, axé sur une déclinaison opérationnelle à l'échelle régionale, des orientations issues de la COP 21 et de la COP22, sur le changement climatique.

En 2018, la Collectivité renouvellera son adhésion aux réseaux internationaux intervenant sur le changement climatique et le développement durable.

## **3. UN RENFORCEMENT DE LA COMPÉTENCE DE LA RÉGION EN MATIÈRE DE PLANIFICATION DES DÉCHETS**

### **3.1. Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), prévoit pour les déchets, de substituer un **plan unique** aux trois plans actuels de gestion des déchets à l'échelle régionale et infrarégionale : le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux, le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux et le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus des bâtiments.

Le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets précise le contenu et la procédure d'élaboration de ce plan.

Ce plan unique intitulé **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD), devrait être approuvé par le Conseil Régional fin 2018, après la phase de consultation des personnes publiques associées et réalisation de l'enquête publique. Pour cela, la procédure d'élaboration a été initiée en 2016 avec le lancement d'un appel d'offres, qui a permis de désigner le groupement composé des bureaux d'études Espelia, Recovering, Deloitte Conseil et l'avocat M. Bruno Mounier. Les travaux d'élaboration se sont déroulés

tout au long de l'année 2017.

### **3.2. Mise en œuvre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)**

Dans l'attente de l'approbation de ce plan régional, les plans antérieurs s'appliquent, notamment le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux validé par l'Assemblée du Conseil Régional du 23 juin 2016. Ce plan sera décliné en 2018, et fera l'objet d'un suivi au niveau de sa mise en œuvre par les 5 EPCI et les 2 syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) qui élaborent leur scénario multifilière. Dans ce cadre, un comité de pilotage associant l'Etat, l'ADEME et la Région a été mis en place pour suivre l'avancement de l'outil multifilière de traitement des déchets.

En 2018, la Région en tant qu'autorité de gestion du POE FEDER 2014-2020, poursuivra son accompagnement auprès des deux syndicats mixte de traitement des déchets de La Réunion (ILEVA et SYDNE), pour s'assurer de la mobilisation des crédits européens, et faire le lien avec l'assistance technique de JASPERS qui est sollicitée dans le cadre du dossier grand projet FEDER.

### **3.3. Développement des filières de l'économie circulaire**

La loi NOTRe confère aux régions un rôle majeur dans le champ de l'économie circulaire, par l'élaboration d'un plan d'actions régional. La Région est pour sa part, totalement engagée dans les dynamiques conduisant à soutenir toutes les dimensions de l'économie circulaire. Dans ce cadre, il est prévu un accompagnement technique et financier de l'ADEME dans le cadre d'un contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC).

Ainsi, les actions prévues en 2018, sont liées au développement des filières de l'économie circulaire :

- Élaborer un plan d'action en faveur de l'économie circulaire en lien avec l'étude descriptive et opérationnelle sur l'économie circulaire à l'île de La Réunion pilotée par NEXA,
- Lancer un appel à projets sur la thématique de l'économie circulaire,
- Soutenir les projets de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire en lien avec le cadre d'intervention de l'ADEME et de la Région, établi en 2016,
- Accompagner la structuration des entreprises et développer l'innovation, notamment à travers la mobilisation des mesures du PO FEDER 2014-2020,
- Accompagner les actions de communication valorisant les acteurs de l'économie circulaire,
- Participer à la mise en place d'une plate-forme de l'économie circulaire avec les partenaires tels que bailleurs sociaux, communes, pôle emploi, coopérative Énergie Alternative et Université de la Réunion notamment, destinée à accompagner les porteurs de projet de création d'activités,
- Accompagner le projet « Développement de l'écotourisme à Mafate » piloté par l'IRT, notamment à travers la fiche action « préparer à l'économie circulaire »,
- Accompagner les projets de développement liées à l'économie circulaire et les déchets dans la zone océan Indien en concordance avec le programme INTERREG.

En outre, la Région accompagnera les actions d'animation et d'observation des filières déchets et économie circulaire, qui se traduira notamment par :

- la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs avec l'ADEME pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire,
- un soutien au Cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), porté par le SICR Syndicat de l'importation et du Commerce de La Réunion pour l'organisation du deuxième forum en lien avec l'économie circulaire, et le renouvellement de l'adhésion à l'association de préfiguration du cluster,
- une participation financière, en partenariat avec l'ADEME, en faveur de la CER (Cellule Économique Régionale) du BTP, pour le poste de chargé de mission qui assure l'animation liée à la gestion des déchets du BTP,
- une contribution à l'éco-organisme ECO AGRI REUNION, pour le déploiement de la filière gestion des déchets agricoles non organiques à La Réunion,
- un soutien au poste de chargé de mission observatoire des déchets en matière d'information et de

suivi des données porté par l'AGORAH.

#### **4. APPRÉHENDER LES RISQUES NATURELS – CONNAÎTRE ET ANTICIPER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

##### **4.1. L'Observatoire Régional des Risques Naturels (ORN)**

À La Réunion, les conséquences des risques naturels sont majoritairement imputables à l'aléa cyclonique/tempête tropicale, au volcanisme, à la sismicité, aux feux de forêt, mais aussi au contexte fonctionnel et socio-économique (insularité, pressions foncières, crise de l'emploi, etc.).

Pour y faire face, une véritable politique de diminution des enjeux et des vulnérabilités est menée sur le territoire, favorisant l'émergence d'actions communes *via* la création d'outils innovants (observation, spatialisation, modélisation) et des engagements significatifs en faveur du développement et de l'entretien d'une « mémoire commune du risque ».

La Région, s'inscrivant dans ce cadre, soutient des actions en matière de risques naturels et des études portant sur l'amélioration des connaissances relatives aux évolutions climatiques qui viennent alimenter en données l'**Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN)**.

L'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN), créé en 2012, dont la gestion et l'animation ont été confiées à l'**AGORAH**, assurent les missions suivantes :

- Améliorer la connaissance et informer sur l'état des risques,
- Intégrer les risques naturels au sein des politiques d'aménagement,
- Évaluer et suivre l'évolution des risques naturels et des actions mises en œuvre.

À ce titre, l'Observatoire des Risques Naturels de La Réunion (ORN) assure le suivi des indicateurs du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) liés à l'adaptation au changement climatique au sein du Comité 4 de la Gouvernance Energie-Climat, co-piloté par l'AGORAH et la DEAL.

En 2018, la Collectivité poursuivra son implication dans les activités de cet observatoire en s'assurant en particulier du suivi des orientations et des indicateurs du SRCAE, en matière de changement climatique.

##### **4.2. Actions du BRGM en matière de risques naturels**

Les actions mises en œuvre par le BRGM, avec le soutien financier de la Région, s'inscriront dans le cadre de la convention-cadre 2014-2020 et porteront sur les objectifs suivants :

- La compréhension des phénomènes géologiques et les risques associés,
- Le développement et la mise à disposition des outils nécessaires à la gestion du sol et du sous sol et des ressources.

En 2018, la Collectivité poursuivra son soutien en faveur du BRGM, afin d'alimenter l'Observatoire des Risques Naturels.

Ainsi, le BRGM interviendra en « **Appuis Techniques et Expertises** à la demande des services de la Région » et poursuivra le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosion côtière (**OBSCOT**).

En 2018, dans le cadre de la fiche action 5.02 « *Observation, expérimentation et développement sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique* », du POE FEDER 2014-2020, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre de la phase 3 du projet MVTERRE porté par le BRGM, axé sur les mouvements de terrain à Salazie, et la poursuite de l'acquisition de données sur ce secteur dans le cadre du programme de recherche RenovRisk-Erosion.

##### **4.3. Actions de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)**

Le partenariat établi avec l'Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale l'Observatoire

Volcanologique du Piton de la Fournaise (IPGP/OVVF), a fait l'objet d'une nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2016-2020 pour la réalisation d'actions de Service Public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques.

En 2018, la Collectivité poursuivra son soutien en faveur du programme d'actions de l'OVVF, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise.

#### 4.4. Programme de Gestion du Risque Inondation (PGRI)

Le PGRI (2016-2021) est un document de planification de la gestion des inondations sur l'ensemble du territoire, qui a été approuvé par le Préfet en 2015, et dont les objectifs sont de :

- Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation,
- Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations,
- Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations,
- Concilier les aménagements futurs et les aléas,
- Réunir tous les acteurs de la Gestion du Risque Inondation.

Ainsi, le PGRI définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations qui permettent de réduire les conséquences négatives des risques d'inondation sur l'ensemble du bassin hydrographique de La Réunion, et en particulier sur les Territoires à Risque Important (TRI). Il permet de prioriser des actions, de façon à mieux répartir les financements publics sur les plus efficaces et les plus urgentes. En lien avec la mise en œuvre de la **Directive Inondation**, des actions prioritaires sont identifiées, afin de réduire de façon opérationnelle, la vulnérabilité des populations face au risque d'inondation.

Ainsi, dans le cadre de la fiche action 8.03 du POE FEDER, la Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et des projets d'endiguement, prioritaires retenus, en apportant la contrepartie publique nationale.

En 2018, un projet d'endiguement de la Rivière des Galets porté par le SIVU Rivière des Galets (Mairie du Port, Saint-Paul, TCO) pourrait bénéficier d'un cofinancement régional.

#### 4.5. Actions dans le domaine de l'eau

La gestion des ressources en eau à La Réunion se fait suivant une planification au niveau européen, national et local.

##### Outils de planification

Découlant de la **Directive européenne cadre sur l'eau** (DCE) de 2000, le SDAGE (**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**) **2016-2021** est l'outil de planification dédié à la gestion de la ressource en eau au niveau national. Ce document fixe, sur une durée de 6 ans, pour chaque grand bassin hydrographique, les orientations fondamentales pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource en eau entre tous les usagers (citoyens, agriculteurs, industriels).

Ses mesures sont déclinées à travers des **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** au niveau des sous-bassins (Est, Ouest et Sud de l'île). Un SAGE comporte un plan d'aménagement et de gestion durable (opposable aux décisions administratives et plans de portées inférieures) accompagné d'un règlement (opposable au tiers). Il est rédigé et suivi par une structure porteuse désignée par la Commission Locale de l'Eau. Le Comité de Bassin de La Réunion est désormais **Comité de l'Eau et de la Biodiversité** (cf chapitre 5).

En 2018, l'action de la Région dans le domaine de l'eau et de la mise en œuvre du SDAGE se fera dans la continuité des années précédentes.

## Amélioration de la qualité de l'eau

Maîtriser la qualité de l'eau du robinet est un objectif prioritaire pour améliorer l'état de santé de la population. Ainsi, la Préfecture de La Réunion et l'Agence Régionale de Santé Océan Indien (ARS OI) ont élaboré un plan d'action pluriannuel visant la construction d'usines de potabilisation de l'eau, dans un contexte financier incitatif pour les collectivités, maîtres d'ouvrage. L'indicateur principal de réalisation de cette action est la population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau, soit 20 000 habitants visés en 2018 et 100 000 en 2023.

En 2018, au titre de la fiche action 5.06 « création et extension d'usines de potabilisation » du POE FEDER 2014-2020, la Région cofinancera (éventuellement avec l'État) plusieurs projets de création **d'usines de potabilisation** (communes de St-André, St-Benoît, St-Pierre et St-Leu,..).

Enfin, au titre de la mesure 4.3.5 du FEADER 2014-2020 intitulée « Amélioration des conditions d'alimentation en eau des hauts ruraux », la Région apportera son soutien pour réaliser des retenues collinaires, à usage agricole ou mixte diversification agricole et lutte contre les incendies de forêts afin de sécuriser l'alimentation en eau dans les Hauts, et préserver la biodiversité.

## **5. LA RÉGION, CHEF DE FILE EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ**

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) du 07 août 2015 ont conféré aux régions le rôle de chef de filât en matière de préservation de la biodiversité avec comme objectifs la définition et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de la biodiversité.

Elle a été complétée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, publiée en août 2016, qui vise à :

- protéger, restaurer et valoriser la biodiversité et notamment à éviter, réduire, compenser les impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement ;
- créer une Agence Française pour la Biodiversité (AFB) avec des antennes ultramarines ;
- procéder à la ratification par la France du Protocole de Nagoya ;
- créer des zones prioritaires pour la biodiversité.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, votée le 20 juillet 2016, conforte également la politique des agences de l'eau en faveur de la restauration des milieux naturels humides comme un levier à la préservation et à la valorisation des richesses naturelles. Cette loi offre une opportunité d'élargissement de leurs interventions dans un cadre partenarial à dessiner tant sur le plan du financement, que de la gouvernance. Dans les DOM, la gouvernance s'exercera au sein des **comités de l'eau et de la biodiversité**.

### **5.1. L'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB)**

Les Régions ont désormais la possibilité de mettre en place des **Agences Régionales de la Biodiversité (ARB)**, conjointement avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) officiellement créée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et placée sous la tutelle du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Dès 2015, la Région en partenariat avec le Conseil Départemental, a proposé la désignation de deux binômes (élu/technicien) au sein du Conseil Régional et du Conseil Départemental, pour préparer la mise en place de l'Agence Régionale pour la Biodiversité.

En 2018, il s'agira de poursuivre le partenariat initié en 2017 avec l'État et le Conseil Départemental, pour la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée au contexte réunionnais, et de proposer une structuration de cette future ARB.

L'ARB aura pour mission de piloter et suivre la mise en œuvre de la Stratégie Réunionnaise pour la

Biodiversité (SRB), qui vise à mieux connaître et préserver les espèces patrimoniales et leurs habitats et à restaurer les continuités écologiques, à la fois dans les espaces protégés et en dehors de ces espaces. Celle-ci se décline en un plan d'actions pour la période 2013-2020, avec une attention particulière apportée aux milieux marins et d'eau douce.

## 5.2. Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

En 2018, la Collectivité régionale poursuivra le suivi des projets ci-après déjà engagés, au titre de la fiche action 5.08 du POE FEDER 2014-2020 (cf détails fiches bilan).

Il s'agira également d'assurer le suivi administratif et financier du programme européen LIFE+ Forêt Sèche 2014-2020, porté par le Parc National de La Réunion, co-financé par la Région en 2015 à hauteur de 300 000 €, dont l'objectif est de conserver la forêt semi-xérophile, et de rétablir les connectivités entre parcelles restaurées et les reliques sur les communes ciblées (St-Denis et la Possession).

Enfin, elle pourra également financer en 2018 de nouveaux projets, en lien avec la SRB, notamment le nouveau programme d'actions du CBNM, visant l'acquisition de connaissances et la valorisation du patrimoine végétal.

### Le Parc National de La Réunion

La Région Réunion accompagne cet établissement public depuis sa création en 2007 en participant à ses réunions du Bureau et du Conseil d'Administration. En 2017, elle a rendu public les résultats de l'étude lancée en 2016 consistant en un état des lieux et un diagnostic de l'outil en vue d'en proposer des améliorations, et d'analyser les possibilités d'évolution de son statut juridique, le but étant d'aller vers un aménagement équilibré et raisonné du territoire.

En 2018, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des orientations prises à l'issue de cette étude, validées par la Commission permanente du Conseil Régional du 05 mai 2017 :

- Solliciter l'application à La Réunion de l'autorisation spéciale prévue à l'article L331-4 du Code de l'environnement prévue pour des projets qui ne peuvent techniquement ou financièrement se réaliser sur une autre partie du territoire ;
- Étudier la mise en place d'enclaves qui seraient régies par des autorisations spéciales (régime de protection dérogatoire), en interrogeant les communes sur leurs besoins ;
- Poursuivre, dans une perspective à plus long terme, les investigations qui permettraient de faire évoluer les statuts du Parc national vers un Parc régional (non prévu par les textes à ce jour).

## 5.3. Biodiversité marine et écosystèmes marins

En 2018, en fonction du programme d'actions de la structure, la Collectivité régionale **apportera** sa contribution financière au **fonctionnement du GIP Réserve Naturelle Nationale Marine de La Réunion**.

La Région apportera également son soutien à des associations qui œuvrent pour la **préservation de la biodiversité marine** à La Réunion, et également à l'échelle de la zone Océan Indien, en lien avec la **dimension régionale** liée à la faune marine et aux habitats marins.

En 2018, la Région interviendra essentiellement en contrepartie du POE FEDER 2014-2020 et INTERREG V OI, sur les mesures liées à la biodiversité, en faveur de projets liés à la préservation de la faune marine. Dans ce cadre, elle accompagnera l'Association GLOBICE dans la réalisation de son programme de connaissance et de conservation des cétacés à La Réunion.

Elle soutiendra également l'association Terra Océana, pour la réalisation du projet «Défiplastik », qui vise à réaliser une expédition dans le gyre de l'océan Indien, près des 40<sup>èmes</sup> rugissants, pour étudier l'impact des déchets plastiques, véritable catastrophe écologique.

Enfin, la Collectivité régionale portera également deux projets relatifs aux mammifères marins :

- La poursuite des études pour le **classement du « chemin des baleines »** au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, en lien avec le comité baleines, créé en 2014.
- **L'observation des baleines depuis la terre** : il s'agira d'étudier la faisabilité technique et juridique d'un projet d'observation de baleines depuis la terre. L'objectif est de permettre l'observation de ces espèces depuis la terre, sans perturber la faune marine, et d'identifier des sites d'observation sur le territoire.

## **5.4. Gestion du risque requin**

### **5.4.1. Un cadre réglementaire sur mesure**

Le **plan renforcé et durable du risque requin à La Réunion** de juillet 2013 pose les fondements d'une gestion coordonnée en vue d'une « politique active de prévention du risque requins ». Il couvre la période 2015-2020 et repose sur cinq axes dont les actions se poursuivront **en 2018** :

- La prévention opérationnelle par des recours à des technologies innovantes et l'étude des évolutions à apporter à la réglementation relative à la baignade et aux activités nautiques ;
- L'évaluation du dispositif vigie-requin et la professionnalisation des agents assurant cette mission ;
- L'amélioration de la connaissance par la production d'études complémentaires sur la quantification des requins et sur l'évolution des pratiques des usagers de la mer ;
- La gestion raisonnée des stocks en lien avec la Réserve Naturelle Nationale Marine ;
- Le Centre de Ressources et d'Appui (CRA) pour la réduction du risque requin, « observatoire » destiné à coordonner les actions de sécurisation et de prévention opérationnelles.

### **5.4.2. Une gouvernance coordonnée et partagée**

Le centre de ressources et d'appui (CRA), 5ème axe du plan susvisé, a été installé en 2016 sous la forme d'une association loi 1901 avec la dénomination « Association Centre de Ressources et d'Appui sur le Risque requin «(ACRAR) ». Il mobilise l'ensemble des compétences locales pour animer et mettre en œuvre le plan d'actions pluriannuel gouvernemental dont les missions premières sont accompagnées d'actions d'information, de communication, d'éducation et de coopération internationale.

La Région a approuvé son adhésion à cette structure et participe à deux niveaux à son fonctionnement : participation à ses instances consultatives/décisionnelles et cofinancement (fonctionnement et programme d'actions) sur la base d'un contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel, tel qu'inscrit au contrat de Plan État-Région 2015-2020, à parité avec l'État à hauteur de 1,8 M€ sur la période considérée. Cette contribution financière sera ciblée **en 2018** sur les actions prioritaires que la Région souhaitera soutenir.

### **5.4.3. Des mesures opérationnelles de sécurisation et de prévention**

En 2018, au regard des enjeux économique, touristique et sportif, la Région contribuera à financer des actions en cohérence avec sa volonté affichée d'accompagner les associations et les communes dans la sécurisation des sites de baignade et d'activités nautiques.

Ainsi, elle renouvellera son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en y apportant si nécessaire des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts. Cela concerne les dispositifs suivants : « Vigies Requins Renforcées », programme Caprequins 3 et maintenance des filets installés sur les plages de Saint-Paul (ZONEX de Boucant Canot et des Roches Noires).

En mobilisant des financements complémentaires (en sollicitant notamment l'État), de nouveaux projets liés à la sécurisation d'autres sites pourront également être soutenus :

- L'aménagement des zones d'activités nautiques par l'installation de filets anti-intrusion de requins sur les plages en cofinancement de la mesure 5.09 du POE FEDER 2014-2020 ;
- L'évolution du système de protection des filets anti-intrusion existants sur les plages de Saint-Paul et son installation sur d'autres sites ;
- L'équipement des Cellules dédiées à la gestion et à la surveillance des filets sur les communes.

## **5.5. Sensibilisation dans le domaine de l'environnement**

En 2018, il s'agira pour la Région de poursuivre le partenariat établi en 2012, entre la Région Réunion et la fondation WWF-France dans le domaine du développement durable, axé sur la sensibilisation aux enjeux environnementaux, avec notamment la mise en œuvre annuelle d'un Pandathlon, la préservation de la biodiversité en lien avec le changement climatique, dans un cadre territorial et de coopération régionale.

Elle poursuivra également son adhésion à des associations qui œuvrent pour l'environnement : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Rivages de France, Réserves Naturelles de France (RNF) et l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL).

Enfin, la Région apportera son soutien dans le domaine de **l'éducation et de la sensibilisation**, qui se traduira par l'acquisition d'ouvrages sur la biodiversité réunionnaise, en faveur des centres de documentation et d'information **des lycées** de La Réunion, et par une contribution à divers événements (colloques, journées, séminaires, etc.).

En 2018, deux nouvelles actions de communication et de sensibilisation sont déjà identifiées : la « Journée des tisaneurs » et la « Journée des pêcheurs de bichiques », afin de mettre en exergue ces activités traditionnelles locales.

## **6. RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE**

### **6.1. Recherche agronomique**

En 2018, la Région poursuivra son soutien aux activités de recherche agronomique du CIRAD, conformément à l'accord cadre quadripartite Etat-Région-Département-CIRAD 2015-2020 et en contrepartie des fonds du POE FEDER Convergence, du POE INTERREG V OI et du PDRR FEADER 2014-2020.

Les programmes de recherche et expérimentation ainsi co-financés par la Région s'inscrivent dans les orientations de la « Stratégie Europe 2020 » de l'UE, de la « Stratégie de Spécialisation Intelligente » de La Réunion (S3) et des priorités du « Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire » (PRAAD 2014-2020). Ils sont organisés en « Dispositifs de Programmation en Partenariat » (DPP) et concernent :

- la santé animale ;
- la biodiversité et la santé végétale,
- la co-conception de systèmes agro-alimentaires de qualité ;
- les services et impacts des activités agricoles.

Cette structuration qui implique davantage toutes les parties prenantes locales (chercheurs, professionnels du monde agricole et agroalimentaire,...) et les acteurs de la zone océan Indien au sein de la « plate-forme Régionale Agronomique pour le Développement » (PreRAD), est propice au développement renforcé des activités de recherche en bioéconomie tropicale et la valorisation de leurs résultats en actions de développement et de coopération.

La mesure de l'impact de la recherche agronomique pour le territoire sera appréciée selon le bilan annuel 2018 de ces programmes en termes de transfert, d'innovation technologique, d'expérimentation, de formation, et en lien avec les relais tels que les Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole : RITA « Santé animale et élevage », RITA « Canne », RITA « Fruits & légumes et horticole »), ainsi que le pôle de compétitivité Qualitropic.

## **6.2. Participation à l'ERANet « BiodivErsA3 » : réseau transnational de recherche en biodiversité**

La Région participe avec plusieurs RUP et PTOM du réseau NetBiome au projet « BiodivERSA3 » financé sous H2020 de 2015 à 2020 et comptant 32 entités nationales et régionales. Coordonné par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB), BiodivErsA 3 vise à renforcer la recherche dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, par sa mise en réseau dans l'Espace européen de la Recherche (projet « ERANet »).

Les recommandations et prospectives issues des travaux du réseau NetBiome appellent une continuation de mise en œuvre notamment par leur intégration dans la feuille de route et l'agenda stratégique de recherche et innovation de BiodivErsA3. Le programme de travail de cet ERANet comprend le lancement d'appels à projets de recherche et le développement d'un « workpackage » dédié à l'Outremer. Les régions présentes (Guadeloupe, Réunion, Guyane, Canaries, Açores, Nouvelle-Calédonie) poursuivront donc leurs activités au sein de BiodivErsA3 pour la prise en compte de leurs besoins et des opportunités offertes à l'Europe continentale en matière de recherche en biodiversité.

Les actions majeures de BiodivErsA3 prévues pour 2018 comprennent : 1. la préparation d'un appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et santé » auquel tous les partenaires sont invités à participer, 2. la mise à jour de la base de données (projets et acteurs de la recherche, infrastructures et organisations,..), 3. la poursuite du travail sur l'implication des différentes parties prenantes (dont les partenaires privés), 4. la valorisation des projets issus des appels de BiodivErsA2 (2010-2014).

## **7. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **7.1. Rapport développement durable**

Obligation résultant de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, le rapport sur la situation en matière de développement durable doit analyser tous les ans les politiques (programmes, actions, dispositifs) menées par la Collectivité sur le territoire et en interne durant l'année n-1.

Cette évaluation s'effectue au regard des 5 finalités du développement durable et a pour objectif une amélioration continue pour la conduite de politiques durables de développement. Pour rappel, les 5 finalités du développement durable visent :

- à lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère
- à préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources
- à permettre l'épanouissement de tous les êtres humains
- à assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- à fonder les dynamiques de développement sur des modes de production et de consommation responsables.

En juin 2018, vous sera présenté le rapport « Développement Durable » de la Région Réunion pour 2017.

### **7.2. Plan interne en faveur du développement durable**

L'éducation au Développement durable est un levier stratégique important pour les enjeux écologiques majeurs que sont le changement climatique, la perte accélérée de biodiversité, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

La Région engagera en 2018, un plan d'actions « Développement Durable », interne à la collectivité, comprenant un volet important de sensibilisation/formation sur les thématiques suivantes :

- Baisse de la consommation des Énergies fossiles, GES : co-voiturage, conduite économe, télétravail, consommation électrique...
- Protection de la Biodiversité : connaissance des plantes indigènes et endémiques, sur la faune, apprentissage milieux marins,...

- Consommation responsable : Déchets /Tri /Recyclage, consommation papier, consommation eau,...

Pour la mise en œuvre de ce plan, elle s'appuiera sur des partenaires tels que l'ADEME, associations environnementales,... mais aussi sur des opérateurs associatifs reconnus dans le domaine de l'Éducation au Développement durable.

### **7.3. Actions/projets développement durable**

En complément du volet formation, la Région mettra en œuvre ou amplifiera des opérations concrètes de développement durable telles que :

- les jardins partagés
- l'implantation de ruches,
- concours entre Directions sur la consommation,...

Par ailleurs, elle s'emploiera à l'appropriation par tous du rapport annuel « Développement Durable » de la Collectivité.

**Principales actions en 2018**

- Mise en œuvre et actualisation de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- Soutien aux Énergies renouvelables
  - dispositif chèque photovoltaïque
  - appel à projets pour l'autoconsommation,
  - appel à projets sur l'éclairage public
- Actions en matière de maîtrise de l'Énergie :
  - diffusion des chauffe-eau solaires (Ecosolidaire, habitat social)
  - appels à projets sur bâtiments performants
- Mise en place de dispositifs de soutien au stockage intelligent de l'énergie.
  - Programme de recherche sur l'impact du stockage sur la gestion du réseau

**Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs**

Finalité	Dispositifs/Actions	Actions 2018	Réf POE ou CPER	Indicateurs 2018
Gouvernance	Animation	Mise à jour de la PPE		Révision PPE
Développement des ENR	Solaire photovoltaïque	Dispositif chèque photovoltaïque		200 installations subventionnées
	Autoconsommation	Mise en place d'un appel à projet pour l'autoconsommation tertiaire		
MDE	Solaire thermique	Dispositif Ecosolidaire	Mesure 4.04 POE FEDER	1000 installations subventionnées
	Précarité énergétique	Nouvelle opération SLIME		5000 foyers accompagnés

**4. Appréhender les risques naturels – Connaître et anticiper les changements climatiques**

**Actions prévues en 2018**

- Connaissances et expertises sur les risques naturels
  - Poursuite de l'implication de la Région dans le soutien et les activités de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,...),
  - Soutien au BRGM (appuis techniques, projet OBSCOT, programme RENOVRISK)
  - Soutien en faveur du programme d'action de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise
  
- Programme de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)
  - Soutien à la mise en œuvre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et de ses projets d'endiguement, en lien avec la mise en œuvre de la Directive d'Inondation (POE FEDER 2014-2020)

**OB 2018**

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
<b>Réalisations physiques</b>			
<b>Connaissances et expertises sur les risques naturels</b>			
Poursuite de l'implication de la Région dans le soutien de l'Observatoire Régional des Risques Naturels (SCRAE,...)			
Financement de structures : tels que le BRGM : appuis techniques, projet OBSCOT	Études	Appuis techniques et expertise à la demande des services de la Région	Poursuivre le suivi du trait de côte et des phénomènes d'érosions côtière
Soutien à la mise en œuvre de la phase 3 du projet MVTERRE et dans le cadre du programme de RENOVRISK	Études sur les mouvements de terrains	Acquisition de données sur le secteur de Salazie dans le cadre du programme de recherche RENOVRISK	
Valorisation&diffusion Soutien en faveur du programme d'action de l'Observatoire Volcanique du Piton de la Fournaise (nouvelle convention cadre)	Valorisation de l'environnement volcanique	Collecte de données	Meilleure connaissance de l'environnement volcanique
<b>Programmation de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)</b>			
Soutien aux actions prioritaires dans le cadre de la Directive Inondation et du projet PAPI	Études sur les projets d'endiguement	Étude opérationnelle concernant les opérations d'aménagement et d'endiguement	

### **3.5 Actions dans le domaine de l'eau**

- Organisation d'une nouvelle gouvernance pour un pilotage partenarial de la gestion de l'eau à La Réunion

### **Soutien à la réalisation d'équipements structurants dans le domaine de l'eau**

#### Équipements liés à la potabilisation de l'eau

- Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau (création et extension d'usines de potabilisation de l'eau, retenues collinaires de grande capacité)
- Retour au bon état écologique des eaux

#### Lutte contre les incendies forêts et développement des Hauts ruraux

- Réalisation de retenues collinaires de grande capacité

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs de résultat</b>	
		<b><i>quantitatif</i></b>	<b><i>qualitatif</i></b>
	<b><i>Réalisations physiques</i></b>		
Soutien aux équipements structurants de gestion de l'eau.	Réalisation d'usines de potabilisation de l'eau	Financement de 8/9 usines	Amélioration de la qualité de l'eau de consommation
Soutien à la réalisation de retenues collinaires de grande capacité	Instruction en cours du dossier de demande subvention de la retenue collinaire de Piton Rouge de grande capacité	Financement d'1 retenue collinaire de grande capacité	Amélioration de la lutte contre les incendies de forêts et de la diversification agricole
Retour au bon état écologique des eaux		Orientations du SDAGE 2016-2021	Amélioration état eaux souterraines et superficielles

**Principales actions en 2018**

**Déchets**

- Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
- Mise en œuvre du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)

**Économie circulaire**

- Élaboration d'un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire, en lien avec les programmes de prévention et le PRPGD
- Développement des filières de l'économie circulaire :
  - Lancement d'un appel à projets sur la thématique
  - Soutien des projets promouvant l'économie circulaire, la réduction de la production de déchets, la réduction des pollutions et des nuisances en lien avec le cadre d'intervention de l'ADEME et de la Région, établi en 2016.

**Synthèse des actions/dispositifs et indicateurs**

Finalité	Dispositifs / Actions	Actions 2018	Indicateurs 2018
Élaboration du PRPGD	Pilotage du PRPGD	Approbation du PRPGD	Approbation
Développement des filières de l'économie circulaire	Cadre d'intervention en faveur de l'économie circulaire	Soutien aux projets en lien avec l'économie circulaire	10 projets soutenus

**Principales actions en 2018**

- Structuration de l'Agence Réunionnaise pour la Biodiversité (ARB)
- Amélioration de la connaissance en matière de biodiversité et gestion du risque requin
- Création d'un circuit d'observation de mammifères marins depuis la terre, en lien avec le dossier d'inscription du chemin des Baleines au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels

- Poursuite de l'étude relative à l'évolution du statut du Parc National de La Réunion
- Poursuite du programme européen LIFE+Forêt sèche (2015-2020) porté par le Parc National
- Soutien au nouveau programme de la SEOR concernant la conservation du Tuit-Tuit
- Soutien au nouveau programme d'acquisition de connaissances et de valorisation du patrimoine végétal
- Poursuite des programmes d'actions déjà engagés au titre de la mesure 5.08 du POE FEDER 2014-2020 :
  - Programme 2015-2017 de conservation de l'échenilleur de La Réunion – SEOR
  - Programme de connaissance et de conservation de la papangue (*Busard de Maillard*) – SEOR
  - Projet de Protection des pétrels endémiques et lutte contre la passiflore banane – AV2M
  - Projet de Connaissance, conservation et valorisation du patrimoine végétal – CBNM
  - Programme de conservation des habitats mésothermes de La Réunion – CBNM
  - REstauration d'HABitats naturels LITTOraux accueillant des populations de gecko vert de Manapany, de Puffins du Pacifique et de Noddis bruns (LITTOREHAB) – Conservatoire du Littoral
  - Projet ESPECE (Études et Sauvegarde des Plantes En danger Critique d'Extinction) – Parc National

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		quantitatif	qualitatif
<b>Biodiversité terrestre et écosystèmes naturels</b>			
Projet LIFE+Forêt sèche	Introduction d'espèces végétales et animales indigènes	100 000 arbres indigènes de 48 espèces – 30 ha	Restauration de forêts semi-xérophiles et création continuum éco
Restauration habitats naturels littoraux pour les geckos verts de Manapany+puffins du pacifique=noddis bruns	Restauration habitats, sensibilisation public, amélioration connaissance	Réintroduction de 7450 plants et 11 990 graines d'espèces endémiques 1 rapport d'études et 3 restitutions publiques	Augmenter la population des espèces endémiques de La Réunion
Etudes et sauvegarde des plantes en danger critique d'extinction (ESPECES)	Rédaction du plan de conservation et d'une cartographie	6 ha pour démultiplication et restauration plantes 2 ha pour la lutte contre les EEE	Sauvegarde des plantes en danger critique d'extinction
Connaissance et valorisation patrimoine végétal de La Réunion	Consolidation herbier et index flore vasculaire de La Réunion Publication articles scientifiques	Réalisation d'un Cahier des habitats mésothermes	Connaissances plus poussées sur la flore et les habitats endémiques et indigènes de La Réunion – Protection optimale des espèces endémiques menacées
Conservation de l'Echenilleur de La Réunion (Tuit-Tuit)	Bagages pour localisation et renforcement techniques de lutte contre prédateurs	Pose et suivi de 40 cages « trap » Dératisation 900 ha	Reconstitution de la population d'échenilleur et contribution à l'inventaire des

			connaissances du PNA
Étude&connaissance de l'avifaune endémique protégée	Études	-	Amélioration des techniques de protection de l'avifaune endémique
Valorisation&diffusion de connaissances sur les reptiles exotiques et indigènes	17 000 graines et 650 plants hôtes du gecko vert	1,5 ha habitats naturels restaurés et 150 refuges créés	Restauration écologique pour la préservation des reptiles exotiques et indigènes
Protection des pétrels endémiques et lutte contre la passiflore banane	Rédaction d'un plan régional de lutte et affinement du zonage d'intervention	Éradication des prédateurs (chats, rats) et destruction massive de passiflore banane	Conservation des pétrels

### Biodiversité marine et écosystèmes marins

- Gestion du risque requin (Centre de Ressources et d'Appui sur le risque requin, Vigies requins renforcées, CapRequins 3, Divers dispositifs de sécurisation sur l'île...)
- Financement du GIP Réserve Nationale Marine
- Acquisition de connaissances sur les mammifères marins (en contrepartie du POE FEDER 2014/2020)
- Gestion de la biodiversité dans la Région de l'Afrique australe et orientale et de l'OI (COI)
- Inscription du chemin des baleines au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- Soutien de projets de coopération régionale au titre du FEDER INTERREG V OI

Actions	Indicateurs de réalisation		Indicateurs de résultat	
	<i>Réalisations physiques</i>		<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
<b>Biodiversité marine et écosystèmes marins</b>				
Chemin des baleines		Études	Circuit touristique	Économie et tourisme
Vigies requins renforcées	Surveillance dans les zones autorisées		Reprise des activités nautiques et de tourisme, des compétitions de surf	Permettre de pratiquer de nouveau les sports de glisse et la baignade et aussi de relancer l'économie
Cap requins 2	Capture et marquage de requins ciblés		xxxxx heures de pêches – xxx prélèvements	Réduire le nombre de prédateurs impliqués dans les attaques de requins
Entretien de filets anti requin	Entretien de filets sur St-Paul et 3-Bassins		xxxx heures de réouverture des plages	Sécurisation de la population pratiquant la baignade et le sport nautique, relance de l'économie
Pose filets anti requin	Installation filets à Trois-Bassins + entretien			
Globice – préservation des cétacés	Études		Recherche appliquée sur les cétacés de la zone ouest de l'OI	Amélioration de la connaissance sur les mammifères marins et aide à la décision politique
RNNMR	Animations nature, sentier sous-marin de l'Ermitage, ...		Communication, sensibilisation, police,...	Gestion durable des ressources halieutiques

## Sensibilisation à l'environnement

- Poursuite du partenariat entre la Région Réunion et la fondation WWF-France (pandathlon, préservation biodiversité en lien avec changement climatique)
- Adhésions à des associations (UICN/Rivages de France/RNF/ANEL)
- Acquisition d'ouvrages sur la biodiversité en faveur des lycées
- **Organisation de journées thématiques**

### Fiche Recherche agronomique et BiodivErsA3

#### Principales actions en 2018

- **Recherche agronomique : Programme d'actions en faveur du développement de l'agro-alimentaire et de l'agriculture conformément aux priorités de la S3 et du PRADD**
  - L'accent sera mis sur l'évaluation des modes de valorisation des résultats de la recherche en 2018 via tous les outils disponibles (RITA, pôle de compétitivité, formation,...).
- **« Projet ERANet « BiodivErsA 3 » : réseau de recherche transnationale en biodiversité et services écosystémiques intégrant plusieurs régions d'Outre-Mer**
  - Préparation d'un futur appel à projets de recherche sur le thème de la « Biodiversité et Santé », Mise à jour de la base de données, Poursuite du travail sur l'implication des différentes parties prenantes et valorisation des projets issus des appels de BiodivErsA2 (2010-2014).

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
	<b>Réalisations physiques</b>		
Programmes de recherche agronomique 2018 du CIRAD (relevant du FEDER, FEADER et INTERREG OI du POE 2014-2020)	Exécution des 4 programmes de recherche par le CIRAD dans la continuité de 2017 intégrant des projets locaux et 5 projets régionaux dans le cadre du PreRAD	Nombre de chercheurs impliqués , de brevets, actions de transfert aux professionnels,  Nombre de chercheurs : 60 chercheurs permanents en 2015, 70 chercheurs sur la période 2015-2020	Rapports techniques d'exécution des projets  Modes de valorisation des résultats de la recherche (transfert technologique, formation,...)
BiodivErsA 3 (H2020, 2015-2020)	Poursuite de l'exécution du programme de travail de BiodivErsA3 dont les worhpackages dédiés aux appels à projets et à celui consacré aux RUP et PTOM du réseau transrégional NetBiome	Nombre de participants au financement de l'appel à projets, nombre de réunions des 32 participants à BiodivErsA 3, nombre de deliverables transmis à la CE, etc.	Deliverables prévus au programme de BiodivErsA 3 (ceux de l'appel à projet, base de données,...), qualité du management, etc.

---

## **PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ**

---

### **COMMISSION N° : 6**

#### **COMMISSION CULTURE SPORT IDENTITÉ RÉUNIONNAISE (CCSIR)**

**Affirmer l'identité, la fierté réunionnaise et renforcer les valeurs sportives comme vecteur de réussites et d'excellence réunionnaises**

**Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans un contexte économique plutôt favorable. Toutefois, les signes d'une reprise de l'économie en général n'empêchent pas les instances gouvernementales d'annoncer une baisse des dotations de l'État en direction des collectivités locales et notamment une baisse significative de la dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, la Région Réunion est confrontée à une stagnation voire à un repli de ses recettes fiscales indirectes.**

**Dans ce contexte, les actions pour le développement de la culture et des pratiques sportives seront menées conformément aux engagements de la collectivité tout en tenant compte des contraintes budgétaires.**

## SECTEUR CULTURE ET PATRIMOINE CULTUREL

La Culture est le ciment d'une organisation, d'une société, d'un peuple. Elle est une aspiration à la liberté et constitue une ouverture au monde. La Réunion, terre de cultures et de métissages, est un modèle de vivre-ensemble unique au monde. La diversité culturelle de notre territoire, qui fait la richesse de l'île, permet de développer un véritable dialogue des cultures que la Région souhaite encourager.

À compter du dernier trimestre 2017 jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 2018, la Région organisera les États Généraux de la Culture, large consultation des Réunionnais afin d'échanger sur les grands enjeux en la matière.

La nouvelle mandature a fait de la culture un des 7 piliers de sa politique régionale. Impulser une politique de développement culturel du territoire, aux côtés des acteurs, accompagner la formation et l'enseignement culturel et artistique et valoriser le patrimoine culturel et les structures muséales régionales sont les axes forts de la mandature 2016-2021.

L'ouverture sur le monde de la population réunionnaise, un meilleur accès à la culture pour tous et le développement du sport de haut niveau réunionnais, tels seront les axes renforcés dans le cadre budgétaire 2018.

En plaçant la Culture au cœur de son projet de développement pour La Réunion, les orientations de la Région en 2018 s'articuleront autour de :

- > l'impulsion d'une politique aux côtés des acteurs : un soutien renouvelé auprès des artistes, associations et entreprises culturelles pour leurs projets développés sur toute l'île et à l'extérieur ;
- > la Culture comme levier d'épanouissement pour la jeunesse : des actions particulièrement volontaristes dans le domaine des enseignements et de la formation artistiques afin d'encourager nos jeunes à une pratique en amateur ou professionnelle, de conforter nos artistes dans leur évolution de carrière, d'améliorer les pratiques des acteurs culturels qu'ils soient administratifs ou techniciens ;
- > un soutien actif à la création et à la diffusion artistique ;
- > une politique d'identification, de préservation et de valorisation de notre patrimoine pour une meilleure connaissance et une appropriation de notre Histoire et de notre Culture ;
- > la prise en compte de l'économie culturelle dans les projets de structuration pour La Réunion et le développement d'une vraie politique de tourisme culturel ;
- > une offre muséale régionale diversifiée et de qualité, à travers ses 4 structures muséales mais également en développant des partenariats avec d'autres musées de l'île qu'ils soient publics ou privés.

### **1. IMPULSER UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE AUX CÔTÉS DES ACTEURS : LA CULTURE, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE À TRAVERS LE SOUTIEN AUX ACTEURS ET LE RENFORCEMENT DE L'EXPORT CULTUREL**

L'intervention de la Région en faveur des acteurs culturels se décline à travers les schémas lancés ces dernières années dans 3 domaines :

- le schéma des enseignements artistiques ;
- le schéma des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ;
- le schéma de la littérature et de la lecture publique.

Menés dans la plus large concertation avec les acteurs culturels, les institutions et collectivités territoriales, ces schémas proposent des axes de développement pour chacun des secteurs.

La Réunion dans son ensemble doit être le théâtre de la création et de la diffusion réunionnaise. La Région soutiendra les initiatives visant à proposer de nouvelles formes de création et de diffusion, susceptibles d'irriguer l'ensemble du territoire, en particulier les zones éloignées des grands centres d'activités culturelles : les Hauts, l'Est, le Sud-Est. L'objectif sera de renforcer la diffusion de la culture, afin qu'elle soit

accessible à tous les Réunionnais et d'offrir des espaces d'expression aux acteurs. Tous les secteurs sont concernés : la littérature, le spectacle vivant, les arts visuels...

La professionnalisation du secteur culturel à La Réunion ces dernières années nécessite un accompagnement réfléchi et mesuré. Les projets proposés par les acteurs culturels doivent se faire en concertation avec les partenaires institutionnels, à partir des orientations de chacun, à l'échelle communale, régionale, nationale voire internationale.

La Région accompagnera les initiatives des acteurs culturels visant la structuration et la professionnalisation du secteur, le rayonnement de notre Culture à La Réunion mais également à l'international.

Le développement de l'activité culturelle à l'extérieur de l'île est primordial pour permettre à nos artistes de développer une économie viable de leurs projets. Le seul territoire réunionnais ne peut absorber l'offre de diffusion culturelle. Il s'agira pour la Région de renforcer son soutien en faveur des artistes invités à se produire sur les scènes internationales.

D'autre part, la Culture est l'un des premiers vecteurs de coopération avec d'autres pays. De par la singularité de son histoire qui conduit à son métissage, sa diversité, La Réunion a su faire émerger des expressions artistiques hors du commun, sur le champ musical comme dans tous les domaines, avec notamment le Maloya classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore le moringue et le séga. La Réunion, de par sa situation géographique au centre du grand océan Indien, doit jouer pleinement son rôle de chef de file dans l'export culturel. Des dispositifs seront amplifiés pour permettre un plus grand rayonnement de notre île vers l'ensemble des pays du grand océan Indien. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre l'accroissement des connaissances patrimoniales de ces expressions.

Mis en œuvre par des équipes compétentes, ces projets devront être construits en cohérence avec leur environnement, développés sur du moyen à long terme et intégrer une ouverture au monde. Les objectifs affichés sont clairs et visent une autonomisation des équipes et des actions qu'elles portent, la collectivité publique permettant d'impulser les initiatives et de conforter le budget artistique.

Le défi est important et répond à de nombreuses problématiques : la continuité territoriale, la prise en compte de l'économie comme donnée fondamentale du projet culturel dès sa conception, l'expérimentation, les conditions de réception des publics, l'irrigation par la Culture de l'ensemble du territoire réunionnais.

### **1.1. spectacle vivant**

La Région Réunion considère qu'investir dans une politique de spectacle vivant est un élément essentiel à l'épanouissement de l'individu. Une des priorités de la politique culturelle régionale est l'accès du plus grand nombre à une offre artistique en permettant un rapport aux œuvres qui développe l'imaginaire, l'ouverture, la curiosité et le sens esthétique et en incitant à la participation des habitants à la vie culturelle, et ce dans le respect des droits culturels des personnes.

Aussi, le secteur du spectacle vivant bénéficie d'un soutien fort de la collectivité notamment au travers des enjeux de professionnalisation, de démocratisation culturelle et de valorisation de la création artistique du territoire. Cet engagement de la collectivité a permis d'accompagner le développement de la filière durant ces dernières années et a pris forme dans un ensemble de conventionnements et de dispositifs d'aides.

Face au contexte de contraction des financements publics, les équilibres économiques des projets et des structures sont fragilisés, voire remis en cause, et avec les mutations des modes de production et de diffusion, de nouveaux leviers sont à inventer, de nouvelles façons de travailler ensemble sont à explorer, plus mutualisées, plus solidaires.

Le Schéma Régional des salles et lieux de création et de diffusion du Spectacle Vivant à La Réunion, adopté par la Région le 1er juillet 2014, a l'ambition d'être un espace de travail co-construit entre les différents acteurs du spectacle vivant pour relever ces défis.

**2018** verra donc la poursuite de la mise en œuvre des axes stratégiques du schéma et de ses chantiers prioritaires :

- Axe 1 : Démocratisation culturelle : renforcer l'accès au spectacle vivant pour toutes les populations
- Axe 2 : Ancrage et maillage territoriaux : irriguer le territoire
- Axe 3 : Création artistique : soutenir et accompagner la création, les émergences créatives et artistiques, les talents du spectacle vivant
- Axe 4 : Ressources : accompagner les salles dans la mutation de leurs cahiers des charges, de leurs modèles économiques, dans la professionnalisation et le renforcement de leurs ressources
- Axe 5 : Gouvernance : renforcer la gouvernance autour du spectacle vivant

Les ressources humaines sont au cœur de ce schéma dont les priorités, pour la Région, sont la professionnalisation des acteurs de la filière, le renforcement des compétences et expertises des personnels, qu'ils soient permanents ou intermittents, l'anticipation des nouveaux besoins en compétence. **La mobilisation des partenaires institutionnels et des professionnels autour de cette question débouchera fin 2017 sur la signature d'un accord-cadre régional pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant dont les premières actions devraient être mises en place en 2018.**

### **a. La musique**

Véritable pépinière de talents, La Réunion est riche de projets musicaux de création, de diffusion et de résidence qui se déploient à l'échelle locale et essaient sur des scènes nationales et/ou internationales. L'objectif de la Collectivité d'accompagner des artistes réunionnais sur des projets de représentations locales et extérieures s'inscrit donc dans une perspective de professionnalisation et de structuration du secteur, en impulsant notamment des partenariats entre les artistes, les salles de diffusion, les structures privées ou associatives, les autres partenaires publics et sociétés civiles.

La Région continuera à mobiliser le Pôle Régional des Musiques Actuelles via des dispositifs spécifiques (Tournée Générale, Fond Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la Mise en Image – vidéo-clips -, RESA, SODA, Centre d'information-ressources) afin de rendre le secteur de la musique professionnel. La Collectivité renforcera son soutien particulier aux festivals ainsi qu'au marché des musiques de l'océan Indien (IOMMA), qui poursuit une mission d'accompagnement à la professionnalisation de la filière musicale de la zone Océan Indien et de mise en réseau des acteurs de l'industrie musicale du monde entier à travers un vaste programme de rencontres professionnelles. En effet, le IOMMA attire de nombreux professionnels de la filière, tourneurs, programmeurs, diffuseurs, institutions, permettant de fidéliser un certain nombre d'acteurs culturels, de tisser des liens entre plusieurs organisateurs et programmeurs et de nourrir des possibilités d'export. En défendant la diversité culturelle et musicale ainsi que les occasions de collaboration, ce marché facilite la circulation des artistes non seulement sur le grand océan Indien mais également sur les territoires lointains.

Le projet de mandature prévoit également la création d'une Agence des Musiques et des danses traditionnelles, qui permettra de valoriser le patrimoine musical de La Réunion, notamment le maloya et le séga par le biais de la mise en place d'une exposition sur les ségatiens réunionnais.

Des actions spécifiques seront portées par le PRMA pour la mise en œuvre de cette agence.

### **b. Le théâtre et la danse**

Dans le cadre de ses politiques d'aides à la création artistique, la Région Réunion renouvellera en 2018 ses dispositifs de soutien aux projets des compagnies de théâtre, des arts du cirque et de la rue et de danse.

L'aide régionale vise à ce que les artistes puissent trouver les moyens et les conditions professionnelles de développer leur travail de création et d'en faire bénéficier le public le plus large possible.

L'aide régionale doit permettre de consolider leur structuration, de renforcer leurs capacités de production et

de diffusion, d'accompagner leur parcours, d'améliorer les conditions d'emploi des artistes et des techniciens, de soutenir la rencontre entre les œuvres artistiques, les artistes et les populations.

La collectivité priorisera ses actions autour de deux enjeux majeurs :

- l'élargissement de la diffusion des créations soutenues : un nouveau dispositif « tournées régionales » sera étudié avec les acteurs du secteur et la circulation des artistes et des œuvres à l'extérieur de l'Île sera renforcée,
- la relation des populations avec l'art : poursuite du dispositif « hors les murs », relance de l'appel à projets « résidences artistiques de territoire » avec un élargissement du partenariat aux quatre GAL (Leader) et au Parc National.

## **1.2. Les salles de diffusion**

Le schéma régional s'appuie principalement sur les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant qui sont le maillon essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Elles jouent à ce titre un rôle fondamental et leur mission de service public est ainsi réaffirmée. Grâce à leur travail, la création artistique peut rencontrer son public et le public s'enrichir de nouvelles émotions.

L'aide apportée par la collectivité régionale aux salles de création et de diffusion du spectacle vivant vise :

- le développement de la diffusion, et en particulier sa qualité et sa diversité,
- le renforcement de la capacité des salles à accompagner la création locale,
- l'élargissement de la médiation auprès des populations sur le territoire réunionnais.

Cette aide s'oriente sur leur programme d'activités qui regroupe les trois missions principales citées précédemment et plus particulièrement sur des actions spécifiques contribuant à la réalisation des axes stratégiques du schéma régional.

Par ailleurs, dans un objectif de rééquilibrage culturel du territoire, le programme spécifique visant à développer une offre de spectacle vivant sur le territoire de l'Est de la Réunion a été initié en 2015 par la Région à partir de la salle de spectacle « Gramoun Lélé » et en partenariat avec le théâtre les Bambous, sera poursuivi en 2018.

Le dispositif « Pass Culture » permettant un accès gratuit aux spectacles a été expérimenté en 2015 par les élèves du CRR, en partenariat avec les salles de l'Île et a fait l'objet en 2016 d'une évaluation. Une expérimentation sera menée pour l'étendre aux lycéens en 2018.

Il est à noter pour 2018, et suite aux différents changements de directions, la refonte de projets artistiques et culturels de certaines salles emblématiques du paysage culturel réunionnais : la labellisation Pôle National du Cirque du Séchoir, le renouvellement du label de Scène de Musiques Actuelles du Kabardock, le contrat de décentralisation dramatique du Centre Dramatique National océan Indien, le nouveau projet du théâtre Luc Donat au Tampon.

## **1.3. Les entreprises culturelles**

Depuis 2012, la Région a mis en place un dispositif novateur d'aides aux entreprises culturelles afin de les accompagner dans leur phase de développement ou de consolidation. La collectivité reconnaît ainsi le rôle de ces entreprises dans la production culturelle locale, leur contribution au développement économique de l'île et notamment à l'emploi.

Six mesures ont été progressivement mises en œuvre avec pour objectifs d'encourager la professionnalisation des acteurs de la vie artistique et d'améliorer la structuration et la gestion de ces entreprises.

En 2018, ces dispositifs seront poursuivis et les entreprises culturelles locales pourront solliciter la Région afin de bénéficier d'aides à la création d'emplois, à l'investissement, au renforcement de l'équipe dirigeante, au recours au conseil extérieur ou encore d'aides aux projets pour les filières du livre et du spectacle vivant.

Par ailleurs, dans le cadre du schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise,

et en particulier de la signature d'un contrat de filière avec l'État, ces aides seront adaptées et ouvertes aux librairies indépendantes.

### **a. Les arts plastiques**

La Région poursuivra son accompagnement des artistes et des associations dans le domaine des arts plastiques en agissant, à la fois sur la création, la diffusion des œuvres, localement, mais également à l'extérieur de l'île, et enfin avec le FRAC pour la professionnalisation du secteur.

– **Encourager la création artistique** : le soutien à la création artistique se traduit par des aides accordées pour des projets de création, des résidences d'artistes, de l'acquisition de matériel... Les actions visant à expérimenter de nouvelles formes de coopération entre artistes, à structurer le secteur par la mise en réseau d'initiatives seront encouragées.

Le soutien à la création se traduit aussi par une politique régionale d'acquisition d'œuvres d'art. L'enrichissement des collections vise la mise en valeur des artistes locaux et le soutien aux artistes émergents.

Enfin, la Région lancera en 2018 un programme de commande d'œuvres d'art dans l'espace public, en ciblant plus particulièrement les locaux de la Région, (dont les antennes), les giratoires et les gares routières relevant de la compétence régionale.

– **Soutenir la diffusion** : Consciente des difficultés rencontrées par les artistes pour vivre de leur art à La Réunion, la Région soutiendra les projets de diffusion à l'échelle internationale. Seront particulièrement encouragées les initiatives programmées dans des pays à fort potentiel économique tels que l'Australie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud.

– **Structurer l'art contemporain réunionnais** : la structuration du secteur des arts visuels apparaît comme une nécessité afin d'accompagner la professionnalisation des artistes réunionnais. Cette structuration s'appuie sur le soutien renouvelé au Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) pour ses actions de structuration de l'art contemporain réunionnais. Elle passe également par la mise en place en 2018 d'un schéma d'orientation pour le développement des arts visuels à La Réunion (SODAVI). Ce SODAVI est une démarche de concertation initiée de manière conjointe par la Région et l'Etat. L'objectif est de produire un état des lieux et un diagnostic partagés des arts visuels à l'échelle de la Région, et d'établir des préconisations pour développer ce secteur. Produites dans le cadre d'une concertation de tous les acteurs qui souhaitent se mobiliser, ces préconisations auront pour finalité la structuration du secteur des arts plastiques et visuels à La Réunion.

### **b. L'audiovisuel**

Les associations jouent un rôle déterminant pour la vitalité du secteur de l'audiovisuel. Elles sont à l'origine des principaux festivals de cinéma de l'île de La Réunion ainsi que de la grande majorité des initiatives en matière d'éducation à l'image. Parallèlement aux aides en direction des professionnels de la filière, la Région apportera son soutien aux associations du secteur audiovisuel autour de quatre axes principaux :

#### **• Développer la qualité, la diversité et l'accessibilité de l'offre cinématographique grâce aux festivals**

En 2018, la Région poursuivra son partenariat financier avec les festivals de cinéma locaux. En proposant aux Réunionnais des œuvres peu ou pas visibles dans les circuits commerciaux, les associations contribuent significativement à renforcer la qualité de l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire. De plus, les festivals offrent l'opportunité de valoriser le travail des artistes et techniciens locaux.

#### **• Former créateurs et spectateurs de demain**

En 2018, la Région accompagnera les associations qui mettent en place des ateliers d'éducation à l'image. Ces ateliers initient les jeunes à divers aspects de la création et de la production audiovisuelle. Les ateliers d'éducation à l'image sont également susceptibles de faire naître des vocations et favorisent l'émergence des talents de demain. Ils contribuent aussi à fournir des clés pour mieux décrypter et apprécier les œuvres cinématographiques.

## • Faciliter l'équipement des associations

En 2018, la Région accompagnera les associations qui souhaitent investir dans du matériel audiovisuel indispensable à la poursuite de projets de création, de médiation, ou d'éducation à l'image.

### 1.5. La littérature réunionnaise

Compte tenu du contexte particulier de La Réunion caractérisé par des disparités sociales et géographiques, d'un taux d'illettrisme élevé, l'accès à la lecture, à l'écriture, au livre est un enjeu majeur.

En 2018, l'institution régionale pérennisera et renforcera les actions mises en place dans le cadre du Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise, adopté en 2014, sur les axes d'égalité d'accès au livre et à la lecture, de valorisation de la littérature réunionnaise ici et ailleurs et de professionnalisation des acteurs de la chaîne du livre :

- l'action de bibliothèque éphémère de proximité sur les lieux de vie familiaux « un Livre un transat » sera démultipliée pour aller au plus près des populations. Avec ses ateliers de pratiques artistiques encadrés par les écrivains, illustrateurs et médiateurs, ces actions créeront la rencontre de l'enfant ou de l'adulte avec le livre par le divertissement, l'éveil de la curiosité, la stimulation de l'imaginaire, l'expression de l'émotion. Ils contribueront à la connaissance de l'autre et l'ouverture au monde nécessaire à la réussite éducative des jeunes et à l'intégration sociale et économique des populations.

- la présence d'un stand île de La Réunion aux salons du livre jeunesse de Montreuil et au salon du livre de Paris, l'accompagnement des salons du livre organisés sur le territoire, les ateliers d'écriture en résidences seront des actions renouvelées pour accompagner et valoriser ici et ailleurs la richesse créative de la littérature réunionnaise, enjeu de reconnaissance de notre culture régionale.

- la signature d'un contrat de territoire livre avec le CNL et la DAC oI, avec l'extension des aides aux entreprises culturelles aux librairies, répondra aux enjeux économiques d'un secteur fragile qui n'existe pas sans ses auteurs, ses éditeurs et ses libraires.

- la professionnalisation des acteurs du livre et de la lecture sera pensée dans un objectif de transversalité et de connexion entre les acteurs de la chaîne du livre, notamment sur le numérique.

### 1.6. Les cultures régionales

La collectivité régionale poursuivra ses efforts afin de soutenir le tissu associatif dans sa volonté de mettre en valeur tous les pans de notre culture, langue et identité réunionnaises. Les actions visant à faire connaître et à partager la culture, l'histoire, les us et coutumes des peuples constitutifs de notre identité plurielle seront encouragées. Partant du postulat que mieux se connaître c'est mieux s'accepter, que le dialogue des cultures constitue une réponse aux conflits identitaires ou religieux qui existent dans le monde et consciente que l'équilibre de notre vivre ensemble reste fragile et qu'il est à préserver, la Région encouragera les acteurs culturels dans leur démarche de partage. L'envergure régionale des actions et la fédération des acteurs restera la ligne directrice de cet accompagnement.

Concrètement, pour 2018, il est prévu le renforcement des Relais Culture dans les antennes Région à Madagascar, aux Seychelles, à Maurice, à Mayotte, au Comores, au Mozambique, en Inde et en Chine pour une meilleure visibilité et suivi des projets de coopération culturelle.

### 1.7. Les événements culturels

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique événementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations calendaires gratuites, s'illustre comme levier de développement et de valorisation des territoires, avec des interactions et des synergies croissantes entre culture, économie et communes partenaires. Les divers événements répertoriés pour 2018 sont :

- Événements emblématiques de La Réunion :

– « **Fête du maloya** »: En 2018, la Région organisera la 7ème édition de la manifestation « Village Maloya » dans le cadre de la commémoration de l’inscription du Maloya au Patrimoine culturel immatériel de l’UNESCO en octobre 2009.

– S’inscrivant dans le cadre d’une date mémorielle célébrant l’abolition de l’esclavage dans l’Histoire de La Réunion (20 décembre 1848), « **le Festival Liberté Métisse** » est un événement incontournable initié par la Région. La 9ème édition du Festival offrira une vaste palette de propositions pluridisciplinaires et poursuivra son ouverture vers d’autres territoires de la zone océan Indien.

- Événements culturels calendaires : Jour de l’an chinois, Jour de l’an tamoul, Fête malgache, Fête de l’Eid,
- Événements nationaux : Fête de la musique, nuit des musées, Journées nationales de l’archéologie, les Rendez-vous aux jardins (1, 2 et 3 juin 2018), les Journées européennes du patrimoine, la commémoration de la traite négrière comme crime contre l’humanité,
- Événements internationaux et coopération régionale : Carnaval des Seychelles, Festival Kréol des Seychelles, échanges d’artistes avec la Chine...

L’organisation de cette politique événementielle repose sur la mise en place de schémas multipartenariaux dans lesquels concourent communes, structures associatives, milieux artistiques, opérateurs culturels, musées, et autres institutions telles que :

- Le Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.),
- Le Fonds Régional d’Art Contemporain (FRAC),
- Le Pôle Régional des Musiques Actuelles (P.R.M.A.),
- KÉLONIA, l’Observatoire des tortues marines,
- Le Musée des Arts Décoratifs de l’Océan Indien (MADOI),
- Le Musée de Stella Matutina,
- La Cité du Volcan,
- Le Service Régional de l’Inventaire

La mise en réseaux de ces différents acteurs permettra à la Région d’offrir aux Réunionnais des manifestations culturelles phares à fois festives et conviviales, de ponctuer l’année d’événements-repères visant à promouvoir la richesse et la diversité de notre patrimoine culturel et de valoriser les échanges et la coopération au sein de la zone océan Indien.

## **2. UNE POLITIQUE CULTURELLE AXÉE SUR LA FORMATION ET L’ENSEIGNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

La Région, particulièrement volontariste a conduit et adopté le schéma régional des enseignements artistiques en 2013. En collaboration avec d’autres partenaires, il s’agira de travailler sur l’enjeu que représentent l’enseignement artistique et l’éducation culturelle afin de former les spectateurs / visiteurs et de réduire les inégalités d’accès aux propositions culturelles.

À travers notamment la mise en œuvre d’un plan de formation, l’objectif est de donner accès à la formation culturelle sur l’ensemble du territoire, en accompagnant la structuration des écoles d’enseignement artistique, mais également grâce au Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR).

En soutenant le développement des activités du Conservatoire, la Région s’est positionnée ces dernières années comme chef de file de la formation et de l’enseignement artistique sur l’île avec pour finalité l’égalité des chances d’accès à la Culture pour tous.

## **2.1.L'intervention de la Région en matière de formation et de professionnalisation des acteurs culturels**

### **2.1.1. Le dispositif de formation des Réunionnais aux métiers artistiques et culturels**

La Région encourage ses jeunes à se former aux métiers artistiques et culturels grâce à trois dispositifs permettant de participer au financement des coûts de scolarité de leurs formations tant à La Réunion qu'à l'extérieur :

- un dispositif « formation professionnelle » pour accompagner les personnes qui souhaitent suivre des formations professionnelles dans les domaines des arts et de la culture
- un dispositif « préparation au DE/CA » pour accompagner les personnes qui suivent une formation au Diplôme d'État ou Certificat d'Aptitude, leur ouvrant ainsi les portes de l'enseignement dans les domaines de la danse, du théâtre ou de la musique.
- Un dispositif « parcours artistique d'excellence » pour accompagner les personnes qui suivent un cursus particulièrement prestigieux au vu de sa notoriété sur le plan national ou international.

### **2.1.2. Les aides à la professionnalisation des acteurs culturels**

Le secteur culturel faisant appel à des savoirs, des savoir-faire et des technicités spécifiques, la collectivité soutient les actions visant à l'amélioration des compétences des acteurs, au développement de leurs qualifications et à la consolidation de leur employabilité.

Les objectifs poursuivis en 2018 seront :

- de participer au financement des stages et résidences de formation organisés par les associations et ayant pour but de favoriser les échanges d'expériences,
- d'accompagner les opérateurs pour la mise en place de sessions de formation.

Les plans de formations prévus aux différents schémas régionaux participent également à l'atteinte de ces objectifs.

## **2.2. L'action volontariste en faveur de l'enseignement artistique**

### **2.2.1. Le schéma régional des enseignements artistiques**

Dans le contexte incertain et difficile de la mondialisation et des mutations sociétales qui touche notre île, les pratiques artistiques sont un appel d'air. Dans ses apprentissages techniques, l'enseignement artistique favorise l'échange, la connaissance, la curiosité et l'écoute de l'autre. Il rapproche les citoyens dans l'émotion partagée au moment de l'expression artistique.

Afin de garantir une égalité d'accès à l'enseignement artistique pour tous les Réunionnais, la Région Réunion poursuivra son action volontariste visant à compléter le maillage territorial de l'offre d'enseignement artistique, de renforcer les structures d'enseignement artistique et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

### **2.2.2. Le soutien aux établissements d'enseignement artistique**

Le diagnostic du Schéma a mis en avant le manque de structures d'enseignement artistique sur le territoire, son maillage territorial inégal avec des manques importants y compris sur des communes fortement peuplées. L'offre d'enseignement artistique réside en très grande majorité sur le secteur privé (associations et entreprises), avec aujourd'hui une très faible prise en charge des structures par les communes et leurs EPCI.

Les écoles de musique, de danse et d'art dramatique représentent des outils essentiels pour le développement culturel car elles favorisent l'égalité des chances d'accès à la formation artistique du plus grand nombre et contribuent à la construction et à l'épanouissement des jeunes.

La collectivité, en soutenant les programmes de formation ou d'investissement des structures associatives, a participé au maintien ou au développement de leur activité et à l'amélioration des conditions d'enseignement et d'accueil des élèves.

Il s'agira pour 2018, en s'appuyant sur les préconisations du schéma, de poursuivre cette démarche et

d'accorder une attention particulière aux projets axés sur la formation et l'emploi des équipes ainsi que le développement des liens entre enseignement, création et diffusion.

### **2.3. Le Conservatoire à Rayonnement Régional**

La formation s'avère essentielle pour professionnaliser les acteurs et faciliter l'échange des compétences. Elle contribue, par la qualification et la spécialisation des individus, à la création d'emplois, à l'émergence de professionnels et ainsi au développement économique et social de notre île.

En outre, il est aujourd'hui indispensable, au vu des différents projets territoriaux, que la Région, notamment par le biais de son Conservatoire, se positionne en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'Île. Faire émerger, accompagner et animer un réseau d'établissements d'enseignement artistique sont les enjeux majeurs des prochaines années.

Les missions essentielles du Conservatoire sont les suivantes :

– **Constituer un pôle de formation de référence en matière d'enseignement artistique**, par des actions d'éveil et de sensibilisation à la musique, à la danse et au théâtre, d'éducation artistique et culturelle, une formation à une pratique artistique amateur de qualité, une préparation à des études artistiques supérieures (Cycle d'Orientation Professionnelle – COP). Chaque année, ce sont environ vingt jeunes qui sortent du Conservatoire, pour se lancer dans une carrière artistique ou une formation supérieure d'enseignement dans ce domaine.

– **Jouer un rôle de centre de ressources artistiques et pédagogiques**, par l'intermédiaire de sa salle de documentation, d'actions de mise en réseaux des établissements d'enseignement artistique, la réponse à des besoins en matière de formation continue, des propositions d'offre de formation culturelle des citoyens.

– **Contribuer à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle**, par l'organisation de rencontres artistiques, d'auditions d'élèves, de concerts, l'accueil artistique sous forme de résidences, la mise en place d'une programmation artistique régulière, l'entretien de relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels.

Parallèlement aux activités d'enseignement de ses quatre centres, la Région Réunion contribue chaque année à la réhabilitation des bâtiments de Saint-Benoît, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Il s'agira de poursuivre le programme de mise aux normes accessibilité « handicapés », de rénovation thermique et énergétique, de remise à niveau technique et réglementaire, et d'adaptation des locaux aux nouveaux besoins des usagers. 2018 sera aussi l'année qui marquera le début des travaux de reconversion du bâtiment Cimendef en conservatoire pour la zone Ouest.

Pour l'année **2018**, les principaux objectifs du Conservatoire seront les suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre du nouveau projet d'établissement
- La poursuite de l'ouverture du CRR à l'ensemble de la population
- La garantie d'une qualité de l'offre artistique et pédagogique
- La consolidation des actions de rayonnement sur le territoire

## **3. ÉTUDIER, CONSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL POUR UNE MEILLEURE APPROPRIATION ET TRANSMISSION**

Consciente du rôle qu'elle joue dans notre vivre ensemble, la Région Réunion a fait le choix d'une politique patrimoniale ambitieuse afin de participer, avec l'ensemble des acteurs, au développement du patrimoine culturel de l'île et de permettre sa réappropriation par la population. Dans ce cadre, la collectivité régionale apportera son soutien financier aux acteurs qui œuvrent à la préservation, la restauration, la transmission et à la valorisation du patrimoine culturel réunionnais, qu'il soit matériel ou immatériel.

### **3.1. Le Service Régional de l'Inventaire**

Créé en avril 2014, le Service Régional de l'Inventaire (SRI) finalisera en 2018 sa structuration sur les plans administratifs financiers, humain et logistique et poursuivra les diverses actions engagées en 2017 :

### **3.1.1. Recenser et répertorier le patrimoine culturel**

Parmi les missions dévolues à l'Inventaire du patrimoine culturel, le recensement est la première activité scientifique : identifier sur l'ensemble du territoire les éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel qui présentent un intérêt historique, architectural, ethnologique et/ou mémoriel. Le travail déjà engagé en 2017 sera poursuivi (patrimoine bâti, jardins remarquables, chemin de fer, marines et ponts débarcadères, habitations sucreries, maloya, tambours). En parallèle, la dynamique engagée par la collectivité autour du patrimoine culturel immatériel sera renforcée avec le Centre français du patrimoine immatériel – Unesco par la mise en œuvre de fiches inventaires destinées à figurer à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel.

### **3.1.2. Étudier le patrimoine culturel**

Cet aspect consiste à saisir, traiter, contextualiser et analyser les données collectées sur le terrain et les sauvegarder sur des supports numériques et des bases de données pérennes. Le programme d'informatisation du service continuera son évolution : acquisition de matériels et de logiciels, installation de réseaux de transfert des données. En parallèle, le transfert et la reprise des données de la DAC-OI vers le SRI sera poursuivi en vue de la mise en place d'un centre de documentation permanent ouvert aux publics.

### **3.1.3. Valoriser le patrimoine culturel**

La valorisation participe à la prise de conscience de notre identité culturelle et notre fierté d'être Réunionnais. Elle participe également à la conception des politiques de préservation, de sauvegarde et de gestion du patrimoine culturel. Le Service Régional de l'Inventaire, en collaboration avec les partenaires de l'Éducation, du tourisme et de la formation, montrera, expliquera, interprétera, éditera, publiera, exposera, formera, échangera, exportera et diffusera auprès des différents types de publics les données des inventaires pour que le patrimoine culturel de La Réunion soit toujours mieux connu du plus grand nombre.

À ce titre, le SRI participera aux journées nationales de commémoration du patrimoine culturel (journées nationales de l'archéologie, Rendez-vous des jardins, Journées européennes du patrimoine) ainsi qu'aux événements régionaux (Fête du maloya, Festival liberté Métisse) ou locaux auxquels il pourrait être associé.

### **3.1.4. Évaluer le patrimoine culturel**

L'évaluation du patrimoine culturel réalisée en amont des programmes d'aménagements répond aux axes stratégiques de la politique culturelle régionale de démocratisation culturelle, d'égalité des chances et d'aménagement équilibré et raisonné du territoire. Conçue en toute transversalité avec les différents piliers de la collectivité, le SRI confortera ses partenariats avec les services de l'aménagement du territoire et du tourisme afin de contribuer non seulement à la connaissance du patrimoine culturel mais aussi à ses différentes formes de prise en compte, de sauvegarde et de valorisation.

### **3.1.5. Partenariats et soutien scientifique et technique**

Le SRI poursuivra son accompagnement des porteurs de projets sur les plans scientifiques et technique dans le cadre des partenariats avec la collectivité : Association de protection et de valorisation du patrimoine militaire (canons et monuments aux morts), Confrérie des gens de la mer (marines et ponts débarcadères), La Roseraie (fouilles archéologiques et mise en valeur du domaine), Saranghi (expositions temporaires et valorisation culturelle), École du jardin planétaire (inventaire participatif numérique des arbres remarquables), Jardins créoles (bicentenaire de la rose de Bourbon) ;

Ensuite, le SRI participera activement à la mise en place d'inventaires du patrimoine culturel et partagera ses données avec des structures dédiées : Conseil en architecture en urbanisme et environnement (inventaire des jardins et des arbres remarquables), musée Stella Matutina (inventaire des vestiges des habitations sucreries), Bureau régional de géologie minière (échange des données LIDAR avec les données géologiques), École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (Inventaire du patrimoine bâti), Centre français du patrimoine culturel immatériel – Unesco et ministère de la Culture (bases de données nationales et fiches inventaire des savoirs faire et expressions culturelles), secrétariat général des Hauts (Intégration de

données d'inventaires des ressources patrimoniales de Mafate – Jacould 2005-2008) ;

Enfin, le SRI établira ou réactivera des conventions de partenariat scientifique et technique avec différents acteurs tels que le Pôle régional des musiques actuelles (Prma), le Parc national de La Réunion...

### **3.2. Connaître le patrimoine culturel**

#### **Le projet « Maloya, Moringue, Marronnage »**

Le 1er octobre 2009, le maloya a été inscrit au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. Cette reconnaissance mondiale offre l'opportunité de mettre davantage en valeur le patrimoine immatériel de La Réunion.

Situé à la charnière du patrimoine immatériel, du patrimoine archéologique, du travail de mémoire et des expressions artistiques, ce projet innovant mettra en avant l'héritage culturel né de la résistance et de la quête pour la dignité, source d'inspiration contemporaine. Il s'adressera aux scolaires, aux familles, aux associations et aux touristes, dans une démarche de démocratie culturelle et d'économie touristique.

#### **Connaître les richesses du patrimoine naturel**

La Région accompagnera les projets faisant état de la connaissance de l'étude, de la valorisation et de l'éducation au patrimoine naturel, notamment à travers ses enjeux contemporains (énergies renouvelables, gestion des ressources naturelles, faune et flore,...), correspondant au positionnement régional autour des enjeux sur le développement durable. Les dispositifs sentiers patrimoniaux, expositions pourront ainsi être encouragés et accompagnés.

Diverses actions seront proposées dans ce cadre :

- Poursuite des recherches sur le maloya, le moringue et le marronnage.
- Accompagnement d'opérations de valorisation et de transmission du patrimoine culturel immatériel (cycles de conférences, colloques, expositions...)

#### **Des études pour mieux connaître notre histoire**

Dans le cadre des acquisitions de connaissances relatives au patrimoine culturel, des études de diagnostic et/ou d'inventaire vont se poursuivre en 2018 en partenariat avec le Service Régional de l'Inventaire.

### **3.3. Réhabiliter le patrimoine culturel**

#### **• Plan régional d'aides aux communes et à leurs groupements**

Un dispositif visant la réhabilitation, la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel a été adopté par la collectivité le 07 décembre 2010. Il a été intégré en 2011 au sein d'un dispositif plus global d'intervention en faveur des communes et de leurs groupements intitulé « **Plan de Relance Régional** » (**PRR**), qui propose d'accompagner les collectivités dans la réalisation et la modernisation des équipements publics.

Pour le patrimoine culturel, cette mesure permet la restauration, la réutilisation et la valorisation du patrimoine bâti et du petit patrimoine communal ayant un intérêt historique et/ou architectural. L'année 2018 verra se poursuivre la mise en œuvre du dispositif **Plan de Relance Régional**.

#### **• Evolution du cadre d'intervention existant : élargissement du dispositif à d'autres acteurs**

Dans le cadre du développement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine culturel, l'accompagnement des projets portés par des personnes privées, propriétaires d'éléments du patrimoine classés ou inscrits, ainsi qu'aux associations ayant pour projet de participer à des actions de réhabilitation et de valorisation de sites ou de bâtiments présentant un intérêt historique et/ou architectural, se poursuivra également au cours de l'année 2018.

## • **Éducation patrimoniale**

L'Éducation Patrimoniale sera privilégiée en 2018. Des actions de transmission du patrimoine culturel matériel et immatériel seront mises en place en faveur de tous les publics, et en particulier du public scolaire, tant du primaire que du secondaire, en partenariat avec l'Éducation nationale, et les acteurs de l'Éducation populaire.

Cette orientation vise :

- L'acquisition et l'édition d'ouvrages et de livrets en lien avec le patrimoine culturel
- La création ou l'aide à la création d'expositions
- La création ou l'aide à la création d'outils pédagogiques (livrets, CD, ouvrages axes historiques et culturels, mallettes pédagogiques...).
- Le soutien aux projets pédagogiques autour du patrimoine culturel (outils de formation des enseignants, classes de découverte, voyages d'étude...).
- L'organisation d'expositions itinérantes.
- Le développement de projets artistiques et culturels en lien avec le patrimoine culturel.
- L'accompagnement à la mise en place de sorties pédagogiques autour du patrimoine culturel matériel et immatériel (aides au transport...).
- Des interventions dans les écoles et autres lieux éducatifs, à l'occasion des événementiels liés au maloya, au moringue et à toute autre opération d'ordre historique et/ou patrimonial.

### **4. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE PORTEURS DE PROJETS – ASSOCIATIONS**

La Région apporte son soutien financier aux porteurs de projets présentant des projets de connaissance, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel.

La collectivité ayant souhaité valoriser le patrimoine matériel et immatériel, diverses structures associatives pourront bénéficier, sous réserve d'éligibilité de leurs demandes, de l'accompagnement de la Région pour le financement de projets tels que des recherches historiques, l'éditions d'ouvrages, des expositions, des collectes de témoignages, des petits travaux de réhabilitation, des actions de valorisation du patrimoine culturel commun à l'océan Indien...

### **5. DES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES MODERNES ET ATTRACTIVES POUR TOUS LES VISITEURS LOCAUX ET EXTÉRIEURS**

Dans la continuité de la politique volontariste conduite en faveur des structures muséales régionales, la collectivité maintiendra son engagement à moderniser et valoriser ses établissements culturels.

L'objectif est de garantir l'enrichissement, la conservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de La Réunion, tout en contribuant à le faire connaître et à le diffuser auprès du public le plus large, résidents comme touristes, par la vulgarisation des savoirs et le rayonnement de la culture réunionnaise.

Dans ce cadre, les opérations suivantes seront lancées en 2018 :

#### **5.1. Structuration d'un observatoire sur les publics fréquentant les structures muséales régionales**

L'année 2017 a permis de consolider les méthodes de recueil des données de fréquentation sur les publics des structures muséales régionales, et d'initier une démarche d'accompagnement des établissements dans la structuration d'un observatoire des publics.

En 2018, l'objectif sera de poursuivre cette démarche de connaissance des publics en définissant avec l'exploitant une méthodologie précise de recueil et analyse des données sur les profils des visiteurs, leurs usages et pratiques culturelles ainsi que leurs niveaux de satisfaction. À terme, ces données permettront de développer les projets et outils en faveur des publics et de proposer l'offre muséale la mieux adaptée.

## **5.2. Modernisation des contenus muséographiques de Kélonia**

À l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la structure en 2016, la collectivité a entamé un programme de renouvellement des équipements du site par l'installation d'une nouvelle signalétique et d'un système performant de vidéosurveillance.

En parallèle, un nouveau programme muséographique pour les salles 1 et 3 du parcours de visite a été conçu avec l'aide d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. L'année 2018 sera ainsi consacrée à la réalisation de ce programme par la fabrication et l'installation des nouveaux équipements muséographiques.

L'objectif est d'offrir dès le second semestre aux visiteurs du site, toujours plus nombreux, un nouveau parcours de visite plus immersif et ludique.

## **5.3. Projet de construction des réserves mutualisées des collections du MADOI, du FRAC et de Stella Matutina**

Inscrit dans le cadre du CPER 2015-2020, au titre du volet 1 : valorisation du patrimoine culturel et touristique, le projet de construction de réserves mutualisées pour les collections muséales régionales a démarré en 2016 par le lancement de l'étude de programmation.

Au départ prévu sur le site de Maison Rouge et destiné aux collections du MADOI et du FRAC, le projet a évolué face aux fortes contraintes rencontrées et doit aujourd'hui être repensé pour accueillir également les collections de Stella Matutina et être implanté sur un autre site.

2018 devrait permettre d'arrêter le choix du nouveau site et de retravailler le programme existant pour l'adapter à cette nouvelle configuration. La collectivité reste partenaire de l'État sur ce projet d'envergure qui permettra à terme de rationaliser les dépenses de fonctionnement en mutualisant les moyens mis à disposition des trois structures muséales pour la conservation de leurs collections.

## **5.4. Programme d'acquisition, de conservation préventive et de restauration des collections régionales**

La Région Réunion est propriétaire de deux musées labellisés Musée de France, dont la première mission est de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Afin de mener à bien ces objectifs, la collectivité maintient chaque année ses efforts financiers en faveur de l'acquisition, de la conservation préventive et de la restauration des collections muséales régionales.

En outre, la poursuite du chantier de restauration des collections de Stella Matutina initié en 2017 permettra de compléter le parcours muséographique en exposant de nouvelles pièces restaurées dans les espaces extérieurs du musée.

## **5.5. Renouvellement des conventions de Délégation de Service Public avec la SPL RMR**

Les 4 contrats d'affermage qui lient la Région et le délégataire, la SPL RMR, étant conclus jusqu'à la fin de l'année 2016, la collectivité a conduit en 2017 une évaluation des 4 sites avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les contrats étant à présent finalisés, 2018 sera consacrée à leur mise en œuvre avec la SPL Réunion des Musées Régionaux pour les prochaines années d'exploitation.

## **5.6. Partenariat avec les autres structures muséales de La Réunion**

Sur la période 2016-2021, un important chantier sera mené notamment avec le Département et d'autres structures publiques et privées afin de proposer une offre muséale globale à l'échelle de l'île. À court terme, la Région et le Département pourraient collaborer afin de mener ensemble une politique concertée sur leurs musées.

Dans ce cadre, la Région Réunion a poursuivi en 2017 sa politique de coopération avec les établissements du Conseil Départemental par l'établissement d'une convention avec l'IHOI pour la diffusion sur une plate-forme en ligne des collections iconographiques du MADOI. En 2018, une convention similaire sera établie pour les collections du musée Stella Matutina afin d'encourager la mutualisation des moyens en faveur du

rayonnement du patrimoine de La Réunion entre les collectivités.

### **5.7. Études pour un projet de scène vivante entre le sel et le sucre : GUÉTALI**

La proximité entre le musée de Stella Matutina et le musée du sel pourrait constituer un itinéraire idéal pour un projet de valorisation de la création réunionnaise dans toutes ses dimensions.

En 2018, des études de faisabilité seront entreprises afin de définir les modalités de mise en œuvre, permettant de développer l'aspect vivant de notre Histoire, à proximité de Stella Matutina.

Ce nouveau projet pour les Réunionnais prévoit de créer un site convivial et respectueux de l'environnement.

### **5.8. Tourisme culturel**

En 2018, un travail de réflexion sera initié avec les intercommunalités sur l'identité culturelle des micro-territoires et du projet de micro-régions des hauts. Travailler sur une identité culturelle des communes de La Réunion permet de renforcer la logique touristique et par cet intermédiaire de créer un tissu économique autour de cette attractivité (commerces, hôtelleries, restaurants...) pour un développement du territoire raisonné.

En outre, afin de disposer de données pertinentes sur le tourisme culturel à La Réunion, la collectivité pourrait mener une étude sur l'impact de la culture sur l'économie du territoire.

### **5.9. Développement du mécénat culturel**

Dans un contexte budgétaire contraint, la recherche de financements constitue un enjeu majeur pour la Région dans les prochaines années. La collectivité pourrait de ce fait travailler au développement du mécénat des entreprises et des particuliers, notamment dans le secteur de la Culture qui constitue un marqueur identitaire important pour le territoire et dans lequel chacun peut être impliqué.

Enfin, en tant que propriétaire des quatre sites muséographiques, la collectivité régionale participera comme chaque année, à la planification et réalisation des travaux de maintenance des bâtiments (structures clos couverts), de diverses remises aux normes (accessibilité des personnes à mobilité réduite, électricité), et des travaux complémentaires d'aménagements notamment sur le musée Stella Matutina.

\*\*\*\*\*

La Région poursuivra en 2018 la déclinaison de son projet annoncé en début de mandature en faveur de la Culture et du Patrimoine culturel. L'action de la collectivité visera :

- l'accessibilité à la Culture pour tous et sur l'ensemble du territoire ;
- l'implication de tous dans l'attractivité du territoire afin que La Réunion, terre de Culture, de talents et de métissage soit un exemple pour le monde entier ;
- la professionnalisation des équipes : pour des projets structurés, une économie développée sur le territoire et à l'international ;
- l'innovation et l'expérimentation : parce que la Culture peut apporter des réponses aux problématiques rencontrées dans notre société ;
- l'épanouissement et l'excellence pour tous et en particulier pour les jeunes, grâce à l'enseignement et la formation artistique et culturelle.

Les États Généraux de la Culture qui seront organisés par la Région seront l'occasion de construire avec les acteurs des projets innovants qui participent au développement de notre île.

# SECTEUR SPORT

L'année 2017 aura été marquée par la mise en application de la Loi NOTRe, qui prévoit, entre autre, le transfert effectif des Centres de Recherche et d'Expertise de la Performance Sportive (CREPS) aux Régions. Cette opportunité sera valorisée par la collectivité régionale à travers des travaux importants de réhabilitation des structures existantes du CREPS, menés de manière concomitante au lancement des études de définition et de programmation d'un Institut Régional du Sport de l'Océan Indien à La Réunion.

Pour 2018, les orientations du Conseil Régional maintiennent l'engagement de la collectivité pour le financement des dispositifs d'aide en faveur du mouvement sportif local, ainsi que l'adaptation des cadres d'intervention traditionnels aux nouvelles orientations liées au nouveau transfert de compétences et d'harmonisation de politiques sportives territoriales.

Afin d'adapter au mieux ces orientations au contexte réunionnais, le dialogue avec les acteurs du mouvement sportif local sera placé au centre des débats stratégiques décisionnels.

Par ailleurs et afin de compléter l'offre apportée à la pratique sportive pour le plus grand nombre en terme de financement d'équipements sportifs polyvalents notamment, la mise en œuvre des premières orientations de l'IRSOI permettra de soutenir davantage la pratique sportive de haut-niveau.

## **1. RENFORCER L'EXCELLENCE SPORTIVE REUNIONNAISE**

### **1.1. Le CREPS et l'Institut Régional des Sports Grand Océan Indien (IRSGOI)**

Le transfert du CREPS à la Région, initié en 2016, est rentré dans une phase concrète en 2017 par le transfert de l'ensemble du personnel technique, et par la possibilité pour le Conseil Régional de confier des missions régionales au CREPS, qui a obtenu le label « bronze » Grand INSEP.

Afin de consolider ce label, les études lancées, pour une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien, de rénovation et d'agrandissement des locaux pédagogiques et sportifs, et pour définir les objectifs et missions de l'Institut Régional des Sports de l'Océan Indien ont été finalisées, et constituent le point de départ d'une nouvelle politique de formation de haut-niveau avec les premières orientations de l'IRSOI qui seront développées en plusieurs phases de réalisation.

À terme, l'IRSOI permettra le développement d'une véritable plate-forme d'infrastructures et de moyens permettant à la destination Réunion, de valoriser les compétences dans la Zone Océan Indien, **en transformant le CREPS en un centre d'entraînement reconnu par les équipes sportives nationales et Européennes dans l'hémisphère Sud.**

**Ce projet représentera l'opportunité pour chaque acteur du mouvement sportif local, pour les ligues et comités, et pour les pôles espoirs de contribuer à la valorisation de la pratique sportive de haut-niveau.**

### **1.2. Les tournois sportifs régionaux**

Le public jeune et scolaire représente pour l'ensemble du mouvement sportif local une ressource très importante de pratiquants potentiels.

Afin de lutter contre la baisse de fréquentation par les jeunes, des activités sportives extra-scolaires, et de favoriser une pratique loisirs/santé et collective, la Région a initié avec le rectorat une nouvelle manifestation intitulée « Les Olympiades des Lycéens ».

Cette nouvelle manifestation qui aura permis de regrouper presque 600 lycéens lors de sa première édition en 2017, sera reconduite en 2018 dans la perspective d'associer le plus grand nombre de sportifs avec un projet de coopération avec d'autres jeunes des îles de l'Océan Indien.

De la même manière le dispositif d'aide à la pratique sportive de pleine nature au bénéfice des lycées professionnels, a été élargi aux lycées polyvalents et a permis ainsi à 5 établissements supplémentaires de bénéficier de l'aide régionale. Cette ouverture des classes APPN aux lycées polyvalents sera poursuivie en 2018.

Les tournois sportifs micro-régionaux organisés par l'UNSS entre les différents lycées de l'île, favoriseront la mise en place des jeux régionaux annuels, avec deux orientations stratégiques fortes :

- inciter et conforter une pratique sportive de compétition et susciter la vocation sportive chez les jeunes
- provoquer l'adhésion à une pratique ludique, permettant à ce public jeune d'acquérir les bases nécessaires aux notions de sport-entretien, sport-santé, sport-loisir, et sport-compétition.

## **2. FAVORISER LES ÉCHANGES DU MOUVEMENT SPORTIF ET SOCIO-ÉDUCATIF DANS L'OCÉAN INDIEN ET VERS L'EXTÉRIEUR**

### **2.1 Favoriser les déplacements du mouvement sportif**

Afin de renforcer le niveau de perfectionnement des pratiquants sportifs réunionnais et de la zone océan indien, il est indispensable que la mobilité des acteurs concernés soit encouragée.

L'élévation du niveau sportif local passe obligatoirement par la confrontation avec le niveau national et européen, et avec le niveau international (dont l'Océan Indien).

La mobilité sportive est donc le portail d'accès au haut niveau et doit être accompagnée de la façon la plus adaptée et efficace.

Compte tenu du rayonnement du sport réunionnais, du niveau actuel d'expansion des activités sportives, de l'augmentation constante du nombre de pratiquants, il est aujourd'hui nécessaire d'appréhender en amont les enjeux liés à l'accès au sport, et de mieux cibler les dispositifs d'aide en matière de formation et d'accompagnement de la mobilité sportive des athlètes locaux.

Les enjeux identifiés pour 2018 sont les suivants :

- Essayer d'harmoniser les différents dispositifs existants dans le cadre de la conférence territoriale des politiques publiques,
- Redéfinir, en partenariat avec les co-financeurs, le financement de la mobilité Réunion-Métropole,
- Accompagner avec plus d'efficacité les besoins en déplacements des athlètes locaux pour participation aux compétitions officielles et aux championnats, tant en Europe que dans l'Océan Indien,
- Assurer un meilleur suivi des athlètes inscrits sur les listes nationales ou régionales dans leur parcours vers l'excellence.

### **2.2. Accompagner les études secondaires sportives de haut niveau**

Pour 2018, il s'agira de poursuivre l'accompagnement des jeunes sportifs locaux, disposant d'un potentiel sportif reconnu, souhaitant pouvoir concilier études secondaires tout en continuant une carrière sportive de haut niveau.

Le volet « ressourcement familial », indispensable pour ces jeunes âgés de 14 à 17 ans, sera maintenu.

### **2.3. Renforcer le positionnement de la Réunion dans la zone Océan Indien**

Compte tenu des nombreux points communs des îles de l'Océan indien (jeunesse de la population, francophonie, potentiels sportifs) d'une part, de la forte demande en matière d'échanges et de formation émanant des pays de cette zone d'autre part, La Réunion doit pouvoir apporter sa contribution et son savoir faire à travers les outils dont elle dispose : cadres techniques et filières de formation, CREPS, nouveaux dispositif IRSOI.

Dans la même perspective, la collaboration instaurée avec les autres pays permet de réaliser des échanges en parallèle à la compétition sportive : la formation des dirigeants, des officiels et des cadres techniques doit être encouragée afin d'entretenir un niveau de développement équilibré des disciplines sportives concernées, et l'élévation des niveaux et des compétences.

## **3. FAIRE DE LA RÉUNION UN PÔLE D'EXCELLENCE SPORTIF D'OUTRE-MER RECONNU**

### **3.1. Soutenir les ligues et comités, et organismes sportifs régionaux**

**La Région continuera à apporter son soutien aux ligues et comités sportifs, principalement dans les domaines suivants :**

- Le perfectionnement des athlètes,
- La formation des cadres et des dirigeants,
- Les compétitions sportives sélectionnées pour leur niveau régional ou national, leur attractivité touristique, leurs retombées médiatiques,
- La démocratisation des pratiques sportives.

La structuration des projets sportifs et l'élaboration de stratégies de développement ont été encouragées et soutenues par les contrats d'objectifs pluri-annuels conclus avec 28 ligues et comités, et la poursuite de cette démarche de contractualisation sera reconduite en 2018, après évaluation avec les bénéficiaires, et avec les nouvelles gouvernances pour la nouvelle olympiade.

Il conviendra également, en partenariat avec l'État, de conforter la mise en œuvre des contrats d'apprentissage des jeunes dans le domaine sportif.

Par ailleurs, s'agissant des programmes d'intervention sortant du cadre purement sportif dont les finalités constituent un enjeu majeur pour le développement économique, social et culturel de l'île, la Région pourra apporter ponctuellement son concours à leur mise en œuvre selon les disponibilités budgétaires et en fonction des priorités ci-après :

- Le maintien de notre ambition de développer les sites et les pratiques de pleine nature, ainsi que les actions Sport et Santé de niveau régional.
- Les rencontres de niveau relevé avec les sportifs de la zone océan indien et d'Europe.

### **3.2. Développer la formation des cadres du secteur sportif**

Le mouvement sportif doit être doté d'encadrants bénévoles et sportifs diplômés et compétents.

La formation constitue donc un élément fondamental de toute stratégie de développement à moyen et long terme pour permettre aux ligues et comités, aux clubs, aux associations sportives, de conforter leur encadrement et mettre en œuvre leurs projets sportifs.

Pour 2018, en lien avec les partenaires (Etat/DJSCS, CREPS, CROS...) et les organismes de formation (CRESS, CRIB..), les programmes de renforcement des compétences et connaissances destinés à l'encadrement sportif, seront soutenus.

Ainsi, quelques actions seront accompagnées sur la base des thématiques identifiées dans l'étude réalisée sur la vie associative.

- La valorisation d'une manifestation dédiée faisant la promotion du bénévolat.
  
- La mise en œuvre d'un appel à projet thématique, en vue de renforcer les compétences des bénévoles et de les valoriser.

### **3.3. Le soutien aux projets sportifs associatifs**

Depuis 2010, la Collectivité Régionale s'est inscrite dans un accompagnement plus soutenu du tissu associatif local, soit pour faciliter la réalisation de projet de manifestation à vocation micro-régionale ou régionale, soit pour aider financièrement d'autres projets dont la thématique valorise la dimension sociale de l'individu à travers des champs d'actions en faveur de la santé et des personnes en situation de handicap, cette pratique associative prenant alors valeur de référence en permettant la mise en œuvre d'une politique de proximité en étroite collaboration avec les attentes du mouvement sportif local.

La Collectivité continuera donc à apporter son soutien aux acteurs associatifs du sport, par l'aide à mobilité des athlètes pour la participation à des championnats nationaux d'une part, et d'autre part pour la réalisation de projets de formation et de perfectionnement au niveau national et international.

Enfin, la politique d'aide à l'équipement sportif et collectif des associations sera poursuivie pour l'amélioration des conditions de pratique pour le plus grand nombre.

## **4. SOUTENIR LA RÉNOVATION ET L'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET STRUCTURANTS**

### **4.1. Construire et maintenir les équipements sportifs des lycées**

Au plan opérationnel, les actions conduites en **2018** sur les bâtiments dans ce secteur concerneront :

**– La réhabilitation des équipements sportifs rattachés aux lycées programmés en réhabilitations**, portant sur :

- l'accessibilité aux handicapés et la rénovation thermique et énergétique des équipements sportifs ;
- la réhabilitation des gymnases et la remise aux normes techniques des différentes infrastructures ;
- L'adaptation des locaux aux besoins et aux usages.

Dans ce cadre, seront concernés en 2018, les équipements sportifs des lycées suivants : Vue Belle-St Paul, Bois d'Olives-St Pierre, Vincenzo -St Joseph, P Lagourgue – Tampon

**– Gymnase de Champ Fleuri : démarrage des études de maîtrise d'œuvre**

Ce nouvel équipement qui comprendra un gymnase avec plateau polyvalent, une salle de DOJO – danse et une salle de musculation doit répondre aux besoins des 4 lycées environnants (Leconte Delisle, Rontaunay, Lislet Geoffroy et Amiral Lacaze).

Démarrage des études de maîtrise d'œuvre au 2ème trimestre 2018, après concours de maîtrise d'œuvre.

**– CREPS de la Plaine des Cafres : Livraison des travaux de réhabilitation du gymnase existant fin 2ème trimestre**

Ces travaux provisoires (étanchéité, second œuvre, revêtements de sols, réseaux, etc..) sont destinés à permettre d'utiliser le gymnase existant dans des conditions satisfaisantes de sécurité, dans l'attente du projet de réhabilitation lourde du site.

**– CREPS de la Plaine des Cafres : Lancement du concours de Maîtrise d'Oeuvre pour la restructuration lourde du site, choix du lauréat et début des études de Maîtrise d'Oeuvre.**

Le programme de l'opération prévoit, sous réserve de validation, :

- la démolition de 2 logements de fonction, d'un plateau extérieur,
- la construction neuve d'un gymnase et des locaux annexes (vestiaires, tribunes),
- la construction des locaux communs, de formation, de l'administration et de la restauration,

- la démolition du gymnase existant et ses annexes,
  - la construction de l'hébergement et de logements de fonctions,
  - la réalisation des extérieurs, réseaux d'assainissement, réseaux d'eaux pluviales, parkings
- option : construction d'un plateau polyvalent couvert*

**– CREPS de St Denis : Lancement du concours de Maîtrise d'Oeuvre pour la restructuration lourde du site, choix du lauréat et début des études de Maîtrise d'Oeuvre.**

Le programme de l'opération prévoit, sous réserve de validation :

- la restructuration du bâtiment principal et la réhabilitation des locaux maintenus, -l'extension de l'hébergement (+ 40 chambres) et de la restauration,
- la construction d'un pôle médical,
- la construction d'un gymnase polyvalent, de 2 plateaux couverts, d'une salle de musculation et de vestiaires,
- la réorganisation des extérieurs avec repositionnement du tir à l'arc.

**-Couverture de plateaux sportifs des lycées : Études de maîtrise d'Oeuvre pour la couverture du plateau du lycée Bois d'Olives**

Cette opération sera la première d'une programmation de couvertures de plateaux sportifs existants destinés à permettre une pratique sportive tous temps sur ces équipements, avec un meilleur confort et une moindre exposition au rayonnement solaire des usagers.

**– Couverture des plateaux multi-sport extérieurs**

2018 verra la réalisation du programme de couverture d'au moins 1 plateau sportif polyvalent extérieur situé dans l'enceinte de lycée ou à proximité.

Cette priorité déclinée dans le schéma régional des équipements sportifs (SRES) permettra, en tous temps, une utilisation maximum des plateaux par tous les utilisateurs.

En plus de l'initiative de la Région sur ses propres structures, les projets portés par certaines communes pourraient être soutenus dans le dispositif du Plan de relance Région (PRR), ce dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

#### **4.2. Aide à la construction et rénovation des équipements sportifs des communes**

Le développement des pratiques sportives à La Réunion nécessite un parc d'équipements suffisant, adapté, accessible à tous les publics et répondant aux normes d'utilisation en vigueur.

Le Plan de Relance Régional (PRR 2010 / 2015) a permis l'engagement de plus de 92 millions d'euros en faveur des communes et EPCI pour la réfection, l'aménagement ou la construction de plus de 140 équipements, et d'accueillir dignement et de façon décentralisée, toutes les disciplines sportives des Jeux des îles de l'Océan indien.

La majorité de ces investissements a été consacrée à des travaux de rénovation et mise aux normes d'équipement obsolètes ou usés par une sur-utilisation, mais face à l'augmentation de la population et de la demande du public (scolaires, jeunes, clubs, vétérans...) d'une part, et à l'essor du sport-santé loisir d'autre part, davantage d'équipements sportifs doivent être construits ces prochaines années.

Le Schéma Régional des Équipements Sportifs (SRES) élaboré en 2014 préconise l'augmentation des mètres carrés sportifs, afin de répondre et satisfaire à la fois, à la demande des clubs et licenciés, et à la fois à celles des sollicitations des populations pour les pratiques de sport santé et sport loisir.

En termes de priorité, et pour la programmation 2016 / 2021, une attention particulière sera apportée aux projets suivants :

- construction de bassins d'apprentissage de la natation
- réalisation d'équipements sportifs couverts (gymnase de type C)
- construction de terrains sportifs de grands jeux (football et rugby)
- construction de terrains extérieurs couverts
- Réalisation d'équipements de proximité (parcours de santé entre autre)

Tous les dispositifs d'accompagnements existants, tant ceux de l'état que ceux de la Région, devront être mobilisés pour donner corps à ces orientations, et les communes et communautés de communes seront à ce titre des acteurs privilégiés dans la réussite du projet de rattrapage du niveau d'équipement par habitant.

#### **4.3. Valoriser la dimension touristique des projets sportifs d'envergure**

La Collectivité Régionale apportera son soutien aux manifestations sportives exceptionnelles dont les retombées économiques et touristiques apporteront une plus-value essentielle à la pratique sportive locale.

Véritables atouts pour les échanges de haut-niveau et pour faire connaître la « Réunion, Terre de sports et de champions », ces manifestations seront étudiées et soutenues, en partenariat avec l'IRT et les autres partenaires publics.

\*\*\*\*\*

#### **Conclusions et perspectives 2018**

Les orientations stratégiques de la collectivité régionale envisagées pour l'année 2018, placent le développement et le soutien accordés à la pratique sportive comme une priorité forte de la mandature.

Les actions majeures se développeront à travers les objectifs suivants :

- la création, en lien avec les études réalisées de l'Institut Régional des Sports de l'océan Indien, et le lancement des premières actions,
- la réflexion sur l'harmonisation des compétences devra conduire à une meilleure lisibilité des politiques, et à un recentrage du haut-niveau et de la mobilité sportive d'un côté et des sports de pleine nature en lien avec la montagne d'un autre côté,
- la poursuite de la démarche de structuration du monde sportif avec l'accompagnement financier des programmes annuels d'activités et de développement des ligues et comités,
- le soutien à l'investissement des communes et intercommunalités, plus particulièrement dans le domaine de la construction de nouveaux équipements sportifs et en lien avec les priorités du SRES,
- le pilotage actif du transfert du CREPS, tant au niveau du personnel, que des actions menées en lien avec la nouvelle gouvernance politique et administrative, ainsi que les missions régionales qui lui seront confiées.

L'ensemble de ces dispositifs contribuent à renforcer l'engagement de la collectivité en faveur de la pratique sportive dans toutes ses dimensions. Ils permettent en effet, de positionner notre territoire comme un acteur déterminant, non seulement dans le domaine de la performance sportive, mais également dans l'ensemble des secteurs associés qui participent à la valorisation de la destination Réunion, au développement économique de notre territoire, en valorisant la richesse que représente chaque talent réunionnais.

## Spectacle Vivant – Prévision du programme 2018

### **Intitulé du programme :**

Mise en œuvre du Schéma Régional des Salles et Lieux de Création et de diffusion du spectacle vivant (adoption juillet 2014)

### **Les actions principales prévues au programme 2018 :**

#### Sur l'axe 1 du schéma : démocratisation culturelle

objectifs : garantir l'accès au spectacle vivant pour tous/ irrigation culturelle vers les territoires éloignés de l'offre culturelle

actions : pass culture jeunes / résidences artistiques de territoire/ dispositif hors les murs

#### Sur l'axe 2 du schéma : ancrage et maillage territoriaux

objectifs : développer une offre de spectacle vivant complémentaire et équilibré sur le territoire/ inciter au travail en réseau et aux mutualisations entre salles

actions : réseau à l'Est- salle Gramoun Lélé / soutien au programme rénové d'activités des salles

#### Sur l'axe 3 du schéma : création

objectifs : renforcer et rendre plus efficient les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la création / promouvoir la scène réunionnaise et encourager sa diffusion

actions : dispositifs de soutien à la création/ aides à l'export

#### Sur l'axe 4 du schéma : ressources

objectifs : accélérer la professionnalisation de la filière spectacle vivant /améliorer la fonctionnalité des lieux existants

actions : élaboration d'un accord-cadre sur l'emploi et la formation / soutien au programme d'équipement des salles

## Prévision du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
	<b>Réalisations physiques</b>		
<b>Pass Culture Jeunes</b>	Expérimentation du « Pass Culture Lycée » sur un échantillon de 4 lycées au premier semestre 2018. Ouverture du dispositif à tous les lycées prévue sur l'année scolaire 2018/2019.	nombre de lycées :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– favoriser l'égal accès des lycéens aux spectacles vivants ;</li> <li>– élargir et augmenter le nombre de lycéens fréquentant les salles de spectacles ;</li> <li>– inciter les sorties en soirée entre adolescents et assurer un encadrement rassurant pour les parents ;</li> <li>– apporter une réponse concrète à deux obstacles déterminants à la sortie culturelle : le prix et le transport ;</li> <li>– privilégier la sortie de qualité c'est-à-dire préparée ;</li> <li>– renforcer le partenariat salles de spectacles-lycées.</li> </ul>
<b>Résidences Artistiques de Territoire</b>	Suite à l'appel à projets 2017 commun avec les GAL et le Parc national, réalisation des résidences	nombre de résidences : nombre de personnes touchées :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– installer une présence artistique sur des territoires prioritaires et contribuer ainsi à transformer le rapport de la population à l'art et aux artistes, interroger l'espace public, favoriser les projets fédérateurs visant à développer le sentiment d'appartenance des habitants au territoire ;</li> <li>– créer et réaliser un projet territorial artistique prenant en compte les richesses du territoire d'accueil, et en particulier mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel des Hauts de La Réunion ;</li> <li>– développer la relation avec la population, en privilégiant des démarches participatives avec les habitants, intégrant leurs désirs et leurs aspirations, stimulant leurs capacités créatives ;</li> <li>– favoriser les actions concourant à renforcer les liens et la solidarité intergénérationnels et à renforcer la cohésion des populations.</li> </ul>
<b>Dispositif Hors les Murs</b>	Représentations des spectacles hors salles de diffusion	nombre de représentations : nombre de communes touchées :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– irrigation culturelle vers les territoires éloignés de l'offre culturelle ;</li> <li>– favoriser l'égal accès des populations aux spectacles vivants.</li> </ul>

<b>« Réseau à l'Est » : pour le développement d'une offre artistique et de qualité à l'Est</b>	Programmation de la salle Gramoun Lélé portée en partenariat Région/Théâtre les Bambous	nombre de spectacles accueillis : nombre de représentations : nombre de spectateurs :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- rééquilibrage de l'offre culturelle</li> <li>- accès des populations à l'art (médiation culturelle)</li> </ul>
<b>Soutien au programme d'activités des salles de création et de diffusion</b>	Refonte des projets artistiques et culturels de certaines salles suite aux différents changements de direction : la labellisation Pôle National du Cirque du Séchoir, le renouvellement du label de Scène de Musiques Actuelles du Kabardock, le contrat de décentralisation du Centre Dramatique National de l'océan indien, le nouveau projet du théâtre Luc Donat, l'appui aux petites salles sur la base d'un projet artistique et culturel renouvelé (Étang Salé, Lespas)	nombre de salles soutenues :	contribution des salles aux axes stratégiques du schéma
<b>Dispositif régional de soutien à la création (spectacle vivant hors musique)</b>	Subventions attribuées aux compagnies pour les aides à l'écriture et à la recherche et les aides à la création et à la production artistiques	nombre de compagnies soutenues :	<ul style="list-style-type: none"> <li>-permettre aux artistes de trouver les moyens et les conditions professionnelles afin de développer leur travail de création et d'en faire bénéficier le public le plus large possible</li> <li>-rendre plus efficient les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la création</li> <li>- garantir une articulation entre aides à la création et aides à la diffusion.</li> </ul>
<b>Promouvoir la scène réunionnaise et encourager sa diffusion</b>	Subventions attribuées aux compagnies de spectacle vivant pour l'export	nombre de compagnies soutenues à l'export :	- rayonnement des créations réunionnaises à l'extérieur

<b>Accélérer la professionnalisation de la filière spectacle vivant</b>	Signature d'un accord-cadre régional pour le développement de l'emploi et des compétences dans la filière spectacle vivant et mise en œuvre des premières actions	nombre d'actions mises en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– mobilisation des partenaires et animation de la structuration de la branche</li> <li>– élaboration d'un plan de formation concerté</li> <li>-mise en place de l'animation de l'accord-cadre</li> </ul>
<b>Améliorer la fonctionnalité des lieux existants</b>	Programme d'équipement des salles	nombre de projets soutenus :	<ul style="list-style-type: none"> <li>– améliorer les conditions d'accueil et de travail</li> </ul>

**MUSIQUE**  
**FICHE PROGRAMME-SECTEUR MUSIQUE**

**Intitulé du programme :** Accompagnement des acteurs culturels dans le domaine de la musique

**Les actions principales/prévues au programme 2018 :**

- Aide aux festivals
- Soutien au Pôle Régional des Musiques Actuelles
- Aide à l'Export
- Soutien aux associations et artistes œuvrant dans le secteur de la musique
- Aide en investissement

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat		
		Quantitatif	Qualitatif	
	<b>Réalisation physiques</b>			
<p>Aide aux Festivals</p> <p>Accompagner les acteurs culturels dans leurs projets</p> <p>Professionaliser la filière</p> <p>Promouvoir les artistes en vue de tournée à l'extérieur</p>	<p>Festival</p> <p>1 marché des musiques</p>	<p>Nombre de festivals et de marchés accompagnés</p>	<p><b>Public :</b></p> <p>Nombre de festivaliers ou spectateurs touchés</p> <p>Professionnels :</p> <p>- Réseau professionnels de la filière musique (journalistes, réseau professionnel de tourneur, managers, programmeurs de salles et de festivals.</p> <p>Nombre de professionnels inscrits aux ateliers et conférences</p>	<p>Diversité des publics touchés (écarts, jeunes, publics empêchés...)</p> <p>Dynamisme de la création musicale de la Réunion</p> <p>- Impact touristique : attractivité culturelle du territoire en haute saison touristique</p> <p>- Impact économique : nombreux prestataires, fournisseurs, techniciens et artistiques sont sollicités.</p> <p>- Formation professionnelle des artistes réunionnais : concerts, master classes et rencontres.</p> <p>- Opportunité de découvrir des têtes d'affiche nationales et internationales pour le public réunionnais</p>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>– Emplois directs et indirects générés par ces festivals</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Propositions musicales éclectiques</li> <li>– Sensibilisation sur les métiers du spectacles auprès des jeunes</li> <li>– Sensibilisation sur l'environnement</li> <li>– Synergies multi-partenariales</li> <li>– Développement d'actions de coopération internationales</li> <li>– poursuivre le développement d'un réseau régional entre les artistes et les professionnels de l'industrie musicale de l'Océan indien</li> </ul>
<p>Soutien au Pôle Régional des Musiques Actuelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Dispositif Tournée Générale (TG)</li> <li>– Dispositif Fonds Régional d'Aide à la Mobilité (FRAM)</li> <li>– Dispositif Aide à la Mise en Image (AMI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– un dispositif qui couvre + de 800 cachets/190 concerts/+ de 80 groupes</li> <li>– un dispositif pour un financement de + 20 tournées pour une vingtaine de bénéficiaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser la diffusion dans les lieux de petite jauge / Stimuler la création locale en volume et en qualité</li> <li>– Optimiser la circulation des musiciens en vue de leur professionnalisation et de leur rayonnement culturel</li> </ul>

		<p>ciaires/ une dizaine de tournées aidées</p> <p>– des projets de vidéo-clips accompagnés</p>		<p>– Favoriser la visibilité des vidéos-musiques réunionnaises à l'extérieur de l'île</p>
Export	– des tournées extérieures réalisées avec des artistes			<p>– Soutien aux projets de tournées d'artistes non accompagnés par le PRMA</p> <p>– Représentation des musiques réunionnaises à l'extérieur du territoire</p>
Aides à la réalisation de divers manifestations, diffusion, création de spectacle, etc..	Accompagnement au développement de carrière des artistes	<p>– Tournée internationale</p> <p>– Résidence de création</p>		Création et diffusion de spectacles, résidence de création et de formation, autres tournées, programme d'activités
Aide en Investissement	<p>– Acquisition de matériel de musique</p> <p>– Aide à la réalisation d'albums</p> <p>– Aide à la réalisation de clips vidéo</p>	-		<p>Accompagnement d'une production musicale de qualité</p> <p>Promotion et développement de carrière des groupes réunionnais</p>

## ENTREPRISE CULTURELLE

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
Aides aux entreprises culturelles du secteur de l'édition (mesures 5-1 et 5-2)	Publication d'ouvrages	Nombre d'ouvrages aidés :	Développement de l'offre éditoriale issue des éditeurs locaux  Baisse du prix de vente public
Aides aux investissements des entreprises culturelles et cafés culture (mesure 3-1)	Travaux d'aménagement de locaux , acquisition d'équipements, acquisition de fonds d'ouvrage	Nombre de projets aidés :	Amélioration de l'accueil du public,  Amélioration des capacités de production  Développement et diversification de l'offre éditoriale des librairies indépendantes
Aides à la création d'emplois des entreprises culturelles (mesures 1-1 et 3-2)	Créations d'emplois	Nombre de créations d'emplois :	Structuration de l'entreprise, développement de l'activité
Aides au conseil extérieur (mesure 3-2)	Recours à des prestations de conseil	Nombre de prestations aidées:	maîtrise de nouvelles compétences et savoir-faire au sein de l'entreprise
Aides au programme d'animation culturelle et de valorisation de la création littéraire régionale à destination des librairies indépendantes	Mise en place d'animation dans les librairies indépendantes	Nombre de librairies aidées :	Développement de la fréquentation des librairies indépendantes et de la fidélisation de la clientèle
Aides à l'accompagnement de développement de carrière d'artistes professionnels – filière musique et spectacle vivant (mesure 4-1)	Réalisation d'un projet artistique global pouvant comporter production de spectacle, d'album, des tournées, des actions de promotion	Nombre d'artistes aidés :	émergence et Professionnalisation des artistes

## ARTS PLASTIQUES

**Intitulé du programme :** Accompagnement des acteurs culturels dans le domaine des arts plastiques

**Les actions prévues au programme 2018 :**

- Mise en place d'un Schéma d'Orientation et de Développement des Arts visuels (SODAVI)
- Soutien aux associations et artistes œuvrant dans le domaine des arts visuels
- Soutien au Fonds Régional d'Art Contemporain
- Installation d'œuvres d'art dans l'espace public (giratoires, gares routières, NRL...)
- Acquisition d'œuvres d'art
- Mise à disposition de la Villa de Région ou autres lieux d'exposition régionaux pour des expositions

**Programme 2018**

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
Mise en place d'un SODAVI	Lancement du marché  Études  Production d'un schéma de développement pour les arts visuels à la Réunion	- Nombre d'ateliers  - Nombre de personnes rencontrées  - Nombre de préconisations  - Nombre d'actions parallèles engendrées par la mise en place du SODAVI	- Pertinence du diagnostic  - Pertinence des préconisations  - Implication des acteurs locaux  - Création d'un réseau professionnel
Soutien aux associations, et artistes œuvrant dans le domaine des arts visuels	Subventions	Nombre de projets soutenus  Public touché	Contenu des projets  Étendue géographique
Soutien au Fonds Régional d'Art Contemporain	Subvention  Mise à disposition de locaux	Nombre d'expositions  Nombre de visiteurs / évolution  Nombre d'artistes accompagnés  Nombre d'ateliers et actions de formation (adultes/ enfants)  Nombre d'acquisitions	Qualité de la programmation  Qualité des partenariats  Contribution à la professionnalisation des artistes  Retours publics / professionnels / presse.

<p>Installation d'œuvres dans l'espace public (giratoires, gares routières, NRL...)</p>	<p>Marchés</p>	<p>Nombre de projets</p>	<p>Qualité des projets</p> <p>Visibilité des œuvres</p> <p>Renommée des artistes</p> <p>Plus-value apportée / qualification des espaces.</p> <p>Retombées presse, com...</p>
<p>Acquisition d'œuvres d'art</p>	<p>Programme d'acquisition régional</p>	<p>Nombre d'œuvres achetées</p> <p>Nombre d'artistes représentés</p>	<p>Cotes des artistes</p> <p>Provenance des œuvres</p> <p>Lieux d'exposition</p>

## AUDIOVISUEL

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
soutien aux associations organisatrices de festivals de cinéma	festivals de cinéma	Nombre de festivals aidés :	Diffusion d'œuvres inédites ou difficilement visibles dans les circuits commerciaux  Diffusion vers des publics peu exposés à l'offre cinématographique
soutien aux actions d'éducation à l'image	Dispositif « passeurs d'images » : ateliers d'initiation et projections	Nombre de participants aux ateliers :  Nombre d'ateliers :	Sensibilisation de publics empêchés, de publics des écarts, de jeunes
	Dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » : séances de cinéma et travail pédagogique	Nombre de lycées participants :  Nombre de lycéens et apprentis participants :	Sensibilisation des lycéens et apprentis
	Acquisition de matériel pour la mise en œuvre d'ateliers	Nombre d'associations aidées :	Amélioration de la qualité technique des activités proposées  diversification des activités proposés

## SRLPLR Prévision du programme 2018

### Intitulé du programme :

Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise (adoption 18 novembre 2014)

### Les actions prévues au programme 2018 :

#### Axe Assurer l'égalité d'accès au livre et à la lecture :

- financement de la construction de médiathèques
- aides aux entreprises d'édition, aides à la publication d'ouvrage, aides à l'emploi

#### Axe Garantir le passage au numérique

#### Axe Valoriser la littérature réunionnaise ici et ailleurs

- Soutien des salons du livre, Paris, Montreuil, Athena St Pierre, Adben le Port
- Opération Un livre Un transat
- Exposition « zistoires en cubes »

#### Axe Professionnaliser les acteurs de la chaîne du livre

- Atelier d'écriture Gallimard en résidence
- contribution au plan de formation de l'Association Bibliothèques de France – Antenne Réunion

### Prévision du programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
	<b>Réalisations physiques</b>		
<b>Aides aux librairies</b>	Dispositif d'aides aux entreprises culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aides à l'investissement :</li> <li>- programmes d'animation culturelle :</li> <li>- aides au conseil :</li> </ul>	Amélioration de l'accueil du public Développement et diversification de l'offre éditoriale des librairies indépendantes
<b>Aides aux entreprises d'édition</b>	Dispositif d'aides aux entreprises culturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aides à la publication d'ouvrages :</li> <li>- aides au conseil :</li> </ul>	Développement de l'offre éditoriale issue des éditeurs locaux Baisse du prix du livre à la vente
<b>Stands île de La Réunion aux salons du livres</b>	Présence à 2 salons nationaux : Salon du livre de Paris Salon du livre jeunesse de Montreuil  Opérateur : La Réunion des Livres	nombre de maisons d'édition : nombre de titres présentés : Nombre de dédicaces et d'animations : Ventes d'ouvrages sur le stand : Nombre d'acteurs de la filière concernés :	Visibilité de la création réunionnaise Couverture média nationale et locale Contacts et réseau professionnel

<b>Salon du livre locaux</b>	Athena Saint Pierre	nombre d'auteurs réunionnais, de métropole et de l'Océan Indien : nombre de librairies : nombre d'éditeurs : nombre de visiteurs :	Visibilité création littéraire rencontres et conférences Prix littéraire Dédicaces, ateliers, performances couverture média
<b>Opération Un livre Un transat</b>	4 installations de bibliothèques éphémères d'une durée de 3 à 5 jours sur différents sites du territoire, animés d'ateliers de pratique artistique encadrés par des écrivains, des illustrateurs, des conteurs professionnels, ...  Opérateur : La Réunion des Livres	Nombre de personnes touchées : Nombre de livres empruntés : Nombre d'heures d'ateliers : Nombre d'intervenants :	Fréquentation et variété du public Valorisation du fonds local Développement de l'accès au livre
<b>Aide au programme d'activité Association Bibliothèques de France – Antenne Réunion</b>	Formation continue des bibliothécaires	Nombre de stagiaires	Dynamisation des équipes Dynamisation et renouvellement des projets d'activité des bibliothèques
<b>Atelier d'écriture en résidence Gallimard</b>	stage d'écriture de 30 H, en immersion, encadré par un binôme d'auteurs professionnels réunionnais et métropolitain  Opérateur UDIR	Nombre de stagiaires	Amélioration de l'écriture  restitution ou publication d'une plaquette commune

## CULTURES RÉGIONALES

### Intitulé du programme :

Accompagnement des acteurs culturels dans le domaine des cultures régionales

### Les actions prévues au programme 2018 :

- Soutien aux associations et artistes œuvrant dans le domaine des cultures régionales
  - Nouvel An chinois
  - Nouvel An tamoul
  - Semaine créole
  - 20 Décembre

### Programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
Soutien aux associations et artistes œuvrant dans le domaine des cultures régionales	Subventions	Nombre de manifestations  Public touché	Contenu des manifestations  Étendue géographique
Événements calendaires	Subventions  Événementiels	Public touché	Contenu des manifestations  Étendue géographique

## SREA prévision du programme 2018

### Intitulé du programme :

### Schéma Régional des Enseignements Artistiques (adoption 21 juin 2013)

#### Les actions prévues au programme 2018 :

##### Axe Compléter le maillage territorial de l'offre d'enseignement artistique :

– financement du projet de construction de l'école intercommunale d'enseignement artistique du TCO à Plateau Caillou

##### Axe Renforcer les structures pour améliorer la qualité de l'offre à la population

– Mise en place d'un plan de formation professionnelle continue en musique  
– Organisation d'une session de VAE du diplôme d'État en musique

##### Axe Garantir une égalité d'accès à l'enseignement artistique pour tous les réunionnais

– Soutien aux écoles d'enseignement artistique publiques, associatives et entreprises culturelles

##### Axe Structurer un réseau cohérent, solidaire, lisible et en lien avec la création et les pratiques amateurs

– Création d'une newsletter SREA

### Bilan du programme 2016

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
	<b>Réalisations physiques</b>		
<b>Session Diplôme d'État partenariat cefedem Auvergne Rhône Alpes</b>	Organisation dans l'Île d'une formation en cours d'emploi au diplôme d'État musique	Nombre de candidats :	Amélioration de la qualité de l'enseignement
<b>Soutien aux écoles d'EA</b>	Aide aux programmes pédagogiques et artistiques	Nombre d'écoles de musique, danse, cirque accompagnées dans leur programme d'activité ou d'équipement	Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'offre à la population
<b>Newsletter SREA</b>	Mise en place d'une newsletter spécifique  opérateur Jeudi Formation	NL trimestrielles	Construction du réseau des écoles de musique, amélioration de la communication

## **FICHE PROGRAMME – CRR**

Intitulé du programme : 2.3 – Le Conservatoire à Rayonnement Régional

### **Actions principales prévues en 2018 :**

- L'ouverture du CRR à l'ensemble de la population
- La garantie d'une qualité de l'offre artistique et pédagogique
- La consolidation des actions de rayonnement sur le territoire

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de résultat</b>	
	<i><b>Réalisations financières</b></i>	<i><b>Réalisations physiques</b></i>	<i><b>Quantitatif</b></i>	<i><b>Qualitatif</b></i>
<b>Ouverture du CRR à l'ensemble de la population</b>		– Tarifs adaptés au contexte socio-économique des familles	% de familles ayant bénéficié de la gratuité ou du demi-tarif	
		– Participation au projet « Démonstrations »	Nbre d'élèves concernés par le projet	Faire découvrir la pratique musicale à des enfants de milieux défavorisés
		– Mise en place du projet « Corps et voix » avec les classes de CE1 des écoles de Bras-Fusil et Sainte-Rose (territoire de la CIREST)	Nbre d'élèves concernés par le projet  Nbre d'élèves du projet prévoyant de s'inscrire au CRR  Nbre d'heures de cours dispensées par les enseignants volontaires du CRR	Faire découvrir la pratique vocale et la danse à des enfants situés en ZEP
<b>Garantie d'une qualité de l'offre artistique et pédagogique</b>		– Renforcement de certains enseignements : création classe de basson / pérennisation des ateliers du département Musiques traditionnelles / pérennisation du poste d'accompagnateur de bharata natyam		

	xxx € investis	– Travaux de rénovation des centres de Saint-Benoît, Saint-Paul et Saint-Pierre		Offrir un environnement de travail plus adapté aux agents et usagers du CRR  Répondre à la réglementation en matière d'accueil du public en situation de handicap
	xxx € investis	– Acquisition d'instruments, matériels technique et scénique	Nbre d'instruments achetés  Nbre d'élèves bénéficiaires de la location d'instruments	
		– Participation aux actions du SREA (accueil au CRR de professeurs du territoire en perfectionnement instrumental / accueil de stages de formation continue ou d'accompagnement à la VAE)	Nbre d'enseignants concernés par le dispositif	Offrir aux enseignants du CRR ou extérieurs la possibilité de se professionnaliser
<b>Consolidation des actions de rayonnement sur le territoire</b>		– Mise en place et poursuite des partenariats avec les acteurs culturels locaux situés sur toute l'île (salles de diffusion / musées / écoles de musique / partenaires publics...)	Nbre d'actions pédagogiques et artistiques proposées « hors les murs »	

## FICHE PROGRAMME 2018

### **Intitulé du programme :**

– Service Régional de l'Inventaire- SRI

### **Les actions prévues au programme 2018 :**

#### **Missions techniques et organisationnelles**

- Poursuite de la contribution de la Collectivité à GERTRUDE et son utilisation;
- Formations aux personnels du SRI.

#### **Opérations d'Inventaire**

- Inventaire des Jardins Remarquables ;
- Inventaire des Arbres Remarquables ;
- Inventaire du patrimoine littoral en réseau :
  - Les marines et ponts débarcadères de La Réunion (zone de Sainte-Rose à Sainte-Marie) ;
  - Le Chemin de Fer de La Réunion (CFR) ;
  - Les lignes secondaires des usines sucrières connectées au CFR.

#### **Études**

Le SRI réalise et coordonne des études qui participent à la connaissance du patrimoine culturel immatériel :

- Étude sur le Tambour dans l'Océan Indien ;
- Étude anthropologique sur le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines.

#### **Soutien aux porteurs de projets**

Le SRI apporte son appui méthodologique, scientifique et technique aux porteurs de projets relevant de l'Inventaire. En 2017, six associations et neuf projets ont été accompagnés (Association pour la valorisation du patrimoine militaire, La Confrérie des Gens de la Mer, Le Domaine de la Roseraie, Saranghi...).

#### **Soutien aux communes**

En lien avec le service du Schéma d'Aménagement Régional – SAR, le SRI accompagne les communes dont le PLU est en révision et la Ville de Saint-Pierre pour la création d'une AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine).

#### **Développement et médiation culturels**

Le SRI favorise l'accessibilité des données qu'il produit et met à jour sur la connaissance du patrimoine culturel à travers :

- Les Journées Européennes du Patrimoine ;
- Le Village Maloya ;
- Exposition « Maronages : médiation de l'exposition temporaire ;
- Co-édition de l'ouvrage « Maronages : Refuser l'esclavage à l'Île Bourbon au XVIIIème siècle ». Partenariat avec le Musée Historique de Villèle et les Éditions Riveneuve, collection d'édition partagée sur l'histoire et le patrimoine culturel réunionnais.

## Prévision programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
	<i>Réalisations physiques</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
<p><b>Missions techniques et organisationnelles</b></p> <p>Poursuite de GERTRUDE (GII-AME)</p> <p>Formations aux personnels du SRI</p>	<p>Missions de formations pour les agents du SRI</p>	<p>Version 1.4.4</p>	<p>Partenariat DSI</p> <p>Partenariat SRI, CNFPT</p>
<p><b>Opérations d'inventaires</b></p> <p>Inventaire des Jardins Remarquables</p> <p>Inventaire des Arbres Remarquables</p> <p>Les marines et ponts débarcadères de La Réunion</p> <p>Le Chemin de Fer de La Réunion (CFR)</p> <p>Les lignes secondaires des usines sucrières connectées au CFR</p>	<p>94 lieux recensés</p> <p>5 vestiges recensés</p> <p>200 usines identifiées en 1875</p>	<p>Phase 2 1 inventaire participatif basé sur une application smartphone</p> <p>1 fiche patrimoine culturel immatériel réalisée</p> <p>Zone de Saint-André à Bras-Panon</p> <p>Zone de Bras-Panon à Sainte-Rose</p>	<p>Partenariats Jardins Créoles, CAUE &amp; Ecole du Jardin Planétaire</p> <p>Partenariats CAUE &amp; Ecole du Jardin Planétaire</p> <p>Partenariat Confrérie des Gens de la Mer</p> <p>3 chercheurs du SRI</p> <p>Partenariat Centre de Recherche &amp; de Documentation de Stella Matutina</p>
<p><b>Études</b></p> <p>Étude anthropologique sur le maloya et la diversité de ses pratiques contemporaines</p> <p>Étude sur le Tambour dans l'océan Indien</p>	<p>1 MAPA attribué</p> <p>1 MAPA préparé pour étude en 2018</p>	<p>1 équipe pluridisciplinaire à coordonner en 2018</p> <p>1 équipe pluridisciplinaire à sélectionner en 2018</p>	<p>Partenariat DAJM</p> <p>Partenariat DAJM</p>
<p><b>Soutien aux porteurs de projets</b></p>	<p>5 projets avec appui méthodo, scientifique &amp; technique du SRI</p>	<p>5 associations accompagnées</p>	<p>Transfert de compétences et professionnalisation des associations, reprise des données dans Gertrude</p>

<b>Soutien aux communes</b>	Communes dont les PLUs sont en révision 1 AVAP	Les communes accompagnées	Meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement & développement du territoire
<p><b>Développement et médiation culturels</b></p> <p>Journées Européennes du Patrimoine « JEP »</p> <p>Village Maloya</p> <p>Exposition « Maronages »</p> <p>Ouvrage</p>	<p>5 ateliers-jeux, maquette 3D, film, diaporama et supports de médiation 3 ateliers-jeux pour les scolaires</p> <p>Poursuite de la médiation de l'exposition et programmation d'animations</p> <p>Co-édition de l'ouvrage <i>« Maronages : Refuser l'esclavage à l'Île Bourbon au XVIIIème siècle »</i></p>	<p>550 visiteurs</p>	<p>2ème participation du SRI</p> <p>2ème participation du SRI</p> <p>* Partenariat avec la Ville de Saint-Paul, * 1 Plan d'Education Artistique et Culturel avec le Rectorat (PEAC) * Ouverture jusqu'au 31/12/2018</p> <p>Partenariat avec le Musée Historique de Villèle et les Éditions Riveneuve qui annonce une collection d'édition partagée sur l'histoire et/ou le patrimoine culturel réunionnais</p>

## FICHE PROGRAMME 2018

### Intitulé du programme : Patrimoine Culturel

#### Les actions prévues au programme 2018 :

– Poursuite de la mise en œuvre du **dispositif PRR** visant la réhabilitation, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu’immatériel, en faveur des communes et de leurs groupements.

– **Élargissement du dispositif à d’autres acteurs : Restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques détenus par des propriétaires privés ou des associations loi 1901** : un porteur de projet a été accompagné dans ce cadre.

#### **Développement du Patrimoine Culturel**

##### → **Valorisation et transmission du patrimoine immatériel – Éducation Patrimoniale**

\* Participation à l’organisation de l’événementiel « Village Maloya » (partie gérée par le Service du Patrimoine Culturel).

\* Création et édition d’ouvrages

\* Interventions dans les établissements scolaires – écoles et lycées – (événementiel maloya) ;

\* Organisation d’expositions et d’ateliers

\* Soutien des projets d’Éducation Patrimoniale des associations ou des particuliers

##### → **Soutien aux activités de porteurs de projets, en particulier des associations :**

\* Poursuite du financement des projets portés par les associations ou d’autres acteurs dans le cadre du Patrimoine Culturel.

#### Prévision programme 2018

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
	<i>Réalisations physiques</i>	<i>Quantitatif</i>	<i>Qualitatif</i>
Poursuite de la mise en œuvre du <b>dispositif PRR</b> visant la réhabilitation, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu’immatériel, en faveur des communes et de leurs groupements	Nb de bâtiments ou de sites patrimoniaux rénovés  Nb d’études de faisabilité avant travaux	Nb de communes aidées	Type de travaux : <b>restauration et travaux de réhabilitation</b>  Type d’études : <b>faisabilité avant travaux</b>
<b>Élargissement du dispositif à d’autres acteurs</b> : Restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques détenus par des propriétaires privés ou des associations loi 1901	Nb de porteurs de projets	Nb d’associations	Type de travaux : <b>réhabilitation d’un bâtiment patrimonial</b>
<b>Valorisation et transmission du patrimoine immatériel – Éducation Patrimoniale</b>	Nb de communes concernées – interventions dans les écoles – interventions tout public	Nb de spectacles  Nb de groupes musicaux	Type d’animations : – <b>Conférences</b> – <b>Spectacles</b> – <b>Interventions</b>

<p>* Participation à l'organisation de l'événementiel « Village Maloya » (partie gérée par le Service du Patrimoine Culturel).</p> <p>* Création et édition d'ouvrages ; * Interventions dans les écoles (événementiel maloya) ; * Organisation d'expositions et d'ateliers</p> <p>* Soutien des projets d'Éducation Patrimoniale des associations ou des particuliers</p>	<p>Nb d'établissements scolaires concernés</p> <p>– éducation patrimoniale – animations dans les écoles</p> <p>Nb de conférences</p> <p>Nb d'expositions</p> <p>Nb d'ouvrages</p> <p>Nb d'associations aidées</p> <p>Nb de particuliers aidés</p>	<p>Nb d'intervenants</p> <p>Nb de spectateurs (conférences) (spectateurs)</p> <p>Nb d'ateliers</p> <p>Nb de livrets distribués lors de « l'événementiel maloya »</p> <p>Nb de projets financés</p>	<p><b>scolaires</b></p> <p>Type de publics concernés : <b>tous publics + scolaires</b></p> <p>Publics cibles : <b>5 à 18 ans + tout public</b></p> <p>Type de publics concernés : <b>scolaires</b></p>
<p><b>Soutien aux activités de porteurs de projets, en particulier des associations :</b></p> <p>* Poursuite du financement des projets portés par les associations ou d'autres acteurs dans le cadre du Patrimoine Culturel.</p>	<p>Nb d'associations aidées</p> <p>Nb de porteurs de projets (hors associations)</p>	<p>Nb de projets financés</p>	<p>Type d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Édition d'ouvrages</b></li> <li>– <b>Expositions</b></li> <li>– <b>Recherches historiques</b></li> <li>– <b>Collectes de témoignages</b></li> <li>– <b>Création de petites structures muséales</b></li> </ul> <p>...</p>

## FICHE PROGRAMME – DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE CULTUREL – PÔLE MUSÉES

### Intitulé du programme :

Des structures muséales régionales modernes et attractives pour tous les visiteurs locaux et extérieurs

### Actions prévues en 2018 :

- Structuration d'un observatoire des publics fréquentant les musées régionaux
- Modernisation des contenus muséographiques de Kélonia
- Poursuite du projet de construction de réserves mutualisées pour les collections du MADOI, du FRAC et du musée Stella Matutina
- Poursuite du programme d'acquisition, de restauration et de conservation préventive des collections régionales
- Renouvellement des conventions de délégations de service public avec la SPL RMR
- Développement de partenariats avec les autres structures muséales de La Réunion
- Études pour un projet de scène vivante entre le sel et le sucre : GUETALI
- Développement du tourisme culturel
- Développement du mécénat culturel
- Travaux de maintenance et d'entretien des musées régionaux

### Prévisions pour le programme 2018 :

Actions	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat	
		Quantitatif	Qualitatif
Structuration d'un observatoire des publics	– définition d'une méthodologie de recueil et d'analyse des données de fréquentation	– chiffres de fréquentation des musées régionaux	– satisfaction des visiteurs
Mise en valeur des structures muséales régionales	– projets structurants et de modernisation en faveur des musées régionaux  – travaux de maintenance et d'entretien des musées régionaux	– 3 projets en cours : modernisation de Kélonia, construction de réserves mutualisées, réhabilitation de Maison Rouge	– maintien de la qualité des structures
Favoriser l'accès à la culture et la diffusion du patrimoine culturel	Programmation scientifique et culturelle dans les musées régionaux	– expositions temporaires  – actions pédagogiques  – publications  – colloques et conférences	Diversité des publics : résidents, touristes, scolaires  Rayonnement et dynamisme des musées régionaux grâce aux activités scientifiques
Conservation et enrichissement du patrimoine	– acquisition, restauration et mise en valeur des collections régionales	– chantier de restauration du musée Stella Matutina : restauration de 13 machines prévue	– des collections en bon état de conservation, bien entretenues et valorisées

		– programme annuel d'acquisition pour chaque structure muséale	
Renouvellement des conventions de DSP avec la SPL RMR	Mise en œuvre des nouveaux contrats de DSP	4 sites concernés : MADOI, Kélonia, Cité du Volcan, Musée Stella Matutina	Une exploitation optimisée des musées régionaux
Développement de partenariats avec d'autres structures muséales de La Réunion	Mise en place d'une politique concertée avec le Conseil Départemental en faveur des musées de La Réunion	– conventions signées avec l'IHOI pour la diffusion des collections iconographiques des musées régionaux	Mutualisation des moyens entre les musées de l'île
Développement du mécénat culturel	Assistance à la SPL RMR pour le développement d'une démarche de mécénat culturel	– 1 fonds de dotation à créer	Implication des entreprises et des particuliers dans la préservation du patrimoine culturel  Financements complémentaires pour les musées régionaux

**FICHE INDICATEUR DSV A**

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	
	<b>Réalisations</b>	<b>quantitatif</b>	<b>qualitatif</b>
Financement des programmes d'activités des ligues et comités sportifs régionaux	- formation de dirigeants sportif - Stage de perfectionnement des sportifs - Organisation et participation à des manifestations sportives - Acquisition de matériel sportif	62 ligues et 300 associations sportives aidées	Augmentation du nombre de qualifiés et de podiums au niveau national et international
Bourses d'études sportives secondaires en métropole	Encourager la pratique sportive des lycéens pendant leur scolarité	100 étudiants aidés en moyenne annuellement	soutient la mobilité des sportifs réunionnais
Financement des activités physiques de pleine nature pour les lycéens	Une finalité pédagogique, sportive et stratégique pour démocratiser la pratique des sports de nature auprès d'un public scolaire en optimisant l'utilisation du matériel financé par la collectivité pour favoriser l'insertion des lycéens dans le milieu professionnel	31 lycées aidés	Très grande motivation des élèves et des équipes pédagogiques concernés
Financement des travaux de rénovations du CREPS	Concerne les travaux et les aménagements réalisés sur les sites du CREPS de La Réunion	2 sites concernés	Améliore le cadre de vie et le confort des pensionnaires et utilisateurs du CREPS
Financement des équipements sportifs (matériel) du mouvement sportif local	Achat de matériel d'initiation, de développement et de perfectionnement de la pratique sportive	62 ligues et comités sportifs concernés	Permet aux sportifs de bénéficier d'un niveau d'équipement répondant aux normes des fédérations sportives de tutelle
Financement des travaux des lycées	Maintenir en bon état de fonctionnement les équipements sportifs mis à la disposition des lycéens et des associations sportives des communes en dehors du temps scolaires	31 lycées concernés	Améliore le confort des différents utilisateurs des sites concernés

---

## **PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES**

---

### **COMMISSION N° : 7**

#### **COMMISSION ÉGALITÉ DES CHANCES (CECS)**

**Les orientations budgétaires 2018 s'inscrivent dans un contexte économique plutôt favorable. Toutefois, les signes d'une reprise de l'économie en général n'empêchent pas les instances gouvernementales d'annoncer une baisse des dotations de l'État en direction des collectivités locales et notamment une baisse significative de la dotation globale de fonctionnement. Par ailleurs, la Région Réunion est confrontée à une stagnation voire à un repli de ses recettes fiscales indirectes.**

**Par ailleurs, il convient de relever que l'action de la collectivité pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi va se trouver limitée par la décision brutale et unilatérale du gouvernement de modifier le cadre des dispositifs Emplois-Verts ainsi que leur quota. Par cette décision le travail remarquable effectué par les chantiers emplois verts pour l'embellissement de notre île risque d'être remis en cause.**

**Dans ce contexte, l'action de la collectivité pour plus d'égalité des chances en faveur des familles se poursuivra en 2018 dans un esprit de solidarité tout en tenant compte des contraintes budgétaires.**

# SECTEUR ÉGALITÉ DES CHANCES, COHÉSION SOCIALE, LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME, PRÉVENTION SANTÉ

L'égalité des chances est une vision de l'égalité qui cherche à faire en sorte que les individus disposent « des mêmes chances » et des mêmes opportunités de développement social et professionnel.

En ce sens, nos concitoyens se montrent attachés à un modèle alliant à la fois solidarité privée et solidarité publique.

La collectivité régionale est largement investie en faveur d'une plus grande égalité entre les Réunionnais en particulier s'agissant de la jeunesse (Pilier 1) et des familles (Pilier 6), mais aussi en matière de réalisation de grands équipements concourant à de meilleures conditions de vie (déplacements...) et de réussite sociale et professionnelle (lycées, centres de formation...).

Au titre du secteur « Égalité des Chances » et de façon plus spécifique, la Région poursuivra ou renforcera en 2018 son implication en matière :

- de prévention et de lutte contre l'illettrisme,
- d'accompagnement et de remobilisation des jeunes en décrochage en formation initiale,
- d'intervention en faveur des publics en difficulté,
- d'accompagnement de la structure de l'École de la Deuxième Chance (E2C),
- du soutien aux actions en matière de cohésion sociale et d'optimisation des moyens publics dans le cadre des contrats de ville, de la cohésion sociale impliquant proximité et participation associative dans les quartiers,
- de prévention de la santé,
- de contribution à l'insertion socio-professionnelle par la mise en œuvre du dispositif Emplois Verts

Il est à noter que le contrat de plan État-Région 2014-2020 prévoit des actions et moyens dédiés à la politique de la ville et à la jeunesse.

## **1. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE EN MATIÈRE D'ILLETTRISME : UN ENJEU MAJEUR**

La collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste de lutte contre l'illettrisme.

En effet, « la maîtrise de la langue française joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale » (extrait circulaire 2013-179-M.E.N – Prévenir l'illettrisme).

« La lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'Éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée..., dans leurs domaines d'actions respectifs » (Art L121-2 du Code de l'éducation).

Avec l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, les Régions sont désormais également compétentes pour mettre en œuvre des actions de prévention contre l'illettrisme. En effet le nouvel article L6121-2-II du Code du travail dispose :

« En application de l'article L121-2 du Code de l'Éducation, la Région contribue à la lutte contre l'illettrisme sur le territoire régional, en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la compétence de lutte contre l'Illettrisme a été transférée aux Régions qui y contribuent en organisant des actions de prévention et d'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances, faisant l'objet d'un référentiel.

## **1.1. Proposition d'actualisation du chiffrage de l'illettrisme à La Réunion**

En 2018, la collectivité a résolu de mettre en œuvre un « Plan Marshall » de l'illettrisme couvrant à la fois le champ de la prévention et celui de la lutte.

La problématique de l'illettrisme demande des traitements différenciés selon les situations et les objectifs, au risque d'en faire un objectif en soi sans impact réel.

C'est pourquoi, il apparaît opportun de mettre en place une nouvelle enquête régionale, dans le but :

- de réactualiser les chiffres relatifs à la proportion de la population concernée par l'illettrisme, les derniers chiffres datant de 2011,
- d'apporter des éléments d'analyse plus fins et pertinents (tranches d'âge, activité, milieux socio-culturels...),
- de proposer des actions de soutien dans divers secteurs (notamment éducatif, et entrepreneurial).

Cette enquête s'inscrit dans la mise en œuvre du C.P.R.D.F.O.P et pourra être prise en charge à ce titre par les crédits de la formation. Cette enquête sera réalisée à compter de 2018, en partenariat avec les commanditaires publics, signataires de la nouvelle Charte de partenariat de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme, sur la base d'une consultation diffusée par le Conseil Régional, actuellement pilote du dispositif.

La collectivité, pour sa part, pourra bénéficier du co-financement du Fonds Social Européen.

## **1.2. Poursuite du Plan Régional de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme**

Selon la dernière enquête menée par l'Insee, un jeune sur sept à La Réunion est en situation d'illettrisme, soit 14 % des 16-29 ans (enquête de 2011). Ce chiffre est corroboré par celui de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) : en 2015, 14,8 % des jeunes de 17 ans qui sont encore scolarisés, présentent de graves difficultés en lecture-écriture.

L'Insee atteste également, selon une étude menée en 2016, que l'on peut comptabiliser dans l'île 37 000 jeunes sortis du système éducatif et qui ne sont ni en situation de formation, ni en situation d'emploi (N.E.T), soit un jeune sur trois.

Ces chiffres rappellent l'importance de la maîtrise des savoirs de base chez les jeunes et confirment l'impérieuse nécessité d'agir en amont, dans le cadre de la prévention.

Concomitamment à la mise en œuvre de ce Plan Régional, les orientations de la collectivité intégreront, dès 2018 des actions ou expérimentations en matière de prévention de l'illettrisme dès la petite enfance. Elles seront menées en partenariat étroit en particulier avec le Rectorat, la CAF et les communes.

De même, la charte de partenariat pour la Prévention et la Lutte contre l'illettrisme a été confortée depuis avec un partenariat élargi et est déclinée dans un nouveau plan d'actions sur la période 2017-2020. À ce titre, les signataires de ce Plan d'orientation stratégique de Prévention et de Lutte contre l'illettrisme de La Réunion se sont engagés à conjuguer leurs efforts, à mobiliser les moyens financiers dont ils disposent afin de mener et d'évaluer, de manière efficace et lisible, des actions concertées en faveur de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, dans le respect de leurs compétences afin de réduire, au moins de moitié, l'écart entre le taux à La Réunion et celui de la métropole.

Ainsi, pour répondre à cette politique volontariste de lutte contre l'illettrisme, la collectivité mène depuis 2011 un programme de formations intitulé « Compétences Clés en Situation Professionnelle » (CCSP).

Ce programme répond aux objectifs fixés dans les politiques de planification régionale négociées avec l'Etat et l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel européen pour la période 2014-2020 au travers, notamment de l'objectif thématique « promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination »).

Les actions « CCSP » visent à encourager la consolidation des savoirs de base en permettant à tout individu de maîtriser un socle minimum de connaissances et de compétences par le biais de l'apprentissage d'un métier. À cet égard, la formation doit conduire l'apprenant à *maîtriser les gestes professionnels ainsi que les connaissances en lecture, écriture, calcul et techniques de base nécessaires à l'accomplissement du métier* pour lequel il est formé.

Globalement, depuis 2011, 36 formations auront été mises en œuvre à l'attention de 1344 stagiaires.

Au titre de 2018, le dispositif sera reconduit dans les 4 micro-régions de l'île et concernera un effectif de 384 stagiaires.

## **– En matière de Parentalité**

Les A.E.F (Actions Éducatives Familiales) devraient être intensifiées.

En 2015-2016, la Région a réalisé une action « Aide à la parentalité », visant entre autres à améliorer les relations école-famille, dans le cadre des ateliers de compétences-clé. Après analyse du bilan de cette action, elle devrait être pérennisée et étendue à l'ensemble de l'île.

Cette action de formation est pilotée par la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

En complément, les associations présentant des projets dans ce domaine seront accompagnées, prioritairement dans les écarts, les quartiers isolés, ou éloignés des centres de formation.

### **1.3. Le Programme spécifique mis en œuvre au titre des « Cases à lire »**

Pour rappel, les objectifs du dispositif « Cases à lire » sont les suivants :

- ✓ offrir à toute personne en situation d'illettrisme la possibilité d'accéder au monde de l'écrit sans contrainte, dans une structure de proximité ;
- ✓ faire prendre conscience que les actes relatifs au dire-lire-écrire-compter peuvent s'acquérir et se fixer grâce à des actes quotidiens, voire ludiques ;
- ✓ provoquer chez les bénéficiaires un déclic qui puisse les conduire à s'engager volontairement dans une formation d'amélioration des compétences-clés telles qu'elles sont définies par l'Union Européenne.

En 2017, 41 Cases à lire réparties sur toute l'île ont contribué à offrir aux publics les plus en difficulté une vraie égalité des chances. Ce dispositif sera reconduit en 2018.

Afin de perfectionner l'intervention des animateurs, il est proposé d'améliorer dès 2018 leur statut et de reconduire les actions de formation de formateurs d'adultes en adéquation avec leur niveau d'intervention.

Par ailleurs l'action de professionnalisation des animateurs Cases à Lire qui a été menée avec succès en 2015 et 2016, avait pour finalité de constituer un « pool » d'intervenants qualifiés, en vue de contribuer à la formation de jeunes réunionnais, les rendant ainsi aptes à intervenir dans d'autres dispositifs de formation.

Cette action sera reconduite en 2018, afin de répondre aux besoins de la totalité des animateurs en activité, notamment les nouvelles recrues ainsi que les animateurs qui n'ont pas pu suivre l'une des deux premières formations.

### **1.4. Le programme illettrisme et handicap :**

La collectivité a souhaité élargir sa politique en matière de lutte contre l'illettrisme aux personnes porteuses de handicap, car elles représentent une population peu étudiée et peu accompagnée dans un objectif de sortie de l'illettrisme.

La loi du 5 mars 2014 précise que la Région est chargée, dans le cadre du service public régional de la formation professionnelle, défini à l'article L.6121-2 du Code du travail, de l'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées.

Elle définit et met en œuvre un programme régional d'accès à la formation et à la qualification professionnelle des personnes handicapées en concertation avec l'État, le Service Public de l'Emploi, l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés, le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, les organismes de protection sociale et les organisations syndicales et associations représentatives des personnes handicapées.

Dans cette optique, en 2016-2017, la collectivité régionale a lancé une étude sur la problématique du handicap et de l'illettrisme.

En 2018, il s'agira de suivre le résultat de cette consultation sur les jeunes et les adultes porteurs de handicap en situation d'illettrisme. Des actions de formation seront menées dans le cadre de l'intervention de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

Ces actions seront complétées par un appel à projets en direction des associations pouvant proposer des projets spécifiques en direction de ce public, notamment dans les zones les plus excentrées, éloignées des centres de formation.

### **1.5. Actions de communication**

La célébration de la Journée internationale de l'alphabétisation de l'Unesco, à laquelle le Conseil Régional participe chaque année depuis 2012, sera reconduite en 2018. Elle sera l'occasion de communiquer sur les actions régionales et sur la collaboration entre la collectivité et l'Académie de La Réunion.

## **2. PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE EN FORMATION INITIALE**

### **2.1. La mise en œuvre du plan régional décrochage**

La lutte contre le décrochage en formation initiale représente des enjeux humains, sociaux et économiques majeurs et particulièrement pour l'Île de la Réunion où les jeunes sont, encore plus qu'ailleurs, touchés par la précarité et le chômage.

Ainsi, un tiers des jeunes actifs de l'île ne sont pas ou peu diplômés et 54 % des 15/24 ans sont au chômage (cf. INSEE 2014).

Par ailleurs et malgré des efforts conséquents, l'Académie de la Réunion présente un taux de décrochage toujours plus élevé que la moyenne nationale.

Ainsi, en 2017, ce sont 3 200 jeunes qui sont en situation de décrochage en formation initiale à la Réunion : collégiens, apprentis, lycéens relevant tant de l'Éducation Nationale, de l'enseignement privé sous contrat, que de l'enseignement agricole et des Centres de Formation en Apprentissage.

Un plan régional et une gouvernance partenariale couvrant les trois champs de la stratégie publique ont été actés, en 2017, par la signature d'une convention entre l'État (Préfecture – Rectorat – DAAF) et la Région relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Ce plan reprend l'objectif européen et national de ramener sous le seuil des 9,5 %, le nombre de jeunes décrocheurs sortis de formation initiale dès 2018.

Cette convention prévoit, pour ce faire, la mise en place de Plate-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (P.S.A.D) dans chaque arrondissement territorial. Installées pour trois d'entre elles en 2017 (Sud-Ouest et

Est) et début 2018 pour le bassin Nord, ces plate-formes sont chargées de renforcer la coopération des différents acteurs agissant dans le repérage des décrocheurs afin de mieux identifier leurs besoins puis de leur proposer des solutions adaptées.

La collectivité co-finance avec l'État le fonctionnement des plate-formes. Une intervention du F.S.E à compter de 2018 devrait permettre leur pérennisation.

Les volets prévention, repérage et accompagnement en formation initiale (raccrochage ou décrochage) du plan décrochage relèvent quant à leur pilotage du Rectorat et de la D.A.A.F (enseignement agricole). S'agissant du troisième volet du Plan, il porte sur le droit à la remédiation : une nouvelle chance de qualification ou d'insertion pour les jeunes sortis depuis un an du système de formation initiale a été instaurée.

La Région, en charge notamment du Service Public Régional de l'Orientation et des actions de formation professionnelle, assure la coordination de ce dernier volet du plan régional.

Enfin, afin de pouvoir suivre et évaluer le lancement et l'activité des plate-formes, une prestation d'expertise est mise en place fin 2017 pour un travail de suivi et d'évaluation durant l'exercice 2018 du fonctionnement et des résultats des P.S.A.D auprès des jeunes.

## **2.2. Un dispositif en faveur de la réussite éducative : l'École de la Deuxième Chance**

L'insertion dans la vie active des jeunes constitue une préoccupation majeure des décideurs à La Réunion. Un chômage élevé résultant d'une pression démographique forte et des contraintes économiques, liées à l'insularité et à l'éloignement des marchés rend cette période de transition dans la vie des jeunes encore plus difficile ici qu'ailleurs.

Au regard du nombre important des sorties sans qualification du système scolaire, des représentations du monde du travail déformées par un taux de chômage élevé et plus généralement du manque de perspectives et de projection dans l'avenir par la population jeune, la création de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance a permis de mettre en place des actions qui allient une pédagogie adaptée, une implication forte du monde de l'entreprise et une mise en réseau des acteurs de l'accompagnement, de l'orientation et de l'insertion.

Dispositif pédagogique innovant, l'E2C accueille de jeunes adultes (majoritairement âgés de 18 à 25 ans) ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an, sans aucune qualification. L'objectif de l'école est de donner une « seconde chance » en développant chez ce public en situation d'échec mais conscient de la nécessité de se réinsérer dans la vie sociale et économique, les capacités à apprendre, les connaissances de base et aptitudes sociales en aidant chacun d'eux à identifier, à construire et à valider leur propre projet d'insertion sociale et professionnelle.

Face à la volonté de la collectivité d'accompagner l'école, afin de lui permettre de trouver des réponses adaptées à la situation de ces jeunes, un accord-cadre pluriannuel a été signé entre la Région Réunion et l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance pour la période 2014-2020, à travers lequel la collectivité réaffirme son engagement à accompagner, financièrement notamment, la structure E2C dans le déroulement de sa mission. Cette volonté s'est également traduite dans le nouveau projet de mandature qui prévoit le doublement des effectifs de l'E2C sur la période 2015-2021.

Aussi, afin de permettre à l'école d'atteindre ces objectifs, la collectivité consolidera en 2018 son accompagnement financier à destination de cette structure. 32 actions de formation réparties sur les quatre micro-régions sont donc prévues avec une progression d'effectifs évaluée à 790 jeunes.

## **2.3. Accompagner les jeunes en décrochage vers la réussite éducative**

Faisant suite à l'appel à projets régional renouvelé depuis plusieurs années et destiné à soutenir des actions de remobilisation et de remotivation de jeunes en décrochage en formation initiale, la collectivité soutiendra en 2018 des initiatives émanant des acteurs de la P.S.A.D. Ces initiatives devront permettre de mieux conduire la prévention et l'accompagnement des jeunes ayant décroché.

Ces initiatives seront complémentaires des dispositifs existants ou les conforteront (actions menées par la Mission M.L.D.S du Rectorat, de la D.A.A.F ou des établissements scolaires dont les micro-lycées notamment.

#### **2.4. La poursuite du soutien du dispositif « Classes transplantées »**

Les classes transplantées permettent aux élèves d'apprendre autrement, dans un cadre extérieur à l'école.

À La Réunion, ces classes sont organisées au Centre Jacques Tessier à la Saline, à l'Observatoire Astronomique des Makes, à la Plaine des Cafres pour les classes-volcan, au Brûlé et à la Plaine des Palmistes pour les classes de lecture-écriture-environnement.

Elles concernent des élèves de classes primaires de l'ensemble de l'île. Le soutien régional sera maintenu en 2018.

### **3. LE SOUTIEN RÉGIONAL EN MATIÈRE DE COHÉSION SOCIALE ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES :**

#### **3.1. La Région, partenaire des contrats de ville :**

La collectivité régionale est partie prenante, depuis plusieurs années, dans la mise en œuvre des politiques publiques qui visent à réduire les inégalités territoriales notamment avec la réforme de la politique de la ville issue de la loi d'orientation du 21 février 2014.

La Région, tout comme le Conseil Départemental, les bailleurs sociaux, la C.A.F, les acteurs publics de l'insertion, de l'emploi et du développement, est signataire des contrats de ville. De façon plus particulière, la collectivité privilégiera au titre de l'axe N°1 des contrats « la cohésion sociale », la lutte contre l'illettrisme et le décrochage en formation initiale ainsi que le soutien à des acteurs œuvrant en matière :

- d'égal accès au droit à la justice pour tous, au logement (amélioration de l'habitat),
- de prévention et de lutte contre les discriminations, d'engagement citoyen et de respect des valeurs de la République,
- de mise en œuvre de projets innovants et d'utilité sociale (aides aux personnes, etc) en lien avec le rôle prépondérant assigné aux Régions en matière de développement économique, de formation et de solidarité sociale,
- de soutien au réseau associatif, acteur majeur du lien social et du développement local,
- de favoriser le lien social par le numérique.

#### **3.2. Développer la sensibilisation et la formation sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes :**

Concourir à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations est un des objets de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Cet objectif a été renforcé avec la loi cadre du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes : incitation au partage du congé parental, égalité salariale, représentation politique et professionnelle...

En ce sens, la collectivité poursuivra son effort en 2018 en matière notamment de sensibilisation des jeunes, d'aide à l'orientation en prenant en compte la mixité des métiers. Elle engagera des actions de sensibilisation des agents de la collectivité en lien avec le CNFPT et l'association CHANCEGAL.

La Région Réunion, par ailleurs poursuivra avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, la coordination des actions menées en matière d'égalité professionnelle dans le cadre de la convention cadre « Réunion territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle ».

### **3.3. Poursuivre l'engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes :**

À La Réunion, les violences faites aux femmes représentent un réel problème de société depuis nombre d'années. Les autorités locales et les associations mobilisées ont pris de nombreuses initiatives en la matière.

Afin de mieux coordonner ces actions et de leur donner une visibilité, l'Observatoire Réunionnais des Violences Faites aux Femmes (O.R.V.I.F.F.), mis en place en partenariat avec l'État et le Conseil Départemental mis en 2014, continuera à être soutenu par la Collectivité en 2018 sur la base de ses axes d'intervention, notamment la structuration du réseau des acteurs et des réponses, le développement de l'efficacité et de la complémentarité des actions ainsi que le recueil de données (fonction d'observatoire).

Le renforcement de la connaissance de la problématique et en particulier du public des femmes réunionnaises victimes de violences ainsi que leurs enfants font l'objet d'une enquête menée par l'INED co-financée par l'État, le CD et la Région qui a été engagée fin 2017. Elle sera menée en 2018 et 2019.

Cette enquête devrait permettre de mieux connaître les besoins de ces femmes et d'ajuster les réponses (premiers secours, hébergement d'urgence, soutien et accompagnement des victimes...).

Par ailleurs, en 2018 la Collectivité maintiendra son appui au dispositif « Téléphone Grave Danger » initié en 2015 à la Réunion par le Ministère de la Justice avec la Délégation Régionale aux Droits des Femmes, les associations et le Département.

Ce dispositif vise à porter un secours rapide à des femmes en grand danger, victimes de violences conjugales, d'actes de récidive, de viols ou d'actes de vengeance.

Enfin la Collectivité soutiendra les préconisations issues des Assises des violences faites aux femmes (novembre 2016) ainsi que le programme « genre » 2016-2020 acté par la Commission de l'Océan Indien.

## **4. PRÉVENIR LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ**

L'élaboration d'une politique de santé cohérente et pragmatique repose sur la détermination de priorités et d'objectifs. Aussi, face à ce défi et à l'impact sur le développement humain, la collectivité régionale a souhaité faire du diabète une grande cause régionale 2015-2021.

### **4.1. Diabète, grande cause régionale**

Dans le cadre de la Conférence de consensus diabète, la collectivité régionale participe activement à la politique locale de lutte contre cette maladie et devra orienter ses actions autour des 5 enjeux validés par la Conférence de consensus en 2016 : l'observation du diabète dans les îles de La Réunion et de Mayotte, le dépistage, la prévention primaire, la prévention ciblée et l'éducation thérapeutique.

Pour rappel, la collectivité régionale a signé le 17 février 2017 avec les différents acteurs de santé de l'île de La Réunion, la Convention de partenariat relative à la Conférence de consensus en matière de prévention et de prise en charge du diabète dont le pilotage appartient à l'Agence Régionale de Santé Océan Indien.

Cette approche originale vise à élaborer des référentiels d'intervention en matière de prévention et de prise en charge du diabète, construits avec les acteurs de santé et les représentants des usagers et inscrivant les actions dans une démarche partagée d'évaluation.

Dans cette optique, une réflexion devra être menée en 2018 sur le développement des environnements propices à la pratique de l'activité physique permettant la création de parcours de santé, ce qui suppose notamment de repenser les aménagements urbains. Ainsi, il s'agira pour la collectivité régionale de soutenir une action de promotion à la santé au bénéfice du plus grand nombre et d'offrir une pratique du sport autonome de proximité. Les fonds provenant du Plan de Relance Régional 2ème Génération pourront alors être mobilisés dans cette volonté de lutter contre le diabète.

## **4.2. Promouvoir l'éducation à la santé**

Plus précisément, il s'agira en 2018 de consolider la mise en œuvre d'une stratégie commune plus large autour de l'alimentation, la nutrition et l'activité, contribuant à améliorer la santé de la population réunionnaise.

Aussi en 2018, des actions sport/santé/nutrition à destination notamment de nos lycéens seront mises en œuvre au travers d'un éventuel partenariat avec le Rectorat dans le cadre du nouveau « parcours éducatif de santé ». L'objectif principal sera de soutenir la promotion et l'éducation à la santé en favorisant la promotion des facteurs protecteurs de la santé : activité physique, sportive, éducation nutritionnelle... La recherche de financements publics et privés pour le lancement de ces actions devront permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience des projets.

## **4.3. Développer les actions de prévention et de sensibilisation**

En outre, au-delà de la lutte contre le diabète, d'autres actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé seront mises en œuvre sur le territoire, en particulier concernant l'addiction. Les diagnostics de la situation à La Réunion en matière de santé publique incitent en effet à la vigilance.

Par ailleurs, le renforcement et le renouvellement d'actions ciblées pour l'amélioration de la qualité du recours aux soins dans le droit fil des orientations prises par l'Agence Régionale de Santé Océan Indien dans la mise en œuvre des politiques régionales de santé doit perdurer pour :

- Mieux cibler les publics fragiles ou cumulant des facteurs de risques dans les actions de promotion de la santé,
- Améliorer l'accessibilité des soins et des dépistages,
- Renforcer la coordination des parcours pour garantir un suivi médical régulier et prévenir les hospitalisations et traitements évitables.

## **4.4. Participer à l'élaboration d'une stratégie régionale de la santé**

Dans ce contexte, la collectivité contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée et notamment par sa participation à l'élaboration du Projet Régional de Santé et au Projet Régional Santé Environnement.

La collectivité s'inscrit également dans le pilotage de la politique régionale de santé au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion, présidée par la Collectivité Régionale ;
- Le Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien ;
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion.

En outre, en 2018, la Collectivité Régionale poursuivra son soutien aux projets destinés à améliorer l'état de santé de la population réunionnaise (aides aux associations).

La politique de santé régionale doit prendre en compte l'environnement des individus et leurs conditions de vie sociale, culturelle, économique, dans un contexte global de santé environnementale. Il s'agira donc de renforcer la politique de prévention auprès des citoyens, notamment dans les établissements scolaires à travers la poursuite du financement du dispositif « Éducation à la vie affective et sexuelle » menée dans les lycées et que la Région Réunion copilote depuis 2013.

La politique régionale de prévention se traduira également par la poursuite de l'accompagnement du « Plan régional du syndrome d'alcoolisation fœtale » piloté par l'Agence Régionale de santé Océan Indien, et enfin par le renforcement de l'intervention régionale en matière de lutte anti vectorielle.

Par ailleurs, l'accent devra également être mis sur les problématiques liées à la santé mentale et aux risques psycho-sociaux. Ainsi en 2018, il s'agira de poursuivre le travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs

concernés afin de mettre en place un plan de prévention autour des enjeux identifiés de santé publique cohérent et en adéquation surtout avec les besoins sur le territoire.

Enfin, il convient aussi de répondre aux besoins spécifiques des pays de la zone Océan Indien en matière de santé. Ainsi, la collectivité régionale continuera à rechercher la complémentarité avec les différents acteurs et à mener avec eux une véritable politique de coopération sanitaire régionalisée permettant ainsi une nette amélioration des actions de prévention et de santé entre les territoires s'appuyant sur les financements européens (Interreg V).

Pour conclure, une convention partenariale a été signée en août 2015 entre l'Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (I.R.M.S-O.I), le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion, l'Agence Régionale de Santé Océan Indien, l'Université de La Réunion et la Région Réunion avec pour objectif de définir les modalités de partenariat entre les signataires et plus particulièrement leur participation financière aux ressources de l'Institut jusqu'en 2017. Ce partenariat pourra se renouveler en 2018 afin de soutenir financièrement cet institut innovant qui répond au développement social et sanitaire de l'Île de La Réunion en offrant une formation de haut niveau aux agents de santé réunionnais.

## **5. LE DISPOSITIF EMPLOIS VERTS**

Les contrats aidés s'inscrivent dans la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Les contrats aidés visent à favoriser la réinsertion durable d'une partie des demandeurs d'emploi et de faciliter le recrutement de personnes plus éloignées du marché de l'emploi (chômeurs longue durée, personnes non qualifiées, allocataires du Revenu social de solidarité...).

Le passage en contrats aidés améliore l'insertion dans l'emploi durable, notamment quand il est assorti d'actions de formation (financé en partie par l'employeur et par la collectivité régionale).

C'est dans ce contexte que la Région Réunion accompagne depuis plusieurs années déjà le dispositif Emplois Verts, créateur d'emplois (plus de 2000 emplois par an), mais également pour préserver le patrimoine naturel et culturel de La Réunion en intervenant dans le secteur de l'environnement, l'entretien, l'embellissement et la sécurisation des sentiers touristiques, des espaces remarquables, des ravines et des abords des routes nationales.

Eu égard aux réflexions engagées en 2017, il s'agira en 2018 de poursuivre les travaux entamés et notamment sur :

- l'amélioration du cadre d'intervention du dispositif Emplois Verts,
- la professionnalisation des associations Emplois Verts au travers la création d'un Groupement d'Employeurs,
- l'accompagnement de la Plate-forme des associations Emplois Verts,
- la valorisation des sites touristiques en accord avec la FRT,
- l'intégration des clauses sociales, insertion par l'économique,
- l'optimisation des offres de formation,
- l'implication des Emplois Verts dans la filière Biomasse.

### **5.1. L'amélioration du cadre d'intervention du dispositif Emplois Verts :**

L'élaboration, la rédaction et l'animation du nouveau cadre d'intervention du dispositif Emplois Verts figurait au programme de travail 2017 et se poursuivra en 2018.

Le projet de ré-écriture du cadre d'intervention est d'abord une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en œuvre qui stimule les équipes.

Ce document produit et diffusé, sera un document de référence pour les antennes régionales mais aussi pour l'ensemble des associations souhaitant entrer dans le dispositif régional Emplois Verts. Il s'agira d'un

document évolutif, car suivi et révisé régulièrement.

Ce cadre d'intervention sera un outil qui définira les objectifs, les enjeux du dispositif Emplois Verts et rendra lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement du dispositif.

Parallèlement, il s'agira de poursuivre en 2018 l'amélioration de l'application des procédures avec les différents partenaires concernés (Pôle Emploi, ASP, DIECCTE...).

## **5.2. L'accompagnement dans la création d'un Groupement d'Employeurs à destination des associations Emplois Verts :**

Dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, la collectivité régionale a conventionné avec l'incubateur de Groupements d'Employeurs « INCUB'GE » afin d'accompagner, de structurer et de développer les Groupements d'Employeurs (GE) dans tous les secteurs d'activités sur l'ensemble du territoire de La Réunion, mettant à la disposition de ses membres (groupements d'employeurs), du personnel salarié lié à l'INCUB'GE par un contrat de travail.

L'objectif de créer un GE Emplois Verts permettait à l'ensemble des associations concernées de se professionnaliser notamment dans le domaine de la gestion afin de palier à certaines carences en termes de fonctionnement.

Ce groupement d'employeurs doit répondre, dans le cas présent, aux besoins des associations à structurer en interne la comptabilité, la gestion, le secrétariat, le suivi social et la gestion du personnel.

La mise en réseau des associations portant le dispositif Emplois Verts au sein d'un GE apportera plusieurs avantages rendus possibles par la dimension collective du groupement, qui se verra doter d'une force de représentation pour négocier auprès des différents partenaires et prestataires.

## **5.3. La Plate-forme des associations Emplois Verts :**

En 2018, la Plate-forme des associations Emplois Verts aura pour mission :

- d'accompagner la structuration du Groupement d'Employeurs Emplois Verts en lien avec le prestataire INCUB'GE,
- de créer des outils de communication en faveur du dispositif Emplois Verts,
- d'actualiser et animer le site internet de la Plate-forme,
- d'assurer une veille permanente d'information à destination des associations.

Les actions réalisées par la structure devront permettre de valoriser le dispositif et de favoriser le lien social entre les associations à travers le partage des connaissances et des savoir-faire.

## **5.4. La valorisation des sites touristiques**

Pour faire de l'île de La Réunion une destination compétitive, il faut renforcer l'attrait de l'offre touristique. Cette responsabilité incombe à la collectivité régionale qui doit encourager de façon ciblée des investissements capables de renforcer l'attractivité de La Réunion et accompagner les projets qui y concourent.

Au-delà des fonctions de création d'emplois, d'entretien et d'aménagement du territoire réunionnais dévolues au dispositif Emplois Verts, la collectivité régionale ambitionne de faire contribuer ce dernier à la valorisation des paysages, au développement économique et touristiques de la Réunion en développant et en incitant les démarches locales en privilégiant l'analyse paysagère en amont de toutes réflexions d'aménagement.

La démarche doit aboutir en 2018 à la mise en place d'un scénario valorisant le caractère exceptionnel des différents espaces et sites de l'île, générant par la suite d'autres dynamiques de projets. Elle consistera à entretenir et embellir les sites **en mobilisant le dispositif « Emplois Verts »** de la collectivité régionale, et développer notamment des projets d'insertion structurés et des activités relevant de l'Économie Sociale et

Solidaire, et les valoriser.

### **5.5. L'intégration des clauses sociales, insertion par l'économique :**

En 2018, il s'agira de poursuivre la recherche de cohérence entre les dispositifs régionaux et le Plan de Relance Régional.

Pour ce faire, il s'agira d'anticiper sur la programmation des chantiers Plan de Relance Régional et activer ainsi la clause d'insertion prévue dans le cadre d'intervention afin d'anticiper les formations obligatoires suivies par les CAE/CUI Emplois Verts (formations financées par les OPCA).

L'objectif sera d'optimiser les deux dispositifs en créant des passerelles entre le Plan de relance et le dispositif Emplois Verts par le biais des clauses d'insertion afin de faciliter l'insertion professionnelle.

### **5.6. Optimisation des offres de formation :**

La formation des Emplois Verts revêt pour la collectivité régionale une grande importance, car cela représente l'un des moyens mis à sa disposition pour atteindre l'objectif d'insertion socioprofessionnelle mentionné dans le cadre d'intervention de ce dispositif.

Auparavant, la formation dépendait de l'employeur. La loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle continue crée le Compte Personnel de Formation (CPF) et renverse ainsi la charge de la mise en place de la formation en responsabilisant le salarié ou le demandeur d'emploi. Concrètement, dorénavant la possibilité de faire une formation n'est plus attachée au statut et au contrat obtenus mais à la personne.

Fort de ces constats, la collectivité régionale poursuivra les travaux démarrés en 2017 à la mise en place d'un **parcours de formation adapté et individualisé des** contrats aidés Emplois Verts selon les projets.

Afin d'améliorer les parcours de formation des CAE/CUI Emplois Verts, la collectivité régionale a mis en œuvre une expérimentation visant à un rapprochement avec les PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Cette expérimentation a pour objectif l'accompagnement socio-professionnel, l'évaluation des sorties dynamiques et la mise en réseau des partenaires tant privés que publics sur les micros territoires.

Ce conventionnement opéré en 2017 avec l'ensemble des PLIE sera poursuivi en 2018.

Au-delà de cette expérimentation, se mettra en place la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières des territoires (GPECT) à destination des CAE/CUI Emplois Verts permettant ainsi une plus grande cohérence des actions d'insertions en lien avec les besoins en emplois du territoire.

### **5.7. La structuration de filières :**

L'élaboration de la stratégie énergétique régionale repose à la fois sur un volontarisme fort, avec l'ambition de parvenir à l'autonomie énergétique du territoire, et une préoccupation de se fixer des objectifs réalistes compte tenu des défis à relever dans des délais courts.

Partant de ces deux principes, l'un des axes de travail suivant a été retenu afin d'y contribuer : la valorisation des déchets verts des associations Emplois Verts, un véritable potentiel de développement des énergies renouvelables qui demande à être exploité.

Les travaux menés par la Direction de l'Énergie, de l'Économie Circulaire et de la Biomasse sur les potentialités d'expériences et d'actions en termes de valorisation de la biomasse végétale se poursuivront en 2018.

Dans le cadre du SRDEII impulsé par la Région Réunion, il a été préconisé de créer et de développer une filière pour le bambou et la tresse sur le territoire réunionnais et de tisser un réseau coopératif de plantation

et de production de ces végétaux. Un but essentiellement tourné vers l'avenir, en faveur des générations futures, puisqu'il s'agit de planter la matière première de l'industrie de demain et de générer la source de nouveaux métiers, tout en dépolluant l'eau, l'air et les sols.

Une réflexion a été menée en 2017 et se poursuivra en 2018 sur le rôle des associations Emplois Verts dans l'approvisionnement en végétaux vers les entreprises associées, réparties sur le territoire.

## **6. DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MALADIES VECTORIELLES (PLAN RAVINES)**

Les ravines sont des zones privilégiées de prolifération des moustiques et en zone urbaine, les populations riveraines sont souvent particulièrement exposées aux piqûres de moustiques.

En mai 2010, en plein épisode de circulation autochtone du virus du chikungunya, le Préfet a annoncé la création d'un ambitieux plan de prévention intitulé « *Plan Ravines* » dont il a confié la coordination au sous-préfet de Saint-Benoît, en partenariat avec le GIP-LAV.

Ce plan partenarial (État, Département, Région, Communes et Intercommunalités) a pour objectif de procéder au nettoyage et à l'entretien de l'ensemble des tronçons de ravines prioritaires en zones urbaines, afin d'éliminer les déchets présents dans le lit et sur les berges, de supprimer une partie de la végétation du lit pour favoriser le bon écoulement des eaux et limiter les stagnations d'eau, et de dégager les berges pour faciliter ainsi l'accès aux ravines pour la mise en œuvre des actions de surveillance entomologique de la Lutte Anti Vectorielle (LAV).

La collectivité régionale continuera en 2018 à poursuivre ces efforts dans ce dispositif.

Les axes de travail seront de :

- poursuivre le financement de la part résiduelle des salaires des contrats aidés affectés à ce dispositif,
- poursuivre avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la formation des équipes affectées à ces missions,
- poursuivre le contrôle et l'évaluation de ces chantiers en cohérence ce dispositif avec le dispositif Emplois-Verts.

# SECTEUR NUMÉRIQUE

## **1. LE POP 2**

Le Plan Ordinateur Portable mis en œuvre depuis 2010 a permis de créer les conditions d'une véritable égalité des chances pour que tous les jeunes Réunionnais puissent disposer des mêmes possibilités d'accès au numérique. La sensibilisation, la formation au numérique façonneront en effet « l'Homme connecté » dont notre économie a besoin.

Reconduit dans le projet de mandature 2015/2021, la collectivité a affiché sa volonté de poursuivre son action éducative en faveur de la transformation numérique, avec la mise en œuvre d'une nouvelle génération du POP, le POP 2.

Le POP 2 s'est étoffé en incluant un nouveau volet numérique « la connexion internet » ayant pour objectif d'accompagner les familles réunionnaises les plus modestes dans le financement d'une connexion internet. Maîtriser le numérique est un enjeu dépassant le strict cadre scolaire parce qu'il suppose l'implication de tous : élèves, communauté éducative et parents.

À la rentrée scolaire 2018, la collectivité entend donc poursuivre le dispositif POP2, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes et de familles réunionnaises, une nouvelle dimension dans l'appropriation des usages.

## **2. SOUTIEN DES PROJETS NUMÉRIQUES ASSOCIATIFS**

### **ÉVOLUTION DU RÉSEAU GAZELLE**

Le réseau régional à haut débit Gazelle, exploité par La Réunion Numérique (LRN), dans le cadre d'une Délégation de Service Public, permet à l'ensemble des opérateurs de fournir des services fixes et mobiles, haut débit ou très haut débit à tous les réunionnais, ainsi qu'aux entreprises et collectivités.

Tous les opérateurs de l'île empruntent aujourd'hui cette infrastructure. En 2018, les évolutions du réseau régional concernent :

- son extension, pour raccorder 90 nouveaux sites, soit une soixantaine d'établissements (lycées, formation professionnelle), 25 établissements de santé et 5 Nœuds de Raccordement d'Abonnés,
- l'évolution du catalogue de services, en termes de tarifs et de nouvelles offres, afin d'adapter au marché très dynamique l'offre proposée par la Délégation de Service Public, La Réunion Numérique, sachant que la location de fourreaux a été intégrée en 2017.

## **3. WI-RUN**

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'accès Internet, pour tous les Réunionnais, également en situation de mobilité, la Collectivité a mis en place le projet « Wi-RUN ». Celui-ci équipe certains lieux publics d'un accès internet partagé wi-fi, appelé « hot spot » et accessible gratuitement à tous.

Cinq types de « hot spots » sont déployés :

- touristique : les plages, les aires de repos, les monuments ;
- de formations et liés à des sites institutionnels : les CRR, les centres de formation professionnelle, les lycées ;
- musées régionaux : Kélonia, La Cité du Volcan, Stella Matutina, Le Madoi ;
- gîtes publics ;
- dans les principales gares routières.

2018 sera consacré à la maintenance des sites actuellement déployés, ainsi qu'à l'amélioration de la communication autour du projet.

#### **4. CONTINUITÉ TERRITORIALE NUMÉRIQUE**

La Région pourra intervenir, en complémentarité, notamment à travers le projet de serveurs de contenus mutualisés, qui vise à améliorer la continuité territoriale numérique par la création d'une prestation de « Transit de contenus » ouverte à tous les fournisseurs d'accès Internet opérant à La Réunion. Cette offre de services, destinée aux fournisseurs d'accès internet (FAI), donnerait accès aux contenus les plus populaires de l'Internet à un prix (de gros) comparable à celui de la Métropole.

## SECTEUR MOBILITÉ

Face à l'impérieuse nécessité de réduction de la dépense publique à tous les échelons territoriaux de la nation, la collectivité poursuivra en 2018 sa démarche d'optimisation financière au sein de ses différentes interventions dans les secteurs de la mobilité et de la continuité territoriale.

Toutefois, le chômage très élevé (en 2016 : 22,4% pour l'ensemble de la population active et 44 % chez les jeunes de 15 à de 24 ans), la pauvreté persistante (42 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté), le nombre important d'illettrés (autour de 115 000 personnes), le décrochage scolaire deux fois supérieur à la moyenne nationale (6 %) marquent des écarts significatifs entre la réalité quotidienne des Réunionnais et celle des Métropolitains.

Dès lors, les enjeux du développement de notre territoire reposent sur du long terme, et une programmation d'investissement ad hoc fondée sur l'évolution de sa démographie, la dynamisation de l'activité économique, l'aménagement optimal de son territoire, et la prévision de ressources humaines pour répondre aux futurs besoins socio-économiques de l'île, qui seront impactés notamment par le vieillissement de sa population et un solde migratoire négatif (2 200 étudiants quittent déjà l'île chaque année).

Il en résulte une situation socio-éducative réunionnaise incontestablement dégradée qui requiert encore des efforts financiers importants de la nation et de l'Europe pour donner aux jeunes Réunionnais les mêmes chances d'égalité et de réussite que leurs homologues métropolitains, pour se construire un avenir professionnel durable et mener une vie épanouie à La Réunion ou ailleurs.

Dans ces conditions, La Réunion mérite un regard particulier de l'État et une évaluation de ses besoins à court, moyen et long terme différente de celle réalisée pour les autres régions métropolitaines où les indices de développement sont supérieurs.

Dans l'action, l'État doit renforcer ses interventions (comme en Guyane où une enveloppe de 3 milliards d'Euros a été inscrite en 2016 pour pallier aux retards structurels de ce territoire) dans ses champs de compétences légales et assumer pleinement les dépenses correspondantes.

Pour les secteurs de la mobilité et de la continuité territoriales, l'État est la seule administration compétente : l'article 1803 du code des transports et ses différents alinéas précisent les responsabilités de l'État pour la continuité territoriale, la mobilité pour les étudiants (Passeport mobilité études) et la mobilité pour les demandeurs d'emploi (Passeport mobilité professionnelle).

Néanmoins, à l'épreuve des faits, les dispositifs de la continuité et de la mobilité mis en œuvre par l'État répondent peu aux attentes de la population réunionnaise. Les collectivités territoriales doivent intervenir de façon volontariste pour satisfaire les demandes de la population et lui permettre de se rendre en Métropole plus facilement (dispositif de la continuité territoriale) ou d'effectuer des formations professionnelles avec un objectif d'insertion (dispositif pour la formation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi).

S'agissant de la continuité territoriale, l'État a unilatéralement mis fin au partenariat en octobre 2014 avec la Région si bien que la collectivité a dû pallier à cette carence et mettre en place en urgence un nouveau dispositif adéquat.

De même, pour la formation professionnelle, l'État a décidé unilatéralement en 2015 de ne plus intervenir sur les formations professionnelles au Québec (140 inscriptions par an) et en Europe (300 inscriptions par an hors de la France métropolitaine). Compte tenu des perspectives très favorables d'emploi dans ces territoires, la Région a maintenu ces destinations en renforçant ses efforts financiers avec le concours de l'Europe.

Enfin, les aides aux frais de vie prévues par le Passeport Mobilité Formation Professionnelle (environ et en moyenne 208€/mois) ne suffisent pas pour permettre aux stagiaires de la formation professionnelle de disposer de conditions matérielles minimales de réussite en Métropole. La collectivité répond aux demandes

de la population en complétant la rémunération de ces stagiaires pour que chacun puisse disposer de 700€ par mois.

***Il convient donc de relancer en urgence, dès 2018, avec l'État des discussions notamment lors des prochaines « Assises de l'Outre-mer » prévues fin septembre 2017, afin que les dispositifs et moyens d'intervention au sein de ses compétences légales en matière de continuité territoriale et de mobilité soient plus adaptés aux besoins réels des ultramarins.***

Dans l'attente des résultats des négociations qui pourraient apporter des éléments nouveaux, la Région, dans le cadre de ses objectifs de la mandature 2015-2021, poursuivra des missions avec des ajustements visant à optimiser les dépenses publiques dans les domaines de la mobilité et de la continuité territoriale.

## **1. CONTINUITÉ TERRITORIALE**

Le dispositif de la continuité territoriale est complet depuis août 2016 est agréé par les instances nationales et européennes.

Les deux volets (Réunion-Métropole et Métropole-Réunion) sont opérationnels.

La collectivité continuera d'engager des pourparlers avec l'État pour qu'il prenne ses responsabilités en vue de revoir son dispositif et disposer de moyens suffisants pour mettre en place une véritable continuité territoriale entre La Réunion et la Métropole.

Avec la mise en place du réseau connecté, la collectivité sera en mesure d'anticiper sur les parcours de formation et de mieux informer les jeunes sur les aides prévues : inscription, installation, équipement, scolarité à l'étranger, stages,...

## **2. POUR UNE MEILLEURE CULTURE DE LA MOBILITÉ ET UNE PRÉPARATION À LA RÉUSSITE AU NIVEAU SUPÉRIEUR DES PUBLICS LYCÉENS ET APPRENTIS**

L'étude de l'INSEE portant **sur le solde migratoire montre que 2 200 néo-bacheliers et étudiants quittent l'académie chaque année dans le cadre de la poursuite de leurs études supérieures.**

Les actions engagées en 2017 seront poursuivies :

- Le développement des stages hors académie avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme ;
- La poursuite des études supérieures pour les bacheliers de la voie professionnelle en BTS dans les lycées nationaux : des partenariats avec les régions françaises, allemandes, australiennes ou autres sont à nouer ;
- Le développement des appariements entre les lycées locaux avec des établissements nationaux, de la zone et des pays étrangers ;
- Le développement de l'alternance en Métropole (aéronautique par exemple : AFMAé et Airbus – les Compagnons du Devoir) et en Allemagne ;
- Le renforcement des dispositifs d'accompagnement d'apprentissage des langues étrangères

**Dans ces conditions, la collectivité renforce ses moyens pour accompagner les jeunes qui partent en formation, et des outils seront optimisés pour faciliter l'information et le suivi :**

- Le **Guichet Jeunes** a été déplacé en mai 2017 dans les locaux des immeubles CADJEE, plus spacieux pour l'accueil des jeunes et de leurs familles ;

- Le **numéro vert gratuit** pour toutes questions liées à la mobilité et la continuité territoriale de 8h à 21h est maintenu après une année d'expérimentation ;
- Mise en place des « **Rendez-vous de la mobilité** » dans les lycées, les centres d'apprentissage, les missions locales et antennes de Pôle Emploi, à un rythme régulier ;
- **Participation à des manifestations** diverses où la mobilité est un axe d'orientation ;
- Mise en place du **réseau des étudiants connectés** qui permettra de maintenir le contact avec tous les Réunionnais qui vivent hors de l'île. La collectivité poursuivra son action de suivi des Réunionnais en construisant un espace de suivi de la mobilité des Réunionnais afin d'améliorer nos réponses aux jeunes et aux familles ;

### **3. POUR LE RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ AVEC LES PAYS DU BASSIN DE L'Océan Indien**

La mise en œuvre d'un nouveau dispositif « Erasmus OI » sera un levier pour le développement des initiatives en faveur des échanges des jeunes scolaires, apprentis étudiants,... Le projet de voyages des publics des lycéens dans la zone sur la base de projets pédagogiques sera examiné dans ce cadre nouveau et des appels à projets seront mis en place.

Dans ce cadre, un partenariat sera engagé avec le Ministère de l'éducation d'Adélaïde pour les appariements de lycées réunionnais et de l'Australie méridionale. Ainsi, le futur lycée franco-australien de Bois de Néfles entre autre bénéficiera d'un jumelage qui permettra à ses élèves de travailler et de nouer des liens durables avec leurs homologues pour perfectionner leur anglais dans le cadre d'une coopération sud-sud.

### **4. POUR LE RENFORCEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOIS ET UNE MOBILITÉ CIBLÉE VERS DES BASSINS D'EMPLOIS**

Malgré le taux de croissance de l'économie réunionnaise, le taux de chômage de jeunes reste important. Cette situation a conduit l'UE à prendre des mesures exceptionnelles (IEJ), et le FSE continue à soutenir les actions de formation des Réunionnais au sein du POE 2014-2020.

La Région Réunion poursuivra ses actions d'accompagnement à l'aide de dispositifs spécifiques d'accompagnement.

Des ajustements des dispositifs existants sur la base de mise en cohérence avec la carte des formations offertes localement, les métiers en tension des régions métropolitaines, et les projets de vie des demandeurs d'emploi.

Les dispositifs suivants seront poursuivis et améliorés en 2018 :

-la « Préparation aux Concours du Secteur Sanitaire et Social » (PCSS) ;

-le Kit de Préparation à la Mobilité (KPM), destiné à mieux préparer les Réunionnais dans le cadre d'un projet de mobilité. Ce dernier dispositif s'adresse aux jeunes ayant ou non un projet de formation nécessitant une mobilité ou n'ayant pas ou peu d'expérience de la mobilité. Il se décline en 4 actions :

> la sensibilisation à la Mobilité,

> le test de positionnement (évaluation qui vise à identifier le projet du jeune, à mesurer ses capacités à le conduire sereinement et à clarifier les décisions finales à prendre),

> l'accompagnement sélectif sur des projets de formation en mobilité avec un engagement écrit d'intégration professionnelle par une entreprise à l'issue de la formation (décidée de concert avec l'entreprise d'accueil du jeune) ; ce projet a déjà été mis en œuvre avec succès avec une Mission Locale avec des artisans de la Région Hauts de France ;

> la préparation opérationnelle (ce module concernerait les personnes ayant déjà un projet de mobilité dont la mise en œuvre est prévue à une échéance donnée).

## OB 2018 SERVICE ÉGALITÉ DES CHANCES

FINALITÉ	DISPOSITIF / ACTIONS	ACTIONS 2018	INDICATEURS 2018
<b>Accompagnement de jeunes en difficulté de décrochage en formation initiale et favoriser leur insertion</b>	Plan régional décrochage en formation initiale (16-25 ans)	-co-financement + co-pilotage des 4 Plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (est /sud / ouest / nord)	Partenaires mobilisés : Nombre de jeunes accompagnés :
	Soutien aux associations et établissements luttant contre le décrochage	– Accompagnement des lycées et associations qui luttent contre le décrochage en formation initiale -Financement de micro-lycées	– nombre établissements – nombre de jeunes  Nombre de lycéens
	École de la 2ème chance	Renforcement du soutien I ('augmentation du nombre de stagiaires)	Objectif 2018 = 780 stagiaires
	Dispositif de classes transplantées	Financement de journées enfants	Nombre de journées enfants, Nombre enfants bénéficiaires
<b>Réduire significativement l'illettrisme et la fracture numérique</b>	Illettrisme – Nouveau plan d'actions 2017/2020	– Réalisation et lancement du plan d'actions  – Expérimentation d'actions de prévention dès le primaire	– 1 <sup>er</sup> semestre : signature du Plan – Nombre d'actions démarrées  – Établissements concernés, – Nombre de bénéficiaires
	Dispositif cases à lire	– Accompagnement des associations porteuses de case à lire  – Renforcement de la formation des animateurs / référents	– Montant engagé, – Nombre de cases à lire bénéficiaires, – Nombre de bénéficiaires, – outils pédagogiques créés.  – Nombre d'animateurs
	Soutien aux associations et aux actions partenariales	Accompagnement et diversification des actions de lutte contre l'illettrisme (développement de la lecture publique, apprentissage précoce de la lecture...)	– Type de public par action : – Nombre de bénéficiaires :
	communication : Journée internationale de l'alphabétisation de l'UNESCO	– Valoriser les dispositifs – fédérer les acteurs	– Nombre de partenaires mobilisés, – Nombre de bénéficiaires

<b>Cohésion sociale</b>	Lutte contre l'exclusion et la précarité	<p>Financement de l'ARAJUFA</p> <p>Co-financement du conseil Départemental d'accès aux droits (CDAD)</p> <p>Soutien à des associations intervenant dans la lutte contre l'exclusion</p>	<p>– Bilan d'activités :</p> <p>– Nombre de bénéficiaires :</p> <p>– Nombre de personnes touchées :</p> <p>– Bilan annuel :</p> <p>– Nombre d'associations,</p> <p>– Nombre de personnes touchées</p> <p>– Bilans annuels :</p>
	Participation aux contrats de ville	Participation aux instances des contrats de ville (13)	-Nombre de comités, -Nombre d'actions soutenues
<b>Égalité Hommes – femmes</b>	Sensibilisation des jeunes au respect et à l'égalité	<p>Accompagnement d'associations (CHANCEGAL .)</p> <p>Soutien d'actions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès des jeunes – festival « cinétoilEgalité »</p>	<p>– Nombre d'établissements</p> <p>– Nombre de bénéficiaires</p> <p>-Nombre de collégien et lycéens</p> <p>– Nombre d'établissements</p>
	Promotion de l'égalité professionnelle	<p>Financement d'actions et de travaux d'études relatif aux femmes les plus éloignées de l'emploi</p> <p>– copilotage avec la Délégation régionale aux Droits des Femmes de la convention « Réunion Territoire d'Excellence »</p>	<p>– Nombre de bénéficiaires</p> <p>– Partenaires mobilisés :</p> <p>– Nombre d'actions :</p>
	Lutte contre les violences faites aux femmes	<p>Financement de l'Observatoire Réunionnais des Violences faites aux femmes – ORVIF</p> <p>Co-financement du Téléphone grave danger (TGD)</p> <p>Participation et financement de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre</p> <p>Soutien à des associations de lutte contre les violences faites aux femmes</p>	<p>Rapport d'activités annuel :</p> <p>Nombre de bénéficiaires :</p> <p>– partenaires mobilisés :</p> <p>- Nombre d'actions :</p> <p>– Nombre de bénéficiaires :</p> <p>– Nombre d'associations :</p> <p>– Nombre d'actions :</p>

## Fiche bilan récapitulative – Pilier 6 – plus d'égalité des chances pour les familles

Secteur intervention	Objectifs	Actions ou Dispositifs	Obligation ou politique volontariste	Action Nouvelle (N) Action Reconnue (R) Action Poursuivie (P)	Indicateurs
Direction de la Mobilité	Accompagner et suivre les Jeunes en mobilité	Bourse de la Réussite	Politique Volontariste	P	4 000 bénéficiaires
Direction de la Mobilité	Accompagner et suivre les Jeunes en mobilité	ERASMUS OI	Politique Volontariste	N	10 projets d'établissements retenus
Direction de la Mobilité	Accompagner et suivre les Jeunes en mobilité	Etudiants connectés	Politique Volontariste	N	6 000 étudiants connectés
Direction de la Mobilité	Avoir une meilleure culture de la mobilité et renforcer l'ouverture des horizons des réunionnais	Programme aide à la mobilité éducative	Politique Volontariste	P	1 500 bénéficiaires
Direction de la Mobilité	Avoir une meilleure culture de la mobilité et renforcer l'ouverture des horizons des réunionnais	Voyages Pédagogiques	Politique Volontariste	P	1 100 bénéficiaires
Direction de la Mobilité	Avoir une meilleure culture de la mobilité et renforcer l'ouverture des horizons des réunionnais	Continuité Territoriale	Politique Volontariste	P	120 000 bénéficiaires
Direction de la Mobilité	Prendre en charge la préparation à la mobilité et des projets de formation professionnelle	Aide à la mobilité professionnelle	Politique Volontariste	P	1 200 bénéficiaires

**Il convient de rappeler que l'État a annoncé un changement de sa politique en matière de financement des contrats aidés. Cette incertitude a un impact sur l'action des collectivités territoriales qui font appel à ces types de contrats pour assurer des services à la population.**

**Toutefois, dans l'attente de précision dans ce domaine, les dispositifs suivants peuvent être envisagés en 2018 :**

### **Intitulé du projet : Dispositif Emplois Verts**

Les actions principales prévues en 2018:

- l'amélioration du cadre d'intervention du dispositif Emplois Verts,
- la professionnalisation des associations Emplois Verts au travers la création d'un Groupement d'Employeurs,
- l'accompagnement de la Plate-forme des associations Emplois Verts,
- la valorisation des sites touristiques en accord avec la FRT,
- l'intégration des clauses sociales, insertion par l'économique,
- l'optimisation des offres de formation,
- l'implication des Emplois Verts dans la filière Biomasse.

### **Intitulé du projet : Dispositif de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles (Plan ravines)**

Les actions principales prévues en 2018:

- la poursuite du financement de la part résiduelle des salaires des contrats aidés affectés à ce dispositif,
- la poursuite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la formation des équipes affectées à ces missions,
- la poursuite des contrôles et de l'évaluation de ces chantiers en cohérence avec le dispositif Emplois-Verts.

Synthèse des actions s'agissant des dispositifs Emplois Verts et de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles (Plan ravines) et leurs indicateurs

Thématiques	Actions / Dispositifs	Indicateurs de résultats et de réalisation	
		Quantitatif	Qualitatif
<b>Développement durable</b> <b>Économie Sociale et Solidaire</b>	Emplois Verts	Nombre d'emplois verts recrutés	Insertion du public en difficulté
		Nombre de sites concernés	Valorisation des sites à fort potentiel touristique
		Nombre d'encadrants techniques recrutés	Valorisation du partenariat avec les associations porteuses de structures d'accompagnement des publics
		Nombre d'associations bénéficiaires	L'impact sanitaire – lutte anti vectorielle
		Le volume de déchets verts récoltés et transformés (projet biomasse)	La professionnalisation des associations Emplois Verts
			La création du GE Emplois Verts
	Dispositif de lutte contre la prolifération des maladies vectorielles (Plan ravines)	Nombre d'emplois verts recrutés	L'impact sanitaire – lutte anti vectorielle
		Nombre de sites concernés	
		Nombre de communes accompagnées	
		Nombre d'encadrants techniques formés à la lutte anti vectorielle	

---

## **PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L’OCÉAN INDIEN**

---

### **COMMISSION N°8 :**

#### **COMMISSION COOPÉRATION RÉGIONALE, EUROPE ET INTERNATIONAL (COREI)**

L’insertion régionale des outre-mer, et en particulier de La Réunion, offre des perspectives stratégiques et constitue une priorité pour la France, dont elle contribue à assurer le rayonnement.

Ainsi, pour les territoires d’outre-mer, les priorités annoncées par la ministre de l’outre-mer lors du dîner des 3 océans du 29 août 2017 sont les suivantes :

**\* Renforcer les relations entre les territoires d’outre-mer, les pays riverains et les organisations régionales**

« La coopération régionale est un impératif pour le développement des outremer. Tout l’enjeu est là : les territoires d’outre-mer doivent sortir de la relation quasi-exclusive héritée du passé colonial qui les lie à la métropole ».

**\* Conforter le rôle et les compétences des collectivités territoriales ultramarines dans le cadre des facultés nouvelles offertes par la loi**

« Il appartient aux exécutifs locaux de définir des programmes-cadre de coopération régionale dans le respect des engagements internationaux de la France, en cohérence avec les stratégies existantes, en utilisant de façon efficiente les deniers publics ».

**\* Intégrer les territoires ultramarins dans les instances de coopération régionale politique et économique**

« Pour ouvrir nos territoires d’outre-mer à leur environnement régional, nous disposons de nombreux outils qu’il faut mobiliser. Le premier d’entre eux est l’inclusion des territoires ultramarins dans les instances de coopération régionale politique et économique ».

Des orientations en parfaite adéquation avec la stratégie de coopération menée par la Région Réunion. **En effet, le pilier 7 “cap sur le monde, cap sur l’océan Indien”** comporte trois orientations prioritaires :

**\* Rayonner dans la zone et à l’international**

**\* Renforcer les relations avec les pays de l’océan Indien**

**\* La Région au sein des organisations régionales**

Le développement de la coopération régionale dans l’océan Indien est un enjeu majeur qui guide l’action de la Région Réunion. Véritable acteur de la coopération régionale dans l’Océan indien en 2018, la Région Réunion entend poursuivre sa politique volontariste et exercer pleinement son rôle et ses compétences.

En application des récentes évolutions législatives nationales **-loi n° 2016-1657 du 5 décembre 2016 relative à l’action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer**

**dans leur environnement régional-** la Région Réunion a signé en 2017 la convention cadre Interreg avec la République de Madagascar.

Devenue ainsi précurseur dans la mise en œuvre des dispositions de l'article L 4433-4-3-2 du code général des collectivités locales, la collectivité continuera en 2018 à renforcer le dialogue constructif engagé avec le représentant de l'État afin de poursuivre ensemble une politique de coopération régionale efficiente innovante et respectueuse de tous ses partenaires.

Ainsi, en cohérence avec les dispositions législatives nationales, en tant qu'Autorité de Gestion, la Région Réunion a inscrit son action dans le cadre de la réglementation communautaire et de la compétence propre dont elle dispose à travers le programme de coopération territoriale INTERREG V Océan Indien 2014-2020.

Le programme INTERREG V Océan Indien 2014-2020 est le cadre privilégié de l'intervention de la collectivité en matière d'ouverture sur l'international et la convention cadre Interreg est sa déclinaison opérationnelle.

Pour rappel, la convention-cadre INTERREG a été conclue avec trois pays membres de la Commission de l'Océan Indien.

*La coopération régionale étant un pilier essentiel de la mandature dont le périmètre géographique intègre des pays de l'Afrique Australe et du continent asiatique.*

Le challenge pour 2018 sera d'entreprendre une nouvelle étape dans nos relations bilatérales avec nos partenaires. Ainsi, la démarche relative à la mise en œuvre de convention-cadre avec les pays tiers sera initiée pour le volet transnational du programme INTERREG ; l'objectif étant de renforcer nos relations avec les états tiers présentant un intérêt économique pour La Réunion.

Au-delà de la coopération bilatérale, il s'agira de mener une action auprès du représentant de l'État afin de conforter la visibilité de La Réunion et de la France dans notre environnement régional et que la priorité affichée du ministre des outre-mer soit suivie dans les faits par l'intégration de la collectivité aux instances des organisations régionales de la zone océan Indien.

## **1. Poursuivre le renforcement de la coopération bilatérale, en particulier dans le domaine économique**

En cohérence avec les priorités géographiques définies au début de la mandature, la collectivité poursuivra sa coopération avec les cinq pays cibles, dont le potentiel de développement et le dynamisme économique conduiront ces derniers à exercer une influence de plus en plus importante dans notre zone : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, l'Inde, Maurice.

### **Afrique du Sud**

En raison à la fois de son poids économique (25 % du PIB total africain) et de sa proximité avec notre île, l'Afrique du Sud continuera à faire l'objet d'une attention soutenue de la part de la collectivité.

En 2016, pour assurer une année de transition, la collectivité a financé à titre exceptionnel la totalité des actions déjà engagées sur ses fonds propres. En 2017, en l'absence d'accord, des projets de partenariat avec l'Afrique du Sud n'ont pas été poursuivis.

Au regard des orientations de l'État de favoriser l'inclusion des territoires ultramarins dans leur environnement régional, une démarche sera à nouveau entreprise auprès du Préfet et de l'ambassade de France à Prétoria en vue d'obtenir l'adhésion de l'Afrique du Sud au programme européen INTERREG V Océan Indien.

Indicateurs:

- nombre de courriers officiels aux autorités françaises et sud-africaines ;
- accord effectif des autorités sud-africaines sur le programme Interreg V Océan Indien.

## **Australie**

Avec l'Australie, où la Région dispose d'un « *Reunion desk* » hébergé au sein de la CCI franco-australienne de Perth, et animé par un Volontaire de Solidarité Internationale, l'accompagnement des opérateurs économiques se poursuivra tout au long de l'année 2018.

Doté d'un immense territoire et riche en ressources naturelles, ce pays est en effet considéré depuis plusieurs années comme une économie prospère à fort potentiel : sa stabilité, sa transformation économique, ainsi que sa faible dette publique en font un pays attractif pour les investisseurs étrangers.

Dans le secteur de la mobilité formation/emploi, une attention particulière sera portée aux changements intervenus dans la délivrance des visas de séjour pour l'Australie, et qui sera de nature à complexifier les demandes des jeunes Réunionnais candidats à l'expatriation.

Indicateurs :

- nombres d'opérateurs réunionnais accompagnés par le « *Reunion desk* » à Perth ;
- organisation d'une journée d'information sur les opportunités offertes par l'Australie ;
- nombre de séjours pédagogiques organisés vers l'Australie avec le soutien de la Région.

## **Chine**

La Région continuera à œuvrer en faveur du renforcement de la coopération bilatérale avec la Chine, en particulier avec Tianjin dans le cadre de l'accord de jumelage signé en 2014.

Pour mémoire, l'année écoulée a été particulièrement riche et marquée par les temps forts suivants :

- en février, l'ouverture de la ligne aérienne directe Réunion-Guangzhou ;
- en juillet, le déplacement officiel à Tianjin du Président de la Région, M. Didier ROBERT, ayant permis notamment un entretien avec le nouveau maire de la Ville de Tianjin, M. WANG Dongfeng, autour de plusieurs dossiers de la coopération bilatérale ;
- en août, la tenue d'un Forum économique Réunion-Chine organisé par l'Association des commerçants, chefs d'entreprises et cadres chinois de La Réunion (ACCR) en partenariat avec la Région Réunion et le Consulat Général de Chine, ainsi que la visite à La Réunion d'une personnalité chinoise de haut rang ;
- en octobre, la participation d'une délégation de la ville de Tianjin à la 2ème Conférence Internationale sur le Climat et les Énergies organisée à La Réunion en lien avec l'organisation mondiale nrg4SD.

S'agissant de la coopération économique avec la Chine, les actions qui seront menées en 2018 sont présentés **au titre du pilier 3 « soutien à l'international »**. Dans ce cadre, il est indiqué que :

– « *Le Forum Économique Chine Réunion 2017 sur « l'Initiative Route de la Soie » et les opportunités pour la Réunion, catalysera les actions en 2018 sur la Chine : la mise en place d'une représentation de la Région, la mise en place de plate-formes logistiques pour un meilleur positionnement de nos produits sur le marché asiatique, l'accroissement de notre visibilité sur la Chine et à travers les acteurs économiques chinois agissant sur le territoire africain »*

– « *Un travail de fond sera institué avec la Chine dans tous les secteurs : économique, touristique, aérien, culturel, universitaire... ».*

En effet, dans le prolongement des échanges intervenus en 2017, l'année devrait 2018 devrait notamment permettre de :

– saisir les opportunités visant à valoriser le positionnement stratégique de La Réunion dans le cadre de l'initiative du Président chinois pour construire la nouvelle Route de la soie, et plaider en faveur d'un axe Chine – Europe – Afrique ;

– travailler en faveur d'une nouvelle ligne aérienne directe pour desservir Tianjin et La Réunion ;

– œuvrer en faveur de l'installation d'un relais économique de la Région Réunion à Tianjin,

– tisser des partenariats dans le cadre de la nouvelle route de la soie.

Pour ce faire, la Région Réunion continuera à s'appuyer sur le Consulat Général de Chine à La Réunion piloté, depuis septembre 2017, par un nouveau Consul Général, ainsi que sur la communauté chinoise de La Réunion, particulièrement dynamique.

#### Indicateurs :

- nombre de visas délivrés par le Consulat Général de Chine ;
- nombre de touristes chinois accueillis à La Réunion ;
- nombre de séjours pédagogiques organisés vers la Chine avec le soutien de la Région.

## **Inde**

Pays le plus peuplé du monde avec une croissance de plus de 7,5 % en 2016, l'Inde nourrit l'ambition de devenir à la fois « l'usine et le laboratoire du monde », grâce en particulier à la mise en œuvre du programme « *Make in India* » qui simplifie les démarches des investisseurs étrangers.

C'est dans ce contexte que la collectivité apporte, son soutien aux projets économiques menés en Inde par les acteurs locaux, ceux en particulier issus de la diaspora.

Par ailleurs, la liaison directe Inde/Réunion assurée par la compagnie aérienne régionale et l'assouplissement des conditions d'entrée pour les ressortissants indiens sont des conditions favorables au renforcement de nos échanges économiques et touristiques avec l'Inde.

En raison à la fois de l'immensité du pays et des particularismes locaux, la collectivité a souhaité accompagner la CCIR dans ses démarches d'installation d'un bureau de représentation au sein de la CCI franco-indienne de Mumbai, capitale économique du pays.

Ce bureau animé par un Volontaire de Solidarité Internationale opérationnel début 2018 permettra de faciliter les interactions entre les opérateurs économiques basés en Inde et à La Réunion et de mettre en œuvre le projet culturel « Bonjour India » en février 2018.

Indicateurs :

- nombre de visas délivrés par le Consulat Général de l'Inde ;
- nombre de touristes indiens accueillis à la Réunion ;
- nombre d'opérateurs indiens accompagnés par l'antenne de la CCIR à Mumbai ;
- nombre de séjours pédagogiques organisés vers l'Inde avec le soutien de la Région.

En ce qui concerne les **Comores, Madagascar et Maurice**, la collectivité dispose aujourd'hui d'une représentation technique dans chacun de ces pays membres de la COI. L'implantation d'une antenne prévue aux **Seychelles** permettra de couvrir l'intégralité du périmètre géographique de la COI.

Au travers les actions menées par ses antennes, à Maurice, à Madagascar et aux Comores, la Région poursuivra la mise en œuvre des orientations stratégiques qui caractérisent sa politique de coopération régionale en privilégiant le renforcement des échanges économiques et commerciaux au service du secteur privé réunionnais.

En 2018, au regard de l'éloignement, de l'environnement géographique, politique et culturel spécifique à chaque antenne, la priorité sera la structuration, la mise en réseau et le partage d'outils communs afin de permettre à nos agents en poste à l'étranger d'harmoniser les bonnes pratiques, de mutualiser les informations et d'approfondir leurs connaissances de la collectivité.

**Union des Comores**

Dans le cadre de la convention-cadre Interreg signée le 30 novembre 2016 avec le ministère des affaires étrangères de l'Union des Comores, la collectivité s'est engagée à avoir une représentation technique à Moroni. Dès mars 2017, la collectivité a inauguré son antenne aux Comores. Depuis, l'antenne a contribué à faciliter l'organisation de déplacements officiels notamment inter-iles. Par ailleurs, a été mis en place un comité de concertation pour favoriser l'émergence de projets et de partenariats économiques. L'antenne a aussi participé à l'organisation d'évènements à caractère économique (rencontres économiques Comores-Réunion) et institutionnel (rencontres de la coopération décentralisée franco-comorienne, journée de l'Europe).

Dans le cadre du partenariat entre le ministère des affaires étrangères des Comores, l'association France Volontaires et la Région Réunion, une jeune volontaire de solidarité internationale est en poste depuis mi-2017 à l'antenne des Comores.

En 2018, l'antenne disposera donc de moyens renforcés pour accompagner les missions de prospection, faciliter les échanges et l'émergence de partenariats économiques en concertation avec les institutions du développement économiques des Comores (UCCIA, CCIA, ANPI, ...). L'enjeu étant la création de joint-venture avec pour objectif à moyen terme d'un développement commun sur les marchés africains. L'Union des Comores a rejoint la SADC (Communauté de développement d'Afrique Australe) en août 2017 offrant des perspectives de développement économique sur le marché de l'Afrique Australe.

L'antenne a aussi pour mission de suivre les projets économiques amplifiés par l'action conjuguée menée par la maison de l'export.

Des projets feront l'objet d'un suivi de l'antenne afin que le savoir-faire et l'expertise réunionnaise puissent être mobilisés. Il s'agit notamment du partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion et l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie des Comores, renouvelé fin juillet 2017, concernant l'Appui à la gouvernance du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC) de l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI)

Enfin, s'agissant de la mobilité et l'expertise de nos jeunes en 2018, le programme de Volontaire de Solidarité International (VSI) verra pour la première fois 8 missions simultanées sur le territoire des Comores.

## **Madagascar**

L'antenne renforcera les partenariats techniques et financiers, notamment avec l'AFD, la Banque Mondiale et la délégation de l'Union Européenne (11ème FED du programme indicatif national et régional COI), en cohérence et complémentarité du programme Interreg V.

Des projets de partenariat feront l'objet d'un suivi particulier de l'antenne afin que le savoir-faire et l'expertise réunionnaise puissent être mobilisés:

\* formation professionnelle: dans le cadre du renforcement des capacités professionnelles des opérateurs de l'hôtellerie-restauration rattachés au Ministère du Tourisme et de l'office national du tourisme, est prévu la mise en oeuvre d'un programme de formation continue en alternance en partenariat avec le CIEP et l'AFPAR;

\* formation et structuration du BTP malgache : la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est partenaire d'un programme financé par l'AFD et piloté par les autorités malgaches ;

\* aménagement : mise en oeuvre du projet d'aménagement intégré et durable du littoral côtier de la commune urbaine de Morondava face au défi du changement climatique en partenariat avec l'AFD ;

\* le projet de l'Agence malgache de développement et de promotion (forum francophone des affaires) : la production de bio gaz –méthanol (culture cactus) sud malgache (Fort Dauphin) portée par une entreprise réunionnaise ;

\* le projet d'économie bleue (aménagement d'une zone tourisme durable dans l'Est de Madagascar (Région Analanjirofo) en partenariat avec l'AFD ;

\* le projet de construction d'un centre de formation polyvalent aux métiers de la ruralité afin de lutter contre l'exode rural (développement de AKAMAOSA) couplé à un programme d'énergies renouvelables portée par une entreprise réunionnaise.

## **Maurice**

En 2018, l'antenne poursuivra son accompagnement des entreprises réunionnaises dans leurs démarches de développement à Maurice contribuant par ailleurs, à améliorer la connaissance du marché mauricien par la mise en place d'une plate-forme en ligne de revues de presse.

L'objectif visé est de faciliter les partenariats entre les sociétés des deux territoires pour un développement commun sur les marchés africains. En 2018, les moyens de l'antenne seront renforcés. En effet, dans le cadre du partenariat entre le ministère des affaires étrangères de Maurice, l'association France Volontaires et la Région Réunion, un jeune volontaire de solidarité internationale sera accueilli au sein de l'antenne de Maurice. A l'issue d'une période de formation au sein des services de la collectivité, il assurera l'animation du programme INTERREG et le suivi des projets de coopération.

À ce titre, l'antenne poursuivra ses actions en matière d'énergies renouvelables, de soutien à la filière artisanale, de développement touristique et aménagement du territoire et de formation professionnelle.

En 2018, l'antenne maintiendra son objectif d'identifier et de flécher les financements de bailleurs de fonds internationaux ou de fonds d'investissements privés vers les compétences réunionnaises (en 2017, plus d'un million de USD ont été investis à La Réunion par des fonds d'investissements de Maurice). Cela passe par les liens réguliers avec l'ambassade de France et l'AFD et le renforcement de nos relations avec le PNUD, la délégation de l'Union Européenne, la Banque Mondiale et à la sensibilisation de chacun d'eux sur le programme INTERREG afin de développer cohérence et complémentarité.

Concernant la mobilité des jeunes réunionnais, l'antenne a permis de remettre en activité un programme de stage pour les étudiants (TIC, agriculture, Développement Durable et Tourisme). À court terme, une trentaine de jeunes bénéficieront de ce programme organisé conjointement avec l'Ambassade de France et la Chambre de Commerce de Maurice.

Le programme de Volontaire de Solidarité International (VSI) verra pour la première fois plus de 11 missions simultanées sur le territoire (preuve du succès du programme).

La Région continuera également à renforcer la coopération bilatérale avec plusieurs autres pays prioritaires dont le Mozambique et les Seychelles

#### Indicateurs de suivi de l'activité des antennes

- Le nombre d'entreprises bénéficiant des missions d'appui économique dans la zone
- Le nombre de projets facilitant la mise en relation des opérateurs économiques de la zone de coopération (congrès, séminaires, missions de prospection, atelier de travail...)
- L'accompagnement de PME réunionnaises dans leurs démarches d'échanges commerciaux et d'implantation à Maurice et à Madagascar (suivi administratif, juridique et logistique)
- la mise en place d'une cellule de veille économique (revue de presse, diffusion d'appels d'offres)
- Le suivi et l'accompagnement de projets de la Région, d'aide au développement et de mobilité professionnelle de jeunes réunionnais

### **Mozambique**

Après une année 2017 marquée notamment par la visite à La Réunion du secrétaire permanent du Ministre de la culture et du tourisme du Mozambique, M. Artur DOMINGOS, dans le cadre de la 6ème édition du IOMMA, la Région Réunion devrait poursuivre le renforcement de ses relations avec l'Afrique de l'Est et le Mozambique, échanges déjà facilités grâce au vol d'Air Austral sur Pemba. Pour mémoire, en juin 2014 le Président de Région avait conduit une délégation économique dans ce pays.

L'année 2018 devrait permettre d'appréhender les conditions et modalités de renforcement des liens économiques. À ce titre et afin de disposer d'un relais de la collectivité, la création d'une structure d'accueil des entreprises réunionnaises pourrait être établie au Mozambique.

### **Seychelles**

Pour l'année 2018, la coopération bilatérale devrait être marquée par la mise en œuvre opérationnelle d'une antenne de la Région aux Seychelles, en complément des antennes de la Région à Madagascar, Maurice, et dernièrement aux Comores. Dans un premier temps, dans le cadre du partenariat entre le ministère des affaires étrangères des Seychelles, l'association France Volontaires et la Région Réunion, un(e) jeune volontaire de solidarité internationale devrait être formé(e) et en poste dès début 2018.

Dans le domaine de la culture, parmi les événements internationaux et de coopération régionale avec les Seychelles la collectivité participera au Carnaval des Seychelles, Festival Créol des Seychell.

**Dans le domaine économique, au titre du pilier 3 « soutien à l'international »,** des actions contribuant au développement de la coopération et à l'insertion régionale de La Réunion dans la zone seront bien évidemment menées pour accompagner les entreprises.

*En effet, en plus de démontrer que l'internationalisation de l'économie réunionnaise représente un relais de croissance pour les opérateurs et le territoire, la Région s'attachera à promouvoir l'offre et à accompagner les porteurs de projet dans leurs opérations vers l'extérieur : soutien à la prospection, mise en place des conditions à l'export, promotion de La Réunion et de ses savoir-faire. Poursuite de l'accompagnement à la prospection principalement grâce à la mobilisation des fonds européens (FEDER et INTERREG V) dans le cadre de missions collectives.*

*Par ailleurs, s'agissant de la Maison de l'Export après un tout premier bilan, en 2018 des outils seront mis en place pour assurer une meilleure visibilité de ses actions ainsi que ceux menées par ses partenaires, dans un effort de mutualisation.*

**Les actions dans d'autres secteurs de compétences**, participeront également à l'insertion régionale de La Réunion (l'éducation et la formation, la culture et le sport, la santé, etc.) et seront mis en œuvre par la Collectivité.

Ainsi, **au titre du pilier 5** la Région accompagnera les initiatives des acteurs culturels visant la structuration et la professionnalisation du secteur, le rayonnement de notre Culture à La Réunion mais également à l'international.

Le développement de l'activité culturelle à l'extérieur de l'île est primordial pour permettre à nos artistes de développer une économie viable de leurs projets. Le seul territoire réunionnais ne peut absorber l'offre de diffusion culturelle. Il s'agira pour la Région de renforcer son soutien en faveur des artistes invités à se produire sur les scènes internationales.

D'autre part, la Culture est le premier vecteur de coopération avec d'autres pays. De par la singularité de son histoire qui conduit à son métissage, sa diversité, La Réunion a su faire émerger des expressions artistiques hors du commun, sur le champ musical comme dans tous les domaines, avec notamment le Maloya classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ou encore le moringue. La Réunion, de par sa situation géographique au centre du grand océan Indien, doit jouer pleinement son rôle de chef de file dans l'export culturel. Des dispositifs seront amplifiés pour permettre un plus grand rayonnement de notre île vers l'ensemble des pays du grand océan Indien. En parallèle, il est nécessaire de poursuivre l'accroissement des connaissances patrimoniales de ces expressions.

Enfin, s'inscrivant dans le cadre d'une date mémorielle célébrant l'abolition de l'esclavage dans l'Histoire de La Réunion (20 décembre 1848), « le Festival Liberté Métisse » est un événement incontournable initié par la Région. La 9ème édition du Festival offrira une vaste palette de propositions pluridisciplinaires et poursuivra son ouverture vers d'autres territoires de la zone océan Indien.

## **2. Mettre en œuvre le programme INTERREG V « Océan Indien » 2014-2020**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Interreg, en 2018 sera organisé un comité mixte Interreg pour chacun des pays tiers ayant signé la convention cadre Interreg. Le comité mixte Interreg est un moment privilégié entre les acteurs économiques et représentants politiques du pays tiers et de l'autorité des gestion pour impulser de nouveaux projets et faire le bilan de la convention cadre signée.

À ce titre, les antennes de la collectivité à Maurice, à Madagascar et aux Comores auront un rôle déterminant dans la préparation du comité mixte Interreg, en termes d'animation territoriale et de mobilisation des acteurs économiques sur place.

Les antennes, intermédiaires entre les acteurs du secteur privé et les institutionnels, participent pleinement à la réalisation des objectifs fixés dans les convention-cadre mais aussi aux actions de la collectivité portées par la maison de l'export.

La Région veillera à conforter le rôle de ses antennes par l'accompagnement des acteurs socio-économiques, le lobbying et la promotion du savoir-faire réunionnais dans le cadre des différents programmes de coopération mis en œuvre en commun entre ces pays et La Réunion, en particulier avec l'appui de l'AFD.

En effet, l'accord-cadre de partenariat entre la Région et l'AFD, pour la période 2017-2021 récemment signé, prend en compte les nouvelles orientations de la Région et de l'AFD. Cette collaboration vise à favoriser l'échange d'informations, l'expertise réunionnais, identifier les possibilités de cofinancement de projets (Interreg, FICOL, FED...) d'intérêt commun. Il s'agit aussi de mutualiser les compétences des agences de l'AFD et de la collectivité installées dans les pays de la COI en vue de créer des synergies entre cofinanceurs et soutenir des projets d'intérêts communs.

Dans le cadre du programme Interreg V Océan Indien, un effort particulier sera engagé en 2018 afin d'encourager les actions de coopération avec des pays tels que le Mozambique, la Tanzanie, l'Inde, l'Australie. La collaboration avec ces pays du grand océan Indien reste une des priorités stratégiques de la collectivité.

En 2018, le programme Interreg V Océan Indien sera impacté par des échéances clés suivantes:

### **La revue de performance et la première échéance du dégageement d'office**

Avec 53 dossiers programmés, correspondant à 19 % de l'enveloppe du programme, INTERREG V Océan Indien connaît une dynamique de programmation positive en 2017. Le taux de certification, de 4 % au 31 juillet 2017, est encore dans une phase de démarrage, 1 an après la programmation des premiers dossiers.

L'année 2018 constitue une année importante pour le programme, avec, en fin d'année, les objectifs de réalisation physiques et financiers du cadre de performance et la première échéance du dégageement d'office.

Les objectifs de l'année 2018 sont d'une part, d'accélérer la certification des dossiers pour atteindre le premier seuil du dégageement d'office et les valeurs fixées pour les indicateurs financiers et d'autre part, de renforcer la collecte et la compilation des indicateurs physiques en vue d'atteindre les valeurs fixées pour ces indicateurs dans le cadre de performance.

Dans ce cadre, les travaux de préparation d'une modification de la maquette du programme pourraient être envisagés dès 2018 pour adapter au mieux les moyens aux actions mises en œuvre, 3 ans après l'adoption du programme INTERREG.

2018 sera également l'année de lancement des premières évaluations (mi-parcours, évaluations thématiques).

Comme chaque année, les événements suivants sont prévus :

Les Comités de Pilotage : l'instance de gouvernance chargée de la sélection des opérations. Sa réunion est prévue de façon bimensuelle.

L'organisation du Comité Technique FED / FEDER devrait avoir lieu, afin de pouvoir assurer la cohérence et la complémentarité des subventions disponibles au titre du FED et du FEDER sur les dossiers présentés.

Le Comité de Suivi INTERREG (CSI) annuel : l'instance de gouvernance du plus haut niveau du PO-INTERREG. Il se réunit annuellement, et les États tiers, les représentants socio-professionnels, la COI et Mayotte y sont conviés en tant que membres. Ce comité décide des « documents-pilotes » du programme, notamment des modifications, de sa communication, de son évaluation...

Le Comité de Concertation FED / FEDER définit et suit les orientations stratégiques par rapport à la cohérence des fonds FED et FEDER.

Deux indicateurs permettent de suivre la mise en œuvre globale du programme INTERREG V Océan Indien : le taux de programmation et le taux de certification. Ce dernier fera l'objet d'une attention particulière au vu des échéances de l'année 2018 (revue de performance et premier seuil de dégageement d'office).

Ainsi, un travail important sur les indicateurs de résultat et de réalisation sera effectué pour chacun des axes du programme tels que détaillés ci-après :

## **1. Accroître le potentiel international de la recherche et de l'innovation dans la Zone Océan Indien (OT 1 – Axe I-II)**

### **Indicateurs de résultat :**

Nombre de projets de recherche collaboratifs sur les thématiques partagées au sein des pays de la zone Océan Indien

Nombre de projets exploitant les données et les résultats des centres de ressources et de recherche

### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de nouveaux chercheurs dans les organismes de recherche bénéficiant d'un soutien

Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées

Nombre d'établissements de recherche participant à des projets de recherche collaboratifs

Nombre d'entreprises coopérant avec les organismes de recherche

Nombre de doctorants bénéficiant du dispositif ARR

## **2. Soutenir le développement des échanges économiques dans la zone Océan Indien (OT 3 – Axe III-IV)**

### **Indicateur de résultat :**

Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (congrès, séminaires, missions de prospection, etc.)

### **Indicateur de réalisation:**

Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges des opérateurs économiques de la zone de coopération

## **3. Renforcer les capacités collectives d'adaptation au changement climatique, de prévention et de gestion des risques (OT 5 – Axe V-VI)**

### **Indicateur de résultat :**

Nombre d'acteurs formés et/ou interconnectés en matière de gestion et prévention des risques naturels, sanitaires et environnementaux

### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre des sessions de formation mises en place

Nombre d'outils de veille, d'information et de prévention des risques naturels, environnementaux (pollutions) et sanitaires mis en place

#### **4. Renforcer les capacités de connaissance et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la zone OI (OT 6- Axe VII-VIII)**

##### **Indicateur de résultat :**

Nombre de supports (ouvrages, rapports, plateformes numériques et multilingues...) et d'événements valorisant le patrimoine naturel et culturel de la zone OI

##### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de projets collaboratifs visant la préservation du patrimoine naturel (biodiversité)  
Nombre de projets collaboratifs visant la préservation du patrimoine culturel

#### **5. Élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges (OT 10 – Axe IX-X)**

##### **Indicateur de résultat :**

Nombre de personnes certifiées ou diplômées à l'issue des actions de formation

##### **Indicateurs de réalisation :**

Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation (initiale, supérieure ou professionnelle)

Nombre de participants à des initiatives de mobilité à l'international

#### **3. Coopération multilatérale : renforcer la place de La Réunion au sein des organisations régionales**

##### **Commission de l'Océan Indien (COI)**

La Région maintiendra sa contribution aux activités et aux projets mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien (COI) afin de renforcer la présence de La Réunion au sein de cette organisation régionale et de défendre les intérêts spécifiques de notre territoire.

En 2018, il s'agira de poursuivre les efforts entrepris pour une plus grande participation de la collectivité aux activités de la Commission de l'Océan Indien et ce, tout particulièrement dans les secteurs stratégiques pour le développement durable de notre territoire.

S'agissant du programme Interreg pour lequel la collectivité est autorité de gestion, la coopération avec la COI tient compte des objectifs thématiques de concentration d'INTERREG. La formation de nos jeunes est ainsi une priorité. Six Volontaires de Solidarité Internationale travaillent actuellement à la Commission de l'Océan Indien dans les thématiques des déchets, des infrastructures de données, du changement climatique et en appui au Secrétariat général. Un VSI devrait également être recruté dans le domaine des énergies renouvelables. Ces VSI participeront en 2018 au renforcement de la coopération régionale dans des secteurs essentiels pour le développement de la Réunion et pour l'avenir durable de nos territoires.

La recherche sera en 2018 également un axe fort de coopération avec la COI. Ainsi, PReRAD financée par INTERREG V connaît une accélération en cette fin d'année 2017 avec la tenue de l'Inter-CROST (Comité

Régional d'Orientation Scientifique et Technologique) les 27 et 28 septembre 2017 à Maurice. Les énergies renouvelables constitueront encore en 2018 un secteur important d'ancrage de notre coopération. Avec la COI, les acteurs réunionnais oeuvrent à la constitution de base de données régionale en la matière, de systèmes d'informations et/ou dans le domaine de la formation en mobilisant dans la mesure du possible un financement FED-FEDER, en continuité des actions d'ores et déjà menées.

En matière de coopération avec la COI, plusieurs projets feront l'objet d'un suivi particulier : projet Biodiversité avec la mise en œuvre de l'exposition « Cétacés Mystérieux » dans l'océan Indien, ayant fait l'objet d'un montage FED-FEDER ; tourisme et connectivité; projet SMARTFISH, projets culturels.

La représentation de la Région Réunion dans les instances de la COI, aux côtés du représentant de l'État français, doit avoir sa juste place. En 2018, des discussions seront engagées avec l'État à ce sujet. Cette juste place de la collectivité consacrera son implication en Indianocéanie et reflétera les actions investies par la collectivité dans l'océan Indien.

Pour que la « co-production de la politique de coopération régionale » voulue par la Ministre des Outre-mer soit institutionnellement reconnue dans les instances de la COI, une démarche sera entreprise auprès du représentant de l'État et de la COI au regard de la place de la collectivité au sein de la représentation de la France/Réunion.

### **Marché Commun de l'Afrique Australe et Orientale (COMESA)**

Disposant actuellement d'un statut d'observateur au sein de cet ensemble régional, la France ambitionne d'obtenir un statut rehaussé (membre-associé) au sein du Marché Commun d'Afrique Australe et Orientale (COMESA), créé en 1993, dont le siège se trouve à Lusaka (Zambie) et qui compte 19 États-membres, dont les 4 États ACP de la COI : Burundi, Comores, RDC, Djibouti, Egypte, Erythrée, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.

La Réunion a, dans le cadre de sa stratégie d'insertion régionale, un intérêt majeur à renforcer ses échanges avec le COMESA, et ce pour plusieurs raisons :

- le COMESA constitue la 1<sup>ère</sup> organisation économique du continent africain ;
- le COMESA joue un rôle stratégique dans la gestion des crédits du FED ainsi que dans le cadre de la négociation des Accords de Partenariat Économique (APE) ;
- avec un PIB combiné de l'ordre de 400 milliards de dollars et une population de près de 450 millions d'habitants, la région COMESA offre des potentialités intéressantes aux entreprises réunionnaises à la recherche de nouveaux relais de croissance.

### **IORA (Association des États Riverains de l'Océan Indien)**

Créée en 1997 et rassemblant 21 États de la façade maritime indianoocéanique, cet ensemble régional a pour but la facilitation et la promotion de la coopération économique et universitaire dans la région.

La France, qui y dispose depuis avril 2001 d'un statut de Partenaire du Dialogue, au même titre que 6 autres pays (Chine, Égypte, États Unis, Japon, Grande-Bretagne, Allemagne) a formalisé sa demande d'accession au statut de membre de plein exercice, ce qui permettrait, selon le Ministère des Affaires Étrangères, une plus grande implication de notre île dans le cadre des projets mis en œuvre au sein de l'IORA. Il reste toutefois à définir les modalités techniques et financières de notre participation à cette démarche dont l'issue reste subordonnée à la décision unanime de l'ensemble des États-membres qui composent cet ensemble régional.

Il n'en demeure pas moins que cette organisation offre, tant par son mode de gouvernance original que la diversité de ses activités, la possibilité de nouer, voire d'approfondir des relations de coopération avec certains États-membres de l'IORA qui sont parties prenantes de notre politique de coopération régionale.

Telles sont en définitive les orientations proposées par la Collectivité dans le domaine de la coopération multilatérale, qui s'inscrivent dans la continuité des actions conduites au cours de ces dernières années, et qu'il conviendra d'évaluer, le moment venu, à l'aune des indicateurs suivants :

- participation de représentants de La Réunion aux réunions des organisations régionales ;
- état d'avancement de la candidature française au statut de membre de plein exercice ;
- nombre de partenaires locaux associés aux programmes sectoriels conduits par ces deux ensembles régionaux.

**FICHE PROGRAMME**  
**SECTEUR COOPÉRATION ET RELATIONS INTERNATIONALES**

**Intitulé du programme : 1 – Coopération bilatérale : poursuivre le renforcement de la coopération bilatérale, en particulier dans le domaine économique**

**Les actions principales prévues en 2018 :**

- mettre en œuvre le PO INTERREG OI 2014-20 et suivre la montée en charge des actions de coopération régionale
- continuer à impulser la coopération avec les pays cibles (AFS, Australie, Chine, Inde et Maurice) et les autres pays prioritaires, dont les états-tiers
- consolider le dispositif de mobilité professionnelle des jeunes Réunionnais à l'étranger (programme VSI)
- poursuivre les discussions en vue de la création de relais économique de la Région dans la zone océan Indien
- mise en œuvre de l'accord cadre avec l'AFD

**Innovations et changements majeurs prévus en 2018 :**

- nouveau cadre d'intervention en matière de coopération régionale sur fonds propres, lancement d'un appel à manifestation d'intérêt ciblé
- signature de conventions cadres avec les pays partenaires d'Interreg OI

**Prévision programme 2018**

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de résultat</b>		
	<i>Quantitatif</i>		<i>Qualitatif</i>
Mise en œuvre du PO INTERREG OI 2014-20 et suivi de la montée en charge des actions de coopération régionale	Nombre de dossiers instruits		Meilleure lisibilité des dispositifs mobilisables pour les porteurs de projet
Continuer à impulser la coopération avec les pays cibles (AFS, Australie, Chine, Inde et Maurice) et les autres pays prioritaires, dont les états-tiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>– nombre de délégations étrangères institutionnelles et/ou d'opérateurs économiques accueillis à La Réunion ;</li> <li>– nombre de touristes étrangers accueillis à La Réunion ;</li> <li>– nombre de dossiers instruits au titre du cadre d'intervention « Cap sur le monde, cap sur l'océan Indien » ;</li> <li>– nombre de conventions-cadres Interreg et accords de partenariat signés.</li> </ul>		
Consolider le dispositif de mobilité professionnelle des jeunes Réunionnais dans la zone océan Indien (programme VSI)	Nombre de VSI en poste dans la zone océan Indien		-Valorisation de la jeunesse réunionnaise -Plus grande ouverture des jeunes meilleure employabilité
Poursuivre les discussions en vue de la création de relais économique de la Région dans la zone océan Indien	Nombre de représentations opérationnelles	Nombre d'entreprises ayant sollicité un accompagnement technique	Valorisation de l'expertise et du potentiel économique de La Réunion

Mise en œuvre accord cadre avec l'AFD	Nombre de projets conduits en partenariat		Coordination/mutualisation des interventions à l'international
---------------------------------------	---	--	--

**Intitulé du programme : 2 – Coopération multilatérale : poursuivre le renforcement de la coopération bilatérale, en particulier dans le domaine économique**

**Les actions prévues au programme 2018 :**

**– COI :**

Poursuivre les efforts entrepris pour une plus grande participation de la collectivité aux activités de la Commission de l’océan Indien

Former nos jeunes par le biais de la COI

Participer aux instances décisionnelles de la COI

Valoriser l’expertise locale dans le cadre des projets de la COI

**– IORA/COMESA :**

Renforcer ses échanges avec l’IORA et COMESA

Participer aux projets mis en œuvre dans le cadre des organisations régionales

Participer aux différentes instances locales de la coopération régionale : Conférence de la coopération régionale, Conseil directorial de l’Institut Confucius, Comité de gestion du fond de coopération régionale, etc.

**Innovations et changements majeurs prévus en 2018:**

Mise en place de réunions/discussions avec l’État pour une juste place de la collectivité dans les instances de la COI

- Démarches en faveur d’une meilleure prise en compte des intérêts et spécificités de La Réunion au sein des organisations régionales

**Prévision programme 2018**

<b>Actions</b>	<b>Indicateurs de résultat</b>	
	<i>quantitatif</i>	<i>qualitatif</i>
Participer aux Sommets internationaux (COI, COMESA, IORA)	3	Défense des intérêts spécifiques de La Réunion
Former nos jeunes par le biais de la COI : nombre de jeunes VSI en poste à la COI	6	Renforcement de la coopération régionale dans des secteurs essentiels
Renforcer ses échanges avec l'IORA et COMESA		Etat d'avancement de : – la candidature française au statut de membre associé au sein du COMESA ; – la candidature française au statut de membre de plein exercice de l'IORA.
Participer aux projets mis en œuvre dans le cadre des organisations régionales	Nombre de projets	– Valorisation de l'expertise et des pôles de compétences réunionnais – Défense des intérêts spécifiques de La Réunion
Participer aux instances locales de la coopération régionale : Conférence de la coopération régionale Conseil directorial de l'Institut Confucius Comité de gestion du fond de coopération régionale etc.		Défense des intérêts spécifiques de La Réunion